This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LA
SAINTE BIBLE
VENGÉE.

LA
SAINTE BIBLE
VENGÉE.

LA SAINTE BIBLE VENGÉE DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ,

ET JUSTIFIÉE DE TOUT REPROCHE DE CONTRADICTION AVEC LA RAISON, AVEC LES MONUMENS DE L'HISTOIRE, DES SCIENCES ET DES ARTS; AVEC LA PHYSIQUE, LA GÉOLOGIE, LA CHRONOLOGIE, LA GÉOGRAPHIE, L'ASTRONOMIE, ETC.

PAR M. L'ABBÉ DU CLOT, de la Vaige.
ANCIEN ARCHIPRÊTRE ET CURÉ DU DIOCÈSE DE GENÈVE.

NOUVELLE ÉDITION.

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.
Ps. 92.

TOME SIXIÈME.

A LYON,
CHEZ RUSAND, LIBRAIRE, IMPRIMEUR DU ROI.

A PARIS,
A LA LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE RUSAND,
Rue de l'Abbaye-Saint-Germain, n.° 3.
1824.

BS
490
.D84
1824
v.6

778996-170

LA SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ,

ET JUSTIFIÉE DE TOUT REPROCHE DE CONTRADICTION AVEC LA RAISON, AVEC LES MONUMENS DE L'HISTOIRE, DES SCIENCES ET DES ARTS; AVEC LA PHYSIQUE, LA GÉOLOGIE, LA CHRONOLOGIE, LA GÉOGRAPHIE, L'ASTRONOMIE, ETC.

NOTE I.

Sur les chapitres premier de S. Matthieu, second et troisième de S. Luc.

Comme il y a quelque différence dans le récit de ces deux évangélistes, les incrédules ont cru y trouver matière à de grandes objections. Selon eux, ces deux généalogies sont absolument inconciliables et chacune d'elles renferme des faussetés palpables. En parlant ainsi, ils ne font que copier Porphyre, Julien, les manichéens et les Juifs modernes. (*Aug. contr. Faust. l. III.* c. 1. l. XXIII. c. 3., l. XXVIII. c. 1; S. Cyrille, c. VIII. p. 261. *Munimen fidei*, I. part. c. 1; II. part. c. 1; quest. sur l'Encyclop. *Contradiction*, pag. 222. Testament de Jean Meslier, etc., etc.) Avant

de répondre à leurs objections nous croyons devoir auparavant les réunir et les exposer dans toute leur force.

« D'abord, disent-ils, les deux évangélistes ne » s'accordent qu'à prouver que Jésus n'est point » sorti de David; car elles (les généalogies) se ter- » minent l'une et l'autre à Joseph, époux de » Marie, auquel S. Matthieu donne *Jacob* pour » père, tandis que S. Luc le fait fils d'*Héli*. Or » ces mêmes évangélistes déclarent que Joseph » n'est point le père de *Jésus* : donc loin d'éta- » blir que Jésus est fils de David, l'un des ancê- » tres de Joseph, ils ont donné lieu de conclure » le contraire.

» D'ailleurs, en donnant en deux endroits » cette filiation, il aurait fallu au moins faire » cadrer ensemble les deux généalogies. Cepen- » dant de David à Joseph c'est une continuelle » contradiction. S. Matthieu fait descendre » Joseph de David par Roboam, et par la suite » des rois de Juda jusqu'à Jéchonias. S. Luc l'en » fait descendre par Nathan et par une succes- » sion d'aïeux inconnus. Les deux généalogies » présentent les générations de Salathiel et de » Zorobabel, mais avec des différences essen- » tielles. Dans S. Matthieu, Salathiel est engen- » dré par *Jéchonias*, et S. Luc le fait fils » de *Néri*. Selon S. Matthieu, c'est par *Abiud* » que Joseph descend de Zorobabel. Selon saint » Luc, c'est par *Resa* et par une toute autre

» suite d'ancêtres. Le père même de Joseph n'est
» pas le même dans les deux. Dans S. Matthieu
» Joseph est fils de *Jacob;* dans S. Luc il est
» fils d'*Héli;* de David à Joseph, S. Matthieu ne
» compte que 28 générations, et S. Luc en pro-
» duit 41. »

Les incrédules auraient dû considérer que lorsque S. Luc écrivit son Evangile, il avait une parfaite connaissance de celui de saint Matthieu, écrit dix ans auparavant, pour les Juifs et dans leur langue, et qui était très-répandu dans la Judée. Serait-il donc tombé dans quelques contradictions, lorsqu'il lui était si facile de les éviter. Ainsi quand nous ne connaîtrions aucun moyen de concilier l'apparente opposition des deux généalogies, nous serions toujours fondés à croire qu'il n'y a réellement point de contradiction entre les écrivains sacrés. Il est tout simple qu'à une aussi grande distance de temps, et dans l'ignorance où nous sommes de beaucoup d'usages du peuple juif, nous ayons de la peine à concilier des récits dont les différences viennent de ces usages. Mais dans le temps on connaissait les motifs et les raisons de cette diversité.

Il n'est pas au reste difficile de concilier les deux généalogies. Mais comme notre objet n'est pas de rapporter toutes les explications que l'on en a données et dont plusieurs sont très-satisfaisantes, nous nous contenterons de présenter celle qui nous paraît la plus probable. Nous lais-

serons différentes hypothèses très-soutenables, et fondées sur la loi du Deutéronome, touchant le *lévitat*, qui suffisent pour faire disparaître toute contradiction. Nous nous bornerons à dire que la généalogie donnée par S. Matthieu est différente de celle de S. Luc, parce que le premier a tracé celle de Joseph, au lieu que le second a donné celle d'Héli, père de Marie, et dont Joseph fut gendre.

Que Marie ait été fille d'Héli, ce sont les Juifs mêmes qui nous l'attestent. On trouve dans le Thalmud de Jérusalem, au traité *Chagigah*, une prétendue révélation qui porte que *Marie, fille d'Héli, a été vue dans l'ombre de la mort, supendue par le bout des mamelles*, etc. On voit clairement par ce conte inpertinent que cette *Marie, fille d'Héli*, à laquelle le Thalmud assigne en enfer une place distinguée, n'est autre que *la mère* de Jésus. C'était donc une tradition constante et notoire chez les Juifs que *Marie était fille d'Héli.*

Cette tradition des Juifs acquiert une nouvelle force par sa conformité avec celle des chrétiens, touchant le nom du père de Marie; cette tradition qui vient des premiers temps, puisqu'elle se trouve aussi dans l'*Evangile des ébionites*, dans le *Protévangile selon S. Jacques*, et dans celui de la *naissance de Marie*, ouvrages fabriqués dès la fin du premier siècle ou au commencement du second, et qui nous apprennent

que le père de Marie se nommait *Joachim* : cette tradition a été conservée par les Pères, adoptée par les Eglises grecque et latine; elle est reconnue même dans l'Alcoran.

Or *Joachim*, *Eliakim*, sont des noms synonymes, dont *Héli* n'est que le diminutif. L'un et l'autre sont donnés à un des derniers rois de Juda. Dom Calmet a prouvé (Dissert. sur la succession des grands-prêtres, à la tête du livre de Judith) que le grand-prêtre qui vivait du temps de Manassès est nommé *Hil*, *Helcias*, *Eliakim* et *Joachim*.

Ce n'est donc pas sans fondement que nous disons qu'*Héli*, marqué dans la généalogie de S. Luc, est le père de *Marie*, et que c'est sa généalogie que cet évangéliste nous a donnée.

Si les incrédules nous demandent pourquoi dans cette généalogie on trouve le nom de *Joseph* au lieu de celui de *Marie* qui devrait y être, nous répondons que ce n'était point l'usage, chez les Juifs, de mettre les femmes dans la suite directe des généalogies. De là cette maxime encore en vigueur chez eux : *La famille de la mère n'est point famille.* De là quand une suite de génération finissait par une femme, au lieu de la nommer dans la généalogie, on nommait son mari *que l'on faisait succéder au beau-père*, sans faire mention de la femme. Ce gendre était appelé *le fils* de celui dont il avait épousé la fille. On était par conséquent, chez les Juifs, *fils* de deux

manières, l'une propre et naturelle, d'avoir été engendré par un homme; l'autre impropre et légale, d'avoir épousé la fille qu'il avait engendrée.

Suivant cette explication, la diversité des deux généalogies ne présente aucune contradiction. Saint Matthieu a donné la généalogie de *Joseph*, en descendant d'Abraham à lui. S. Luc a donné celle de *Marie*, en remontant de Joseph son époux jusqu'à Adam, et même jusqu'à Dieu. Quand S. Luc dit que Joseph fut fils d'*Héli*, il ne contredit donc point S. Matthieu qui le fait fils de *Jacob*. Il en est de même de Salathiel, fils du roi Jéchonias et gendre de *Neri*, qui était de même que lui du sang royal. C'est pour cela que les deux évangélistes s'expriment différemment. S. Matthieu, qui rapporte les générations d'après l'ordre propre et naturel, dit qu'*Abraham engendra Isaac*, et ainsi de suite jusqu'à Jacob qui engendra Joseph, époux de Marie de laquelle est né Jésus-Christ. S. Luc s'exprime autrement, il dit : *Jésus, à ce qu'on croyait, était fils de Joseph, qui fut d'Héli, qui fut de Mathat, etc.* On peut encore rendre ainsi ce verset 23 du chapitre III de S. Luc : *Jésus, que l'on croyait fils de Joseph, était sorti d'Héli qui était sorti de Mathat, etc.* C'est la traduction naturelle du texte grec, soit du texte original, qui est conforme à la version des Ethiopiens, qui peut se concilier avec la Vulgate, et

qui lève toute difficulté. Cette différence dans les expressions en fait naturellement soupçonner dans le sens. S. Luc lui-même l'insinue clairement, puisque le premier et le dernier degré de sa généalogie ne présentent point des *pères naturels* et par *voie de génération*. Il dit ouvertement et sans détour que Jésus-Christ n'était pas proprement *fils de Joseph*, et il n'ignorait pas qu'Adam avait été *non engendré*, *mais créé par Dieu*. Le but de cet évangéliste, en donnant une autre généalogie que S. Matthieu, a donc été de montrer que Jésus descendait de David par diverses branches de la maison royale; qu'il en était issu non-seulement par *Salomon*, mais aussi par un de ses fils nommé *Nathan;* que de même il descendait de Zorobabel, non-seulement par *Abiud*, comme dit S. Matthieu, mais encore par *Resa*, autre fils du même Zorobabel.

Si dans l'intervalle de dix siècles qui se sont écoulés de David à S. Joseph il se trouve dans l'une des branches de ses descendans un plus grand nombre de générations que dans une autre, il n'en résulte certainement aucune difficulté. Cela n'est ni surprenant, ni rare entre deux lignes collatérales qui descendent de souches si éloignées. Et quant aux générations omises par S. Matthieu, savoir celles d'*Ochozias*, de *Joas* et d'*Amasias*, il y a tout lieu de croire qu'il s'est conformé, en ce point, à l'usage des Juifs qui n'avaient point admis dans leurs registres les

trois premiers descendans de Joram et d'Athalie, fille d'Achab et de Jézabel, à cause de la malédiction prononcée contre la postérité d'Achab ; malédiction qui, suivant la loi de Moïse, devait s'étendre jusqu'à la troisième génération.

On doit imputer à la négligence des copistes dans la généalogie de S. Matthieu la disparition du nom de *Joachim* fils de Josias et père de Jéchonias. Robert Etienne et le Fèvre d'Etaples assurent qu'ils ont vu des manuscrits dans lesquels cette génération se trouve. De même dans la généalogie de S. Luc, les générations de *Mathat* et de *Lévi* employées deux fois en remontant d'Héli à David doivent être imputées à une autre inattention des copistes. Cette répétition n'existait pas du temps de S. Irenée. Calmet dit qu'il est encore des exemplaires où elle ne se trouve pas.

Nous avons donc été fondés, quand nous avons dit qu'il n'y a aucune opposition entre les généalogies de S. Matthieu et de S. Luc ; dans l'une on donne celle de Marie, dans l'autre celle de son époux. Il n'y a aucune fausseté ni dans l'une ni dans l'autre. Jésus est vraiment, selon la chair, fils de David et de Salomon, puisque les branches de Salomon et de Nathan se sont réunies dans Zorobabel, un des ancêtres de Marie sa mère. Il est fils par adoption et par éducation de S. Joseph. En cette qualité, il a les mêmes droits que s'il en eût été fils selon la nature ; il est par conséquent l'héritier légitime du

sceptre d'Israël, qui appartenait de droit à son père adoptif et nourricier.

Nous ne devons pas omettre une autre difficulté des incrédules. « Ils nous opposent que se-
» lon S. Luc (I. v. 36.) Marie était cousine
» d'Elisabeth, femme du prêtre Zacharie; elle
» était donc de la tribu de Lévi; les prêtres
» étant obligés par la loi de prendre des épouses
» dans leur propre tribu. (Num. XXXVI. v.
» 7 et 8.) »

Cette loi ne regardait pas les lévites, mais les autres Israélites. Elle avait été adoptée afin d'empêcher que les filles héritières ne portassent les biens de leur tribu dans une autre. Cet inconvénient ne pouvait avoir lieu à l'égard des lévites qui ne possédaient point de fonds. D'ailleurs cette loi, observée à la rigueur avant la captivité, ne pouvait plus l'être aussi facilement après le retour: la tribu de Juda revint seule en corps; les familles des autres tribus y furent incorporées: celle de Lévi n'était plus en assez grand nombre pour donner des épouses à tous les prêtres. Il était donc naturel qu'ils prissent des filles de la tribu de Juda. Toutefois nous ne croyons pas qu'*Elisabeth*, femme du prêtre Zacharie, fût elle-même de la tribu de Juda, comme l'a avancé M. Bergier (Traité de la religion, tome VIII, page 390.), puisque S. Luc (I. v. 5.) dit expressément qu'elle était *descendante d'Aaron: De filiabus Aaron.* Mais il suffit

que la mère d'Elisabeth eût épousé un prêtre de la tribu de Lévi, quoiqu'elle fût de celle de Juda, et proche parente d'Héli ou Joachim père de Marie. (Voyez Bullet, *Réponses critiques*, tome II, page 275. Sur quelques difficultés minutieuses au sujet de la généalogie de Jésus-Christ.)

NOTE II.

Sur les versets 18 *et suivans du chapitre premier de S. Matthieu, et les versets* 35 *et suivans du chapitre premier de S. Luc.*

L'AUTEUR anonyme de la prétendue histoire critique de la vie de Jésus-Christ dit (page 60) « que la secte des antidicomariannites regarda » Jésus comme un enfant *bâtard;* que dans les » ouvrages des Juifs il est traité d'enfant adul- » térin ; enfin que presque de nos jours *Helvi-* » *dius*, *savant critique protestant*, ainsi que » plusieurs autres, a soutenu que non-seule- » ment Jésus était le fruit d'une intrigue cri- » minelle, mais encore que Marie, répudiée par » Joseph, avait eu d'autres enfans de différens » maris. »

Quiconque a seulement ouvert l'Histoire ecclésiastique sait que ni les antidicomariannites, ni Helvidius, qui marcha sur leurs traces, n'ont

jamais dit que Jésus fût né d'un adultère. Comment eussent-ils proféré ce blasphème, eux qui faisaient profession de croire en lui? Leur erreur consistait à enseigner que Marie, demeurée vierge jusqu'à l'enfantement de Jésus, avait eu ensuite d'autres enfans par les voies ordinaires du mariage. Mais faire d'*Helvidius*, hérétique du quatrième siècle, contre lequel nous avons des écrits de S. Jérôme, *un protestant de nos jours*, c'est un trait de la plus inconcevable ignorance, mais digne de cette auteur anti-chrétien.

Il a encore dit, après avoir parlé de l'annonciation racontée par S. Luc, que l'ange Gabriel, envoyé à Marie, était évidemment un jeune homme qui vint à bout de la séduire. Selon les Juifs, c'était un soldat nommé *Panther* ou *Pandira*. Celse a mis ce reproche dans la bouche d'un Juif, et a soutenu que Jésus est né d'un adultère. Cette calomnie s'est perpétuée chez les Juifs; on la retrouve dans le Thalmud et dans les vies de Jésus, composées par les rabbins. Quelques incrédules modernes n'ont pas rougi de la répéter. (Celse, dans Origène, l. I. n.° 28 et 32. *Tholodoth Jesu*. Lettres à Sophie, deuxième lettre, page 37. Le *Citateur*, etc.)

On peut bien assurer que les ennemis de J. C. et de l'Evangile n'auraient jamais attaqué la chasteté conjugale de Marie, s'ils n'eussent lu dans nos Evangiles que Joseph n'était point père de Jésus, selon la nature; quoique dans le

Eusèb. l. III. c. 27, etc.). Ni les uns ni les autres n'ont été subjugués par les apôtres, puisqu'ils n'en ont pas suivi la doctrine. Cette dispute aurait-elle pu avoir lieu s'il y avait eu alors le moindre soupçon sur la chasteté de Marie et sur la naissance de Jésus?

Quant aux calomnies des Juifs, ils se contredisent continuellement. Nous avons vu qu'il est dit dans le Thalmud que *Panthera* était l'époux de Marie; que Jésus était né du sang de David. Ce n'était donc pas un adultère. (Il ne serait pas impossible que *Panthera* fut un surnom de Joseph.) Celse au contraire dit que *Panthera* était un *séducteur*. Nous verrons ci-après les contradictions et les absurdités des rabbins dans leur roman sur la vie de J. C. Observons ici 1.° que la loi ordonnait de lapider les femmes infidèles, et de noter d'infamie le fruit de leur crime; les Juifs, devenus jaloux de Jésus, auraient-ils souffert qu'il échappât, aussi bien que sa mère, à la peine, si Marie avait été coupable? 2.° Joseph et sa famille, les parens de Jésus qui d'abord ne crurent point à sa mission, auraient-ils supporté en silence l'opprobre que ce crime aurait fait rejaillir sur eux? 3.° Jésus, s'il eût été illégitime, eût-il jamais trouvé dans sa patrie des disciples et des sectateurs? Ceux-ci auraient-ils eu le front de lui appliquer les prophéties? 4.° Les évangélistes qui ont rapporté dans le plus grand détail les reproches des ennemis de Jésus

n'ont fait aucune mention de celui-ci. Les Juifs lui reprochaient au contraire, comme nous l'avons déjà dit, *d'être fils d'un artisan nommé Joseph.*

Marcion contemporain de Celse, et qui, selon Tertullien, avait sucé tout le venin des Juifs, soutenait, comme plusieurs autres hérétiques, qu'il était indigne du fils de Dieu d'être né d'une femme, d'éprouver des infirmités, etc.; à plus forte raison il n'aurait pas manqué d'alléguer qu'il était indigne de Dieu d'être né d'un adultère; mais la notoriété publique ne le permettait pas; elle écartait tous ces soupçons odieux dont la malignité des incrédules aime à se repaître.

Il est donc faux que S. Luc ait été réduit à forger le miracle d'une conception opérée par le Saint-Esprit pour pallier l'opprobre de la naissance de Jésus. S. Matthieu affirme ce miracle aussi bien que S. Luc; et s'il y avait eu pour lors le plus léger doute sur la légitimité de cette naissance, la supposition d'un miracle aurait été plus propre à le confirmer qu'à le dissiper.

Les deux évangélistes le confirment, ce miracle, en rapportant d'autres faits: deux apparitions d'anges faites à Joseph, l'adoration des pasteurs et celle des mages, les prédictions d'Elisabeth, de Zacharie, d'Anne et de Siméon, etc.: ce sont là des évènemens publics qu'on n'aurait pas pu inventer impunément.

Ajoutons avec Origène que dans la croyance d'un Dieu et d'une Providence on ne se persuadera jamais que Dieu ait choisi un enfant adultérin pour en faire le législateur du genre humain, et le fondateur de la plus sainte des religions. Lorsque les incrédules n'étaient que *déistes* ils feignaient encore de respecter J. C.; depuis qu'ils sont devenus athées, la fureur des Juifs a passé dans leur ame; ils consentent à partager l'opprobre de cette nation réprouvée, pour insulter d'une manière plus sanglante l'objet de nos adorations.

Ils demandent « comment Dieu, pur esprit, » a pu couvrir de son ombre une femme, pro- » duire un enfant dans son sein; comment la » nature divine a pu s'unir à la nature humaine. » Dieu, ajoutent-ils, n'avait pas besoin d'em- » ployer des moyens aussi indécens pour opé- » rer le salut du genre humain. » Ils comparent l'incarnation du Verbe aux fables du paganisme, etc.

Tertullien répondait aux anciens hérétiques, auteurs de cette objection, que rien n'est plus décent ni plus digne de Dieu que d'opérer le salut de l'homme; qu'à l'exception du péché tout moyen lui est égal : il a formé un enfant dans le sein de Marie par le même pouvoir qui a créé le premier homme, et qui a donné aux créatures vivantes la faculté de se reproduire : nos adversaires qui exigent que nous leur expli-

quions

quions ce mystère pourraient-ils nous apprendre comment un homme peut engendrer son semblable ? Ils tombent eux-mêmes dans le ridicule qu'ils reprochent aux théologiens. Y a-t-il une question *plus absurde* que de demander comment Dieu exerce sa toute-puissance, de quels ressorts ou de quels moyens il se sert lorsqu'il opère par le seul vouloir ? Les fables du paganisme, les prétendues incarnations des dieux, telles que les admettaient les payens, n'ont servi qu'à remplir l'univers d'erreurs et de crimes; la foi au Verbe incarné y a ramené la vérité et la vertu ; et si de nos jours le genre humain se replonge de nouveau dans les erreurs les plus absurdes, les plus monstrueuses, les plus inconcevables, et dans les crimes, les excès les plus révoltans, c'est parce qu'une philosophie perfide fait tous ses efforts pour arracher cette foi salutaire du cœur de tous les hommes, si la chose était en son pouvoir.

Nous avons déjà observé que les partisans de cette philosophie ont renouvelé contre la personne de J. C., contre la légitimité de sa naissance, contre sa doctrine, ses succès, les reproches des Juifs, leurs calomnies, leurs impostures. Pour faire voir quelle confiance méritent ces prétendus sages, ces hommes qui se disent *si éclairés* et qui voudraient persuader qu'avant leurs sublimes découvertes tous les hommes étaient plongés dans les ténèbres, les

plus épaisses ; nous allons dévoiler la source où ils ont puisé ces lumières étonnantes qui leur ont fait abjurer le christianisme et proférer tant de blasphèmes. Croirait-on que c'est chez ce peuple qu'ils ont tant avili, contre lequel ils se sont déchaînés avec tant de fureur, dont ils ont tant de fois exalté l'ignorance, qu'ils sont allés forger les armes dont ils se servent pour faire la guerre au Christ et à sa religion ? Rien cependant de plus vrai. Tous leurs blasphèmes contre le Verbe incarné sont extraits des écrits du Juif Isaac Orobio, du *Munimen fidei*, des livres des rabbins, et spécialemeut du grossier et abominable roman que nous avons cité, et dont nous avons promis de donner un extrait, du *Tholodoth Jesu.*

Cet ouvrage est rempli de tant de faussetés monstrueuses et d'anachronismes si palpables que quelques-uns des rabbins les plus modérés et les plus sincères ont honte de l'autoriser et le désavouent, quoique composé pour la nation. Cependant le plus grand nombre d'entr'eux s'en sert pour entretenir le vulgaire dans le mépris et la haine qu'il a pour J. C.

Le titre de cet ouvrage est le même que celui de S. Matthieu : *Le livre de la génération de Jésus.* Mais l'auteur, au lieu de faire sa généalogie, commence par l'histoire fabuleuse de sa naissance, et continue celle de sa vie et de ses actions d'une manière infâme et pleine de blasphèmes.

Il a paru divers ouvrages juifs sous ce même titre. Les deux principaux sont celui d'un écrivain qui se donne le nom de *Jonatham*, et prétend avoir été contemporain de J. C., écrivant à Jérusalem. Il a été publié par le savant Wagenseil dans le second tome de ses *Tela ignea Satanæ*. L'auteur de ce roman était si ignorant dans l'histoire profane qu'il est tombé dans des anachronismes si monstrueux qu'ils suffiraient pour faire rejeter son livre à tout autres qu'à des Juifs aveuglés ou à des incrédules acharnés contre le christianisme, quand même on n'y trouverait pas d'ailleurs les faussetés les plus malignes et les plus absurdes. Le second, dans lequel la chronologie et la suite des faits est plus exacte, est à d'autres égards rempli des impostures les plus palpables et les plus impies. Ce dernier a été publié en 1705 par Huldrich, célèbre ministre protestant.

Nous n'entrerons pas dans le détail des faits de l'Evangile que ces deux ennemis fougueux de la religion chrétienne en ont extraits, tronqués et rendus ridicules ; nous nous bornerons à ce qu'il y a de plus essentiel en faisant sentir l'ignorance, la malice et l'impiété de chacun de ces livres. Les autres traits particuliers qu'ils ont lancés contre J. C. seront réfutés dans nos notes sur les Evangiles en combattant les incrédules modernes qui les ont adoptés et copiés.

L'auteur du premier de ces livres que Wa-

genseil a publié commence par la naissance de J. C. qu'il fait naître non d'une chaste vierge, mais d'un commerce illégitime, d'un nommé *Pandira*, *Pandera* ou *Panther* avec une jeune femme mariée. Ce séducteur s'enfuit à Babylone, et laissa Marie chargée de l'enfant qu'elle appela à sa circoncision *Jeosoua*. On l'envoya à l'école, mais ce jeune garçon avait l'insolence de lever la tête et de se découvrir devant ses supérieurs, au lieu que c'était la coutume de se voiler en leur présence. Cette hardiesse donna lieu d'examiner sa naissance qui fut jugée impure. Le conseil supérieur, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, le déclara né d'un adultère, exclus comme tel de l'assemblée d'Israël, ce qui fut publié au son de 300 trompettes.

Après avoir demeuré quelque temps en Galilée il alla à Jérusalem, et résolut d'entrer dans le lieu très-saint, et d'y enlever le nom ineffable de Dieu. Tout le monde sait que les Juifs ont pour le nom de *Jehova* un respect qui va jusqu'à la superstition pardessus tous les autres noms de Dieu, et qu'ils attribuent des vertus miraculeuses à la véritable prononciation de ce nom. Mais sans attaquer ici directement ce préjugé, n'est-ce pas de leur part une impiété manifeste de supposer que ces vertus subsistaient entre les mains d'un scélérat qui ne l'avait enlevé que dans le dessein de tromper le genre humain par les plus noires et diabo-

liques impostures ? Afin d'empêcher que ce nom fût enlevé, l'auteur du *Tholodoth Jesu* dit qu'on avait formé par art magique deux lions qu'on avait placés l'un à la droite et l'autre à la gauche du lieu très-saint. Ces lions rugissaient toutes les fois qu'on sortait, et leur rugissement était si terrible qu'il faisait perdre la mémoire à ceux qui l'entendaient.

Le fils de *Pendera* évita le piége en faisant une incision à la peau de sa cuisse, et y glissant le nom de Jehova qu'il avait dérobé. Il passa donc sans risque et se rendit à Bethléem où il ressuscita un mort et guérit un lépreux. Il fit d'autres miracles, ce qui lui attira une foule de peuple qui le mena en triomphe à Jérusalem, monté sur un âne. Les sacrificateurs assemblés présentèrent requête à *Oloina* ou *Hélène*, qui régnait alors en Judée avec son fils *Monbas* ou *Hircan*, et lui demandèrent la punition de Jésus. Il parut devant elle, et la mit dans ses intérêts par de nouveaux miracles. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'ignorance de l'auteur à l'égard des faits et du temps. Il est très-certain qu'il n'y avait point de reine *Helène* en Judée dans ce temps-là.

Les sacrificateurs cherchèrent d'autres voies d'arrêter les progrès de ce faiseur de miracles. Pendant qu'ils délibéraient, l'un d'eux nommé *Juda* s'étant offert d'apprendre le nom de *Jehova*, il alla faire assaut de miracles avec Jésus.

L'un et l'autre s'élevèrent en l'air en prononçant ce nom. Juda voulut inutilement faire tomber son ennemi jusqu'à ce qu'il eût fait de l'eau sur lui ; ils tombèrent l'un et l'autre parce qu'ils étaient souillés. Jésus se lava promptement dans le Jourdain, et fit de nouveaux miracles. Alors Juda se mit au nombre de ses disciples, pénétra dans ses secrets, les révéla aux sacrificateurs, et entr'autres la manière dont il avait volé le nom de Dieu. Comme il devait venir au temple on l'arrêta avec plusieurs de ses disciples pendant que les autres fuyaient sur les montagnes.

Jésus comparut devant le Sanhédrin, et par la sentence de ce tribunal fut attaché à la colonne de marbre qui était dans la ville où on le fouetta, on le couronna d'épines, et on lui donna du vin mêlé avec de la myrrhe, parce qu'il se plaignit de la soif. Non content de cela le Sanhédrin le condamna à mort, et il fut lapidé. On voulut ensuite le pendre au bois ; mais le bois se rompit, parce que Jésus prévoyant le genre de sa mort l'avait enchanté par le nom de *Jehova*. Juda rendit cette précaution inutile en tirant de son jardin un grand tronc de chou auquel on l'attacha.

Craignant que ses disciples n'enlevassent son corps et ne publiassent qu'il était ressuscité, il l'ensevelit dans le canal d'un ruisseau dont il avait détourné l'eau jusqu'à ce que la fosse fût

faite et couverte. On ne manqua pas de publier qu'il était ressuscité, parce qu'on ne trouvait pas son corps ; mais Juda découvrit l'imposture en produisant le corps mort ; on l'attacha à la queue d'un cheval et on le traîna jusque devant le palais de la reine qui avait cru la résurrection, et qui ne sut que dire et abandonna le corps à la merci du peuple ; on lui arracha les cheveux, et *c'est pourquoi les moines se rasent.*

Les Nazaréens (c'est ainsi qu'il appelle *les chrétiens*) furent si irrités de cette ignominie qu'ils firent un schisme avec les Juifs. Cependant leur religion s'étendait en tous lieux par le ministère de douze personnes qui couraient les royaumes, et prêchaient la gloire et la doctrine de leur maître avec un si prodigieux succès que les docteurs et les sages en furent alarmés. Ils députèrent un nommé *Simon Kepha* pour y remédier. Il prit le nom de *Jehova* et se transporta dans la métropole des Nazaréens (Rome), où après avoir fait plusieurs miracles ils lui promirent de faire tout ce qu'il demanderait. Il leur dit de ne point maltraiter les Juifs, de célébrer la fête de la mort de Jésus au lieu de la Pâque, et le quarantième jour après au lieu de la Pentecôte. Ils le promirent à condition qu'il demeurerait avec eux : pour cet effet on lui bâtit une tour où il s'enferma, vivant de pain et d'eau pendant six ans, au bout desquels il mourut. L'auteur ajoute qu'on voit encore à

Rome cette tour qu'on appelle *Peter*, ou du moins une pierre sur laquelle il était assis.

Elie vint ensuite à Rome et tâcha de persuader au peuple que c'était Simon qui les avait trompés, et que c'était lui que Jésus avait chargé de ses ordres ; qu'il leur commandait de se faire circoncire sous peine d'être noyés, et d'observer le premier jour de la semaine au lieu du samedi. Mais dans le moment qu'il prêchait ainsi, une pierre tomba sur sa tête et l'écrasa. *Ainsi périssent tous les ennemis de Dieu*, conclut l'auteur. Voilà l'extrait du premier *Tholodoth* publié par Wagenseil.

Il est visible que le romancier juif a forgé ces dernières circonstances sur celle de Simon le magicien dans le livre des Actes, et dans les écrits apocryphes de S. Pierre, et dans l'histoire de son prétendu combat avec ce même Simon.

L'autre *Tholodoth* que Huldrich a donné a adopté la plupart des impostures du premier. Leurs faussetés sont si sensibles et si palpables qu'elles n'ont besoin pour être réfutées que d'une simple lecture. Le second auteur toutefois n'est pas tombé dans les énormes anachronismes de son prédécesseur. Il a fait naître Jésus-Christ sous Hérode-le-Grand ; il prétend même que ce fut à ce prince qu'on porta les plaintes de l'adultère que Panther avait commis, et qu'Hérode irrité contre les coupables qui avaient fui

en Egypte se transporta à Bethléem, et en fit massacrer tous les enfans. Il plaça la mort du Sauveur sous le même Hérode, car il dit que ce prince ne mourut qu'après avoir fait lapider et pendre Jésus-Christ. Cependant le Sauveur ne fut crucifié que sous l'empire de Tibère, lorsqu'Archélaüs était déjà exilé, et qu'il n'y avait plus de roi en Judée. Ces faits ne peuvent être contestés puisqu'on les tire de l'histoire profane.

Un autre anachronisme c'est qu'il donne à Jésus-Christ pour précepteur Josué, fils de Petarchia, qui avait étudié sous Akiba. Or Akiba n'a vécu que sous l'empire d'Adrien, plus de cent ans après la mort d'Hérode et de Jésus-Christ. Cependant il fait aller Akiba à Nazareth pour s'instruire de la naissance de Jésus-Christ; il y apprit de Marie que son fils était né en adultère, etc. Il accumule sur Hérode et son fils un amas de circonstances absurdes. Il raconte entr'autres que quand il fut question de faire mourir Jésus-Christ il envoya un ordre par toute la terre, afin que si quelqu'un voulait défendre la cause de Jésus il eût à se présenter devant le Sanhédrin à Jérusalem. Les thalmudistes ont répété cette fable. Les Juifs de Worms s'en sont prévalus et ont soutenu autrefois à l'empereur d'Allemagne qu'Hérode avait consulté en particulier le Sanhédrin de Worms, lequel opina qu'il fallait renfermer Jésus et le

nourrir au lieu de le condamner à mort ; mais le roi rejeta cet avis, et Jésus fut attaché au bois.

En deux mots ce second auteur contredit perpétuellement son prédécesseur. Dans les articles mêmes où les deux auteurs s'accordent on trouve des choses contraires à toute l'histoire tant sacrée que profane ; partout des anachronismes frappans, des contradictions évidentes, des absurdités, des puérilités sans nombre. En voilà assez sur l'imposture de ces deux ouvrages, pour convaincre ceux qui cherchent la vérité, et du fatal aveuglement de la nation des Juifs, et de la mauvaise foi des incrédules qui vont puiser dans de telles sources les calomnies, les blasphèmes et les faussetés aussi abominables que diaboliques qu'ils osent renouveler contre Jésus-Christ et sa religion.

NOTE III.

Sur le verset 1 *du chapitre second de S. Matthieu.*

« Saint Matthieu dit que l'enfant (Voltaire, » Bibl. expliq.) étant né du temps du roi Hé- » rode, les mages vinrent un mois après, et » demandèrent : Où est le nouveau né, roi des » Juifs ; car nous avons vu son étoile dans » l'Anatolie? »

L'Asie mineure, connue sous le nom d'*Anatolie*, est beaucoup plus occidentale non-seulement que le pays d'où vinrent les mages, mais même que la Judée: c'est donc très-mal traduire l'*Anatoli* de l'Evangile que de le rendre par l'*Anatolie*. Il doit être rendu par sa signification propre, *en l'Orient*.

S. Matthieu ne dit point combien il s'écoula de temps entre la naissance de Jésus-Christ et l'arrivée des mages. Il est ridicule de confondre les lieux destinés de tout temps en Orient à recevoir les voyageurs qui n'y trouvent que le couvert, et qui portent avec eux les provisions nécessaires, avec *l'étable d'une taverne*. La naissance de Jésus à Bethléem était un évènement très-connu dans la Judée. S. Justin qui était de Samarie cite au Juif Tryphon la caverne dans laquelle Jésus est venu au monde. Origène dit à Celse (*Dial. cum Tryp*, n.° 78. Orig. l. I, n.° 51) que les ennemis mêmes du christianisme la connaissent. Il est encore plus ridicule de chercher par les principes de l'astronomie ce que pouvait être une étoile *miraculeuse;* et il ne l'est guère moins de marquer comme Voltaire de l'étonnement de ce que S. Luc, qui s'est proposé de suppléer ce que d'autres ont omis, a rapporté des circonstances qui ne se trouvent point dans S. Matthieu, et n'a point répété ce qui y était exprimé. Au reste il est faux que S. Luc contra-

rie S. Matthieu. Les incrédules n'alléguèrent jamais rien qui le prouve.

Au sujet du dénombrement de la Judée, voyez *Observations préliminaires sur le nouveau Testament*, *art. III*, *n.*° 1.

NOTE IV.

Sur les versets 16 *et suivans du second chapitre de S. Matthieu.*

Nous ne relèverons pas l'ignorance grossière de Voltaire dans la traduction qu'il a faite (Bibl. expliq.) du mot grec ἀποστιλας; nous laissons les mots et nous venons au fait.

« Les autres évangélistes, dit l'incrédule au » sujet du massacre des innocens, se taisent » sur une cruauté si inouïe dont il n'est aucun » exemple chez aucun peuple.... On ne conçoit » pas qu'un prince honoré du nom de grand, » un roi favori d'Auguste, ait été assez imbé- » cile pour croire à 70 ans qu'il était né dans » une étable un enfant de la populace, lequel » était roi des Juifs, qui allait le détrôner.... » que cet Hérode ait été assez follement bar- » bare pour faire tuer tous les enfans du pays. » Il devait dire *du canton*.

Nous avons fait voir dans nos observations préliminaires sur le nouveau Testament, art. III,

n.° 30, que ce fait si atroce est rapporté par Macrobe, historien payen. Mais n'est-il pas étrange qu'il paraisse inconcevable à un homme qui a dit d'Hérode (Philos. de l'histoire) *que la cruauté devint en lui une seconde nature, un besoin toujours renaissant, comme les tigres ont besoin de dévorer pour vivre.* On peut tout croire d'un tel monstre. Un tyran qui a souillé ses mains du sang de son épouse sur de simples soupçons, qui a été assez *follement barbare* pour faire enfermer peu de jours avant sa mort, les principaux de ses états dans l'Hippodrome, afin de les y faire massacrer le jour même qu'il mourrait, et mettre ainsi tout son royaume en deuil, a bien pu immoler les enfans d'un canton à ses inquiétudes. Ce n'était point *un enfant de la populace*, c'était un descendant de David, dont la naissance accompagnée des circonstances les plus extraordinaires les avait causées. Elles étaient fondées sur les dispositions de la nation, qui attendait de jour en jour *un Messie, roi de la famille de David.* Cette attente appuyée d'une foule de prédictions avait été réveillée par l'arrivée des mages.

L'historien critique de J. C. a aussi attaqué ce récit de l'Evangile. « On ne conçoit pas, dit cet » autre impie (Hist. critiq. c. III. pag. 43), » comment un roi soupçonneux, jaloux, trou- » blé par la nouvelle d'un nouveau roi des Juifs, » a pu prendre si mal ses mesures, se fier à des

» étrangers, patienter pendant plusieurs jours,
» sans rien faire pour s'assurer du fait. Ou
» Hérode croyait aux prophéties, ou il n'y
» croyait pas. S'il y croyait, il devait aller ren-
» dre ses hommages au Christ. S'il n'y croyait
» pas, il est absurde qu'il ait fait égorger des
» enfans en vertu des prophéties auxquelles il
» n'ajoutait aucune foi.

» Dieu ne peut avoir permis ce massacre; il
» pouvait sauver son fils par une autre voie.
» Hérode n'était point maître dans la Judée; les
» Romains n'auraient pas souffert cette barba-
» rie..... Le voyage et le séjour de Jésus en
» Egypte ne s'accordent point avec les autres
» évangélistes. »

Hérode était un insensé, sa conduite le prouve; il n'est donc pas étonnant *qu'il ait mal pris ses mesures;* Dieu y veillait d'ailleurs. Pour qu'il fût *alarmé et troublé*, il n'est pas nécessaire qu'il ait cru aux prophéties, mais qu'il ait su que la nation juive y croyait, et qu'il était lui-même universellement détesté. Il fit massacrer les enfans non en vertu des prophéties, mais en conséquence des questions des mages, et de la réponse des docteurs de la loi. Dieu a permis ce massacre, comme il a souffert tous les autres crimes des hommes, et qu'il souffre encore les blasphèmes des incrédules, en se réservant de les punir quand il lui plaira. Il pouvait sauver J. C. par un autre moyen, mais quel moyen qu'il

eût choisi, les incrédules auraient élevé des doutes et des questions.

Les Romains n'avaient pas empêché les autres forfaits d'Hérode, et il ne consulta pas les Romains pour commettre celui-ci. Quel intérêt d'ailleurs pouvait engager S. Matthieu à forger, contre la notoriété publique, l'histoire de ce meurtre? ce fait ne pouvait tourner ni à la gloire de Jésus, ni à l'avantage de ses disciples. Au contraire, il est aux yeux de la chair déshonorant pour lui! Quoi! celui qu'on vient de donner pour Fils de Dieu est obligé de fuir pendant les ténèbres de la nuit dans une terre étrangère, pour sauver sa vie! Quoi! cet enfant dont les anges ont annoncé la naissance comme le sujet d'une grande joie occasione, peu de jours après, une calamité publique! N'est-il pas sensible que l'évangéliste n'avait aucune raison de feindre ce massacre et qu'il en avait au contraire plusieurs de le passer sous silence, s'il n'eût pas été sincère? Eût-il osé le publier dans le siècle même auquel Hérode avait vécu, au milieu du pays où il avait régné, dans la langue vulgaire de ce pays; n'eût-il pas appréhendé d'être démenti et convaincu d'une grossière imposture.

« Le calendrier grec compte quatorze mille » enfans égorgés dans cette occasion. »

Bethléem était une petite ville, à deux lieues de Jérusalem, dont le territoire ne pouvait pas être considérable. On peut évaluer à une cen-

taine environ les enfans au dessous de deux ans qu'Hérode fit massacrer. C'est tout ce qu'il pouvait s'en rencontrer dans un aussi petit endroit et ses dépendances. Ainsi nous plaçons les quatorze mille innocens des Grecs au nombre des fables dont cette nation a toujours aimé à se repaître.

Quant aux prétendues contradictions que les incrédules croient faire apercevoir entre saint Matthieu et saint Luc, il suffit pour les faire disparaître de comparer les récits des deux écrivains sacrés. Toute la différence qu'il y a entr'eux consiste en ce que l'un rapporte plusieurs faits de l'enfance du Sauveur desquels l'autre ne parle pas.

Saint Matthieu rapporte de suite la naissance de Jésus, l'adoration des mages, la fuite de la sainte Famille en Egypte, le meurtre des innocens, le retour d'Egypte, le séjour de Jésus à Nazareth, la prédication de saint Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, sans fixer aucune époque, sans déterminer l'intervalle du temps qui s'est passé entre ces divers évènemens, sans parler des autres faits arrivés dans ce même temps.

Saint Luc raconte la naissance de Jésus, sa circoncision, sa présentation au temple, le séjour de la sainte Famille à Nazareth, les trois jours d'absence de Jésus retrouvé dans le temple à l'âge de douze ans, la prédication de S. Jean-Baptiste, le baptême de Jésus, sans exprimer

si

si tous ces faits se sont suivis immédiatement, ou ont été séparés par d'autres évènemens.

Saint Marc et saint Jean commencent leur Evangile à la prédication de Jean-Baptiste, et passent sous silence tout ce qui a précédé. De même que saint Matthieu ne dit rien de la circoncision, de la présentation de Jésus au temple, de son absence de trois jours, saint Luc omet à son tour l'adoration des mages, le meurtre des innocens, la fuite en Egypte et le retour.

« Mais, disent les incrédules, saint Luc fait » profession de tout rapporter; il dit qu'il s'est » informé exactement de tout dès le commen- » cement, et qu'il le rapportera de suite et par » ordre. Il n'a donc rien supprimé. »

Il est vrai que saint Luc dit qu'il s'est informé de tout, mais il ne dit pas qu'il *écrira tout*, et qu'il ne supprimera rien. Il ne dit pas qu'il rapportera tout ce qui a déjà été écrit avant lui, il dit seulement qu'il racontera les choses *par ordre*, mais il n'ajoute point qu'il les racontera *de suite*, sans intervalle, sans en omettre aucune. Son dessein était de reprendre les choses *dès le commencement;* en effet il remonte jusqu'à la naissance de Jean-Baptiste et à l'annonciation faite à Marie; aucun autre évangéliste n'était remonté si haut. Toute la difficulté consiste donc uniquement à savoir combien de temps s'est écoulé entre les divers évènemens de l'enfance de Jésus; l'Evangile n'en dit rien, si l'on doit

placer la présentation au temple et la purification de Marie avant ou après le retour d'Egypte.

Nous soutenons que cela s'est fait après. Selon la loi, cette cérémonie devait se faire 40 jours après l'enfantement, mais lorsque les couches avaient été fâcheuses, lorsque la mère ou l'enfant étaient malades, lorsqu'ils étaient fort éloignés de Jérusalem, l'intention de la loi ne fut jamais de les mettre en danger. Le temps avait été prescrit principalement pour les Israélites campés dans le désert autour du tabernacle (Lévit. XII. v. 6). Dans la Judée cette loi admettait des dispenses et des délais. Anne, mère de Samuel, ne présenta son fils au Seigneur qu'après qu'il fut sevré (I. Reg. I. v. 22). Marie, forcée de fuir en Egypte, eut droit d'user du même privilége. On ne sait pas combien dura son absence, mais elle ne fut pas longue, puisqu'Hérode mourut cinq jours après le meurtre de son fils Antipater, peu de temps après le massacre des innocens. (Joseph. Antiq. l. XVII. c. 10.)

Saint Luc dit à la vérité (II. v. 22) : *Après que les jours de la purification de Marie furent accomplis, Jésus fut porté au temple*, etc.; *mais ce ne fut que lorsqu'elle put accomplir ce point de la loi.* La nature des faits exige cette restriction.

Dans cette hypothèse tout se concilie. Jésus, à Bethléem, est circoncis huit jours après sa naissance, comme le dit S. Luc; il est adoré par

les mages, transporté en Egypte, les innocens sont massacrés, Hérode meurt, la sainte Famille revient en Judée, comme le rapporte S. Matthieu. Jésus est porté à Jérusalem et présenté au Seigneur; Marie se purifie selon la loi, comme nous l'apprend saint Luc; elle retourne à Nazareth avec Jésus et Joseph, ainsi que le disent les deux évangélistes. Il est exactement vrai que le retour à Nazareth suit immédiatement le retour d'Egypte, comme le veut S. Matthieu, et qu'il se fait après que les parens de Jésus ont accompli tout ce que la loi prescrit, comme l'a observé S. Luc. Où sont donc les impossibilités et les contradictions entre les deux évangélistes, que les incrédules veulent y trouver?

Pour prouver que toute conciliation est impossible, l'historien critique de J. C. observe 1.° « que jusqu'à présent on n'a pas pu faire une » *concordance* des Evangiles, qui eût l'approba- » tion générale de l'Eglise. »

Si l'Eglise n'a encore approuvé aucune *concordance*, elle n'en a aussi réprouvé aucune. Qu'un évènement soit arrivé plutôt ou plus tard, avant ou après tel autre; que tel moyen de concilier les évangélistes soit plus ou moins probable, qu'en résulte-t-il pour ou contre la vérité de l'histoire? Le critique que nous combattons avoue lui-même que les *fautes chronologiques* ne sont d'aucune importance quand elles n'influent point sur la nature des évène-

mens; que le lieu et le temps ne changent rien à la nature des faits (Hist. critiq. c. VI. pag. 96 et 97); à plus forte raison les *doutes chronologiques*.

« 2.° L'on est forcé de conclure (ibid. c. III. » pag. 51) ou que le récit de S. Luc est défec- » tueux, ou que S. Matthieu a voulu tromper » ses lecteurs par des fables improbables. Quel- » que parti que l'on prenne, le St-Esprit qui les » inspirait tous deux se trouvera toujours en » défaut. »

C'est la critique du blasphémateur *qui est en défaut*. Il avait à prouver non que les évangélistes sont *défectueux* et incomplets, mais *qu'ils se contredisent*, et *qu'il est impossible de les concilier*. S. Jean nous a avertis qu'il n'a pas rapporté tous les miracles de Jésus. Il a encore moins, ainsi que les autres écrivains sacrés, rapporté tous ses discours, ni toutes les circonstances des faits. C'est l'Esprit-Saint lui-même qui nous a donné cet avertissement.

« Il est impossible (*ibid.* pag. 55) que Jésus, » comme dit saint Luc, soit demeuré constam- » ment à Nazareth jusqu'à douze ans, s'il est » vrai qu'aussitôt après sa naissance il ait été » transporté en Egypte où S. Matthieu le fait » demeurer jusqu'à la mort d'Hérode. »

Saint Luc n'a dit nulle part que Jésus soit demeuré *constamment* à Nazareth depuis sa naissance. Il ne le fait aller à Nazareth qu'après

la purification de Marie. Mais si elle n'a eu lieu qu'après le retour d'Egypte, comme nous l'avons prouvé, où est l'*impossibilité?* S. Matthieu n'a insinué non plus en aucun endroit que le séjour en Egypte ait duré long-temps. Hérode mourut promptement : donc le retour fut prompt. Vainement le critique veut prouver le contraire par l'*Evangile de l'enfance*, Ce faux Evangile, forgé par les manichéens (Iren. l. I. c. 17) n'a paru que sur la fin du second siècle, et nous avons fait voir dans nos observations préliminaires le fonds que l'on doit faire sur les écrits apocryphes composés par les hérétiques.

« Saint Matthieu (*ibid.* pag. 67) place le » baptême de Jean immédiatement après le » retour d'Egypte, et fait aussitôt commencer » à Jésus sa mission. »

Rien de plus faux, puisque Jésus fut rapporté d'abord après la mort d'Hérode qui suivit de près le massacre des innocens; il est évident que ce retour n'a pas été différé. Il est donc faux que S. Matthieu ait donné à entendre qu'il fut immédiatement suivi du baptême de Jésus.

« Saint Matthieu observe (pag. 53) que » Jésus fut élevé à Nazareth pour accomplir » cette prédiction des prophètes : *Il sera nommé* » *Nazaréen.* Cette prophétie ne se trouve nulle » part. *Nazaréen*, chez les Juifs, signifiait un » bandit, un vagabond, un homme séparé du » monde, etc. »

Il est vrai que *nazar* ou *nazir* en hébreu signifie séparé ou rejeté; on donnait ce nom à ceux qui se séparaient des autres hommes pour se consacrer à Dieu, et à ceux qui étaient rejetés ou éloignés par leurs frères. Ce terme, dans le premier sens, est appliqué à Samson (Ind. XIII. v. 26); la loi de Moyse parle de la consécration des Nazaréens. (Num. VI.)

Les incrédules, qui ont pris des Juifs cette belle remarque (*Munimen fidei*, I. part. CXLIX), soutiendront-ils que les prophètes n'ont pas parlé du Messie comme d'un personnage consacré à Dieu? Que s'ils veulent prendre le terme de Nazaréen dans le sens odieux qui signifie *rejeté*, Isaïe n'a-t-il pas prédit (LIII) que le Messie serait *rejeté* et *méprisé* par son peuple?

« Du vivant même de Jésus (*ibid.* pag. 55), » on formait un reproche contre lui de son sé- » jour en Egypte; ses ennemis prétendaient qu'il » y avait appris la magie.... S. Luc, pour faire » tomber ces accusations, a passé sous silence » le voyage en Egypte. Parmi les Juifs, les grands » et les riches attendaient pour Messie un prince, » un homme puissant; ils ne purent reconnaître » comme tel Jésus né dans une étable. Les pau- » vres au contraire purent se figurer que le » Messie naîtrait dans leur classe et que Marie » était issue du sang des rois. S. Matthieu, qui » avait la tête remplie de prophéties et de no- » tions populaires, a imaginé le voyage en

» Egypte, pour remplir un vide de trente ans
» dans la vie de Jésus, sans prévoir les incon-
» véniens. C'est peut-être pour justifier la durée
» du séjour de Jésus en Egypte qu'il raconte la
» colère d'Hérode. S. Luc au contraire a gardé le
» silence sur ce voyage d'Egypte, pour écarter
» du Christ l'accusation de magie; mais il ne l'a
» point lavé d'accusations tout aussi graves que
» l'on faisait sur sa naissance. »

Que de contradictions et d'absurdités dans ces conjectures! Le séjour en Egypte a été reproché à Jésus *de son vivant même;* et cependant c'est une fable que S. Matthieu a *imaginée* pour remplir un vide de trente ans! S. Luc l'a supprimée non parce que c'était *une fable*, mais pour *écarter du Christ l'accusation* de magie! Il a cru que son silence seul écarterait cette accusation, et il ne s'est point mis en peine de laver Jésus du soupçon d'une naissance illégitime; il a donné lieu à ce soupçon, en rapportant, comme saint Matthieu, la conception miraculeuse de Jésus. Ces deux évangélistes savaient que les Juifs riches et puissans voulaient pour Messie un prince conquérant, et ils ont eu soin de leur apprendre que Jésus était né dans une étable!

Celse, qui vivait dans le premier siècle, est le premier qui ait accusé Jésus d'avoir étudié la magie en Egypte, et qui ait supposé que S. Luc a supprimé le voyage d'Egypte, pour dissiper une calomnie qui n'a été forgée que quatre-vingts

ans après? N'en est-ce pas une autre d'imaginer que S. Luc a cru étouffer par son silence seul le souvenir d'un voyage raconté par S. Matthieu qui avait écrit avant lui?

Ou le voyage en Egypte et le meurtre des innocens sont vrais, ou ils sont faux. S'ils sont vrais, S. Matthieu n'a pas eu tort de les rapporter; s'ils sont faux, S. Luc n'est pas blâmable de les avoir supprimés. On ne peut du moins les condamner tous deux.

Mais certes, l'un et l'autre sont à couvert de toute censure. S. Matthieu n'a eu besoin d'aucun motif étranger pour écrire un fait vrai et notoire, et S. Luc n'en a pas eu besoin non plus pour le passer sous silence, parce qu'il ne s'était point engagé non plus à rapporter tous les faits.

Nous ne pouvons ici qu'être vivement frappés de l'aveuglement volontaire, réfléchi, opiniâtre des ennemis de la religion. Pour décréditer l'Evangile, ils suivent une méthode qu'on rougirait d'employer dans toute autre question. Quels raisonnemens pour des *philosophes!* S. Luc n'a point parlé de tel fait: donc il l'a cru faux. Saint Matthieu le rapporte: donc il l'a forgé. L'un après avoir raconté un évènement antérieur en écrit un autre qui n'est arrivé que quelque temps après : donc il ne suppose aucun intervalle entre les deux. Ils ne rapportent pas toujours les mêmes évènemens; l'un marque une circonstance dont

l'autre ne fait pas mention : donc ils se contredisent. S. Marc et S. Jean passent sous silence tout ce qui a précédé la prédication du Messie : donc *ils le font tomber des nues*. Les deux premiers ont eu tort de parler de son enfance : donc les deux derniers ont aussi tort de n'en avoir rien dit ; il faut entendre toutes les parties : donc les Evangiles apocryphes, fabuleux, dont les auteurs sont inconnus, ont autant de poids que ceux qui ont été écrits par les témoins oculaires ou contemporains. Celse, épicurien, qui ne croyait *point* à la Providence et qui a vécu plus d'un siècle après les évènemens, les a contredits ; mais c'est un philosophe : donc il mérite plus d'être cru que les apôtres. Les incrédules n'ont cessé de peindre les Juifs comme des fanatiques ignorans et stupides ; mais ils ont rejeté J. C. : donc on doit les respecter. Depuis dix-huit siècles J. C. est adoré comme un Dieu par les peuples les plus éclairés et les plus policés : donc il faut le peindre comme le plus vil des mortels, etc., etc.

NOTE V.

Sur les versets premier et suivans du chapitre trois de S. Matthieu, et sur le premier chapitre de S. Marc, le troisième de S. Luc, et les versets 19 *et suivans du premier de S. Jean.*

« Jésus, disent les incrédules (Hist. crit. c. IV.
» pag. 71), se choisit un prophète, un précur-
» seur dans la personne de son cousin Jean-Bap-
» tiste. Sous prétexte de recevoir le baptême,
» il vint se concerter avec lui : quoique les deux
» prédicateurs eussent de l'ambition, S. Jean
» céda le premier rôle à Jésus ; il déclara notam-
» ment aux prêtres de Jérusalem qu'il n'était
» envoyé que pour préparer les voies au Messie.
» Le peuple ne soupçonna point qu'un mission-
» naire d'une vie si austère, si détaché des
» choses de ce monde, pût le tromper ; on crut,
» sur sa parole, que l'Esprit-Saint, sous la forme
» d'une colombe, était descendu sur Jésus au
» moment de son baptême. Selon S. Matthieu,
» Hérode fit trancher la tête à Jean-Baptiste,
» par complaisance pour Hérodias sa belle-
» sœur ; cependant les historiens de ce prince
» ne lui reprochent point le supplice du précur-
» seur. Pendant son emprisonnement le Christ
» ne songea point à le délivrer, il ne fit aucun

» miracle pour lui. Depuis sa mort, il n'en » parle que très-peu; il n'en avait plus be- » soin, etc. »

Dans l'Evangile de S. Jean (I. v. 33), Jean-Baptiste proteste qu'il *ne connaissait* pas Jésus; mais qu'il l'a connu pour le fils de Dieu, en voyant le S. Esprit descendre sur lui à son baptême. Jésus et son précurseur ne s'étaient probablement jamais vus; le premier avait vécu à Nazareth dans la plus grande obscurité; le second avait habité les déserts des montagnes de la Judée, et l'on ne voit pas en quels temps ils auraient pu convenir ensemble du rôle qu'ils devaient jouer; ce n'est pas assez d'imaginer des soupçons, lorsqu'ils ne sont fondés sur rien.

Jean-Baptiste ne fut pas seul témoin de la descente du S. Esprit sur le Christ, et de la voix céleste qui le déclarait fils de Dieu. S. Luc dit (III. v. 2) que Jésus vint au Jourdain, lorsque tout le peuple se faisait baptiser par Jean. Le peuple fut donc témoin du prodige; il ne le crut point sur la parole seule du précurseur.

Non-seulement S. Matthieu, mais S. Marc et S. Luc disent que Jean-Baptiste fut mis à mort par Hérode. Nous avons déjà vu (Observat. prélim. sur le N. Testament, art. III.) que Joseph a confirmé ce fait.

Il est vrai que quelques critiques ont voulu rendre le passage de cet historien suspect d'interpolation, parce qu'il a paru trop honorable à

S. Jean-Baptiste. Mais quelle raison aurait donc pu empêcher Joseph de rendre témoignage à un homme dont la vertu était reconnue dans toute la Judée, et qu'on avait été tenté de prendre pour le Messie? Qui ne remarque pas ici l'entêtement des ennemis du christianisme? Ils ne peuvent souffrir que J. C. ait eu pour précurseur un homme d'une vertu aussi éminente, et au témoignage duquel ils ne peuvent rien opposer de raisonnable.

Ces calomniateurs téméraires ont dit ensuite que Jésus paya d'ingratitude le témoignage que Jean-Baptiste lui avait rendu; qu'il ne fit rien pour le tirer de sa prison, et qu'après sa mort Jésus n'en parla presque plus. Si Jésus avait fait quelque miracle ou quelque tentative pour délivrer son précurseur des mains d'Hérode, on l'accuserait d'avoir attenté à l'autorité légitime, et on citerait cette circonstance comme une nouvelle preuve du complot formé entr'eux. Mails il fallait que leur témoignage mutuel fût confirmé par leur mort; c'est la destinée de ceux que Dieu envoie pour instruire et corriger les hommes.

Souvent Jésus a parlé de Jean-Baptiste après sa mort, et toujours avec éloge. Il a rappelé souvent aux Juifs les leçons, les exemples, les vertus de ce saint homme. (Matth. IX. v. 18. XVII. v. 12. Marc IX. v. 12. Luc. VII. v. 33. XX. v. 4. Joann. XX. 40.)

NOTE VI.

Sur les versets premier et suivans du chapitre quatrième de S. Matthieu, 9 *et suivans du premier chapitre de S. Marc, et les versets du chapitre quatrième de S. Luc.*

« Jésus, disent les incrédules (Hist. crit. c. IV. » page 77. Voolston, second discours, page » 164. Tableau du genre humain, pag. 98. *Munimen fidei.* II. part. c. 7), se retira dans le » désert où il demeura quarante jours. Il se re- » tira dans la crainte d'être compromis dans » l'affaire de S. Jean-Baptiste; il se vanta d'avoir » jeûné quarante jours, pour paraître plus aus- » tère que son précurseur. Il forgea l'histoire de » sa tentation, pour montrer un désintéresse- » ment parfait, et un zèle surnaturel de travail- » ler au salut des ames. Cette histoire fait voir » la puissance de Satan sur le Messie, puisqu'il » le transporta, sans doute malgré lui, sur le » pinacle du temple et sur une montagne. Il » lui fait voir de là tous les royaumes du monde, » même ceux des antipodes. S. Jean n'a point » parlé de cet évènement, parce qu'il pouvait » porter préjudice à la divinité de Jésus, que » cet apôtre voulait établir; S. Matthieu, » S. Marc et S. Luc le rapportent différem- » ment. »

Voltaire, dans sa Bible expliquée, joint aussi le blasphème à la déraison. Il rebat d'abord une objection triviale et cent fois détruite à l'occasion des miracles de J. C., que *si les cieux se fussent ouverts à son baptême*, et si une voix céleste s'était fait entendre, la nation saisie de respect et de crainte aurait regardé J. C. comme un Dieu. Il dit ensuite : « Le diable s'empare de » Dieu même et veut se faire adorer par lui..... » Cette histoire est aussi absurde que blasphé- » matoire..... Il est trop ridicule d'imaginer » une montagne d'où l'on puisse voir tous les » royaumes de la terre. »

Enfin, selon d'autres critiques, le démon ne put mettre J. C. sur le temple; il n'aurait pu s'y tenir; puisque, comme nous l'apprend Joseph (de Bello Ind. l. V. c. 14), le toit de cet édifice était tout couvert de broches d'or très pointues, afin que les oiseaux ne pussent s'y poser ni le salir.

Pour mettre de l'ordre dans nos réponses, nous dirons d'abord à Voltaire, qui nous objecte, *d'après le Juif Orobio*, que si Jésus et ses disciples avaient opéré tous les miracles rapportés dans le nouveau Testament, tous les Juifs auraient cru à J. C. et à ses apôtres, 1.° que répondrait un Juif à celui qui lui dirait : Si Pharaon et ses Egyptiens eussent éprouvé tous les fléaux miraculeux qui sont rapportés dans l'Exode, ils n'auraient pas poursuivi les Israélites jusque

dans la mer Rouge ; si les Hébreux avaient vu la gloire de Dieu sur le mont Sinaï, ils n'auraient pas adoré le veau d'or, etc.?

2. Que répondrait un déiste, partisan de la loi naturelle, à un athée qui lui dirait : Si les opérations d'un Dieu créateur, l'action continuelle de sa providence, étaient des choses aussi sensibles et aussi évidentes que vous le prétendez, elles seraient aperçues par tous les hommes et surtout par tous les philosophes ; or, elles ne l'ont point été autrefois par les épicuriens, et par bien d'autres, elles ne le sont point aujourd'hui par les matérialistes dont le nombre est si grand?

Ils répondraient, sans doute, que les passions ne raisonnent point ; que l'orgueil et l'entêtement se refusent aux conséquences les plus nécessaires, tandis qu'ils trouvent lumineuses les raisons les plus faibles. Leur réponse est la nôtre. L'incrédulité du plus grand nombre des Juifs aux miracles de Jésus ne prouve point que ces miracles n'ont point existé ; elle prouve seulement que le préjugé a empêché les uns d'y réfléchir, que l'intérêt des passions a détourné les autres de tout examen ; que des considérations humaines en ont empêché un grand nombre de rendre hommage à la vérité : mais le silence des Juifs incrédules sur des miracles publiés sous leurs yeux, qu'ils n'ont osé démentir, dont ils n'ont point entrepris de prouver la fausseté, quoiqu'ils y eussent tant d'intérêt et qu'ils fussent si à portée de le faire ;

leurs aveux mêmes marqués non-seulement dans l'Evangile, mais encore dans le Thalmud et dans d'autres écrits des rabbins, où ils attribuent ces miracles à la prononciation du nom de Dieu, etc.; enfin la ferme persuasion d'un nombre considérable d'entr'eux qui, témoins de ces mêmes miracles, ont tout sacrifié pour en soutenir la vérité; tout cela démontre invinciblement leur existence et leur divinité. Passons aux autres difficultés des incrédules sur les faits particuliers dont il est ici question.

Lorsque Jésus se retira dans le désert, Jean-Baptiste n'était pas encore arrêté. Lorsqu'il baptisait, il était hors de la domination d'Hérode, et lorsqu'il fut mis en prison il était dans la Galilée, soumise à ce prince. L'historien critique avoue lui-même (pag. 80, 81) que Jésus se fit baptiser, et commença à prêcher la quinzième année de Tibère, *avant Pâques*, et que S. Jean ne fut arrêté que sur la fin de cette année. Or Jésus alla dans le désert immédiatement après son baptême (Marc. I. v. 12; Luc. VI. v. 1). Lorsqu'il eut appris l'emprisonnement de Jean-Baptiste, il se retira *dans la Galilée*, par conséquent dans les états d'Hérode (Matth. IV. v. 12; Marc. I. v. 14) : *il n'avait donc pas peur.*

Loin de vouloir paraître plus austère que Jean-Baptiste, Jésus reproche aux Juifs leur contradiction sur ce point. *Jean-Baptiste*, leur dit-il

(Matth.

(Matth. XI. v. 18; Luc. VII. v. 33), *a pratiqué une abstinence, et vous avez dit : Il est possédé du démon; le Fils de l'homme boit et mange comme les autres, et vous dites : Voilà un homme intempérant, ami des pécheurs et des publicains ; ainsi la sagesse est justifiée contre ses propres enfans*. Dans un autre endroit (Hist. critiq. c. VII. p. 179) le critique reproche à Jésus une conduite relâchée, ici il l'accuse d'avoir voulu affecter l'austérité. Il ajoute que le raisonnement des Juifs contre J. C. (c. XI. pag. 197) est un galimatias. La sagesse de Jésus est donc justifiée par les contradictions de ses ennemis anciens et modernes.

Le désintéressement de J. C. est mieux prouvé par la vie pauvre qu'il a menée volontairement que par sa résistance aux offres de l'esprit tentateur. Lui qui commandait à la nature, qui était servi par les anges, qui multipliait les pains, etc., n'avait pas besoin d'affecter le mépris des richesses.

Les incrédules sont scandalisés de ce que le Sauveur a permis au démon de le tenter. Nous répondons, avec les Pères, qu'il n'était pas plus indécent au Sauveur d'être tenté que d'être revêtu des faiblesses de l'humanité, d'être injurié, outragé et crucifié par les Juifs. Il voulait nous apprendre que la tentation par elle-même n'est pas un crime, quand on y résiste. Il voulait rassurer les ames timides et scrupuleuses qui se

croient coupables parce qu'elles sont tentées, et qui se découragent dans la voie du bien ; il voulait leur montrer par quelles armes on résiste au tentateur.

Celse était déjà scandalisé de même de ce que les chrétiens admettaient un ennemi de Dieu, sous le nom de *Satan*, qui avait tenté le Messie. Ce scandale disparaît si on fait attention d'un côté que le démon qui ne savait si J. C. était le Fils éternel de Dieu, ou s'il n'était qu'un prophète ordinaire, emploie tous les moyens que sa malice peut lui suggérer pour lui faire déclarer qui il est; Satan se transforme ici en ange de lumière, cite l'Ecriture d'une manière captieuse, enfin s'annonce lui-même comme l'envoyé de Dieu qui lui a, dit-il, donné l'univers; il en détaille au Sauveur tous les royaumes de dessus une haute montagne dont rien ne bornait l'horizon, non *qu'ils pussent tous être aperçus de là;* mais parce qu'il était plus aisé d'indiquer ainsi leur position respective, leur étendue, etc. Et si de l'autre côté on observe que J. C. en lui laissant exercer sur son humanité sainte tout le pouvoir qu'il aurait exercé sur un homme ordinaire, et en lui répondant, comme devait faire tout homme juste, élude ses ruses et rend toutes ses tentations inutiles, on n'est plus étonné de voir une personne divine laisser au prince des ténèbres un pouvoir momentané sur son corps, quand on sait, encore une fois, que ce corps

adorable devait être bientôt à la discrétion des suppôts du démon, et dans la suite des siècles exposé aux blasphèmes et aux attentats sacriléges de ses organes.

Les censeurs de l'Evangile ont imaginé que le démon *transporta* J. C. sur le sommet du temple et ensuite sur une haute montagne. Mais le grec παραλαβων et le latin *assumpsit* ne signifient pas toujours *transporter;* ils veulent dire souvent *prendre avec soin*, *conduire*. Nous lisons (Matth. XVII. v. 1) que J. C. prit avec lui, *assumpsit*, trois de ses disciples, et qu'il les conduisit sur une montagne. Il prit avec lui (XX. v. 17) ses douze apôtres, *assumpsit*, pour aller à Jérusalem, et ce qui lève tout doute sur ce point c'est que S. Luc, en racontant cette histoire, s'est servi d'un mot qui ne signifie pas *transporter*, mais *mener*.

Quant à l'endroit du temple où le démon mit J. C., ce ne fut point sur le toit de cet édifice; mais sur le haut d'une des ailes qui, selon Josephe, étaient sur le devant et à son entrée, et formaient deux élargissemens comme deux bras ouverts pour recevoir ceux qui y entraient. C'est ce que désigne le mot πτερύγιον dont l'évangéliste s'est servi. Ces ailes n'avaient rien qui rendît leur sommet inaccessible.

Il faut traduire la Vulgate d'après le terme original. Ainsi *pinnaculum*, qui est dans saint Matthieu, et *pinna*, qui est dans S. Luc, sont

les mêmes que le mot grec qui signifie *aile;* on doit donc traduire *sur l'aile du temple*, ce qui fait le même sens que sur le haut ou sur le sommet de l'aile du temple.

Finissons cette note en observant que les incrédules ne cessent de se contredire. Tantôt, suivant eux (Hist. critiq. c. IV. pag. 78), « l'histoire » de la tentation de J. C. dut remplir d'étonne- » ment et de reconnaissance ceux qui apprirent » le détail, et le nombre des adhérens de Jésus » augmenta. » Tantôt S. Jean l'a supprimée *de peur de nuire à la divinité de Jésus*. Nous demandons comment une narration qui excitait la reconnaissance, qui augmentait le nombre de ses adhérens, pouvait porter préjudice à sa divinité? S. Jean ne l'a pas effacée dans les trois évangélistes qui avaient écrit avant lui; il est faux enfin que ceux-ci la rapportent différemment.

NOTE VII.

Sur les versets 17 *et suivans du chapitre quatrième de S. Matthieu, les versets* 16 *et suivans du premier de S. Marc, et les versets* 37 *et suivans du premier de S. Jean.*

Le but de l'historien critique de la vie de J. C. a été de peindre le Sauveur et ses apôtres comme des fourbes appliqués à tromper, et en même

temps comme les hommes les plus stupides qui furent jamais.

Ces excès auxquels les incrédules modernes se sont portés contre J. C. et les siens n'ont probablement pas été prémédités de leur part; ils y ont été amenés insensiblement par la chaîne de leurs principes, et par l'embarras dans lequel ils se sont trouvés. Dès que l'on refuse de croire la mission divine de J. C., il faut opter; ou il est le plus méchant et le plus fourbe de tous les imposteurs, ou c'est le plus insensé de tous les enthousiastes : point de milieu. Les déistes avaient cru, il est vrai, trouver un tempérament en disant que Jésus était un sage dont le dessein était de rectifier et d'épurer les mœurs de sa nation; que pour donner plus d'autorité à ses leçons il avait cru pouvoir se servir des préjugés dominant parmi les Juifs; que les mystères renfermés dans l'Evangile ne doivent point être pris à la lettre, mais expliqués selon les notions du bon sens; qu'au surplus la morale en est excellente; qu'en dépouillant le christianisme des subtilités auxquelles se sont livrés les Pères et les théologiens, c'est la meilleure de toutes les religions. Cette tournure artificieuse a séduit beaucoup d'esprits et les a faits donner tête baissée dans le déisme.

Mais le masque est tombé promptement; ceux qui ont voulu raisonner ont senti l'absurdité de ce système.

En effet J. C. s'est constamment annoncé comme *Dieu ;* il s'est attribué les pouvoirs, les priviléges, les honneurs de la Divinité; les Juifs l'ont ainsi entendu, ses disciples en ont été persuadés et l'ont enseigné de même, tous les chrétiens le croient depuis dix-huit siècles, et malgré cinq à six hérésies qui ont soutenu le contraire, la divinité de J. C. est un point fondamental de nótre foi. Si J. C. n'est pas Dieu, il devait détromper les Juifs, mieux instruire ses disciples; mais loin de le faire, il a mieux aimé se faire crucifier que de dissiper le scandale, il a confirmé ses apôtres dans la même croyance après sa résurrection, ses derniers ordres ont été les mêmes que les premiers. Il a donc usurpé sciemment les attributs de la Divinité; il est donc le plus impie des imposteurs.

L'excellence de la morale ne saurait réparer l'outrage fait à Dieu. Il n'y a donc point de milieu; il faut ou fléchir le gênou devant J. C. ou le charger d'outrages; le désespoir a fait adopter aux incrédules ce dernier parti; c'est où ils en sont aujourd'hui. A les entendre, Jésus a été successivement enthousiaste et fourbe, souple dans ses mœurs et hypocrite, homme de bien et imposteur, sage et insensé. Tel est le plan qu'a suivi en particulier l'auteur de l'histoire critique de J. C.

« Les Juifs, dit-il (c. IV. pag. 69), attendaient » avec impatience le Messie promis à leurs pères;

» déjà plusieurs imposteurs s'étaient donnés
» pour tels, et avaient été réprimés par les
» Romains; il fallut donc recourir à la ruse,
» aux prestiges et à la fourberie pour mieux
» réussir. Pour cela il était important de bien
» connaître l'esprit de la nation juive, d'affec-
» ter un grand respect pour ses lois et ses usages,
» de profiter habilement des prédictions dont elle
» était imbue, de remuer les passions et d'échauf-
» fer l'imagination d'un peuple fanatique et cré-
» dule. Mais tout cela devait se faire sourdement;
» il fallait éviter de se rendre suspect aux Ro-
» mains; il fallait se mettre en garde contre les
» prêtres, les docteurs et les personnes instruites,
» capables de pénétrer et de traverser ses
» desseins. Pour cet effet, il était essentiel de
» commencer par se faire des adhérens, des
» coopérateurs et ensuite un parti dans le peuple,
» afin de s'en appuyer contre les grands de
» la nation. La politique exigeait de se montrer
» rarement dans la capitale, de prêcher dans
» les campagnes, de rendre odieux à la populace
» les prêtres qui dévoraient la nation, les grands
» qui l'opprimaient, les riches dont elle devait
» être mutuellement jalouse. La prudence de-
» mandait qu'on parlât à mots couverts et *en*
» *paraboles*, de peur de trop alarmer les esprits.
» Enfin l'on ne pouvait se dispenser d'opérer des
» prodiges qui, bien plus que toutes les haran-
» gues du monde, furent en tous temps propres

» à séduire des dévots ignorans, disposés à voir
» *le doigt de Dieu* dans toutes les œuvres dont
» ils ne peuvent démêler les mobiles véritables.
» Telle fut la conduite du personnage dont nous
» examinons la vie. »

On ne saurait disconvenir qu'un projet aussi compliqué, auquel tant de personnages devaient concourir et tant d'autres s'opposer, qui dépendait de tant de hasards, qui exigeait *des prodiges*, supposa dans celui qui l'a conçu non-seulement de l'*habileté*, de la *politique*, de la *prudence*, comme le critique en convient; mais de grandes vues, une ame ferme, un courage à toute épreuve, et Jésus l'a formé et il l'a exécuté. Cependant le même critique nous a dit que *cet artisan de la Judée était un jongleur maladroit*. (Préf. pag. XII.)

Examinons quel a pu être le motif de son dessein : *l'ambition d'être chef de secte*. Mais l'exemple des imposteurs qui avaient déjà paru et que les Romains avaient réprimés devait ôter à Jésus l'envie de les imiter. Il déclare que la conversion du monde ne sera pas son ouvrage. (*Joann. XVI. v.* 8), mais celui de l'Esprit-Saint qui sera envoyé de Dieu son père ; que pour lui *il sera crucifié par les Juifs*, (*Matth. XX. v.* 19. etc.). Voilà un motif bien singulier dans un imposteur.

« Il fallait *profiter des prédictions dont le*
» *peuple était imbu*. »

Mais les Juifs ne voyaient dans *ces prédictions* qu'un Messie conquérant, une délivrance pour ce monde, des bienfaits temporels, et Jésus ne prêchait que *le royaume* des cieux. S'il a vu ce sens dans les prophéties, il y a vu aussi le sort qui lui était réservé d'être rejeté et mis à mort par son peuple, et c'est en effet dans ce sens qu'il se les est appliquées. La crédulité des Juifs était donc un obstacle et non un moyen. Ils ont été si peu crédules que depuis 2000 ans ils n'ont pas encore renoncé à leurs espérances.

« Il fallait *remuer les passions et échauffer l'imagination* du peuple. »

Jésus, au contraire, s'est appliqué à étouffer toutes les passions des Juifs, leur orgueil, leur ambition, leurs idées grossières, le mépris et l'aversion qu'ils avaient pour les autres peuples, leur confiance excessive aux mérites de leurs pères, l'attachement aveugle à leur cérémonial, la jalousie qui les portait à s'approprier exclusivement les promesses, les bienfaits de la Providence. Comment *l'imagination pourrait-elle être échauffée* pour un royaume qui n'est pas de ce monde ?

Tout cela devait se faire sourdement.

Jésus prêchait en public à Jérusalem comme dans les campagnes, dans le temple et sous les yeux des docteurs de la loi. Nous entendrons bientôt son censeur lui reprocher d'avoir fait un *vacarme* dans le temple.

« *Il fallait éviter de se rendre suspect aux* » *Romains.* »

Mais comment former des disciples, rassembler des sectateurs, décréditer les chefs de la nation, persuader le peuple, *sans se rendre suspect?* Les imposteurs qui avaient usurpé avant lui le titre de Messie étaient promptement devenus suspects, et avaient échoué.

La politique aurait exigé *non de se montrer rarement* dans la capitale, mais de n'y pas paraître du tout avant d'avoir formé un parti nombreux et formidable. Cependant Jésus y allait à toutes les fêtes, et y demeurait plusieurs jours. Comment *aurait-il affecté du respect pour les lois juives*, s'il n'eût pas accompli celle qui ordonnait d'aller trois fois par an rendre hommage à Dieu dans le temple?

Si *les prêtres dévoraient la nation*, si *les grands l'opprimaient*, ce n'était donc pas un trait de politique de les décrier, mais un acte de justice.

« *On ne pouvait se dispenser d'opérer des* » *prodiges.* »

Cela était-il aisé à un imposteur? guérir les malades par de simples paroles, rendre le mouvement aux paralytiques et la vue aux aveugles, ressusciter des morts, calmer des tempêtes, marcher sur les flots, multiplier les pains, etc.; sont-ce là des tours de souplesse que Jésus eût pu apprendre en Egypte ou à Nazareth? Il était prédit que le Messie attendu opérerait ces

œuvres merveilleuses, aucun imposteur ne les avait faites, cependant Jésus les a opérées. Ses ennemis mêmes ont été forcés d'en convenir.

Il n'y a donc pas de milieu : ou Jésus est l'envoyé de Dieu, assuré d'un secours surnaturel pour convertir le monde, ou un insensé qui s'est volontairement livré aux opprobres, aux souffrances, à la mort, pour venir à bout d'un dessein qui choquait de front toutes les lumières du bon sens, et tous les penchans de la nature. Or J. C. est venu réellement à bout de ce projet: donc, suivant les incrédules, un esprit aliéné aurait fait ce que tous les sages n'avaient pas seulement osé tenter.

En vain soutiennent-ils du ton le plus affirmatif que *toutes les religions*, les erreurs, les superstitions et les abus dont le genre humain a été infecté, sont l'ouvrage de *la fourberie des imposteurs* ou des faux inspirés. Rien de plus facile que de démontrer le contraire à quiconque y voudra réfléchir. En effet le très-grand nombre *des erreurs* sont venues de *faux raisonnemens*, et il n'a point été nécessaire d'employer d'abord le mensonge pour égarer les hommes.

1.° La plupart des erreurs et des superstitions sont des conséquences de l'idolâtrie. Or l'idolâtrie a été fondée sur de faux raisonnemens, et non sur de *fausses révélations*. Quoi qu'en disent les matérialistes de nos jours, il est certain qu'un instinct naturel a persuadé à la généralité des

hommes que *la matière* est par elle-même inerte et passive, incapable de se mouvoir, et que tout corps qui a du mouvement est mû par un esprit. De ce principe Platon conclut (*in Epinum. pag.* 982) que le gouvernement régulier de l'univers suppose, ou qu'il y a dans le tout une seule ame qui le conduit, ou une ame particulière dans chacun des corps. Le stoïcien *Balbus* soutient la même chose dans le second livre de Cicéron, sur la Nature des Dieux; d'où il conclut que les astres, les élémens et tous les corps qui paraissent animés, sont des dieux, ou des parties de la Divinité.

Mais le peuple, plus ignorant, a imaginé plus facilement que chaque partie qui se meut est un *dieu* particulier qu'il n'a conçu la *grande ame* du monde, supposée par les stoïciens. C'est pourquoi les hommes ont admis tant de divinités, et se sont plongés de toutes parts dans l'idolâtrie.

Un autre préjugé populaire a été de supposer tous les dieux semblables à l'homme, de leur attribuer les inclinations et les passions, les actions naturelles à l'humanité; de là, les mariages, les généalogies, les aventures, les crimes des dieux, les rêveries des poètes, et toutes les absurdités de la mythologie. Dès qu'une fois ces erreurs fondamentales ont été universellement établies, il n'a pas été nécessaire que des *imposteurs* les aient propagées; elles ont passé des

pères aux enfans, et ont fait chaque jour de nouveaux progrès.

2.° Le culte idolâtre a dû s'ensuivre. L'homme a voulu avoir sous ses yeux les objets de son culte. Il s'est persuadé que ses dieux assisteraient aux pratiques de religion qu'il faisait pour eux, habiteraient dans les statues par lesquelles il les représentait, etc. De là tout le cérémonial du paganisme, copié sur le culte rendu au vrai Dieu par les premiers habitans du monde. *Les prêtres* n'en ont point été les premiers auteurs; dans l'origine, chaque particulier était le prêtre et le pontife de sa famille.

Quand même Dieu n'aurait pas prescrit à nos premiers pères les offrandes, les prières, les sacrifices, etc., les hommes n'auraient pas eu besoin du ministère des inspirés ou des *imposteurs* pour composer un rituel religieux : l'offrande la plus naturelle que l'on puisse faire à la Divinité est celle de la nourriture qu'elle nous accorde; les peuples agriculteurs lui ont présenté les fruits de la terre; les peuples chasseurs, pêcheurs ou pasteurs, ont sacrifié les animaux dont ils se nourrissaient. Les sacrifices du sang humain ont été suggérés par le démon de la vengeance. Des hommes féroces ont regardé leurs ennemis comme *les ennemis de leurs dieux;* ils ont cru plaire à ceux-ci en leur immolant ceux que le sort de la guerre avait remis entre leurs mains.

3.° L'homme, persuadé que ses dieux lui savaient gré de son culte, s'est imaginé qu'ils lui révéleraient ce qu'il avait envie de savoir. La fureur de connaître l'avenir lui a fait regarder la plupart des phénomènes naturels comme des pronostics; les rêves, comme des inspirations des dieux; les divers aspects des astres, comme la voix des dieux mêmes, parce qu'ils annoncent souvent les changemens de la température de l'air, le beau temps ou la pluie; et de là les illusions de l'*astrologie judiciaire;* comme le vol, les cris des oiseaux présagent les vents, les orages ou le calme, l'homme a conclu qu'ils peuvent prédire les évènemens futurs; voilà les *auspices* établis, etc. On peut découvrir par la même analogie le fondement de toutes les autres espèces de *divinations*.

4.° La magie, les enchantemens, les sortilèges, etc., sont nés des fausses observations des phénomènes de la nature et des premières tentatives de la médecine. Tel évènement est venu à la suite de tel autre : donc le premier est la cause de ce qui s'est ensuivi. Ainsi raisonnent les ignorans sur les rencontres fortuites. Le premier qui a été trompé par une *observation fausse* en a séduit vingt autres, *sans avoir l'intention de leur en imposer*. Il y a bien plus d'ignorans crédules que *d'imposteurs* malicieux.

5.° L'histoire ne nous montre aucun vestige de la *fourberie des imposteurs*, dans la pratique

des austérités excessives, des mutilations, des pénitences destructives, des abstinences forcées, etc. Non-seulement les pythagoriciens, les orphiques, les stoïciens, les nouveaux platoniciens, prêchaient l'abstinence, mais plusieurs épicuriens mêmes la pratiquaient sans avoir été trompés par aucune révélation. Qu'on lise l'*Esprit des usages et des coutumes des différens peuples*, tom. II. pag. 213 et suiv., l'on verra que plusieurs nations se tourmentent, se mutilent, se rendent difformes, sans aucun motif de religion. L'ignorance, la crainte de maux imaginaires, d'autres passions plus honteuses, etc., suffisent, *sans imposteurs*, pour suggérer aux hommes tous les travers et toutes les absurdités possibles.

Rien n'est donc plus mal fondé que l'assertion si souvent répétée par les incrédules, qui attribue aux *fausses révélations*, aux *prêtres intéressés et fourbes*, toutes les erreurs religieuses, et tous les crimes de l'humanité. S'ils étaient meilleurs philosophes, ils verraient mieux les vraies causes du mal, et loin de s'en prendre à la révélation, il n'en accuseraient que la faiblesse et les vues étroites de la raison humaine aveuglée par les passions. La révélation primitive avait suffisamment prévenu toutes les erreurs; si les hommes avaient été fidèles à en suivre les leçons, ils ne se seraient jamais égarés.

Nous ne prétendons pas au reste nier et con-

tester qu'il y ait eu des imposteurs au monde; la vanité, l'intérêt, l'ambition en ont suscité plusieurs; ils ont bien pu accréditer et confirmer les erreurs, mais ils n'en sont pas les premiers auteurs; ils ont profité des préjugés déjà établis, mais ils ne les ont pas faits naître. Les philosophes mêmes ont été plus coupables sur ce point que les autres hommes. Ce sont des *philosophes* qui ont égaré les *Indiens*, ou du moins qui les ont confirmés dans l'erreur.

Nous n'ignorons pas non plus que les auteurs sacrés, les Pères de l'Eglise et de savans théologiens, ont regardé l'idolâtrie et ses suites comme un effet de la malice du démon, et nous reconnaissons cette vérité. Mais comme les incrédules ne croient point aux démons ni à leurs inspirations, et qu'ils n'accusent que les hommes, nous avons dû démontrer leur injustice. Le démon n'a pas toujours eu besoin d'inspirer des *imposteurs*, pour causer de grands maux, il lui a suffi de mettre en jeu les passions des hommes, surtout celles des ignorans.

Un autre paradoxe des incrédules modernes, encore plus insoutenable, est de supposer qu'un *imposteur* peut être dupe de ses propres fictions; qu'après avoir commencé par la fourberie, il peut se persuader enfin qu'il est *inspiré* de Dieu, et que ses desseins sont favorisés du Ciel. A moins qu'un homme n'ait l'esprit tout-à-fait aliéné, il ne se persuadera jamais que Dieu

approuve

approuve la fourberie et l'imposture. Les *imposteurs* sont des athées qui ne croient ni Dieu ni Providence, et qui séduisent et trompent les peuples sous le voile et le masque de la religion.

Lors donc qu'un homme, qui se donne pour envoyé de Dieu, ne montre dans toute sa conduite aucun signe d'orgueil, d'ambition, d'intérêt, de dureté envers ses semblables; lorsqu'il condamne et défend sans restriction toute espèce de mensonges et toute mauvaise action, même faite à bonne intention; qu'il pratique lui-même tout ce qu'il enseigne aux autres; qu'il se livre sans résistance à la mort, pour confirmer la vérité de sa mission, l'accuser *d'imposture* est un blasphème absurde. Lorsque la religion qu'il établit porte d'ailleurs tous les caractères de la divinité, c'est un autre blasphème de supposer que Dieu s'est servi d'un *imposteur* pour l'établir. Il n'y a que des athées qui puissent calomnier l'auteur d'une telle religion.

L'historien critique de J. C. est de ce nombre; mais il ajoute de plus le ridicule à l'impiété en continuant de peindre les apôtres comme des *fourbes* appliqués à tromper, et en même temps comme les hommes les plus stupides qui furent jamais.

« Jésus, dit-il (c. IV. pag. 78), s'était associé
» un disciple nommé *Simon*, auquel il donna
» le nom de *Pierre*, qui avait été disciple de
» Jean-Baptiste. A peine avait-il pris ses arran-
» gemens avec le Messie, qu'il attira son frère

» André dans la même secte. Mais la fuite de
» Jésus dans le désert les contraignit à reprendre
» leur premier métier de pêcheurs. Jésus les
» ayant retrouvés sur les bords de la mer de
» Galilée : *Suivez-moi*, leur dit-il, *je vous ferai*
» *pêcheurs d'hommes*. Il leur fit vraisemblable-
» ment entendre qu'il leur fournirait un moyen
» sûr de subsister sans travail, aux dépens de
» la crédulité du vulgaire. »

Le texte sacré dit tout le contraire de ce qu'avance l'historien critique. Ce fut *André* qui fut appelé le premier et qui amena son frère *Simon* à Jésus. Les prétendus *arrangemens* durent être bien courts : ils se bornèrent aux paroles de Jésus qu'on vient de citer. Est-il question de *secte* entre les disciples de Jean-Baptiste qui suivirent Jésus, puisque leur maître l'avait reconnu pour le Messie? Quant à la fuite de Jésus dans le désert, c'est une imagination de l'incrédulité, car on n'en trouve pas le moindre vestige dans l'histoire. André et Simon ne renoncèrent point à leur métier de pêcheurs; il est souvent parlé dans l'Evangile des pêches de saint Pierre. On peut voir par le récit que S. Paul fait de ses travaux (II. Cor. XI. v. 24) si l'apostolat était moins pénible que le métier de pêcheur. D'ailleurs le maître qui multipliait les pains par une parole n'avait pas besoin de la *crédulité du vulgaire* pour faire subsister ses disciples.

Julien accusait les apôtres d'imprudence pour avoir suivi Jésus sur sa simple parole, mais

André s'attacha à J. C. sur l'assurance que saint Jean lui donna que c'était le Messie. Pouvait-il désirer un témoignage d'un plus grand poids que celui d'un homme envoyé de Dieu, inspiré de Dieu, autorisé de Dieu par tous les miracles qui avaient accompagné sa naissance, rempli de l'esprit d'Elie et des prophètes, qui lui faisait reprendre le crime jusque sur le trône? Simon, amené à Jésus par André, fut déterminé par le même motif qui avait décidé son frère. Les autres apôtres appelés par le Sauveur n'avaient pu ignorer les grands prodiges qu'il avait faits spécialement à Jérusalem, à la fête de Pâques, temps où la plus grande partie de la nation se trouvait dans cette ville. Enfin on ne doit pas être étonné si, à la première parole de Jésus si célèbre, si fameux et si puissant en œuvres, Matthieu quitta tout pour augmenter le nombre de ses disciples.

« Celse et les incrédules modernes ses échos » insistent sur la condition basse et abjecte des » apôtres, sur leur ignorance et leur grossièreté. » (Orig. l. I. n.° 62.) »

La question n'est pas de savoir ce qu'ils étaient au temps de leur vocation, mais ce qu'ils sont devenus dans la suite. Ces pêcheurs si grossiers, si imparfaits ont eu des *philosophes* pour disciples; ils ont éclairé le monde que les faux sages avaient aveuglé, ils ont détruit l'idolâtrie, les erreurs, les vices que ces savans avaient protégés.

NOTE VIII.

Sur les versets premier et suivans du chapitre second de l'Evangile de S. Jean.

Plusieurs incrédules (Voltaire, Bibl. expliq.; Catéchisme de l'honnête homme; Hist. critique, c. IV; Tableau des saints, II. part. c. I; Tableau du genre humain, II. part.; Woolston. I. disc. pag. 69; IV. disc. pag. 23 et 33) ont fait des efforts pour rendre suspect le miracle que Jésus opéra aux noces de Cana, ville de Galilée. Ils disent 1.° « que Jésus manqua de respect à sa » mère; 2.° qu'il favorisa l'intempérance en » fournissant du vin à des gens qui étaient déjà » ivres, et ses expressions dénotent qu'il l'était » lui-même; 3.° que l'ordre qu'il donna de rem- » plir des cruches d'eau démontre qu'il s'en- » tendit avec le maître-d'hôtel, et qu'il fit une » mixtion pour donner à l'eau les apparences » du vin; 4.° qu'il est ridicule de parler d'un » maître-d'hôtel chez des pauvres, tels que pa- » raissent avoir été les époux de Cana. »

1.° Il est faux que Jésus ait manqué de respect à sa mère. Il lui refuse d'abord, il est vrai, un miracle qu'elle désirait, en lui disant que *son heure n'était pas encore venue;* mais en disant que l'heure de faire ce qu'elle désirait n'était pas

encore venue, il ne refusa pas de le faire; il marqua seulement qu'il ne le voulait pas encore. La mère de Jésus comprit parfaitement le sens des paroles de son fils; elle connut qu'il lui accordait sa demande, puisque dans l'attente du prodige elle ordonna aux serviteurs de l'époux de faire tout ce qu'il leur dirait.

Mais, disent les critiques, quand Jésus n'aurait pas rejeté absolument la demande de sa mère, il la rejeta du moins pour le moment, et cependant il y déféra aussitôt après; voilà selon eux une inconstance indigne d'un sage.

C'est faussement que les impies supposent que le délai indiqué par le terme *pas encore* doit être considérable. N'employons-nous pas tous les jours cette expression, pour désigner un espace de temps fort court? Un maître commande quelque chose à son domestique à une heure qu'il lui désigne, si ce domestique vient seulement un quart d'heure avant le moment prescrit, le maître lui dira qu'il n'est pas *encore temps*. Il y eut certainement un plus long intervalle entre les paroles du Sauveur et l'accomplissement du miracle; car les serviteurs eurent assez de temps pour remplir d'eau six grands vases.

Le terme de *femme* dont se servit J. C. en répondant à sa mère a aussi blessé les incrédules. Mais quoique ce terme soit quelquefois outrageant parmi nous, il ne renfermait chez les Hébreux aucune idée de mépris. Au contraire

il était souvent un titre d'honneur qui répondait au mot français *dame*. Pourra-t-on se persuader que le Sauveur ait parlé à sa mère avec mépris, lorsqu'attaché à la croix il la recommanda si tendrement à son disciple bien-aimé? il ne lui donna cependant alors que le nom de *femme*. Jésus ressuscité dit à Magdeleine : *Femme, que pleurez-vous?* il ne voulait pas l'insulter, puisque les incrédules l'ont osé accuser d'avoir eu trop d'attachement pour elle.

Les Grecs et les Romains donnaient aussi le titre de *femme* à des princesses et à des reines, même en leur adressant la parole. Voyez Enéide, l. I. v. 368. Cyropédie, l. V. Si les censeurs de l'Evangile avaient plus de connaissance des langues et des usages des anciens, ils se seraient épargné ces inepties.

Un ennemi du christianisme a dit (*Tela ignea Satanæ*, tom. II. pag. 222) que Jésus en appelant sa mère *femme* (Joann. II. v. 4) fait connaître par là que les chrétiens se trompent en la croyant *vierge*. Mais si cet incrédule avait lu l'Ecriture avec attention, il aurait reconnu son erreur; il aurait vu que le titre de *femme* est donné à Eve au moment de sa formation (Gen. II); à une fille qui a sa virginité (*ibid.* XXIV); à une fille qui est encore dans la maison de son père (Num. XXX. v. 4); à une fille captive qu'un Israélite prend pour épouse (Deut. XXI. v. 11). Tous ces passages, et plusieurs autres qu'on

pourrait citer, démontrent que le terme de *femme* dans l'Ecriture ne désigne précisément que le sexe.

2.° Il est faux que Jésus ait favorisé l'intempérance, et que les conviés fussent ivres. Le maître-d'hôtel dit à l'époux : *Tout autre sert d'abord le bon vin, et après que l'on a beaucoup bu* (*cùm inebriati fuerint*), *il en sert alors du moindre; pour vous, vous ayez réservé le meilleur pour la fin du repas. Inebriati*, dans les Livres saints, ne signifie pas toujours s'enivrer, mais boire à sa soif (Genèse XLIII. v. 34. Cantique, c. V. v. 6. Aggée I. v. 6). Le discernement du maître-d'hôtel prouve qu'il n'était pas ivre; mais il faut être plongé dans le dernier excès de l'*ivresse irréligieuse*, pour imputer au Sauveur même un défaut dont on ne peut citer le moindre signe.

D'un autre côté, lorsqu'on voit des gens qui sont ivres, est-il naturel qu'on soit touché de compassion de ce qu'ils n'ont plus de vin? Ne se ferait-on pas plutôt une peine de leur en fournir dans un état où il ne peut qu'être nuisible? Comment donc supposer que la mère de Jésus ait une pitié cruelle pour les gens de la noce? comment persuadera-t-on que J. C. par un miracle a fourni matière à une débauche odieuse, lui qui, pour ne parler ici que le langage des incrédules, voulait se faire passer pour envoyé de Dieu et pour prophète.

3.° Selon Voolston, le miracle opéré à Cana ne fut qu'un tour d'adresse. Jésus jeta furtivement quelque liqueur qui donna à l'eau un goût que les conviés, qui avaient le palais échauffé pour avoir déjà bien bu, prirent pour celui du vin. Selon d'autres incrédules, Jésus se servait de quelques drogues pour donner à l'eau une couleur et le goût de vin.

Si J. C. ne fit autre chose que de donner de la couleur et du goût à l'eau il ne favorisa donc pas l'intempérance; l'un de ces reproches détruit l'autre.

Mais il faut dévoiler l'ignorance et encore plus le ridicule de cette prétendue explication. Du temps de J. C., il n'y avait encore point de liqueur. On en doit l'invention aux Arabes; Avicenne, fameux philosophe de cette nation, au commencement du onzième siècle, est le premier qui ait parlé de l'alambic, vaisseau nécessaire pour les distillations; mais en faisant grâce à Voolston de son ignorance, supposons que les liqueurs fussent en usage du temps de J. C.: qui pourra se persuader que venant à ces noces il en ait apporté une quantité suffisante pour donner un goût approchant du vin à 90 pintes d'eau, qui est la plus petite estimation que l'on ait faite de la capacité des six vaisseaux dont il est ici parlé?

Que si l'on prétend qu'au lieu de liqueur Jésus mêla quelque drogue pour donner à l'eau

la couleur et le goût du vin, comment un tel secret s'est-il perdu depuis que la chimie et l'histoire naturelle ont été poussées au plus haut degré ? Les Juifs n'étaient pas d'habiles chimistes, et J. C. n'avait fait en Judée ni ailleurs aucune étude : il ne toucha point aux vases dans lesquels l'eau fut changée en vin. Les domestiques qui avaient rempli les cruches d'eau furent témoins oculaires du changement. Ce miracle confirma la foi des disciples, ils avaient vu ce qui s'était passé ; s'il y avait eu quelque supercherie, leur foi n'eût pas plus duré que leur ivresse prétendue.

4.° Personne n'ignore que dans les campagnes, chez les particuliers les moins aisés, lorsqu'on fait des noces, on charge un parent, un ami, un domestique ou un traiteur de veiller à l'ordonnance du repas. C'est ce que signifie le mot rendu par *maître-d'hôtel* aux noces de Cana ; il n'est point question d'un *maître-d'hôtel* à titres ou à gages.

NOTE IX.

Sur les versets 14 *et suivans du chapitre second de S. Jean;* 12 *du chapitre XXI de S. Matthieu;* 15 *du chapitre XII de S. Marc;* 45 *du chapitre XIX de S. Luc.*

Il est rapporté dans tous les Evangiles que Jésus étant entré dans le temple de Jérusalem en chassa les marchands qui y vendaient les animaux que l'on offrait en sacrifice, et les changeurs qui fournissaient de la monnaie pour les offrandes; qu'il leur reprocha de faire de la maison de son Père une caverne de voleurs, etc.

« Les incrédules demandent de quel droit il » exerçait cet acte d'autorité. Les marchands, » disent-ils (Hist. critiq. chap. V. Tableau des » Saints, tom. I. Examen important, c. XI. » Voolston, I. disc.), étaient irrépréhensibles; » ils ne se plaçaient dans le temple que pour » la commodité de ceux qui venaient y offrir; » Jésus dans cette circonstance donna un » exemple d'emportement et de colère très- » scandaleux. Il mit l'argent et les marchan- » dises au pillage. Lorsque les Juifs lui demandent » un miracle en preuve de sa mission, il leur » donne une réponse absurde : Détruisez ce » temple et je le rebâtirai dans trois jours.

» Doit-on prendre tout ce vacarme et la fureur
» de Jésus pour un miracle ? L'Evangile fait
» dire aux Juifs que l'on a demeuré 46 ans à
» rebâtir le temple ; c'est une fausseté. »

Jésus avait déjà suffisamment prouvé sa mission divine et sa qualité de Messie par ses miracles ; par conséquent étant revêtu de toute l'autorité de législateur et de prophète, semblable à Moyse, il avait le droit de punir et de réprimer tous les désordres lorsqu'il en trouvait. Or c'en était un que la profanation du temple, dont les changeurs et les marchands se rendaient coupables. Un philosophe en est convenu. *Dieu lui-même*, dit-il (Traité sur la Tolérance, c. XIV, pag. 149), *faisait justice d'une contravention à la loi. C'était manquer de respect à la maison du Seigneur que de changer son parvis en une boutique de marchands.* En effet ils pouvaient se tenir hors du temple, la commodité publique aurait été la même ; en se plaçant dans l'intérieur pour leur propre commodité, ils causaient un bruit et une indécence capables de troubler la piété de ceux qui venaient y prier ; et puisque J. C. les traita de *voleurs*, il s'était sûrement aperçu du monopole et des usures qu'ils exerçaient. Les chefs du peuple ne l'auraient pas souffert s'ils n'y avaient pas été intéressés eux-mêmes ; le même abus a régné et règne encore parmi nous. Le Sauveur ne devait pas l'autoriser. Mais il est faux que dans cette circons-

tance il ait donné des marques d'emportement et de *fureur*, et qu'il ait *mis les marchandises au pillage*. S'il ne s'en est pas tenu à de simples exhortations, c'est qu'elles ne produisaient aucun effet sur les personnes avides et intéressées ; il faut nécessairement des châtimens pour les réprimer.

Les principaux Juifs qui étaient présens n'osèrent s'opposer à cet acte de sévérité, parce qu'ils en sentirent la justice et la nécessité ; ils se bornèrent à demander à Jésus par quel signe, par quel miracle il prouvait son autorité : *Détruisez ce temple*, leur répondit le Sauveur, *et dans trois jours je le relèverai*. L'Evangile observe qu'en disant ces paroles il parlait du miracle de sa résurrection : il est probable qu'en même temps il toucha son propre corps pour mieux faire sentir le sens de ses paroles. Mais il ne s'en tint pas là. S. Matthieu ajoute (XXI. v. 14) que Jésus étant entré dans le temple y guérit des boiteux et des aveugles ; que le peuple s'écria : *Hosanna, gloire au fils de David!* Jésus fit donc ce qu'exigeaient les Juifs, mais cela ne servit qu'à les irriter davantage. Les incrédules pour jeter du ridicule sur le Sauveur ont défiguré toutes ces circonstances ; mais ils font cette réflexion maligne sur ce même chapitre : « Jésus » ne se fiait point à ceux-mêmes qui croyaient » en lui, parce qu'il connaissait par lui-même » tout ce qui était dans l'homme. Il savait donc

» tout, excepté le moyen de donner à ceux qui
» voyaient ses miracles les dispositions qu'il
» pouvait désirer. Dans ce cas, les miracles
» étaient opérés en pure perte. »

A la vue des miracles de J. C., un grand nombre de Juifs crurent en lui, mais le Sauveur ne se fiait pas à eux, ne comptait pas sur la persévérance de tous indifféremment; il connaissait l'inconstance naturelle de plusieurs. « Pourquoi ne la pas guérir, demande l'impie? » pourquoi ne pas donner à tous de meilleures » dispositions? ». Parce que Dieu laisse aux inconstans, aux incrédules, aux opiniâtres leur liberté naturelle. Que d'exemples n'en avons-nous pas tous les jours? Est-ce faute de moyens, de preuves, de grâces, de secours que tant d'incrédules s'aveuglent volontairement et ne daignent pas seulement examiner sur quoi est fondée la vérité de la religion, quoiqu'il n'y ait rien de plus important pour leurs plus chers intérêts, puisqu'il s'agit du risque d'une éternité de malheurs?

Josephe est le seul historien de qui nous puissions apprendre le temps que l'on employa à la construction du temple. Il raconte (Antiq. l. XV. c. 11) qu'Hérode, la dix-huitième année de son règne, entreprit de rebâtir ce saint lieu, et qu'il exécuta ce dessein dans l'espace de neuf ans et demi. L'auteur de *l'Examen important* s'en est tenu là. S'il eût plus approfondi ce point histo-

rique, il ne serait pas tombé dans la faute qu'il reproche à tort aux évangélistes de s'être mêlés d'écrire *lorsqu'ils n'étaient au fait de rien ;* il eût vu dans le chapitre IX du livre XX du même Josephe qu'on avait continué de faire au temple de nouveaux ouvrages jusqu'à la 31.e année de J. C., et que même alors le parvis des gentils n'était pas encore rebâti. Les Juifs ne se trompaient donc pas lorsqu'ils disaient qu'on avait rebâti ce temple pendant 46 ans; ils s'exprimaient au contraire avec toute l'exactitude possible; car depuis la dix-huitième année d'Hérode jusqu'à la première prédication de J. C., qui est le temps où les Juifs tinrent ce discours, il y a précisément 46 ans, et l'on continua encore trente ans d'y travailler. C'est ainsi que les téméraires censures des impies ne servent qu'à mettre dans un plus grand jour la vérité de nos Livres saints.

NOTE X.

Sur le chapitre troisième de S. Jean.

Un docteur juif, nommé Nicodème, vint pendant la nuit trouver J. C. pour s'instruire : *Maître*, lui dit-il, *nous voyons que Dieu vous a envoyé pour enseigner ; un homme ne pourrait pas faire les miracles que vous faites, si Dieu n'était pas avec lui.*

Ce témoignage rendu au Sauveur par un des principaux docteurs de la synagogue a déplu aux incrédules : voici comme ils ont tenté de l'affaiblir.

« C'était, dit l'historien critique (c. V.), un » pharisien dévot; l'occasion était belle pour » Jésus de déclarer sa divinité; il n'en fait rien. » Il lui débite un galimatias inintelligible, sem- » blable à celui dont les théologiens étourdissent » leurs auditeurs. Si Nicodème fut persuadé, » c'est que la foi dispose les élus à se soumettre » aux mystères de la religion, sans attacher » aucune idée aux mots qu'ils entendent pro- » noncer. Pour les incrédules, ils ne peuvent » comprendre qu'un Dieu venu pour instruire » les hommes ne se soit jamais expliqué claire- » ment; ils concluent qu'il a tendu un piége » non-seulement aux Juifs, mais à tous ceux » qui liraient l'Evangile. »

Le discours de J. C. à Nicodème est très-intelligible et très-sage, il avertit d'abord ce docteur que personne ne peut entrer dans le royaume de Dieu, s'il ne reçoit une nouvelle naissance par l'eau et le Saint-Esprit. Selon le blasphémateur même, les Juifs étaient dans l'usage de baptiser tous les prosélytes (*ibid.* c. IV.); ils regardaient ce baptême comme *une régénération* propre à faire du baptisé un homme nouveau. Puisque le critique convient de ce fait, n'est-il pas évident par là même que la nécessité et les effets du

baptême ne pouvaient être une énigme pour un docteur juif ?

Jésus compare cette naissance spirituelle aux effets du vent dont on entend le bruit sans savoir d'où il vient ; ainsi, dit le Sauveur, on voit dans le baptisé un changement sensible dont la cause est invisible, changement qui consiste à vivre selon l'esprit et non selon la chair. Il ajoute que le témoignage qu'il rend de cette vérité est digne de foi, puisqu'il est descendu du ciel pour l'annoncer aux hommes. Nicodème en était déjà convaincu ; car il avait rendu cet hommage à Jésus en voyant ses miracles. Jésus ne déclare-t-il pas sa divinité, lorsqu'après avoir dit qu'il est descendu du ciel il ajoute (Joann. III. v. 13) *qu'il est dans le ciel ?*

Dieu, dit-il encore, *a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais obtienne la vie éternelle. Il n'a point envoyé son Fils pour juger le monde, mais pour le sauver.* Pouvait-il révéler plus clairement sa divinité à Nicodème qu'en lui déclarant qu'il était aussi réellement Fils de Dieu que Fils de l'homme ? S'il n'avait pas été *Dieu* pouvait-il sauver le monde ? Celui qui se dit *Fils de Dieu*, qui *donne la vie éternelle*, veut-il qu'on le regarde comme un pur homme ?

Nous demandons maintenant à tout lecteur impartial quel jugement on doit porter d'un prétendu

prétendu historien qui supprime ces dernières paroles, et qui conclut que l'*Evangile est un piége pour ceux qui le lisent.* Oui sans doute, l'Evangile est *un piége* pour ceux qui ne le connaissent que par des écrits où il est défiguré et travesti avec la plus insigne mauvaise foi, et où le blasphème tient lieu de raisons et de preuves.

NOTE XI.

Sur le chapitre quatrième de S. Jean.

POUR se rendre dans la Galilée, Jésus passa par la Samarie; il conversa avec une femme de cette contrée, l'instruisit, lui déclara qu'il était le Messie, et plusieurs Samaritains crurent en lui.

« Les incrédules, dit l'historien critique
» (page 76 et suiv.), trouvent sujet de criti-
» quer ce récit de S. Jean. Laissant à part le
» merveilleux, ils attaquent la vérité historique
» du fait. En effet, toute l'histoire nous atteste
» qu'au temps de J. C. la Samarie était peuplée
» par des colons de diverses nations, que les As-
» syriens y avaient transportés après la destruc-
» tion du royaume d'Israël; ce qui semblerait
» détruire l'attente du Messie dans laquelle les
» Samaritains vivaient selon S. Jean. En effet,
» des payens et des idolâtres ne devaient point

» avoir des notions bien claires d'un évènement
» personnel à la Judée. Si les Samaritains étaient
» des descendans de Jacob, il ne fallait pas
» mettre dans la bouche de la Samaritaine ces
» paroles : *Nos pères ont adoré sur la montagne*,
» *et vous autres vous dites que c'est dans Jéru-*
» *salem où est le lieu où l'on doit adorer*. Il était
» encore absurde de faire dire à Jésus : *Vous*
» *n'adorerez plus le père, ni sur la montagne*,
» *ni dans Jérusalem ; vous adorerez ce que vous*
» *ne connaissez pas*. 1.° La loi de Moyse n'a
» jamais défendu d'adorer Dieu en quelque lieu
» qu'on se trouvât. Les lois et les usages des
» Juifs voulaient au temps de J. C. que l'on ne
» sacrifiât point ailleurs que dans le temple de
» la capitale ; mais les lieux de la prière dépen-
» daient de la volonté de chacun. 2.° Il est faux
» que les descendans de Jacob ne connussent
» point le Dieu qu'ils adoraient ; c'était *Jehova*,
» le Dieu de Moyse et des Juifs, à moins qu'on
» ne prétende que ceux-ci ne connaissent point
» ce qu'ils adorent ; et là-dessus même, depuis
» la mission de Jésus, les chrétiens n'ont sans
» doute rien à leur reprocher. 3.° Les paroles
» de Jésus dans cette occasion sembleraient in-
» sinuer qu'il voulut abolir l'adoration du Père ;
» au moins est-il certain que les chrétiens par-
» tagent leurs hommages entre lui et son Fils ;
» ce qui sans la foi paraîtrait anéantir le dogme
» de l'unité de Dieu ; cependant Jésus n'a point

» rencontré juste en disant que le Père ne serait
» plus adoré ni dans Jérusalem, ni sur la mon-
» tagne ; ce Père n'a point cessé un instant d'y
» être adoré depuis 18 siècles par des Juifs,
» par des chrétiens, et ensuite par des maho-
» métans.

» Si l'on prétend que la Samaritaine était
» payenne, il est peu vraisemblable de supposer
» qu'elle ait pu regarder Jésus comme le Messie
» qu'elle ne devait ni connaître ni attendre.
» Ajoutez encore à tout cela que les Samaritains
» croient à Jésus sur la parole d'une courtisane;
» crédulité dont il n'y eut que des Juifs ou des
» chrétiens qui pussent être susceptibles. Enfin
» Jésus et ses disciples étaient des Juifs, et en
» cette qualité exclus de la Samarie, n'importe
» par qui le pays fût habité. »

« Dans toute sa vie, disent encore ces cen-
» seurs, Jésus a montré du faible pour le sexe
» et pour la profession de la Samaritaine. Il la
» fait jaser; tire adroitement d'elle des éclair-
» cissemens sur sa vie passée, lui fait ensuite
» son histoire, se fait passer pour un prophète
» ou pour un sorcier. Il vécut pendant deux
» jours avec ses disciples aux dépens de ces hé-
» rétiques qui furent émerveillés de ses dis-
» cours, sans y comprendre peut-être un mot. »

« Il n'est pas croyable non plus que Jésus qui
» n'avait pas encore déclaré clairement aux
» Juifs qu'il était le Messie le dise positive-

» ment à une Samaritaine. Enfin il est étonnant
» qu'il montre plus de charité pour des héré-
» tiques que pour des compatriotes. »

Nous ne nous arrêterons point à réfuter les calomnies, les sarcasmes, les invectives et les traits de malignité lancés contre la personne de Jésus-Christ, lorsqu'ils ne seront appuyés d'aucune preuve. Ces sortes de blasphèmes ne démontrent que la haine et la perversité de nos adversaires ; leur aveuglement est autant digne de pitié que d'indignation ; ainsi nous nous bornerons à venger la vérité de ses miracles et la sainteté de sa doctrine. Donnons d'abord une juste idée des Samaritains.

Après que Salmanasar eut transporté dans l'Assyrie les dix tribus qui formaient le royaume d'Israël, il envoya des habitans de Babylone, de Cutha et autres lieux, dans les villes de Samarie en la place des enfans d'Israël : Tous les étrangers furent appelés *Cuthéens*, parce que ceux de Cutha en faisaient le plus grand nombre. Lorsque Salmanasar transporta la tribu d'Ephraïm qui occupait la Samarie, il fit à l'égard de cette tribu ce que Nabuchodonosor fit dans la suite à l'égard de celles de Juda et de Benjamin. Il laissa dans le pays les laboureurs, les vignerons dont il n'avait à craindre aucun mouvement séditieux. Ce petit nombre d'Ephraïmites qui resta dans le pays ne s'unit pas d'abord aux Cuthéens ; mais lorsque ces peuples eurent

embrassé le culte du vrai Dieu, ils ne composèrent plus avec eux qu'un peuple qu'on appela *Samaritains*, du nom de la capitale du pays. Ils n'étaient plus idolâtres, lorsque les Juifs de retour de la captivité de Babylone commencèrent à rebâtir le temple; car c'est une des raisons qu'ils alléguèrent pour se joindre aux Juifs pour le rétablissement de cet édifice. Les Juifs refusèrent de s'unir à eux; ce refus les irrita, et ce fut la source de la haine que se sont portée mutuellement dans la suite les Samaritains et les Juifs.

Le mélange, l'union des Cuthéens et des restes de la tribu d'Ephraïm, donnèrent lieu aux Samaritains de se dire tantôt *Cuthéens*, tantôt *Juifs*; Cuthéens, parce que plusieurs d'eux descendaient de ceux que Salmanasar avait envoyés en Judée; Juifs, parce que les Ephraïmites qui étaient restés dans la Samarie s'étaient incorporés avec eux par des alliances mutuelles.

Nous allons maintenant répondre par ordre aux difficultés des incrédules.

1.° Les Samaritains se croyant Israélites attendaient de même que les Juifs le Messie. Ils avaient les cinq livres de Moyse; nous avons fait voir (Observat. prélim. sur les prophéties) que le Messie y était annoncé depuis 500 ans; ils étaient environnés des Juifs, comment auraient-ils pu ignorer les espérances de ce peuple? On les connaissait dans tout l'Orient, selon

Tacite et Suétone, comme nous l'avons vu. Une preuve sans réplique c'est qu'ils se convertirent à la prédication des apôtres, et que Simon le magicien tenta de se faire passer chez eux pour *le Messie* (Art. VIII. c. 5). Le critique que nous réfutons suppose (pag. 101, 102), tantôt que les Samaritains adoraient le vrai Dieu, tantôt qu'ils étaient payens et idolâtres.

2.° Lorsque la Samaritaine dit : *Nos pères ont adoré sur cette montagne* (de Garizim, et non pas *sur la montagne*, comme a traduit infidèlement l'historien critique), elle parle comme *Israélite* et descendante de Jacob. Ce patriarche et ses enfans à leur retour de Mésopotamie (Gen. XXXII. v. 20) s'établirent auprès de la ville de Sichem qui est au pied de la montagne de Garizim, et Jacob ayant élevé un autel sacrifia au Seigneur, probablement sur cette montagne, d'où les Hébreux prirent la coutume de sacrifier sur les hauts lieux, suivant en cela l'usage de leurs ancêtres; mais dans la suite il fut défendu de faire des offrandes et des sacrifices hors du lieu que Dieu avait choisi.

3.° *Vous autres, vous dites que c'est dans Jérusalem qu'est le lieu où l'on doit adorer.* La Samaritaine demande à J. C. qu'elle a reconnu être un prophète la décision du différent qu'avaient les Samaritains avec les Juifs touchant le lieu où l'on devait sacrifier; les premiers prétendant que c'était sur la seule montagne de Garizim,

et les seconds assurant que ce n'était que dans le temple de Jérusalem.

4.° Jamais ni les Juifs, ni les Samaritains n'ont douté qu'on ne pût prier Dieu partout; ils ne disputaient que sur le lieu du culte public, par exclusion de tous autres endroits, les Juifs voulant que ce fût Jérusalem, et les Samaritains que ce fût Garizim. J. C. termina la contestation en disant que désormais le culte public ne serait plus attaché ni à la montagne de Garizim, ni à Jérusalem, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de lieu où par exclusion de tous autres il fallût adorer Dieu; mais qu'on pourrait lui rendre partout un culte public, c'est pourquoi il dit ensuite: *Dieu est esprit, il doit être adoré en esprit et en vérité.* Si Dieu est esprit, il est partout, on peut donc lui élever des temples partout. Mais conclure des paroles de J. C., comme fait le censeur, qu'il enseigne qu'on n'adorera plus Dieu ni à Garizim ni à Jérusalem, c'est une bévue grossière.

5.° Comment le critique ose-t-il avancer que Jésus paraît vouloir abolir l'adoration du Père? Lui qui a lu les Evangiles ne sentait-il pas dans sa conscience la fausseté de son accusation? Quant à ce qu'il dit que nous partageons nos hommages entre le Père et le Fils, on voit bien qu'il ne connaît pas même notre croyance. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont l'objet de notre adoration, parce qu'ils font un seul et même Dieu.

6.° J. C. dit que les Samaritains adorent ce qu'ils ne connaissent pas, c'est-à-dire qu'ils connaissent mal la Divinité, qu'ils en ont une fausse idée, qu'ils ne l'adorent point en esprit et en vérité. Ce divin Sauveur disait de même aux Juifs qu'*ils ne connaissaient pas le Père*, parce qu'ils n'accomplissaient pas sa volonté en refusant de le recevoir comme son Fils.

7.° Il n'est pas étonnant que l'admiration causée aux Samaritains par les discours du Sauveur ait étouffé en eux, pour quelque moment, leur aversion pour les Juifs; ils furent sensibles à l'affection qu'un prophète leur témoignait.

8.° Il est faux que les Samaritains aient cru en J. C. *sur la parole d'une femme;* ils lui disent au contraire: *Nous ne croyons plus sur votre parole, mais sur ce que nous avons vu et entendu nous-mêmes, que cet homme est vraiment le Sauveur du monde.* (Joann. IV. v. 42.)

9.° Il est faux que J. C. ait eu moins de charité pour ses compatriotes que pour les Samaritains; s'il parle plus clairement à ceux-ci, c'est parce qu'il trouve en eux plus de docilité. A cette époque Jésus avait déjà fait plusieurs miracles dans la Judée. Nathanaël, Nicodème et plusieurs autres l'avaient déjà reconnu pour fils de Dieu.

10.° Il est faux que la Samaritaine fût *une courtisane*, le terme grec ἀνὴρ, le mot latin *vir*, et le français *homme*, signifient également *homme*

et *mari*. C'est le tissu du discours ou quelques circonstances qui le déterminent à un de ces sens. Or Jésus dit à la Samaritaine : *Appelez votre homme*, et un peu plus bas, il lui dit que celui avec qui elle habite *n'est pas son homme*. Il est évident qu'il prend en ces endroits *homme* pour *mari*. Donc quand il dit à cette femme qu'elle a eu cinq *hommes*, il prend de même ce terme pour *maris;* d'ailleurs ce terme homme signifie toujours *mari*, lorsqu'il se dit relativement à quelque femme. A-t-on jamais dit d'une courtisane qu'elle a eu un nombre déterminé d'hommes? Enfin la version syriaque qui est de la plus haute antiquité, l'arabe, la persane, ont employé ici le mot de *mari*, de même que les traductions françaises.

Ce qui nous étonne c'est que la Samaritaine ait eu cinq maris; mais cette surprise cessera si l'on fait attention que le divorce était en usage chez ces peuples. La Samaritaine pouvait avoir perdu quelques-uns de ces premiers époux, et avoir été répudiée par les derniers; et elle-même pouvait avoir répudié le cinquième. Comme la loi n'accordait point aux femmes la faculté de donner des lettres de divorce, elle restait engagée à son cinquième mari; c'est pourquoi J. C. lui dit que celui avec qui elle vivait alors n'était pas son époux, parce que son mariage avec son dernier mari subsistait toujours.

11.° Il est faux que l'antipathie des Samaritains

pour les Juifs prouve la fausseté du récit de l'évangéliste. Il est vrai que cette aversion allait jusqu'à refuser aux Juifs l'entrée des maisons; mais elle ne s'étendait pas jusqu'à leur interdire le passage par leurs terres, puisque chaque année les Juifs de la Galilée traversaient leur pays, pour aller célébrer la pâque à Jérusalem, ce qui est le cas où se trouvaient Jésus et ses disciples qui revenaient de célébrer cette fête.

12.° Il est faux que Jésus ait montré plus de faible pour les femmes déréglées que pour les autres pécheurs, il a eu la même charité pour tous. Il a traité Zachée avec autant de bonté que la femme adultère et la veuve de Naïm; dans les paraboles du bon pasteur et de l'enfant prodigue, il a fait connaître sa compassion pour tous les pécheurs sans exception. Si Jésus eût usé de rigueur envers ces femmes, les incrédules le taxeraient de cruauté. L'Evangile observe que ses disciples furent étonnés de le voir converser avec une femme.

13.° Il est faux que Jésus ait tiré de la Samaritaine aucun éclaircissement sur sa vie passée. Il lui a dit qu'elle a vécu successivement avec cinq maris, et que celui avec lequel elle est actuellement n'est point son époux. Une femme ne fait point de pareilles confidences à un étranger, à un inconnu, encore moins une Samaritaine à un Juif.

14.° Enfin il est faux que Jésus et ses disciples

aient vécu aux dépens des Samaritains. Les disciples étaient allés acheter des vivres dans la ville. Plus haut, le critique les accuse d'avoir pillé l'argent des banquiers du temple; ici il leur reproche d'avoir vécu aux dépens des hérétiques; d'abord il rend hommage à *la tolérance* de Jésus envers les Samaritains; ensuite il les blâme d'avoir demeuré deux jours chez eux.

NOTE XII.

Sur les versets 47 et suivans du chapitre quatrième de S. Jean.

Un officier, dont le fils était malade à Capharnaüm, vint trouver Jésus à Cana et lui dit : *Seigneur, venez guérir mon fils; partez, je vous prie, avant qu'il expire.*

« Notre esculape, dit sur ce fait de l'Evangile » l'historien critique (pag. 107), qui n'aimait » point à opérer sous des yeux trop clairvoyans, » se défit de l'importun de façon à ne point se » compromettre en cas qu'il ne réussît pas: » *Allez*, dit-il à l'officier, *votre fils se porte bien.* » Cet homme approchant de chez lui, apprit » que la fièvre, qui *peut-être* était intermittente, » avait quitté son fils; il n'en fallut pas davan- » tage pour crier au miracle, et pour convertir » toute la famille. »

La raison et la saine philosophie doivent-elles se contenter d'un *peut-être*, pour toute réponse à un fait miraculeux, rapporté par un auteur digne de foi? L'équité exigeait du moins de ne pas omettre une circonstance du plus grand poids; c'est que l'officier apprit de ses domestiques que la fièvre avait quitté son fils précisément à la même heure à laquelle Jésus lui avait dit *votre fils se porte bien*.

Est-il vrai que la réponse de Jésus ne le compromettait point? Et si le jeune homme fût mort, si la fièvre eût continué, si elle n'avait cessé que quelques jours après, la réponse n'eût-elle pas été fausse, et Jésus n'eût-il pas été compromis? Le critique suppose d'abord que l'officier était un témoin *trop clairvoyant*, ensuite il donne à entendre que cet homme *cria au miracle* sans raison et comme un imbécile. Mais c'est le propre des incrédules de se contredire perpétuellement.

NOTE XIII.

Sur les versets 23 et suivans du premier chapitre de S. Marc.

« A Capharnaüm (Hist. crit. c. VI. pag. 108), » Jésus harangua dans la synagogue un jour de » sabbat; au milieu de sa prédication, on lui

» amena un possédé qui, *peut-être*, de concert
» avec lui, se mit à crier : *Laisse-nous en paix,*
» *qu'y a-t-il entre toi et nous, Jésus de Nazareth?*
» *Es-tu venu pour nous perdre? Nous savons*
» *que tu es le saint de Dieu.* Jésus, sûr de son fait,
» s'adresse non à l'homme, mais au démon qui
» le possédait : *Tais-toi*, lui dit-il, *et sors de*
» *cet homme.*

» Les médecins et surtout ceux qui sont au
» fait des pays orientaux savent que les mala-
» dies que l'on prenait du temps des Juifs pour
» *des possessions* ne sont dues qu'à des déran-
» gemens produits dans le cerveau. »

D'autres ont observé que dans le style ordinaire des Juifs les mots *démon*, *mauvais esprit* ne signifiaient rien autre chose qu'une maladie quelconque (Mém. de l'académie des inscript. tom. LVI. pag. 67); c'était l'opinion des anciens, même des philosophes.

Quand il serait vrai que les *possessions* n'étaient autre chose qu'une *maladie de cerveau*, n'était-ce pas toujours un miracle de les guérir par une parole? L'historien critique l'a senti : *Peut-être*, dit-il, les possédés agissaient de concert avec Jésus. Mais par quel motif, par quel intérêt? Jésus était-il assez riche pour soudoyer des gens dans toute la Judée ?

« Quand les possédés auraient été seulement
» *des malades* (Encyclop. art. *Possédé*), les mi-
» racles de Jésus qui les guérissait n'en sont

» que plus grands; car que des êtres malfaisans
» obéissent au commandement de J. C. ce n'est
» pas une chose si miraculeuse que de faire ces-
» ser les maladies les plus opiniâtres, les plus
» rebelles, les plus incurables, en n'employant
» cependant qu'une simple parole, un signe, un
» attouchement. »

Nous démontrerons que plusieurs de ces *possessions* n'étaient pas de simples maladies. L'impie que nous réfutons avoue (*ibid.* pag. 109) que quand l'incrédulité viendrait à bout d'enlever à J. C. les miracles de la guérison des possédés, il lui en reste encore assez.

Comme notre but est de venger les Livres saints des attentats de la philosophie moderne qui traite de fables non-seulement les *possessions* et les *obsessions* des démons, et par conséquent les guérisons miraculeuses des *possédés*, mais encore l'existence même des démons, nous examinerons 1.° s'il y a, ou s'il y a eu réellement des démons; 2.° si avant la venue, de J. C. le démon ou les démons exerçaient quelque empire ou quelque artifice sur les hommes; 3.° si J. C. et ses apôtres les en ont dépouillés d'une manière miraculeuse et surnaturelle.

I. Le terme de *démon* désignait chez les Grecs un génie qui a beaucoup de connaissances. Nous avons observé, dans notre note XXXIII sur l'Exode, qu'un préjugé universellement répandu chez tous les peuples a été de croire toute la na-

ture animée remplie de génies ou d'esprits qui en dirigeaient les mouvemens. De là le polythéisme, l'idolâtrie, les pratiques superstitieuses, etc. Nous avons vu que cette opinion ne fut pas seulement celle du peuple et des ignorans, mais celle des philosophes mêmes. Presque tous les peuples de l'Asie qui n'adhérèrent pas à la religion des Grecs, ou avant de l'avoir embrassée, croyaient un bon et un mauvais principe. Ce dernier était un esprit malfaisant, tel que l'Arimane des anciens Perses, toujours opposé à la volonté du bon principe, et qui, selon eux, devait un jour être soumis et détruit.

Plusieurs incrédules ont assuré que les Juifs n'avaient aucune idée des *démons* avant d'avoir fréquenté les Chaldéens. Mais les livres de Moyse, celui de Job, ceux des Rois ont été écrits long-temps avant que les Juifs pussent consulter les Chaldéens, et dans un temps où ces deux peuples étaient ennemis déclarés (Job. I. v. 17). C'est de toute antiquité que les Juifs ont eu l'idée des bons et des mauvaises anges, des esprits protecteurs et des esprits malfaisans. Tout l'ancien Testament en fait mention : *Bénissez l'Eternel, vous, ses anges puissans en vertu, qui exécutez ses ordres* (Ps. 102. v. 20), dit le prophète roi ; et si Moyse ne nous parle ni de la création ni de la chute des anges, S. Pierre nous l'apprend (II. Petr. v. 4 et 6), comme une vérité connue et bien avérée, ainsi que S. Jude (v. 6). C'est

par la tradition que cette vérité avait été retenue et transmise, elle ne pouvait par conséquent être ignorée des Juifs, et la tradition elle-même ne pouvait venir que des hommes à qui Dieu avait trouvé bon de la révéler.

Rien n'est donc plus faux que l'allégation de l'auteur de la Philosophie de l'histoire, qui dit (art. Anges, Génies, Diables) : « Les Juifs n'ayant » point d'enfer n'avaient point de diables ; ils » ne commencèrent que fort tard à croire l'im- » mortalité de l'ame et un enfer, et ce fut » quand la secte des pharisiens prévalut..... Il » est indubitable, dit-il ailleurs, que les Juifs » ne reconnurent point de diables jusque vers » le temps de leur captivité de Babylone. Ils pui- » sèrent cette doctrine chez les Perses qui la » tenaient de Zoroastre. »

Nous avons fait voir (note XXIII sur la Genèse) que le dogme de l'immortalité de l'ame a été reçu chez les Juifs et les patriarches en tout temps. Joseph, qui était certainement bien instruit de la croyance des Juifs, admettait l'existence des démons, et rien n'est plus souvent inculqué dans le texte sacré que cette vérité. Car, sans parler de la tentation du premier homme, on en trouve des preuves formelles dans la loi de Dieu : *Et Dieu parla à Moyse, disant* (Lévit. XVII. v. 7)..... *qu'ils n'offrent plus de sacrifices aux démons, etc..... Il ne se trouvera personne au milieu de toi* (Deut. XVIII. v. 11, 12) *qui consulte*

sulte l'esprit de Python.... Ils ont sacrifié leurs fils et leurs filles au démon (Ps. c. V. v. 37), etc. Ces défenses formelles prouvent que les Juifs croyaient l'existence des démons long-temps avant la captivité de Babylone, et qu'ils avaient un très-grand penchant à les révérer et à les fléchir par un culte religieux, selon l'usage superstitieux des autres nations. Joignez à cela des faits historiques ou des allusions répandues en divers endroits de l'Ecriture. *L'esprit malin* (I. Reg. XVIII. v. 10) *envoyé par l'Eternel troublait Saül..... Un esprit s'avança*, dit Michée (III. Reg. XXII. v. 21, 22), *et dit : Je tromperai Achab.... Je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes.* Et ces paroles de Zacharie (III. v. 2) : *Que le Seigneur te réprime, ô Satan!* Et la pythonisse d'Endor, et tout cela démontre, encore une fois, que les Juifs avaient connaissance des *démons*, et qu'ils leur ont rendu un culte idolâtre en divers temps.

Dans le nouveau Testament, *démon* signifie un esprit méchant, ennemi de Dieu et des hommes. J. C. et les apôtres lui attribuent les grands crimes, l'incrédulité des Juifs, la trahison de Juda, l'aveuglement des payens, les maladies cruelles, les possessions, les obsessions. Ils le nomment le père du mensonge, le prince de ce monde, le prince de l'air, l'ancien serpent, Satan ou le diable. S. Pierre, S. Jude et S. Jean nous

apprennent que les démons sont des anges prévaricateurs que Dieu a chassés du ciel, qu'il a précipités dans l'enfer où ils sont tourmentés, qu'il les réserve pour le jour du jugement.

Enfin, en faisant abstraction des autorités tirées des Livres saints, nous demandons aux incrédules quelle est la source de l'idée si ancienne et presque universelle que les hommes ont eue des *démons* ou mauvais esprits. Cette idée fût-elle jamais tombée dans l'esprit du genre humain, si elle n'avait été transmise par une tradition presque aussi ancienne que le monde, et révélée à nos premiers pères? Comment se fût-elle trouvée établie chez les nations les plus distantes les unes des autres et dans les parties du globe avec lesquelles l'Europe et l'Asie avaient eu moins de commerce, chez les Chinois, les nègres, les Lapons, les sauvages de l'Amérique? « Les peuples de la Louisiane, dit M. le » Page (Hist. de la Louisiane), croient non- » seulement au grand esprit, mais aussi aux » anges ou esprits inférieurs fidèles; croyant de » plus que l'air est rempli d'autres esprits mal- » faisans dont le chef est le plus mauvais de » tous; que Dieu l'avait trouvé si méchant » qu'il l'avait attaché pour toujours : de sorte » que les autres esprits de l'air ne faisaient plus » tant de mal. »

On ne saurait donc révoquer en doute l'existence des *démons* sans contredire absolument

tant l'ancien que le nouveau Testament, et la tradition universellement reçue chez tous les peuples anciens et modernes, admise par les anciens philosophes, les pythagoriciens, les platoniciens, etc.

II. Il est très-certain que les démons exerçaient avant la venue de J. C. quelque pouvoir sur les hommes.

« Beker et d'autres incrédules ont soutenu que » le démon, existât-il, ne pouvait agir sur les » corps; que toutes ces prétendues opérations » sont illusoires; qu'il n'y eut jamais par conséquent ni possession ni obsession réelle; que » les démoniaques sont des hommes dont le » cerveau est troublé, qui s'imaginent faussement être tourmentés par le démon; que c'est » une maladie très-naturelle, qui doit être guérie non par des exorcismes, mais par les remèdes de l'art. »

Nous avons bien des preuves dans les Livres saints du pouvoir que le démon exerçait sur les hommes avant la venue de J. C. Outre l'histoire de la tentation du premier homme et les autres faits que nous avons déjà rapportés, tirés de l'ancien Testament, il n'y a qu'à lire le nouveau pour se convaincre que partout J. C. et ses apôtres parlent des mauvais esprits comme existans et agissans avant sa venue, et singulièrement de son temps, au grand préjudice du genre humain.

Dans la tentation du Sauveur, le malin esprit est *le* tentateur. (Matth. IV. v. 1) Le même évangéliste l'appelle le *malin* ou le *méchant* (ibid. XIII v. 13), *l'ennemi* qui est *le diable* (v. 39); *Satan* ou l'adversaire (Marc. IV. v. 15); le *diable* (Luc. VIII. v. 12); *Satan* tentant l'homme *par l'incontinence* (I. Cor. VII. v. 5); *esprits malins* qui sont dans les airs (Eph. VI. v. 12). Le *diable* comme un lion rugissant (I. Petr. v. 8). Le *prince de ce monde* (Joann. XII. v. 31). *Celui qui avait l'empire de la mort*, savoir le diable (Hébr. II. v. 14). Le *serpent ancien* et l'accusateur. (Apoc. XII. v. 9 et 10.)

Dans la parabole du Semeur, il est dit en termes formels : *L'ennemi qui a semé l'ivraie, c'est le diable* (Matth. XII. v. 39), et ailleurs : *Le diable votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer* (I. Petr. v. 8). *Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler comme le blé, mais j'ai prié pour vous*, etc. (Luc. XXII. v. 31). *Le diable ayant mis dans le cœur de Judas Iscariote de trahir J. C., et alors Satan entra en lui* (*ibid.* v. 27). Que signifient tous ces passages et tant d'autres que nous pourrions produire, s'ils ne peignent pas les artifices qui ont été laissés au pouvoir du diable pour attaquer l'innocence de l'homme, tantôt par l'éclat de l'or, tantôt par les attraits des plaisirs, d'autres fois par le relief des honneurs et des distinctions? Si le démon

a eu l'audace de présenter au Fils de Dieu même la pompe des royaumes, s'il a osé se promettre de le séduire à la faveur de l'humanité qu'il avait bien voulu revêtir, que ne doit-il pas attendre de nos passions, de notre ignorance, de notre faiblesse ?

L'Ecriture ne nous insinue pas seulement que le *démon* cherche à nous nuire, elle fait mention en particulier de diverses maladies dont les mauvais esprits ont affligé souvent les hommes, surtout dans les temps de J. C.; ces maladies étaient réelles. Les auteurs évangéliques évitent soigneusement tout ce qui aurait pu donner lieu de croire que les *démoniaques* ou les *possédés* n'étaient tourmentés que de maladies d'un genre ordinaire; et Notre-Seigneur lui-même, parlant pour la dernière fois à ses disciples, au moment qu'il allait monter dans le ciel, s'exprime de cette manière (Marc. XVI. v. 17, 18): *Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : ils chasseront les démons en mon nom ; ils parleront de nouvelles langues.... Ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris.* Si l'on fait bien attention aux expressions de J. C., *ils chasseront les démons* en mon nom, si différentes de celles-ci, *ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris ;* si l'on prend garde encore à la différence que le Sauveur met entre ces deux opérations pour qu'elles ne puissent

être confondues, on se convaincra que la guérison des malades et l'expulsion des démons étaient deux miracles tout différens, et que les *obsessions* et *possessions* étaient des maladies essentiellement distinguées des autres. L'histoire même qui n'est que le récit simple et naturel d'un fait rend celui-ci incontestable. *Sur le soir*, dit S. Matthieu (VIII. v. 16), *on lui présenta plusieurs possédés dont il chassa les malins esprits par sa parole, il guérit aussi tous ceux qui étaient malades.* Nous ne voyons point que les anciens chrétiens aient jamais mis les *démoniaques* dans la classe des *fous*, des *épileptiques*, ou des personnes obsédées d'une noire mélancolie. Découvre-t-on *quelque égarement d'esprit* dans les hommages décidés que les démoniaques rendaient à J. C. lorsque forcés de le révérer, comme le reconnaît Porphyre lui-même, ils s'écrient : *Je sais qui vous êtes* (Luc. IV. v. 34), *vous êtes le saint de Dieu*, et *vous êtes le Christ, le Fils de Dieu* (v. 41). On voit d'ailleurs dans les Livres sacrés les démons contestant avec J. C. par la bouche des infortunés qu'ils affligeaient : *Qu'avons-nous à faire avec vous, Jésus Fils de Dieu* (Matth. VIII. v. 29)? *Êtes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps? Qu'avons-nous à faire avec vous, Jésus de Nazareth* (Luc. IV. v. 34)? *Êtes-vous venu pour nous détruire? Qu'ai-je à faire avec vous, Jésus Fils du Très-Haut* (*ibid.* VIII. v. 28)? *Ne me tourmentez pas, je vous prie.*

De telles plaintes ne pouvaient être attribuées aux malades délivrés par J. C., qu'en supposant que le *démon* forçait leurs organes à les exprimer. Les termes que S. Marc emploie dans l'histoire de l'enfant possédé (IX. v. 25): *Alors cet esprit ayant jeté un grand cri* (c'est-à-dire forcé cet enfant par de vives douleurs à jeter des cris), *et l'ayant agité avec beaucoup de violence en sortit ;* joints à ce que N. S. ajoute (v. 28), que *cette sorte de démons ne pouvait être chassée que par la prière et par le jeûne ;* ces termes, dis-je, ne laissent aucun doute ni sur le pouvoir exercé par les *démons*, ni sur la puissance divine qui les forçait à sortir des corps dont ils s'étaient emparés. Cela est évident par les expressions de J. C. (v. 24), *il menaça* l'esprit impur, en lui disant : *Esprit sourd et muet, je te le commande, sors de cet enfant et n'y rentre jamais.*

Les disciples de J. C. ont pris à la lettre ce que ce divin Maître leur avait dit touchant les *démoniaques*, et ils ont à son exemple chassé et exorcisé les démons. Dans la ville de Philippe (Act. XVI. v. 16), S. Paul guérit par un exorcisme au nom de Jésus une fille *possédée* qui procurait à ses maîtres un gain considérable, en découvrant les choses cachées. S. Paul fut maltraité pour avoir fait ce miracle, et il en opéra un semblable à Ephèse (XIX. v. 12 et 15). Si la connaissance que cette fille avait des choses

cachées était un *talent naturel* ou *un artifice*, comment un exorcisme fait par Paul a-t-il pu le faire cesser ? Nous verrons dans le troisième article de cette note que les exorcistes chrétiens chassaient les démons des corps des payens, et que ceux-ci l'ont reconnu. Or l'on ne peut supposer ici ni influence de l'imagination, puisque les possédés étant payens ne pouvaient avoir aucune confiance aux exorcismes des chrétiens, ni collusion entr'eux et les exorcistes pour favoriser les progrès du christianisme, ni maladie naturelle, puisqu'alors *des paroles* n'auraient pas pu la guérir, ni crédulité, ni exagération, ni mensonge de la part des chrétiens, puisqu'ils parlaient de faits publics, et qu'ils invitaient leurs ennemis à venir s'en convaincre par leurs propres yeux.

Nous devons maintenant répondre aux objections des incrédules.

Ils ont dit 1.° que les chrétiens ont puisé dans Platon l'opinion qu'ils ont eue touchant le pouvoir et les opérations des *démons* ou des esprits malfaisans. « Ce sont, disent-ils, les disciples de » Platon, qui embarrassés de l'origine du mal » moral, et n'osant l'attribuer à l'être tout bon » et tout-puissant, en ont chargé les esprits » ennemis des hommes. »

Une preuve que les chrétiens n'ont point puisé dans Platon leurs sentimens sur le pouvoir et les opérations des démons, c'est qu'ils citent sur

leur doctrine l'Ecriture-Sainte uniquement sans faire aucune mention de Platon ni de ses écrits. Ce n'est point le platonisme qui a suggéré aux Pères des premiers siècles le sens qu'ils ont donné au texte sacré ; mais la force et l'énergie des termes tels qu'ils sont, et la comparaison des divers passages. Que les Pères aient attribué aux *démons* un pouvoir naturel ou surnaturel cela ne fait rien à la question ni à la réalité des faits qu'ils ont attestés, et dont ils ont pris leurs ennemis mêmes à témoins. Dire qu'ils les ont exagérés, c'est attaquer leur sincérité sans raison, sans preuves et sans fondement. Ceux qui les accusent leur prêtent le défaut dont ils sont eux-mêmes atteints et convaincus.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter le système de Platon sur les esprits malfaisans ; nous nous contenterons de rapporter la réflexion judicieuse de Marmontel à ce sujet. « Cette nou-
» velle opinion, dit ce philosophe (Dict. Encycl.
» au mot *démon*), n'était pas moins révoltante
» pour la raison que la nécessité du mal dans
» l'ordre des choses ; car en supposant, comme
» on y était obligé, un être supérieur dont ces
» esprits étaient dépendans, comment cet être
» leur aurait-il laissé la liberté de nuire à des
» créatures qu'il destinait au bonheur ? » A quoi il ajoute avec beaucoup de sagesse : *C'était un abîme pour la raison humaine, dans lequel la religion seule a pu porter le flambeau.*

Jean-Jacques Rousseau a été bien moins réservé sur cette importante question : « Il y a, » dit-il (Lettres écrites de la montagne, lettre » III, pag. 98), des faits dans l'Evangile qu'il » n'est pas même possible de prendre au pied » de la lettre ; sans renoncer au bon sens ; tels » sont par exemple ceux des possédés. On re- » connaît le diable à son œuvre, et les vrais » possédés sont les méchans ; la raison n'en » reconnaîtra jamais d'autres. »

On reconnaît le diable à son œuvre ; le diable existe donc ; il agit, il opère des œuvres : quelles sont-elles ? Rousseau sans les connaître peut-il les nier ?

Bayle a été plus circonspect. « La raison, dit » cet autre philosophe (Dict. au mot *Ruggieri*), » fournit de fortes difficultés sur l'empire du » diable, fondées sur les notions que l'on a de » la sagesse et de la bonté de Dieu ; mais c'est » une entreprise fort téméraire, pour ne rien » dire de pis, que de vouloir accorder avec » l'Ecriture la rejection de tout le pouvoir du » diable. » Et lorsqu'il parle en divers endroits du même ouvrage des moyens par lequels les esprits bons ou mauvais se communiquent aux hommes, et en particulier des apparitions et des songes, on est surpris de le voir *ébranlé*, et avouer que de tels faits, dont l'univers est plein, embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne le témoignent.

2.° S'il en faut croire les incrédules « depuis » que la médecine s'est perfectionnée, on ne » voit plus de possessions que parmi des peuples » superstitieux, et cet accident n'arrive qu'à » des personnes d'un esprit faible et d'un tem- » pérament mélancolique. Lorsque des hommes » se sont crus changés en loups, en bœufs, être » de verre ou de beurre, etc., on n'a pas attri- » bué cette maladie au *démon*, mais à une » bile noire, à une chaleur excessive de cer- » veau, et au dérèglement de l'imagination. Ils » ont été guéris par des remèdes; on réussirait » de même à l'égard des possédés ou démo- » niaques. »

Nous ne contestons point les progrès de la physique et de la médecine; cependant nous ne voyons pas qu'on guérisse mieux les malades qu'autrefois, ni qu'on soit parvenu à faire vivre les hommes plus long-temps. Que prouvent les faits que l'on nous oppose? qu'en ce qui regarde les possédés ou démoniaques il y a souvent eu de l'ignorance, de la crédulité, du dérangement de l'imagination, quelquefois de l'imposture et de la fourberie. On en a vu des exemples dans tous les siècles. Mais quand ces exemples seraient en plus grand nombre, on aurait encore tort de conclure en général que jamais il n'y eut rien de réel en ce genre, et que tous ceux qui ont attesté le contraire étaient dans l'erreur. La saine logique ne permet point de tirer une

conclusion générale d'un certain nombre de faits particuliers; il s'ensuit seulement que dans cette matière il faut juger avec beaucoup de circonspection, ne jamais précipiter son jugement, ne supposer jamais du surnaturel qu'après un examen très-réfléchi, et que lorsqu'il conste clairement par des signes indubitables qu'il y a une vraie *possession*.

Or, de l'aveu des physiciens et des naturalistes les plus éclairés, les signes indubitables d'une *possession réelle* sont les suivans. 1.° Lorsque les possédés ou obsédés demeurent suspendus en l'air pendant un temps considérable, sans que l'art puisse y avoir aucune part. 2.° Lorsqu'ils parlent différentes langues sans les avoir apprises et répondent juste aux questions qu'on leur fait dans ces langues. 3.° Lorsqu'ils révèlent ce qui se passe actuellement dans des lieux éloignés, sans que l'on puisse attribuer cette connaissance au hasard. 4.° Lorsqu'ils découvrent des choses cachées qui ne peuvent être naturellement connues, comme les pensées, les désirs, les sentimens intérieurs de certaines personnes. Lorsqu'une *prétendue possession* n'est accompagnée d'aucun de ces caractères, on doit la regarder comme fausse.

« 3.° Il est impossible, disent les incrédules, » que sans miracle le démon suspende les fonc- » tions de l'ame d'un possédé, et qu'il soit » l'auteur de ses opérations. Or si l'on accorde

» au démon un pouvoir miraculeux, la preuve
» que l'on tire des miracles devient absolument
» nulle. D'un côté, si le démon avait naturel-
» lement le pouvoir de s'emparer des corps, il
» remplirait le monde de *possédés* et de *posses-*
» *sions*. De l'autre, si Dieu voulait le lui per-
» mettre, il ne le ferait sans doute qu'à l'égard
» de quelques impies pour les punir. Or nous
» voyons que cette maladie est arrivée à des
» personnes très-innocentes. Dieu peut-il per-
» mettre aux démons de nuire à des créatures
» qu'il destine au bonheur ? Enfin en admettant
» un ou plusieurs démons appliqués à traverser
» les desseins de Dieu, et à nuire aux hommes,
» on adopte l'erreur des manichéens, et le
» manichéisme est ainsi la base de toutes les
» religions. »

Il n'est pas nécessaire que le démon agisse sur l'ame d'un possédé pour être cause de ses opérations, il suffit qu'il dérange l'organisation du corps, Clarcke, Locke, Mallebranche et d'autres philosophes ont fait voir que cela est très-possible. Que ce pouvoir soit *naturel* ou *surnaturel*, peu importe, dès que le démon ne peut l'exercer *sans une permission de Dieu*. Or Dieu peut le permettre non-seulement pour punir des pécheurs, mais pour éprouver des justes; et c'est ainsi qu'il le permit à l'égard de Job et de Sara, fille de Raguel, dont l'Ecriture atteste la vertu. Dieu ne peut pas sans doute,

laisser au démon une liberté absolue et sans bornes sur les hommes qu'il n'a créés que pour les rendre heureux, et telle que les payens l'attribuaient à leurs prétendus dieux ou *démons ;* mais il restreint cette liberté et ce pouvoir comme il lui plaît : il donne toujours à l'homme les grâces et les forces nécessaires pour combattre et pour vaincre. Est-il plus indigne de Dieu de punir les pécheurs ou d'éprouver les justes par les opérations du démon que de le faire par les fléaux de la nature, par les guerres, les pestes, les famines, les tremblemens de terre, etc. ? La seule liberté que Dieu laisse aux méchans, aux tyrans, aux imposteurs, l'abus du génie qui séduit tant d'esprits faibles, suffisent pour faire sentir que Dieu a pu permettre au démon d'affliger les hommes, sans déroger à sa sagesse et à sa bonté. En général, les lumières de la philosophie sont trop courtes pour savoir ce que Dieu peut ou ne peut pas permettre ; c'est de lui que nous devons apprendre ce qu'il fait et ce que nous devons croire.

Le reproche de *manichéisme* n'est pas mieux fondé. Ces sectaires supposaient deux principes éternels, incréés, indépendans, l'un bon, l'autre mauvais. Ce dernier n'a aucune ressemblance avec les esprits créés de Dieu, qui sont devenus méchans par leur faute, que Dieu punit, et dont il réprime le pouvoir comme il lui plaît.

III. Nous disons que J. C. et les apôtres ont

dépouillé d'une manière miraculeuse et surnaturelle les *démons* du pouvoir qu'ils exerçaient sur les hommes, soit par les oracles du paganisme, soit par les *possessions* et *obsessions* qui sont devenues beaucoup plus rares depuis la venue de J. C., quoique Dieu les permette quelquefois pour exercer ses jugemens et faire éclater la puissance de son Eglise et de ses ministres auxquels il a donné le pouvoir de chasser ces esprits malfaisans et de réprimer leur malice.

Il est certain que les oracles payens ont commencé à déchoir depuis que J. C. a exercé sa mission divine sur la terre et chassé les *démons* qui en étaient les auteurs. Ce ne sont pas seulement les Pères qui ont enseigné que cet évènement miraculeux doit être attribué à J. C., à son empire sur les démons; les savans payens qui ont écrit depuis l'établissement du christianisme en ont fait mention. *L'oracle se tait à Delphes*, disait Lucain (Pharsal. l. V. v. 3), *et par là notre siècle perd la plus brillante faveur que les dieux eussent jamais faite aux hommes. Le silence de Delphes*, dit Stace (Theb. l. VIII. v. 196), *fera long-temps répandre des larmes. Le genre humain*, dit Juvénal (Satir. VI, v. 554, 555), *est condamné à ignorer l'avenir depuis que les oracles de Delphes ont cessé. L'oracle de Dodone*, dit Strabon (l. VII de Epiro), *le plus ancien de la Grèce a cessé comme les autres. De tous les oracles de la Grèce* (Vie de

Plutarque par M. Dacier, page 48), *les uns sont réduits au silence, les autres sont entièrement déserts et abandonnés.* Eusèbe rapporte (Præp. Evang. l. V, c. 1) ce passage de Porphyre *que depuis que J. C. avait commencé d'être adoré, personne n'avait plus éprouvé le secours des dieux, qui avaient rompu dès-lors tout commerce avec les hommes. Faut-il s'étonner*, dit-il encore (ibid.), *si les maladies règnent dans la ville depuis si long-temps, puisqu'Esculape et les autres dieux se sont retirés d'entre les hommes ? Car depuis que l'on a commencé à adorer Jésus personne n'a ressenti ouvertement le secours des dieux.*

Si après ces témoignages des auteurs payens les plus éclairés de leur siècle il fallait encore des preuves de ce fait intéressant, que J. C. et ses apôtres ont restreint le pouvoir des démons, où s'en trouverait-il de plus fortes que dans l'aveu des démons eux-mêmes ; aveu que les chrétiens leur arrachaient en les forçant au nom de Jésus de confesser qu'ils n'étaient que des esprits séducteurs. Tertullien nous dit (Apol. XXIII) que les chrétiens étaient si sûrs du pouvoir sacré que ce nom leur donnait, qu'ils provoquaient les payens à en faire l'expérience devant les tribunaux, à peine pour ceux qui échoueraient de subir le dernier supplice. *Que l'on amène*, disait Lactance (*Divin. inst. l. IV. c.* 27), *un homme véritablement possédé du*

démon

démon, qu'on nous présente le prêtre même d'Apollon de Delphes ; ils frémiront l'un et l'autre au seul nom de Dieu. Apollon sortira aussi promptement de son faux prophète que le démon de ce possédé : et le prophète abandonné du dieu que la conjuration aura mis en fuite sera pour jamais réduit au silence.

Le même Lactance assure qu'un seul chrétien assistant sans être connu à la pompe d'un sacrifice, les aruspices n'avaient pu tirer aucune lumière des entrailles des victimes, ni rendre aucune réponse; ce qui excita une espèce de tumulte.

Venez, dit S. Cyprien (*Lib. contr. Demetr.*), *reconnaissez la vérité de ce que nous vous annonçons ; et puisque vous faites profession d'adorer les dieux, croyez-en au moins ceux que vous jugez dignes de votre culte.*

Les mauvais esprits, dit-il encore (*ibid*), *conjurés par le vrai Dieu, nous obéissent sans hésiter, se soumettent à nous, et sont contraints de sortir des corps qu'ils obsèdent.*

Que celui, dit saint Athanase, *qui voudra l'éprouver vienne..... au seul nom de Jésus il verra comment les démons fuient, comment les oracles cessent, et comment la magie avec ses enchantemens reste confondue.*

Minutius Félix en atteste les payens eux-mêmes : *La plupart d'entre vous*, dit-il (in Octavio), *n'ignorent pas les aveux que les démons*

nous ont faits toutes les fois qu'ils sont forcés par nos exorcismes et nos prières de sortir des possédés.... Mentiraient-ils pour se déshonorer en votre présence ? Croyez-en donc leur propre témoignage, et convenez qu'ils disent la vérité, lorsqu'ils reconnaissent qu'ils ne sont que des démons.

Le nom de Jésus, dit Arnobe (Adv. gentes), *met en fuite les mauvais esprits et fait taire les oracles.*

De tous les miracles qui ont été opérés pour l'établissement du christianisme, aucun n'a été plus efficace que celui dont nous parlons. C'est celui qui a le plus étonné les payens, et qui a opéré plus de conversions. Les plus obstinés ont été vaincus, tant par des défis aussi pressans que ceux que nous venons de voir, que par des succès aussi merveilleux.

Ajoutons que ce grand évènement avait été prédit de la manière la plus formelle : *Il arrivera en ce temps-là, dit le Seigneur des armées* (Zachar. XIII. v. 1 et 2), *que je retrancherai du pays les noms des faux dieux et on n'en fera plus mention. J'ôterai aussi du pays les faux prophètes et l'esprit d'impureté.*

Nous finirons cette note par une observation importante. Quoique J. C. et ses apôtres aient dépouillé les démons du pouvoir qu'ils exerçaient autrefois sur les hommes, il n'en faut pas conclure que ces esprits malfaisans n'affligent plus

personne, et qu'on doive mettre au rang des fables tout ce que l'on a raconté depuis sur les *possessions* et *obsessions*. Nous avons donné les règles que l'on doit suivre pour ne pas se laisser surprendre par les fourberies et les impostures dont on s'est servi quelquefois. Mais il n'est pas moins vrai qu'il y a eu depuis les premiers siècles, et qu'il peut y avoir encore de nos jours de vraies possessions ou obsessions.

Saint Paulin, dans la vie de saint Félix de Nole, atteste qu'il a vu un possédé marcher contre la voûte d'une église, la tête en bas, sans que ses habits fussent dérangés, et que cet homme fut guéri au tombeau de saint Félix. *J'ai vu*, dit Sulpice Sévère (Dial. III. c. 6), un possédé élevé en l'air, à l'approche des reliques de saint Martin. Le savant Fernel, médecin de Henri II, et Ambroise Paré, protestant, font mention d'un possédé qui parlait grec et latin, sans avoir jamais appris ces deux langues. Voilà des témoins oculaires, des preuves positives. Nous pourrions citer bien d'autres exemples de même espèce. (Voyez Cudworth. *Syst. intell.* c. V. §. 80.)

NOTE XIV.

Sur le verset 3 *du chapitre cinquième de S. Matthieu.*

Pour rendre la morale de l'Evangile odieuse et ridicule, les incrédules commencent par la défigurer. Ils disent que par ces paroles : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, J. C. entend ceux qui ont peu d'esprit, les ignorans, les imbéciles. « C'est ainsi, disent-ils (Hist. critiq. c. X. pag. » 165, 184), que l'Eglise l'a toujours entendu. »

Le terme grec πνεῦμα, le mot latin *spiritus* n'ont jamais eu le sens que nous donnons en français au mot *esprit ;* ils ne désignent dans ces langues ni l'intelligence, ni la pénétration, ni les connaissances. Dans S. Luc, J. C. dit simplement (VI. v. 20, 24) : *Bienheureux les pauvres... Malheur à vous, riches*, etc. Par *la pauvreté d'esprit*, jamais l'Eglise n'a entendu autre chose que le détachement des richesses.

« Est-ce donc un crime d'être riche, s'écrient » les censeurs de l'Evangile? »

Non sans doute ; mais dans une infinité d'occasions c'est un malheur, parce que c'est une tentation à laquelle peu de personnes savent résister. Quand J. C. a dit : *Malheur à vous, riches*, il parlait de ceux qu'il avait sous les yeux, de riches orgueilleux, avares, usuriers, voluptueux,

durs envers les pauvres, tels que le mauvais riche (Luc. XVI. v. 1). De tels hommes n'étaient pas disposés à entrer dans le royaume des cieux, mais bien ceux qui ont le cœur et l'esprit détachés des richesses. Le Sauveur dit encore (Matth. VI. v. 24) *que l'on ne peut pas servir Dieu et le démon des richesses*, parce qu'un homme ne peut pas avoir le cœur partagé entre deux maîtres. Mais un homme peut être *riche*, sans être attaché servilement à ce qu'il possède, sans en abuser pour satisfaire des passions criminelles, sans faire injustice à personne, toujours prêt à faire un généreux sacrifice de ses biens lorsque Dieu voudra l'en priver, toujours prêt à les partager avec les pauvres. J. C. n'a jamais condamné de tels riches. Aussi lorsque S. Paul prescrit à Timothée les leçons qu'il doit donner aux *riches*, il ne dit pas qu'il faut leur ordonner de renoncer à leurs *richesses*, mais de ne pas s'enorgueillir, de ne pas mettre leur confiance dans des biens périssables, mais en Dieu qui pourvoit abondamment aux besoins de tous (I. Timoth. VI. v. 17). J. C. lui-même disait aux pharisiens auxquels il reprochait des injustices et des rapines (Luc. XI. v. 41) : *Faites l'aumône, et tout sera pur pour vous.*

Lorsqu'après avoir dit à un jeune homme que pour être sauvé il fallait garder les commandemens J. C. ajouta (Matth. XIX. v. 21) : *Si vous voulez être parfait, allez vendre ce que vous*

avez, donnez-le aux pauvres, vous aurez un trésor dans le ciel; venez alors et suivez-moi, il ne faisait point un commandement rigoureux à ce jeune homme, mais il lui donnait un conseil de perfection; il lui faisait une invitation, il lui promettait une récompense spéciale, mais ces paroles : *Si vous voulez être parfait*, ne signifiaient nullement : *Si vous ne voulez pas être damné.*

Enfin quand J. C. a dit (ibid. v. 24) : *Il est plus aisé de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille, qu'il ne sera facile à un riche d'entrer dans le royaume du ciel*, il n'a point entendu par là qu'on ne pût absolument entrer dans le ciel sans renoncer à ses richesses. Sans doute il est impossible de faire passer réellement un chameau par le trou d'une aiguille; mais le texte original ne le dit point. N. S. conversait avec ses disciples dans la langue vulgaire des Juifs, c'est-à-dire en syro-chaldéen. Or le mot *gamelo* qui se lit dans S. Matthieu, qui n'est pas même traduit, et qui n'offre qu'une terminaison relative à la langue dans laquelle on a voulu le rendre, signifie, en syro-chaldéen, autant un câble, soit une grosse corde faite de plusieurs fils, qu'un chameau. Aussi la version arabe si exacte qu'on la regarde comme *authentique*, et dont les souverains pontifes ont favorisé l'impression, est plus correcte sur ce passage que la Vulgate; elle a traduit ainsi : *Il sera plus aisé de faire passer un câble par le trou d'une aiguille,*

qu'il ne sera facile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. L'opération du *câble*, qui est composé de plusieurs petits fils qui peuvent chacun en détail passer par le trou de l'aiguille, se conçoit très-bien. Une corde est analogue au trou d'une aiguille; il est difficile, à la vérité, de la faire entrer par cette voie, mais il n'est nullement impossible d'en venir à bout. De même les richesses sont bien un grand obstacle au salut, mais, après tout, il est très-possible de le surmonter et de le vaincre.

NOTE XV.

Sur le verset 17 du chapitre cinquième de S. Matthieu.

« Jésus, suivant les incrédules (Hist. crit. c. X.
» *Munimen fidei* II. part. c. 18. Celse dans Orig.
» l. II. c. 6 et 7), ne tenta point d'abolir la loi
» de Moyse, il n'en était pas encore temps; ce
» dessein ne lui est venu que dans la suite. »

Jamais J. C. n'a voulu abolir la loi morale de Moyse; il a éclairci et confirmé tous les préceptes du Décalogue. Quant à la loi cérémonielle, nous avons prouvé (note I. sur le Lévitique) qu'elle devait être abolie.

« On nous demande pourquoi nous avons
» horreur du judaïsme, pendant que J. C. l'a
» observé. »

Parce que nous ne sommes pas nés Juifs, ni dans le temps que la loi de Moyse devait être observée par les descendans d'Abraham; J. C. l'a observée, parce que les lois cérémonielles, civiles et politiques du peuple juif devaient durer jusqu'à la ruine de leur république.

« Dieu, dit le philosophe Celse (dans Orig. » l. VII. n.° 18), avait commandé aux Juifs » par Moyse d'amasser des richesses, d'asservir » les autres peuples, d'exterminer leurs ennemis; » J. C. a donné des lois contraires; il condamne » l'amour des richesses, des honneurs, de la » gloire; défend de penser au lendemain, et de » se venger d'une injure. »

Dieu, par Moyse, avait donné aux Juifs non-seulement des lois morales et religieuses, mais des lois *civiles*, *nationales* et *politiques*. J. C., au contraire, a donné des lois morales et religieuses, non *à un corps de nation*, mais à tous les hommes. Jean-Jacques Rousseau lui-même a fait cette observation (Lettres écrites de la montagne, pag. 31). L'objet des lois de ces deux législateurs n'est point le même. Ainsi ce qui est permis, louable, avantageux à un corps de nation, ne l'est point aux particuliers.

« Mais, disent les Juifs et les incrédules, » Jésus ou ses apôtres ont retranché et changé » des points essentiels de la loi mosaïque, la » circoncision, l'abstinence de certaines viandes, » la célébration du sabbat, etc. »

Nous avons fait voir dans notre première note sur le Lévitique que les lois cérémonielles de Moyse, loin d'être essentielles, n'avaient d'utilité que relativement au temps, au lieu, aux circonstances dans lesquelles elles ont été portées. L'abstinence de certains animaux était une police relative au climat; la circoncision était destinée à distinguer la postérité d'Abraham d'avec les autres nations; elle devait donc cesser lorsque toutes les nations seraient réunies dans une même religion. Dieu avait prescrit dès le commencement du monde que le septième jour de la semaine serait consacré à son culte; la résurrection de J. C. arrivée le dimanche était un motif convenable pour consacrer à Dieu ce jour célèbre à la place du sabbat, ce qui n'était point contraire au commandement primitif de sanctifier un des sept jours de la semaine.

NOTE XVI.

Sur les chapitres cinquième, sixième et septième de S. Matthieu.

Sur le verset 21 du chapitre cinquième de saint Matthieu : « Il est injuste, dit l'historien critique, de punir du même supplice l'homme qui » se met en colère avec le meurtrier. »

Suivant la loi mosaïque, un meurtrier était

puni de mort; jamais J. C. n'a ordonné ce supplice pour un homme qui se met en colère; il ne compare point péché à péché, ni châtiment à châtiment; mais il décide que la même loi qui défend l'homicide défend aussi la colère et les sentimens de vengeance.

Sur le verset 28 du même chapitre : « Il est » absurde, disent les incrédules, de faire un » crime de simple désir, surtout quand on ne » suppose point la liberté de l'homme; Jésus ne » s'est point expliqué sur cet article important; » il dit même que l'homme ne peut disposer » d'un seul cheveu de sa tête. S. Paul en plu- » sieurs endroits établit la fatalité sous le nom » de prédestination. »

J. C. enseigne que les justes seront éternellement récompensés de leurs vertus, les méchans punis de leurs crimes, et que Dieu est juste. Il suppose donc la liberté de l'homme. Il dit (Matth. V. v. 36) qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre un de ses cheveux blanc ou noir; et cela est très-vrai. La prédestination dont parle S. Paul n'impose aucune nécessité, comme nous le prouverons dans nos notes sur les Epîtres de cet apôtre.

C'est avec raison que J. C. défend les désirs injustes et déréglés; celui qui désire le bien d'autrui ne manquera pas de s'en emparer, s'il en trouve le moyen. Celui qui regarde une femme avec de mauvais désirs cherchera l'occa-

sion de la séduire. Le seul désir même des voluptés sensuelles est condamnable, s'il est réfléchi, parce que celui qui s'y livre cherche dans ce désir même une partie de la satisfaction qu'il envisage dans la consommation du crime.

Sur le verset 29 : « C'est un remède bien » étrange, dit l'historien critique, de se couper » ou de s'arracher un membre toutes les fois » qu'il est pour nous une occasion de péché ou » de scandale ; il contredit le précepte de ne » point attenter à notre vie. Origène est blâmé » par les chrétiens mêmes de s'être mutilé pour » conserver la chasteté. »

Jamais les chrétiens n'ont pris à la lettre cette maxime de J. C. ; c'est une parabole pour nous faire comprendre qu'il faut sacrifier ce que nous avons de plus cher, lorsque c'est pour nous une occasion de péché. Ce n'est point ce passage qui a séduit Origène; et d'ailleurs son erreur ne prouve rien contre une maxime que personne, ni avant ni après lui, n'a entendue dans ce sens.

Sur le verset 31 : « La restriction du divorce » au seul cas d'adultère, disent tous nos philo- » sophes modernes, est une loi très-dure et » très-nuisible au bonheur des conjoints. ».

Le mariage est destiné, non-seulement au bonheur des conjoints, mais à l'avantage des enfans et de la société; le divorce est contraire à tous les trois. Pour s'en convaincre nous n'avons qu'à consulter non les vaines imaginations des

philosophes, mais l'histoire et les faits. Denys d'Halicarnasse fait l'éloge des anciennes lois romaines qui interdisaient le divorce; alors, dit cet historien, il régnait entre les époux une amitié constante, produite par l'union inséparable des intérêts. Tout le monde sait quels désordres épouvantables s'introduisirent chez ces mêmes Romains, lorsque le divorce y fut permis.

David Hume (Essais moraux et politiques, tom. I. 22.e essai), après avoir attaqué toutes les raisons par lesquels on voudrait autoriser le divorce, y en oppose de plus solides. 1.o Dit-il, lorsque les époux se séparent, que deviendront les enfans? faut-il les abandonner aux soins d'une marâtre; et au lieu des tendresses maternelles leur faire essuyer toute l'indifférence d'une étrangère, toute la haine d'une ennemie? Ajoutons à cette raison de David Hume que si les époux, par un outrage à la nature, se partagent les enfans ainsi qu'un vil bétail, les uns seront privés de la vigilance, de la force du père, les autres des soins attentifs de la mère, tous seront également malheureux.

En second lieu, quoique le cœur humain désire naturellement la liberté et déteste toute contrainte, il lui est cependant tout aussi naturel de céder à la nécessité, et de renoncer à une inclination qu'il ne doit pas satisfaire. La passion folle et capricieuse de l'amour veut la liberté sans doute, mais l'amitié plus sage et plus

calme n'est jamais plus forte que quand un grand intérêt ou la nécessité en a formé le lien; or lequel de ces deux sentimens doit dominer dans le mariage? Le premier ne peut pas durer long-temps; le second, s'il est sincère, se fortifie avec les années.

3.° Dieu a créé l'homme faible, isolé, entouré de besoins et de maladies : il lui faut un aide, un patron. L'aide de l'homme c'est la femme; et le patron de la femme c'est l'homme. Il est donc non-seulement sage, mais encore nécessaire qu'ils fassent entr'eux une alliance indissoluble, dans laquelle ils se jurent fidélité et secours. Cette alliance, c'est le mariage; dès-lors les peines, les malheurs, les joies et la fortune sont mis en commun dans leur société qui doit durer tant qu'il y a des maux à craindre, c'est-à-dire toute la vie.

« Direz-vous je puis dans mes maladies me
» passer de ma femme, me faire soigner par un
» domestique ou un esclave soumis ? »

Mais d'abord, dans le simple état de nature, il n'y a ni domestiques ni esclaves. Dans l'état de société même, si vous êtes pauvre, et c'est bien le très-grand nombre, votre unique secours, c'est votre femme : il n'est donc point raisonnable ni avantageux, soit pour vous, soit pour elle, qu'à la première infirmité qui viendra vous affliger, celui qui reste en santé puisse abandonner l'autre.

« N'y a-t-il pas de la cruauté à forcer deux » époux qui se haïssent, qui se méprisent, à » demeurer ensemble jusqu'à la mort, dans le » chagrin et la discorde? »

C'est leur crime de se haïr et de se mépriser; s'ils n'étaient pas vicieux et bien résolus de ne se corriger jamais, ils apprendraient à s'estimer, à se supporter, à s'aider.

« Mais enfin n'est-il pas trop dur d'être lié » toute sa vie pour un oui? »

Eh! pourquoi non, si ce *oui* renferme l'obligation de rester toujours avec celle que vous prenez? Quoi! une promesse prononcée à la face du Ciel et des hommes, n'est rien! Quelle perspective pour des époux qui n'auraient aucune certitude d'une union durable! Quelle tendresse, quelle confiance, quel abandon pourraient-ils avoir l'un pour l'autre? Ne seraient-ils pas toujours dévorés d'inquiétudes amères, chaque jour pouvant être celui de la rupture? Ce ne serait qu'à la mort, que sur la tombe, que l'épouse pourrait dire avec vérité : *Voilà mon époux.*

Concluons donc que si le mariage n'était pas indissoluble, il n'aurait pas un caractère imposant, rien qui le rendît respectable; il cesserait d'être l'asile de la confiance, de la sagesse, de l'honneur des époux; et celui à qui vous fîtes hier l'abandon de votre personne vous rejetant aujourd'hui, ne vous laisserait que la honte d'avoir été trompée, ou le désespoir d'avoir été sensible.

Sur les versets 39 et suivans : « J. C., disent » les incrédules (Hist. crit. c. VIII. *Munimen* » *fidei* II. part.), interdit à l'homme la juste dé- » fense de sa personne et de ses droits, en disant » qu'il ne faut point résister aux méchans, qu'il » faut tendre l'autre joue quand on vous frappe, » abandonner le manteau à celui qui veut avoir » la tunique, etc. C'est renverser les lois de la » société, ouvrir la porte aux iniquités et aux » crimes, rendre inutile l'exercice de la justice; » avec de telles maximes un peuple ne subsiste- » rait pas dix ans.

» S. Paul répète la même morale aux fidèles : » Parmi vous, dit-il aux Corinthiens (I. Cor. » VI. v. 6), un frère plaide contre son frère, » et cela pardevant les infidèles. C'est déjà un » défaut de ce qu'il y a entre vous des procès. » Pourquoi ne pas plutôt souffrir une injure ? » pourquoi ne pas supporter une fraude ? »

Qu'on se rappelle dans quelles circonstances J. C. parlait à ses apôtres. Il leur dit (Joann. XVI. v. 2) : *L'heure est venue à laquelle quiconque vous ôtera la vie croira faire une œuvre agréable à Dieu. Heureux ceux* (Matth. V. v. 10) *qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux ; vous serez heureux, lorsque vous serez persécutés à cause de moi.* Il aurait été alors fort inutile de vouloir opposer la force à la force, ou d'implorer la protection des lois et des magistrats; mais ce

qui était pour lors une nécessité pour les disciples du Sauveur ne peut être une obligation pour le commun des fidèles, dans un état policé et sagement gouverné. La loi qui nous oblige à supporter pour la religion et pour la foi les injustices et les violences des persécuteurs, ne nous commande pas de même de céder à l'audace d'un voleur ou d'un assassin.

La leçon que S. Paul faisait aux Corinthiens n'était pas moins sage. S'ils n'avaient pas le courage de supporter un tort ou une injure de la part de leurs frères, comment pouvait-on espérer qu'ils souffriraient patiemment les outrages et la mort même pour leur religion? Quelle idée les ennemis de J. C. pouvaient-ils concevoir du christianisme, lorsqu'ils voyaient parmi les chrétiens le même défaut de charité, les mêmes fraudes, les mêmes vengeances que parmi les payens?

« Les incrédules ont encore inféré de ces textes » qu'il est défendu à un chrétien de porter les » armes. »

S. Luc, dans son Evangile (III), rapporte la leçon que fit S. Jean-Baptiste aux soldats: *Ne faites violence à personne injustement, contentez-vous de votre solde.* Il ne leur ordonna point de quitter les armes. Lorsque J. C. loua la foi du centurion, et lui accorda un miracle (Matth. VII. v. 10, 13), il ne blâma point sa profession. S. Paul veut (I. Cor. VII. v. 20) que chacun demeure

demeure dans l'état de vie dans lequel il a été appelé à la foi; les *soldats* ne sont pas exceptés.

Ainsi lorsque J. C. conseillait *de tendre l'autre joue*, il ne parlait pas à des soldats, mais aux disciples qu'il destinoit à prêcher l'Evangile, et qu'il voulait rendre capables de tout souffrir pour son nom.

Sur les versets 31 et suivans du sixième chapitre de S. Matthieu : « Le conseil ou le précepte de ne rien posséder, de ne rien amasser, » de ne point songer au lendemain, serait très-» nuisible pour les familles; cela ne convient » qu'à quelques fainéans assurés de vivre aux » dépens du public, aux prêtres, aux moines » qui ont le travail en horreur.

J. C. n'a point donné ce précepte aux familles, mais aux apôtres, aux ministres de l'Evangile. Si on a vu quelques-uns de ces derniers occupés du commerce, des arts, des moyens de s'enrichir, on a crié encore plus fort au scandale. Les fainéans qui ne remplissent point les devoirs de leur état sont coupables sans doute. La religion ne les condamne-t-elle pas sévèrement? Dira-t-on que les apôtres n'ont pas été très-laborieux? Quant aux moines, écoutons ce que le plus célèbre des incrédules en a dit dans un moment de flegme (Essai sur l'hist. gén. tom. IV. c. 135. Questions sur l'Encyclop. Apocalypse, biens d'Eglise, etc.): « On ne peut nier qu'il n'y ait eu parmi les moines » de grandes vertus. Il n'est guère de monas-

» tères qui ne renferment des ames admirables qui
» font honneur à la nature humaine. Trop d'écri-
» vains se sont plus à rechercher les désordres
» et les vices dont furent souillés quelquefois les
» asiles de la piété.... Le premier devoir est d'être
» juste..... Il faut convenir, malgré tout ce qu'on
» a dit contre les moines, qu'il y a toujours eu
» parmi eux des hommes éminens en science et
» en vertus. »

Plusieurs censeurs de l'Evangile ont dit, ainsi que l'historien critique, « que la distinction entre
» les *préceptes* et les *conseils évangéliques* est
» une subtilité inventée par les théologiens,
» pour pallier l'absurdité de la morale chré-
» tienne. »

Ce reproche est très-mal fondé. La loi ou le précepte se borne à défendre ce qui est *crime*, à commander ce qui est *devoir;* les *conseils* ou *maximes* doivent aller plus loin.

« Mais, ajoutent-ils, il ne convient pas à
» Dieu de conseiller, mais d'ordonner. »

Cette observation n'est pas plus juste que la précédente. Dieu, législateur sage et bon, ne mesure point l'étendue de ses lois sur celle de son souverain domaine, mais sur la faiblesse de l'homme; après avoir commandé en rigueur, sous l'alternative d'une récompense ou d'une peine éternelle, ce qui est absolument nécessaire au bon ordre de l'univers et au maintien de la société, il peut montrer à l'homme un plus

haut degré de vertu, lui promettre des grâces pour y atteindre, lui proposer une plus grande récompense, c'est ce qu'a fait J. C.

En général on ne peut donner à l'homme une trop haute idée de la perfection à laquelle il peut s'élever avec le secours de la grâce divine. Dès qu'il est pénétré de la noblesse de son origine, de la grandeur de sa destinée, des pertes qu'il a faites, des moyens qu'il a de les réparer, du prix que Dieu réserve à la vertu, il n'est rien dont il ne soit capable; l'exemple des saints en est la preuve.

NOTE XVII.

Sur les versets 20 et suivans du chapitre troisième de S. Marc.

« Les incrédules ont accusé J. C. d'avoir mé-
» connu ses parens et d'avoir manqué d'affec-
» tion pour eux. »

J. C. voulant que ses disciples renonçassent à leurs parens et à leurs familles, parce qu'il fallait qu'ils se livrassent tout entiers à la prédication de l'Evangile, et qu'ils allassent porter la foi à toutes les nations, leur donna lui-même l'exemple d'un détachement parfait. Il ne dédaigna pas cependant de mettre au rang de ses apôtres les deux SS. Jacques, S. Jude et S. Jean qui étaient ses parens.

Les incrédules, pour étayer leur accusation, disent « que la mère de Jésus et ses *frères*, c'est-» à-dire ses parens, vinrent pour lui parler pendant » qu'il enseignait le peuple; que les assistans lui » dirent : Voilà votre mère et vos frères qui sont » hors de la maison, et qui vous demandent; » Jésus répondit : Qui sont ma mère et mes » frères? En montrant ceux qui étaient autour » de lui, il dit : Voilà ma mère et mes frères, » celui qui fait la volonté de Dieu est mon frère, » ma sœur et ma mère. »

Dans ce même chapitre, v. 21 : « Ses parens » informés, dit l'historien critique (c. XI. p. 99. » *Munimen fidei.* c. XXIX.), du bruit qu'il fai-» sait et soupçonnant qu'il ne pouvait mener » une vie bien pure, au milieu des gens qu'il » fréquentait, ou même craignant que sa con-» duite ne lui attirât de méchantes affaires, ils » vinrent de Nazareth à Capharnaüm pour le » faire enfermer, etc. »

« Enfin S. Jean (VII. v. 5) nous apprend que » *ses parens ne croyaient pas en lui.* »

Que prouve le premier passage? il prouve que J. C. regardait la fonction d'instruire le peuple comme plus importante que l'obligation de recevoir la visite de ses parens; que Jésus voulait nous apprendre à faire plus de cas de la vertu et des dons de la grâce que des liens du sang et des affections de parenté.

Le second est mal traduit. C'est un trait de

pure malignité de la part des incrédules modernes, dont ni les Juifs, ni Celse, ni Porphyre, ni Julien n'ont pas dit un mot; qu'on examine de près le texte grec, on verra qu'il porte à la lettre : *Jésus et ses apôtres vinrent à la maison, et la foule s'assembla de nouveau, de manière qu'ils ne pouvaient pas seulemeut prendre leurs repas. Ceux qui étaient autour de Jésus ayant entendu le bruit de cette troupe de peuple sortirent pour fermer la porte, et dirent à ceux qui vouluient entrer : Jésus n'en peut plus, il est en défaillance ou il est sorti.* Il n'est donc point ici question des proches ou des *parens* de Jésus; il n'en est parlé qu'au verset 31. L'évangéliste n'a pas pu dire d'eux qu'*ils sortirent* de la maison, puisqu'ils n'y étaient pas entrés. Le dessein des apôtres était d'enfermer Jésus, c'est-à-dire de le délivrer de la foule qui venait l'accabler, pour lui laisser au moins le temps de prendre de la nourriture.

Il est vrai que si on excepte Jean-Baptiste, parent du Sauveur, ses autres parens ne crurent pas d'abord en lui, et cela n'est pas étonnant; une famille pauvre et obscure, telle qu'était celle de Jésus, est naturellement timide. En voyant les contradictions auxquelles Jésus était exposé ses parens craignirent que la haine des Juifs ne retombât sur eux; l'intérêt de leur repos se joignit au préjugé général que le fils d'un artisan, né dans l'obscurité, ne pouvait être le Messie ou

le Rédempteur promis à Israël. Mais après les miracles, la mort, la résurrection, l'ascension de J. C., ses parens crurent certainement en lui, puisque S. Siméon son cousin germain, âgé de 120 ans, les deux SS. Jacques et plusieurs autres de ses proches souffrirent le martyre. (Eusèb. Hist. eccl. l. III, c. 20 et 32.)

Si le Sauveur avait commencé par convertir ses parens et ses compatriotes, et qu'il se fût servi d'eux pour attirer d'autres disciples, les incrédules compareraient les succès de Jésus à ceux de Mahomet; mais les parens de ce dernier ont-ils souffert le martyre pour lui, comme ont fait pour J. C. ceux qui lui étaient unis par les liens du sang?

NOTE XVIII.

Sur le verset 9 *du chapitre sixième de S. Matthieu.*

Les incrédules soutiennent que la prière est injurieuse à Dieu. « Ce grand Etre, disent-ils, qui » sait tout, n'a pas besoin de nos demandes » pour connaître ce qu'il nous faut et ce qui » nous est le plus avantageux; lui exposer nos » désirs, c'est lui témoigner de la défiance et du » mécontentement. Lorsque nous lui demandons d'être délivrés des maux de ce monde, » nous exigeons qu'il change pour nous par des

» miracles le cours de la nature. Comment peut-
» il exaucer deux hommes ou deux nations qui
» lui font des prières contraires? Si nous le sup-
» plions de nous guérir de nos vices et de nous
» donner les vertus que nous n'avons pas, nous
» voulons qu'il fasse notre propre ouvrage, puis-
» qu'il dépend de nous d'éviter le mal et de pra-
» tiquer le bien. »

Suivant ce beau raisonnement tout homme qui croit en Dieu et qui l'invoque est un insensé; mais ce que Dieu peut faire de plus avantageux pour nous, c'est de nous préserver de la fausse sagesse des incrédules. Si Dieu nous ordonne de lui exposer nos besoins, ce n'est pas pour les lui faire connaître, mais pour lui témoigner notre dépendance, notre soumission, notre confiance et reconnaître ainsi son souverain domaine. Qui s'avisa jamais de penser qu'un enfant fait injure à son père lorsqu'il lui demande une grâce? Dira-t-on que celles que nous attendons de Dieu ne méritent pas d'être demandées?

Sans faire des miracles, Dieu peut nous préserver ou nous délivrer des fléaux de la nature. La marche de l'univers n'est point le jeu nécessaire et purement mécanique des causes physiques; Dieu le conserve et le dirige par son action immédiate, et sans cela nous retomberions dans le chaos. Nous ne connaissons ni toutes les causes physiques ni tous leurs effets; comment pourrions-nous discerner ce qui est ou n'est pas le résultat d'un simple mécanisme?

Lorsque Dieu nous suggère des pensées pour notre bien spirituel ou temporel, ce n'est pas un *miracle*, mais le plan ordinaire de bonté et de sagesse suivant lequel il gouverne habituellement les esprits; or ces pensées nous font prendre des précautions, employer des remèdes, consulter ceux qui ont plus de lumières, éviter des malheurs, etc. Les insensés attribuent ces évènemens au hasard, mais tout homme sensé s'en croit redevable à Dieu. Des vœux contraires en apparence ne le sont pas toujours réellement; qui connaît les ressources infinies de la toute-puissance et de la bonté de Dieu?

Acquérir et pratiquer des vertus, nous corriger de nos vices, est sans doute *l'ouvrage de notre volonté*, mais non de notre volonté *seule;* nous avons besoin pour cela du secours surnaturel de la grâce. Or il dépend de Dieu de nous donner des grâces plus ou moins fortes et abondantes; il les a promises *à la prière*, c'est à nous d'y recourir avec reconnaissance. Pour un cœur qui aime son créateur, son père, son bienfaiteur, la prière est un exercice doux et consolant; il nous distrait du sentiment de nos maux, il ranime l'espérance et le courage, il tranquillise l'esprit et calme les passions, il touche les pécheurs et soutient les justes. Cette expérience attestée par tous les gens de bien est d'un tout autre poids que les fausses réflexions des incrédules.

Ils ont aussi fait tous leurs efforts pour trouver quelque chose à reprendre dans la prière que J. C. a enseignée de sa propre bouche à ses disciples. « Les uns ont dit que J. C. n'en est pas » le premier auteur, qu'avant lui cette formule » était déjà en usage chez les Juifs. »

C'est une allégation hasardée de leur part et ils n'ont pu donner aucune preuve positive de ce fait; comment aurait-on ignoré cette anecdote pendant les trois premiers siècles? comment se serait-on obstiné à attribuer à J. C. l'institution d'une formule qui était d'un usage journalier chez les Juifs?

« Quelques autres ont soutenu qu'en disant à » Dieu : *Ne nous induisez point en tentation*, » nous faisons injure à sa bonté souveraine; » qu'il semble que Dieu soit capable de nous » porter au mal, et d'être la cause du péché. »

Ces censeurs téméraires donnent un faux sens au terme de *tentation*. Dans l'Ecriture sainte, *tenter* signifie seulement éprouver, mettre à l'épreuve l'obéissance, la fidélité, la vertu de quelqu'un; or on peut l'éprouver autrement qu'en le portant au mal; savoir, en lui commandant quelque chose de fort difficile, ou en lui envoyant des afflictions. C'est en ce sens que Dieu *tenta* Abraham; que l'aveuglement de Tobie et les malheurs de Job sont appelés une tentation (Job. II. v. 12). Lorsqu'il dit (Deut. VI. v. 16) : *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu*,

cela ne signifie pas : *Vous ne porterez pas Dieu au mal*, mais vous ne mettrez pas sa puissance et sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité. La demande de l'oraison Dominicale signifie donc ne nous mettez point à des épreuves au dessus de nos forces, mais donnez-nous les secours nécessaires pour les supporter.

NOTE XIX.

Sur les versets 6 et 7 du chapitre huitième de S. Matthieu.

Un centurion aborda Jésus et lui fit cette prière : *Seigneur, j'ai un serviteur chez moi qui est au lit, paralytique, et qui souffre de grandes douleurs*, etc.

« Comment, disent les incrédules, un paraly-
» tique peut-il souffrir de grandes douleurs? »

La paralysie (Dict. de Médecine) est une privation du mouvement et du sentiment, ou du mouvement seul ou du sentiment seul, dans une ou dans plusieurs parties du corps; elle est parfaite quand il y a privation du mouvement et du sentiment ensemble; elle est imparfaite, lorsque l'une de ces deux est abolie et que l'autre demeure.

Tous les médecins, tant anciens que modernes,

ont reconnu ces deux genres de paralysies. (Voyez Celse, l. III. c. 17. édit. de Langerac. Sennen *Practicæ*, l. I. p. 2. c. 27. Plater, des Lésions des fonctions. c. II. M. de Senac, Traité du cœur, tom. II. p. 291. Hist. de l'acad. des sciences de l'an 1742, pag. 38 et suiv.)

NOTE XX.

Sur les versets 16 *et suivans du chapître huitième de S. Matthieu.*

Les démons sortant des possédés s'écriaient que Jésus était le Christ, fils de Dieu; Jésus leur imposait silence et les menaçait.

« Si Jésus, dit là-dessus l'historien critique » (pag. 110 et suiv.), voulait que sa qualité de » Fils de Dieu fût inconnue au démon, celui-ci est » donc plus fort et plus habile que lui, puisqu'il » le sait et le publie. Par la malice du démon, » Dieu se trouve obligé de livrer son Fils à la » mort, sans pouvoir détruire, même par ce » sacrifice, la puissance de son ennemi! ainsi le » christianisme est un vrai manichéisme. Ou » Dieu a voulu que le démon révélât ce mys- » tère, ou il ne l'a pas voulu; s'il l'a voulu, » Jésus a tort de s'y opposer; s'il ne l'a pas voulu, » le démon peut donc agir contre la volonté di- » vine. Jésus cacha avec soin sa qualité dont

» la connaissance pouvait seule opérer le salut,
» et le démon la publie contre son propre intérêt. Si Jésus ne voulait pas réellement que le
» démon la découvrît, pourquoi ne lui imposer
» silence que quand il a parlé? »

Quand nous ne pourrions pas rendre raison des desseins de Dieu et de J. C., les faits n'en seraient pas moins vrais.

Jésus ne voulait point du témoignage de l'esprit infernal, parce qu'il savait que les Juifs l'accuseraient d'être en collusion avec les démons. Il fallait donc que ce témoignage fût forcé et il le fut en effet. Ainsi Dieu l'avait réglé, ainsi J. C. l'a voulu, et ainsi le démon l'a rendu. Il n'y a ni mystère ni contradiction dans cette conduite. Le critique, forcé lui-même d'en convenir, ajoute que cet aveu était très-important dans la bouche de l'ennemi du salut (*ibid.* pag. 113). C'est ainsi que tous les ennemis de J. C. lui rendent témoignage malgré eux.

Sans doute que Dieu pouvait absolument empêcher le démon de mettre aucun obstacle à la rédemption du monde; il pourrait encore empêcher les impies de blasphémer et de séduire les hommes; mais il a permis au démon d'agir et il permet que les impies déraisonnent, parce qu'il faut que la foi des croyans soit combattue et tentée pour être méritoire. Il n'a pas permis que la malice du démon empêchât l'exécution du mystère de la rédemption; il ne permettra pas

non plus que les impies viennent à bout d'en arrêter les effets. Les efforts de tous les ennemis du Christ ne servent qu'à faire mieux éclater la puissance divine, la divinité de la religion, la droiture et le courage de ceux qui la professent.

« Jésus se faisant passer (Hist. critiq. p. 116) » à l'autre bord du lac de Génézareth, s'endort » dans la barque; une tempête survient, ses dis- » ciples l'éveillent et lui représentent le danger. » Cette action leur attire des reproches sur leur » peu de foi, qui donnèrent *peut-être* à la tem- » pête le temps de se calmer. Alors Jésus, d'un » ton de maître, commande à la mer de s'apai- » ser, et sur-le-champ cet ordre fut exécuté. » *Peut-être* aussi que la tempête dont l'Evangile » fait une description pompeuse se borne à un » coup de vent qui s'apaisa de lui-même. »

Les disciples de J. C., pêcheurs de profession, étaient assez accoutumés à la navigation pour savoir distinguer *un coup* de vent d'une tempête. Les *peut-être* du critique ne signifient rien, sinon *peut-être était-ce là un miracle.* Mais si c'en est un, quel sera le résultat de ces blasphèmes? Ce n'est pas assez de soupçonner que *peut-être* un fait n'est pas miraculeux dès qu'il est attesté par des écrivains dignes de foi, il faudrait démontrer qu'il ne l'est pas en effet.

Lorsque Jésus fut débarqué sur les terres des Gérazéniens, deux démoniaques furieux coururent à sa rencontre, se prosternèrent devant lui,

en s'écriant : *Qu'y a-t-il entre vous et nous, Jésus Fils de Dieu?* Jésus demande à l'esprit impur quel est son nom; celui-ci répond : *Je m'appelle Légion.* La troupe d'esprits infernaux conjure Jésus de ne point les renvoyer dans l'abîme, mais de leur permettre d'entrer dans un troupeau de 2000 pourceaux qui paissaient dans les environs. Jésus l'ayant permis, le troupeau courut se précipiter dans les eaux.

« Les incrédules prétendent (Hist. crit. c. VII. » Tableau des saints, tom. I. pag. 100. Voolston, » I. disc. pag. 46) trouver des erreurs capitales » et des signes évidens de fausseté dans cette » narration qui d'ailleurs ne paraît que ridicule. » S. Matthieu dit qu'il y avait deux possédés; » S. Marc et S. Luc prétendent qu'il n'y en avait » qu'un seul. Comment les diables condamnés » à des tourmens éternels peuvent-ils en sortir » pour s'emparer des habitans de la terre? On » est étonné de voir le diable adresser des prières » au Fils de Dieu : il avait donc reçu une grâce » surnaturelle pour prier. Un miracle par lequel » Jésus fait du bien à deux possédés aux dépens » des possesseurs de 2000 cochons n'est pas » conforme aux règles de l'équité. Comment les » Juifs, à qui leur loi inspirait de l'horreur pour » les cochons, pouvaient-ils en nourrir des » troupeaux? On trouve de l'indécence à faire » entrer le Fils de Dieu en composition avec les » diables; du ridicule à faire entrer ceux-ci dans

» les cochons; enfin de l'injustice à les faire en-
» trer dans les cochons des autres. Les Gérazé-
» niens, témoins du prétendu miracle, ne croient
» point à Jésus; ils le prient de s'éloigner de
» chez eux, et les habitans de la Décapole sont
» ravis d'admiration sur le simple récit que leur
» fait le possédé guéri.

» Suivant d'autres critiques, cet homme qui
» se croyait possédé d'une légion de diables,
» n'était qu'un insensé. Jésus, par condescen-
» dance, lui parle sur le même ton, et lui
» accorde ce qu'il demande. Les gardiens des
» pourceaux, effrayés à la vue du démoniaque,
» se sauvent. Les pourceaux épouvantés de ce
» mouvement s'enfuient d'un autre côté, et
» vont se précipiter; le démoniaque imaginaire
» se trouve guéri de sa folie; il n'y a point là
» de miracle. »

Comme ce miracle confond tout à la fois les Juifs sadducéens et les matérialistes qui ne croient point aux esprits, les payens qui leur rendaient le culte d'adoration qui n'est dû qu'à l'Etre-Suprême, les philosophes incrédules qui nient la réalité des possessions, il n'est pas étonnant que ces derniers, qui en sont très-incommodés, s'épuisent en raisonnemens et en questions, pour en anéantir, s'ils pouvaient, la réalité.

D'abord l'embarras des incrédules est de trouver en Judée un troupeau de cochons aussi nombreux que celui que les démons précipi-

tèrent dans la mer; mais ceci se passa au-delà du Jourdain, dans le territoire de Géraza ou de Gadara; ces villes, ainsi que les autres de la Décapole, étaient peuplées de gentils et de Juifs; elles étaient situées sur le territoire de l'ancien Basan, si renommé dans l'Ecriture pour ses grandes plantations de chênes, propre par conséquent à nourrir des pourceaux. Mais pourquoi permettre à ces démons de précipiter tant de pourceaux dans la mer au détriment des propriétaires? C'était pour convaincre l'univers que les incrédules ne savent ce qu'ils disent, quand ils soutiennent que les démoniaques ne sont que des mélancoliques agités de convulsions. Les propriétaires méritaient de souffrir cette perte, car comme les pourceaux étaient les victimes les plus ordinaires dans les sacrifices du paganisme, il était défendu aux Juifs non-seulement d'en manger, mais d'en nourrir et d'en faire commerce. Si le troupeau dont il est ici question appartenait à des Juifs, ils étaient transgresseurs de la loi, J. C. en qualité de prophète et de Messie avait droit de les punir; s'il appartenait à des payens, le Sauveur en exerçant un empire absolu sur les démons démontrait l'absurdité et l'impiété du culte qu'on leur rendait; cette leçon frappante devait en désabuser les Gérazéniens, en leur faisant voir que ces dieux prétendus étaient toujours prêts à faire du mal, même à leurs adorateurs.

Il

Il n'y a donc ni injustice, ni indécence, ni ridicule dans ce prodige : il prouve l'existence des mauvais esprits, le pouvoir dont était revêtu J. C. pour détruire leur empire, l'absurdité du reproche de magie qu'on fait à Jésus, l'aveuglement des payens, la prévention des Juifs, l'opiniâtreté des incrédules.

Il est impossible qu'une frénésie naturelle ait donné à un homme assez de forces pour briser des chaînes. Non-seulement le furieux démoniaque dont parle l'Evangile brisait celles dont on le garottait, il ne voulait souffrir aucun vêtement, se retirait dans les lieux déserts et les tombeaux, hurlait et se frappait à coups de pierres (Luc. VIII. v. 27 et suiv.), maltraitait ceux qu'il rencontrait, et répandait la terreur dans les environs. D'un autre côté il n'est pas moins impossible qu'un simple mouvement de frayeur engage un troupeau de 2000 animaux à se précipiter; tout ce prétendu naturalisme est absurde.

« Saint Marc et saint Luc ne spécifient qu'un » possédé, et saint Marc en pose deux. »

C'est que saint Marc et saint Luc spécifient le plus furieux, et ils n'ont rien dit de l'autre; ce n'est pas là une contradiction. *Le diable dit dans S. Marc qu'il s'appelait Légion :* il ne fallait pas supprimer ce qu'il ajoute : Car nous sommes plusieurs.

Personne n'a jamais supposé que les démons

pussent sortir des enfers pour venir tourmenter les hommes sans la permission de Dieu? Pourquoi l'a-t-il permis? parce qu'il lui a plu, parce qu'il voulait faire éclater le pouvoir divin du Messie.

Il faut sans doute une grâce pour prier Dieu d'une manière méritoire et utile au salut; mais elle n'est pas nécessaire pour demander un bien temporel ou la délivrance d'un tourment à celui qui peut nous les procurer. Les démons n'avaient donc pas besoin de grâces pour faire une pareille demande à J. C.

Les Gérazénjens prient Jésus de sortir de leur pays, parce qu'ils étaient effrayés, et sensibles à la perte qu'ils venaient de faire. Cela ne prouve point qu'ils aient douté du miracle qu'ils venaient de voir. Autre chose est de voir un miracle, d'en convenir, d'en être frappé; autre chose est de renoncer aux habitudes et aux erreurs dont on est imbu. Jean-Jacques Rousseau a assuré qu'il ne croirait pas quand il verrait des miracles. Lorsque ceux qui en ont vu ont été persuadés, *c'étaient*, disent les incrédules, *des gens très-disposés à croire*. Lorsqu'ils y ont résisté, on dit que le miracle leur a paru faux. Comment accorder de tels raisonneurs?

NOTE XXI.

Sur les chapitres IX de S. Matthieu, II de S. Marc et V de S. Luc.

Jésus enseignait le peuple à Capharnaüm; il avait pour auditeurs des pharisiens et des docteurs de la loi venus de la Galilée, de la Judée et de Jérusalem. On apporta un paralytique pour qu'il obtînt sa guérison. Quatre hommes qui en étaient chargés ne pouvant percer la foule le transportèrent sur le toit de la maison, et par une ouverture le descendirent dans la chambre où était Jésus. Touché de leur confiance, il dit au malade : *Mon fils, vos péchés vous sont remis.* Les scribes dirent en eux-mêmes : Cet homme blasphème; qui peut remettre les péchés sinon Dieu seul? Jésus instruit de leurs pensées leur adresse ces paroles : Lequel est le plus difficile de dire à ce paralytique : *Vos péchés vous sont remis*, ou de lui dire : *Levez-vous et marchez?* Pour vous faire voir que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés : *Je vous le commande*, dit-il au paralytique, *levez-vous, emportez votre lit et retournez chez vous.* Le malade se leva, emporta son lit, et s'en retourna bénissant Dieu.

« Les docteurs, disent les incrédules (Hist.

» crit. c. VII; Voolston I. et 4.e discours), ne
» furent pas convertis; il y eut donc des cir-
» constances qui leur rendirent le miracle sus-
» pect. S. Matthieu dit simplement que l'on
» présenta un paralytique à Jésus, sans parler
» de la circonstance du toit découvert. Cette
» opération suppose que les porteurs ont pu
» fendre la presse, grimper avec le malade sur
» le toit, y faire une ouverture; tout cela est
» impossible. Les toits des Orientaux sont en
» plate-forme, et non couverts de tuiles. Il est
» donc vraisemblable que les choses étaient
» arrangées d'avance; que l'on fit descendre par
» une trappe un prétendu paralytique, instruit
» du rôle qu'il devait jouer; que les docteurs
» s'en aperçurent, n'osèrent contredire une foule
» de fanatiques imbéciles, mais n'en crurent
» pas davantage au miracle. »

L'historien critique a dit plus d'une fois que Jésus n'osait faire ses miracles en présence des *gens éclairés;* ici les témoins ne sont ni des *ignorans*, ni des *imbéciles*. Voyons donc si les *vraisemblances* prétendues qu'il allègue peuvent détruire la vérité du récit de l'Evangile.

D'abord où est-il dit que les docteurs ne crurent point au miracle? Le texte, au contraire, dit que tous les spectateurs furent saisis d'admiration, et glorifièrent Dieu; il n'excepte personne.

2.° S. Matthieu ne parle point, il est vrai, de

la manière dont le paralytique fut présenté à Jésus; mais dit-il la moindre chose qui y soit contraire? Passer sous silence une circonstance, ne fut jamais la nier. Si tous les évangélistes avaient raconté les mêmes faits sans aucune variété, les incrédules diraient qu'ils se sont copiés; et que le témoignage des quatre se réduit à un seul.

3.° Est-ce que S. Luc et S. Marc ne savaient pas comment les toits des Juifs étaient bâtis, et peut-on croire qu'ils aient fait une narration dont tout le monde pouvait sentir l'absurdité à la première lecture? L'Evangile même nous apprend que ces toits étaient des lieux d'assemblées, puisque Jésus dit à ses disciples : *Ce que je vous dis en secret, prêchez-le sur les toits* (Matth. X. v. 17). Ils sont encore de même de nos jours; il y a un escalier intérieur, et une trappe au dessus pour y monter, et souvent un autre escalier extérieur, opposé à la porte d'entrée. Les porteurs du paralytique ne pouvant percer la foule assemblée à la porte gagnèrent l'escalier extérieur, portèrent le malade sur le toit, le descendirent par la trappe et par l'escalier intérieur. Quelle *impossibilité* y trouve-t-on?

« Mais saint Luc dit qu'on le descendit au » travers des tuiles. »

Les censeurs ignorent que κεραμος signifie non-seulement des tuiles, mais des briques et du mortier; que les toits plats des Orientaux sont

faits de briques et de mastic (voyez Hesychius au mot Κεραμος). Aucun évangéliste n'a dit qu'on ait fait une brèche dans le toit.

4.° Pour préparer une fraude, il eût fallu un complot entre Jésus, le paralytique, les porteurs et les propriétaires de la maison. L'on savait à Capharnaüm si cet homme avait été paralytique ou non jusqu'alors; il était de la ville même, puisqu'il remporta son grabat chez lui; il aurait donc fallu que toute la ville eût été complice de l'imposture. Jugez, lecteurs, de la force des preuves que les sophistes opposent aux miracles du Christ.

NOTE XXII.

Sur les chapitres IX de S. Matthieu et de S. Luc, V de S. Marc.

Un des chefs de la synagogue, nommé Jaïre, vint trouver Jésus, se jeta à ses pieds et lui dit : Ma fille est malade à l'extrémité, venez la toucher de vos mains et la guérir. Pendant que Jésus y allait, un des serviteurs de Jaïre vint lui dire : Votre fille est morte, n'importunez plus cet homme. *Ne craignez rien*, répond Jésus au père, *croyez seulement*, *elle sera guérie*. En entrant dans la maison il trouve une troupe de gens plongés dans le deuil : *Ne pleurez point*, leur

dit-il, *cette fille n'est point morte, elle dort.* On se moqua de lui, parce qu'on savait que la malade était expirée. Jésus lui prenant la main cria: *Fille, levez-vous;* elle ressuscita, se leva sur-le-champ et marcha: Jésus lui fit donner à manger.

« Cette fille était morte, selon S. Matthieu » (Voolston 5. disc. et l'historien critique son » copiste, c. VII); elle n'était que bien malade » selon S. Marc et S. Luc; Jésus soutient lui-» même qu'elle n'est qu'endormie : on sait que » les jeunes personnes sont souvent sujettes à » des syncopes. Selon toute apparence, Jésus » avait appris du père et de la mère l'état de cette » enfant; il était bien sûr de la faire revenir, si » elle n'était que pâmée; s'il l'eût trouvée morte » en effet, il y a tout lieu de croire qu'il se serait » borné à dire qu'on l'avait appelé trop tard. » Jésus écarte la foule; il ne veut pour témoins » que le père, la mère et trois de ses disciples; » il craignait donc d'être observé de trop près. » Il défend au père et à la mère de publier ce qui » s'est passé; il sentait donc bien lui-même que » ce miracle était fort suspect; il semble prou-» ver que Jésus avait pris en Egypte quelque » teinture de médecine. »

S. Marc et S. Luc rapportent, comme saint Matthieu, que les serviteurs vinrent dire à Jaïre que sa fille était morte. Tous les trois ajoutent que quand Jésus dit: *Elle n'est point morte, elle dort*, les assistans se moquèrent de lui, bien

convaincus, dit S. Luc, qu'elle était véritablement morte. La différence est sensible entre une syncope qui survient tout à coup et l'état d'une malade qui languit, s'affoiblit peu à peu, se trouve à l'agonie, expire enfin.

« Ces raisons ne sont pas solides, répliquent » les déistes, dans une résurrection il y a deux » faits successifs, la mort d'une personne, en- » suite sa vie; je puis m'assurer du second, mais » cette assurance même me fait défier du té- » moignage que mes sens m'ont rendu sur la » réalité de la mort précédente que je ne puis plus » constater. Lorsqu'un malade, tombé en syn- » cope et qui paraissait mort, revient de lui- » même à la vie, le second fait démontre que » la mort était seulement apparente et non » réelle : donc il en est de même de la vie récu- » pérée par une prétendue résurrection; il faut » raisonner dans l'un de ces cas comme dans » l'autre. »

Nous soutenons que dans le second cas, lorsque la mort a été constatée par les signes ordinaires, il est absurde d'en douter et de se défier du témoignage des sens. Autrement dans le cas qu'un homme *ressuscité* viendrait à mourir quelques jours après, il faudrait douter de même de la vie dont il a joui pendant plusieurs jours, et de laquelle nos sens nous ont rendu témoignage.

Pour comprendre tous les ridicules de ces doutes, il suffit de les appliquer à un phénomène

naturel. La renaissance des têtes de limaçons paraissait incroyable et contraire au cours de la nature, avant que l'expérience en eût démontré la possibilité; le philosophe qui les a vus renaître pour la première fois a-t-il été en droit de douter s'il avait réellement coupé la tête à plusieurs de ces animaux, lorsqu'il en a vu paraître une nouvelle, sous prétexte qu'il ne pouvait plus constater la réalité de l'amputation? Quel homme sensé oserait le soutenir?

Donc dans le cas d'une résurrection, lorsque la mort a été constatée par le témoignage des sens, il est absurde d'en douter sous prétexte que l'on ne peut plus vérifier le fait de nouveau. La seule raison qui inspire de la défiance aux incrédules, c'est que la vie rendue au ressuscité est un fait surnaturel; or le surnaturel d'un fait n'influe en rien sur nos sens, ni sur la fidélité de leur témoignage : donc la défiance à cet égard n'est fondée sur aucune raison, mais seulement sur la répugnance d'un incrédule à croire un miracle.

Dans le cas d'une syncope, la vie recouvrée est une preuve certaine de la fausseté des apparences précédentes de la mort, pour deux raisons : 1.° parce qu'il est évident pour lors qu'aucune cause surnaturelle n'est survenue; c'est toute autre chose, lorsqu'un homme qui se dit *envoyé de Dieu* opère une résurrection pour prouver son caractère; 2.° parce qu'il n'y a aucun

exemple d'une syncope qui ait réuni absolument tous les signes et les symptômes d'une mort réelle; si cela était jamais arrivé l'on n'oserait plus enterrer aucun mort avant la corruption du cadavre. Donc, lorsqu'une mort a été constatée par tous les signes qui peuvent la caractériser, il est absurde de douter encore si ce n'a pas été une syncope.

Il faut donc distinguer avec soin la défiance sage et raisonnable du témoignage des sens, d'avec une défiance excessive et affectée, qui vient de quelque passion d'entêtement, d'opiniâtreté, de malignité, d'orgueil, etc. Celle-ci n'a point de bornes, elle augmente à proportion de de la force des preuves qu'on lui oppose. Mais ceux qui se font gloire de leurs doutes en fait de religion rougiraient de se conduire de même en tout autre cas. Lorsqu'un incrédule voit porter au tombeau son père, son épouse ou son ami, malgré la vivacité de ses regrets, il ne s'est pas avisé de douter si leur mort était bien certaine, ni d'argumenter, pour prouver que c'était peut-être seulement une syncope. Revenons à la fille de Jaïre.

Il est faux que Jésus ait interrogé son père et sa mère; il demanda à Jaïre la foi ou la confiance à son pouvoir, rien de plus; il était environné de peuple et de témoins curieux. Si Jésus avait voulu tromper, il n'aurait pas affecté de dire: *Cette fille n'est point morte, elle dort.*

Selon l'historien critique, Jésus ne voulut point que ce miracle fût publié, de peur d'exciter de plus en plus l'indignation des Juifs de Jérusalem. Quel qu'ait été le motif du silence de Jésus, le miracle n'est ni moins constant, ni moins évident. Une fille malade, réduite à l'agonie, expirée à la vue de plusieurs témoins, ne peut dans un instant se ranimer, se lever, marcher, être en état de prendre de la nourriture.

Le critique a supposé ailleurs (Hist. crit. c. III. pag. 55) que le voyage de Jésus en Egypte est une *fable* imaginée par S. Matthieu (voyez notre note IV sur les quatre Evangiles). Ici il s'en sert pour combattre un miracle. Nous avons vu que Jésus revint d'Egypte dans sa première enfance. En supposant même que Jésus eût appris la médecine, a-t-on jamais vu même le plus habile dans cet art faire passer, dans un moment, un malade de l'état d'agonie à celui d'une santé parfaite?

NOTE XXIII.

Sur le chapitre neuvième de S. Matthieu.

PENDANT que Jésus, environné de peuple, allait chez Jaïre, une femme affligée depuis douze ans d'une perte de sang s'approcha de lui, persuadée que si elle pouvait toucher seu-

lement le bord de sa robe elle serait guérie ; à peine l'eut-elle fait qu'elle fut délivrée de sa maladie. L'Evangile dit à ce sujet que J. C. sentit qu'il était sorti de lui une vertu miraculeuse.

L'historien critique a choisi cette expression pour tourner le miracle en ridicule ; il plaisante sur cette transpiration divine qui guérissait tous ceux qui se trouvaient dans son atmosphère. « Il » ajoute que vraisemblablement les spectateurs » n'avaient pas plus vérifié la maladie que la » guérison. »

Il est vrai qu'il n'y eut aucune enquête pour vérifier si la maladie durait depuis douze ans, si tous les remèdes avaient été inutiles, etc. D'habiles médecins, tels que Mercurialis, Ader, Bartholin, Freind, Harle, Fiénus, jugent sur le récit de S. Luc que la maladie était incurable ; à plus forte raison ne pouvait-elle être guérie par le simple attouchement de la robe de Jésus. (Voy. l'apologie des miracles de J. C. par l'évêque de S. David, t. 1, c. 5.)

« Pomponace et Voolston soutiennent (Vools- » ton, 2. disc.) que cette femme fut guérie par » la force de l'imagination. »

Que nos médecins sont donc ignorans avec leurs remèdes ? Que ne se bornent-ils à échauffer l'imagination des malades ?

« Jésus ne guérissait que ceux qui avaient la » foi. »

Avoir la foi ou la confiance au pouvoir de Jésus, et avoir l'imagination exaltée, sont deux choses bien différentes.

Un possédé muet fut amené (nous supprimons d'autres guérisons miraculeuses contre lesquelles les incrédules n'opposent rien de spécieux); Jésus chassa le démon, et le muet se mit à parler (Matth IX. v. 32). « A la vue » de ce miracle, le peuple fut dans le ravisse- » ment à son ordinaire; les pharisiens et les » docteurs accusèrent Jésus de faire des conju- » rations au nom du démon; ils lui reprochaient » de chasser le diable par le diable. C'était » tomber en contradiction; mais elle ne prouve » pas la divinité de Jésus, elle prouve seulement » que les Juifs étaient capables de déraisonner » et de se contredire, comme font tous les » hommes superstitieux et crédules. »

Est-ce par crédulité que les Juifs attribuaient au démon des guérisons dont ils ne pouvaient contester la réalité! L'historien critique a souvent accusé Jésus de craindre la présence de témoins trop clairvoyans; ici il reproche aux docteurs juifs d'avoir été *superstitieux* et *crédules*. Dans ce cas, pourquoi Jésus aurait-il redouté leurs regards?

« Il dit que les malades guéris étaient des » gens apostés. »

Pourquoi donc les docteurs n'ont-ils pas dévoilé les fraudes dont Jésus s'est servi? Nous

convenons que leur contradiction ne prouve pas *la divinité* de Jésus; mais des miracles opérés directement pour la prouver sont-ils sans conséquence? Des miracles si multipliés et si éclatans ne devaient-ils pas convaincre ceux qui en étaient témoins et spectateurs que celui qui les opérait était l'envoyé de Dieu et le Messie? Aucun des anciens prophètes n'en avait fait de semblables; s'il y avait eu de la fourberie et de l'imposture, comment les docteurs et les principaux de la nation, encore une fois, n'ont-ils pas détrompé le peuple? Or nous ne voyons ni dans les Evangiles, ni dans les écrits des Juifs, ni dans les ouvrages des anciens ennemis du christianisme qu'ils aient fait aucune tentative pour en venir à bout.

« Dira-t-on qu'ils l'ont *peut-être* fait, mais » que les évangélistes n'ont eu garde de nous en » informer? »

Les évangélistes ont rapporté sans crainte tous les reproches que les Juifs ont faits à Jésus. Celse qui les fait parler, et qui ne ménage ni Jésus ni ses disciples, se serait-il contenté d'accuser Jésus de magie et de commerce avec les démons, s'il eût pu lui reprocher d'avoir guéri des maladies feintes, ressuscité des hommes qui n'étaient pas morts, etc.? Pourquoi recourir à la magie, afin de décréditer des détours dans lesquels il n'y avait qu'un peu de souplesse et de collusion?

« Selon l'historien critique, les habitans de

» Jérusalem plus éclairés et moins crédules que
» ceux de la campagne montrèrent un endur-
» cissement incroyable; malgré tous les miracles
» de Jésus, ils ne pensèrent qu'aux moyens de le
» punir comme un jongleur, un charlatan, un
» imposteur dangereux (c. VIII, pag. 141). »
Jésus eut des partisans et des prosélytes à Jérusalem aussi bien que parmi les gens de la campagne; il fit dans cette ville les plus éclatans de ses miracles, la guérison du paralytique de 38 ans, et celle de l'aveugle-né; la résurrection du Lazare fut opérée en Béthanie, aux portes mêmes de Jérusalem. Les chefs de la nation résolurent de le punir comme un faux prophète, un faux Messie, un blasphémateur qui s'attribuait la divinité, mais non comme *un jongleur*, *un fourbe*, *un charlatan;* jamais ils ne lui ont reproché ce crime.

Le censeur lui-même en fait l'aveu : « Ils lui
» reprochèrent, dit-il, de violer la loi; ils re-
» gardèrent cette violation comme une preuve
» d'hérésie; il ne leur vint point en tête qu'un
» Dieu pouvait se mettre au dessus des règles
» ordinaires, et fouler aux pieds ce qu'ils
» étaient accoutumés à regarder comme sacré
» et agréable à Dieu. »

Voilà donc la vraie cause de l'incrédulité des Juifs reconnue par l'auteur même qui voudrait en forger une autre.

NOTE XXIV.

Sur les versets 2 et suivans du chapitre cinquième de S. Jean.

Il y avait dans le voisinage du temple de Jérusalem une piscine ou un réservoir d'eau qui servait probablement à laver les entrailles des victimes. S. Jean nous apprend que de temps en temps un ange du Seigneur descendait dans cette piscine, en faisait mouvoir l'eau, et que le premier malade qui y était plongé après ce mouvement était guéri, quelle que fût sa maladie; il ajoute que J. C. ayant trouvé là un homme paralytique depuis 38 ans le guérit d'une seule parole.

« Cet évangéliste, disent les incrédules (Hist. » crit. c. VIII. Voolton deuxième disc., p. 133. » troisième discours, pag. 216. Réflex. import. » pag. 192.), est le seul qui ait parlé de ce ré- » servoir d'eau et de sa vertu miraculeuse : c'est » donc une fable. Le prétendu paralytique guéri » par Jésus était *peut-être* un malheureux sem- » blable aux mendians qui feignent des maux » qu'ils n'ont pas, et qui feignit pour une baga- » telle d'être guéri, après avoir feint d'être ma- » lade. Mais chez les Juifs on ne déménageait » point le jour du sabbat, et ils furent scanda-

lisés

» lisés lorsque le paralytique, sur l'ordre de
» Jésus, prit son grabat et s'en alla. Aussi for-
» mèrent-ils à l'instant le dessein de faire mourir
» le Christ comme violateur du sabbat. Cepen-
» dant ce ne fut pas la vraie cause de la colère
» des Juifs. Il n'est pas à présumer qu'ils aient
» refusé leurs soins aux malades le jour du
» sabbat; il est plus probable qu'ils regardaient
» les miracles du Sauveur comme des prestiges,
» des impostures, des tours d'adresse, et lui-
» même comme un fourbe qui pouvait exciter
» du trouble. »

Quand nous conviendrions que S. Jean est le seul qui ait parlé de la piscine probatique et de sa vertu miraculeuse; quand nous supposerions de plus que ç'a été une croyance populaire mal fondée; que S. Jean l'a rapportée *sans la garantir*, tout cela nous serait fort indifférent. La seule question qui nous intéresse est de savoir si le paralytique fut véritablement guéri, et quelle fut la vraie cause de l'indignation des Juifs.

Nous disons 1.° que Josephe (Guerre des Juifs, l. III. c. 13) a probablement voulu désigner la piscine dont parle S. Jean, sous le nom de *piscine de Salomon*. Quelques savans ont pensé que *probatica piscina* signifie piscine dont les eaux vont dans une autre; que celle-ci est la même qu'Isaïe appelle *piscine supérieure* (Is. VII. v. 3. XXXVI. v. 2), et qui avait été faite par Ezéchias (IV. Reg. XX. v. 20). La *piscine infé-*

rieure était celle de *Siloé*, piscine qui vient d'ailleurs. (Joann. IX. v. 7.)

2.° Quant à la vertu miraculeuse de la première, si *c'était une fable* quelle raison pouvait avoir S. Jean de l'inventer ? Cette circonstance aurait seule décrédité sa narration dans l'esprit de tous ceux qui connaissaient la ville de Jérusalem, et personne n'y eût ajouté foi.

2.° *C'était peut-être un mendiant*, ajoute-t-on, *que ce prétendu paralytique, qu'on avait gagné par quelque bagatelle ;* mais un mendiant accoutumé depuis 38 ans à la fainéantise et à l'aumône quitte-t-il aisément un métier si doux pour *une bagatelle ?*

4.° Les incrédules disent que les Juifs furent offensés de ce que J. C. avait guéri le paralytique un jour de sabbat ; mais s'ils avaient soupçonné qu'il y avait de la collusion et de la fraude, n'en auraient-ils pas fait un crime bien plus grand au Sauveur ?

5.° La violation du sabbat n'a point été la seule cause de l'indignation des Juifs : *Ils cherchaient*, dit S. Jean (*ibid.* v. 18), *à faire mourir Jésus non-seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il disait que Dieu était son père, et qu'il se faisait égal à Dieu.*

6.° Sans doute les Juifs ne refusaient pas leurs soins aux malades le jour du sabbat, ils soignaient même les animaux ; c'est pourquoi J. C. leur fit sentir, par cette conduite même, l'absurdité des reproches qu'ils lui faisaient.

7.° « Les incrédules jugent que J.C. se justifia » très-mal par un discours énigmatique, que » les Juifs trouvèrent son sermon décousu, » contradictoire, blasphématoire, et en furent » scandalisés. »

Ceux qui ne connaîtraient ce discours de J.C. que par l'extrait infidèle qu'en a rapporté l'historien critique pourraient en porter un semblable jugement; mais il n'est pas tel dans saint Jean : en voici la substance.

Dieu mon père ne cesse pas de travailler (pour les hommes le jour du sabbat, il n'interrompt point le gouvernement du monde): *son fils doit l'imiter; c'est ce que je fais.... Il vous montrera encore dans ma personne des œuvres plus admirables; je ressusciterai les morts comme il les ressuscite lui-même, et je jugerai les hommes parce qu'il m'a donné ce pouvoir; je ne fais rien par ma propre volonté, mais par la sienne..... Jean-Baptiste vous a rendu témoignage de moi; à peine y avez-vous fait attention. Les œuvres que je fais au nom de mon père sont un témoignage encore plus fort; c'est mon père même qui me le rend..... Consultez vos Ecritures, vous y verrez ce même témoignage. Ce n'est pas moi qui vous accuserai devant mon père, ce sera Moyse; il a parlé de moi dans ses écrits, mais vous n'ajoutez foi ni à ses paroles, ni aux miennes.*

Pour juger si Jésus était répréhensible, les

Juifs devaient vérifier si ses miracles étaient divins et surnaturels comme le Sauveur le soutenait ; mais ils n'y ont jamais rien opposé. Jamais ils n'ont allégué que c'étaient des fourberies ou des impostures. S'ils se sont indignés de ses discours qui leur paraissaient *blasphématoires*, ce n'était donc pas parce que ses miracles leur paraissaient *faux*.

8.° « Les incrédules ajoutent que Jésus attaqua » la mission de Moyse, en disant aux Juifs : » *Vous n'avez jamais entendu la voix de mon* » *père.* »

Les Juifs auxquels J. C. parlait avaient-ils été présens lorsque Dieu donna sa loi sur le mont Sinaï ?

9.° « Enfin ils disent que Jésus n'expliqua » point clairement sa filiation. »

Il l'expliqua si clairement que les Juifs le comprirent parfaitement, et qu'ils conclurent (Joann. V. v. 18 et X. v. 33), *qu'il se faisait égal à Dieu et qu'il blasphémait.*

NOTE XXV.

Sur les versets 34 *du chapitre dixième de S. Matthieu,* 49 *et* 51 *du chapitre douzième de S. Luc.*

« Jésus est venu pour le malheur des hommes, » disent les incrédules ; il a dit à ses disciples : » *Je ne suis pas venu apporter sur la terre la* » *paix, mais le glaive, séparer le fils d'avec son* » *père, la fille d'avec sa mère, etc.; les ennemis* » *de l'homme seront dans sa maison. Je suis* » *venu apporter un feu sur la terre; que veux-je,* » *sinon qu'il s'allume*, etc.? Doit-on regarder » comme envoyé de Dieu un homme venu dans » le dessein de mettre l'univers en combustion, » et qui a si fort réussi, témoins les guerres, les » séditions, les disputes, les massacres, le car- » nage que l'Evangile a causés sur la terre de- » puis 1800 ans ? » (*Munimen fidei*, Orobio. Encyclop. *Vingtième* art. ajouté. Hist. critique, etc.)

Nous convenons que la diversité de croyances a causé quelquefois une espèce de guerre domestique ; mais est-ce l'Evangile qui en est responsable? Il suffit de le lire pour se convaincre que rien n'est plus opposé à son esprit et à ses maximes. J. C. dit à ses disciples (Luc X. v. 3, etc.) : *Je vous envoie comme des brebis au*

milieu des loups ; vous serez haïs, persécutés, mis à mort à cause de moi ; par la patience vous posséderez vos ames en paix. Je vous dis de ne point résister au mal qu'on vous fera. Si quelqu'un vous frappe sur une joue, tendez-lui l'autre ; quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre : ceux qui frappent à coups d'épée périront par l'épée. Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il porte sa croix chaque jour et qu'il me suive. Sous quelle qualité J. C. s'est-il peint lui-même? sous celle de l'humilité, de la patience. *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Toutes ses démarches n'ont respiré que la soumission et la paix. Le peuple veut-il le proclamer roi, il s'enfuit et se retire aussitôt dans le désert; il réprime le zèle d'un de ses disciples qui voulait attirer la foudre sur une ville que l'éclat de ses miracles n'avait point frappée. Un autre disciple veut-il le défendre contre les satellites venus pour le prendre, il l'arrête et condamne sa résistance. Il se compare lui-même à un agneau qu'on mène à la boucherie sans se plaindre. Est-ce par de pareils procédés, par de semblables enseignemens qu'on sème le trouble, la division et la guerre? Rien n'est donc plus injuste que l'accusation que les incrédules font ici au Sauveur, et l'on ne saurait plus mal prendre le sens de ses paroles qu'ils ne le font.

Le Sauveur a prédit *non ce qu'il avait dessein de faire*, mais ce qui ne pouvait manquer d'ar-

river, et ce qui est arrivé en effet. Ce n'est point sa doctrine qui divise les hommes, puisqu'elle ne leur prêche que la paix; ce sont leurs passions, l'orgueil, la jalousie, l'esprit d'indépendance, l'attachement à des erreurs qui flattent, l'aversion pour des vérités gênantes et humiliantes. Quoique l'intention du Sauveur ne fût pas de diviser les hommes, il prévoyait cependant que par la malice et l'incrédulité de plusieurs sa doctrine serait parmi eux une cause accidentelle, ou plutôt une occasion et un sujet de division; il avertissait ses apôtres des obstacles qu'ils auraient à vaincre pour l'établir. Dans le même sens il a été dit de lui qu'il a été établi pour la ruine et la résurrection de plusieurs dans Israël (Luc II. v. 34); que l'Evangile et ses ministres sont pour les uns une odeur mortelle qui les tue, et pour les autres une odeur de vie qui les ranime. (1. Cor. II. v. 6.)

« Mais, disent les incrédules, J. C. ne devait » point prêcher sa doctrine, puisqu'il prévoyait » les dissensions qu'elle allait causer dans le » monde. »

Il s'ensuivrait de ce principe que dès qu'une fois les hommes sont plongés dans l'erreur et dans le vice, on ne doit plus leur prêcher ni la vérité ni la vertu, de peur que cela ne les divise, et n'excite entr'eux de la haine et des disputes. D'un autre côté, pourquoi les incrédules n'observent-ils pas cette morale? L'athéisme et l'irré-

cher ce qu'ils appellent la *vérité?* Ils pensent donc, comme J. C., que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toute considération humaine, et sur tous les inconvéniens qui en peuvent résulter. Il y a toutefois cette différence entr'eux et les ministres de l'Evangile qu'ils sont fort éloignés de se laisser persécuter, tourmenter et mettre à mort comme ceux-ci pour soutenir leurs dogmes et leurs systèmes.

3.° Les incrédules adoptent de même la maxime du Sauveur : *Quiconque n'est pas pour moi est contre moi*, puisqu'ils peignent tous ceux qui ne pensent pas comme eux, ou comme des ames viles qui n'ont pas la force de secouer le joug des préjugés, ou comme des hommes exécrables qui prêchent l'erreur et la maintiennent pour leur intérêt.

4.° *Haïr son père et sa mère*, etc., ne peut certainement signifier rien de plus que *haïr sa propre vie.* J. C. veut qu'un chrétien ait le courage de sacrifier sa vie s'il le faut, plutôt que d'abjurer sa religion, de la vérité et de la divinité de laquelle il est intimement persuadé; de la prêcher aux dépens de sa propre vie, lorsque Dieu le lui commande et lui donne mission pour le faire. A plus forte raison doit-il abandonner ses proches ou sa famille lorsque Dieu l'envoie prêcher ailleurs, ou lorsque ses proches se réunissent pour l'en détourner ou pour le faire apostasier.

Observons aussi que le mot *haïr* signifie souvent dans l'Ecriture *aimer moins une chose qu'une autre*, y être moins attaché. Dans la Genèse (XXIX. v. 31), selon l'hébreu : *Dieu voyant que Lia était haïe de Jacob*, c'est-à-dire *moins aimée*, comme le dit expressément le verset précédent : Jacob aima aussi Rachel *plus que Lia*. Voyez le livre des Juges (XIV. v. 16); le II. des Rois (XIX. v. 5, 6); les Proverbes (XIII. v. 24); Malachie (I. v. 2, 3), etc., etc. On voit par tous ces textes que lorsque le Sauveur dit que si celui qui vient à lui ne hait pas son père et sa mère il ne peut être son disciple, il ne demande pas qu'on *haïsse* véritablement ses parens, mais qu'on les *dime moins* que lui, en sorte qu'on soit prêt à les quitter pour le suivre. C'est pour cela que S. Matthieu (X. v. 37), dépouillant la sentence de J. C. de l'hébraïsme qu'elle renferme dans S. Luc, en a parfaitement rendu le sens par ces mots : *Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi.*

5.° Si le zèle pour éclairer les hommes et les amener à la connaissance de la vérité est incompatible avec la tolérance, il est évident que les incrédules sont les plus *intolérans* de tous les hommes. Qui a pu les engager à répandre dans l'Europe cette multitude énorme de livres contre le christianisme, sinon la fureur du prosélytisme ? Mais quelle différence entre leur zèle et celui qu'inspire la religion ! Convertir les hommes

par des leçons et des exemples de toutes les vertus, par la sincérité et la force des preuves, par une patience invincible dans les persécutions, par le seul motif d'éclairer ceux qui s'égarent et de leur procurer un souverain bonheur, voilà ce que le christianisme inspire, et ce qu'il a exécuté. Séduire ses semblables par des sophismes, par le mensonge, la calomnie, les invectives, par des leçons de libertinage et d'indépendance; rendre les hommes plus vicieux, plus coupables; les précipiter dans un malheur éternel, voilà ce qu'opère l'incrédulité, voilà le triste résultat de la fausse philosophie de nos jours.

Concluons donc que quand même il serait vrai que l'Evangile renferme des maximes dont on peut abuser, les incrédules ne pourraient les attaquer sans prononcer leur propre condamnation. Mais leur exemple ne démontre que trop que quand on veut abuser des maximes les plus sages et les plus sensées, ce n'est pas dans l'Evangile que l'on cherche les motifs de ces abus; l'homme les trouve dans son propre cœur, dans ses passions, dans l'amour déréglé de lui-même et dans son excessive vanité.

6.° Il n'entre pas dans notre plan de justifier le christianisme au sujet des reproches que les incrédules ne se lassent point de répéter en parlant des guerres de religion, des croisades, des ordres militaires, etc. Selon eux, le chris-

tianisme est la seule religion qui ait armé les hommes les uns contre les autres, et il a fait répandre lui seul plus de sang que toutes les autres religions ensemble. Pour détruire une calomnie aussi grossière, nous nous contenterons de faire voir en peu de mots 1.° que la religion n'est pas responsable en général des guerres qui affligent l'humanité ; qu'on doit les imputer à l'orgueil national, à l'ambition, à la jalousie, trois causes qui depuis le commencement du monde n'ont cessé d'armer les peuples les uns contre les autres. 2.° A la vérité presque tous les peuples connus ont eu des guerres de religion. 3.° Il y en a eu beaucoup moins parmi les chrétiens que les incrédules ne le supposent. 4.° Le principal motif de ces guerres n'a point été la religion. 5.° Aucune croisade n'a eu pour objet d'étendre le christianisme et de convertir un peuple, mais de repousser les attaques des Mahométans, des payens ou des hérétiques armés, et de les mettre hors d'état de troubler le repos de l'Europe. 6.° Enfin les ordres militaires n'ont jamais eu d'autre objet. Reprenons. D'abord il est incontestable que la guerre est un des plus grands malheurs de l'humanité. La religion en a gémi dans tous les temps ; elle l'a toujours regardée comme un fléau de Dieu dont il menace les peuples dans sa colère (Lévit. XXVI. v. 24. Deut. XXVIII. v. 49. Jérém. V. v. 15, etc.). Nos incrédules modernes, malgré cela, repro-

chent à ses ministres de ne point élever la voix pour en détourner les peuples ; ils les blâment de chanter des cantiques d'actions de grâces, lorsqu'il y a eu beaucoup de sang répandu, de bénir des drapeaux qui sont les enseignes du carnage. D'autres ont reproché au contraire au christianisme d'interdire à ses sectateurs la profession des armes. Nous avons répondu à ces derniers dans notre note précédente XVI. sur les quatre Evangiles.

Nous ne craignons pas d'avancer que si les prédicateurs de l'Evangile assistaient aux conseils des souverains, ils opineraient constamment pour la paix ; mais ils parlent au peuple, et ce n'est pas le peuple qui ordonne la guerre. Un orateur chrétien qui déclamerait contre ce fléau funeste lorsque tout est en paix serait regardé comme un *insensé ;* s'il le faisait lorsque les armées sont en campagne, on le traiterait comme un *séditieux.* Il doit donc se borner à développer les maximes d'équité, de justice, de modération, de douceur, de charité, qu'enseigne l'Evangile.

Quand on remercie Dieu pour une victoire, ce n'est pas pour le bénir du sang qui a été répandu ; mais puisque la guerre ne peut malheureusement être terminée que par des batailles, il est naturel de souhaiter que l'avantage soit de notre côté plutôt que de celui des ennemis, et de regarder la victoire comme un bien qui peut

nous acheminer à la paix. Jamais l'Eglise ne chante de *Te Deum* en pareil cas, sans y joindre des prières pour la paix. Ce n'est donc pas un crime non plus de demander à Dieu que la victoire suive plutôt nos drapeaux que ceux des ennemis.

Si la religion ne peut pas empêcher toutes les guerres, du moins on ne peut pas nier qu'elle n'ait beaucoup contribué à les rendre moins fréquentes, moins atroces et moins destructives, comme l'a très-bien observé Montesquieu.

2.° Presque tous les peuples connus ont eu des guerres de religion, et rien n'est plus faux que l'assertion des incrédules qui ont osé dire que les anciens peuples étaient *tolérans*, qu'ils n'employaient ni lois pénales, ni persécutions, ni guerres pour faire adopter ou pour maintenir leur religion, et qu'en cela ils ont été plus raisonnables et plus humains que les chrétiens.

Jetons un coup-d'œil sur l'histoire : nous verrons un roi de Babylone qui ordonne d'abattre les statues et les idoles de l'Egypte (Ezéch. XXX. v. 12). Nabuchodonosor fit jeter dans une fournaise ardente trois jeunes Israélites, parce qu'ils ne voulurent pas adorer la statue d'or qu'il avait fait élever (Dan. III). Sous Darius-le-Mède, Daniel fut jeté dans la fosse aux lions, parce qu'il avait prié Dieu selon sa coutume (Dan. VI. v. 16). Nabuchodonosor ordonna (Judith III. v. 13) d'exterminer tous les dieux des nations,

afin de se faire adorer lui-même comme seul dieu par tous ses sujets.

Zoroastre pour établir sa religion parcourut la Perse et l'Inde à la tête d'une armée, répandit des torrens de sang, et inspira ce fanatisme sanguinaire à ses sectateurs. Cambyse et Darius-Ochus, qui ravagèrent l'Egypte, démolirent les temples et détruisirent tous les monumens par zèle pour la religion de Zoroastre. Plus d'une fois les Perses parcoururent l'Asie-Mineure et la Grèce, brûlèrent les temples, mirent en pièces les statues des dieux. Les Grecs laissèrent subsister ces ruines, afin d'exciter chez leurs descendans le ressentiment contre les Perses. Alexandre ne l'avait pas oublié lorsqu'il détruisit à son tour les temples du feu dans la Perse, et qu'il persécuta les mages. Les *Antiochus* ont exterminé des milliers de Juifs pour les forcer à changer de religion.

Les Romains ont persécuté et détruit le *druidisme* dans les Gaules. Ils ont employé le fer et le feu pour abolir le christianisme. Sous Tibère les Juifs furent bannis de l'Italie, condamnés à quitter leur religion ou à être réduits en servitude. Sous le règne d'Héraclius, Cosroës II, roi de Perse, jura qu'il poursuivrait les Romains jusqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à J. C. et d'adorer le soleil. Niera-t-on que quand les Mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée dans une

main

main et l'Alcoran dans l'autre, ils n'aient été conduits par le fanatisme de religion ainsi que par l'ambition ? On peut voir les preuves de tous ces faits dans plusieurs ouvrages modernes (Hist. de l'Acad. des inscrip. tom. 16, in-12. pag. 202. Lettres de quelques Juifs portugais. Traité histor. et dogmat. de la vraie religion, tom. 4 et tom. 10, etc.). Voyez aussi notre note XI sur le livre des Nombres.

Si les philosophes avaient comparé cette suite de massacres avec ceux dont ils veulent rendre le christianisme responsable, ils se seraient bien gardés d'écrire (II. Lettre à Sophie, pag. 153) *qu'aucun peuple excepté les chrétiens n'a répandu une goutte de sang pour des argumens théologiques; que les prêtres chrétiens seuls ont répandu plus de sang que les prêtres de toutes les fausses religions*, etc.

3.° Il y a eu moins de guerres de religion parmi les chrétiens que les incrédules ne supposent, et pour le prouver en deux mots, nous disons que, si on excepte les croisades, on peut défier les ennemis du christianisme de citer aucune expédition militaire entreprise par des nations chrétiennes pour aller l'établir sur les ruines d'une autre religion. Or nous prouverons dans un moment que les croisades n'ont point eu pour objet d'étendre le christianisme et de convertir les peuples, mais de repousser les attaques des Mahométans, des payens ou des

hérétiques *armés*, et de les mettre hors d'état de troubler le repos de l'Europe.

4.° Nous disons que le principal motif de toutes les guerres qu'on a appelées *guerres de religion* parmi les chrétiens n'a point été réellement la religion même. Pour s'en convaincre nous ne demandons pas qu'on nous croie sur parole, mais qu'on s'en tienne à l'avis de plusieurs écrivains qu'on ne peut suspecter sur ce point. Nous ne dirons qu'un mot des anciennes hérésies. Tout le monde sait que le motif qui arma les ariens contre les catholiques fut le désir d'envahir les églises, les revenus et l'autorité du clergé, et de se rendre les maîtres. Quelle passion animait les donatistes et les circoncelliens? *Ils voulaient*, disaient-ils, *rétablir l'égalité parmi les hommes*, et en attendant ils pillaient par provision. Ceux qui poursuivirent les priscilliamistes d'Espagne abusaient de l'ambition du tyran Maxime qui avait condamné à mort ces hérétiques *pour s'emparer de leurs biens*. Les évêques *excommunièrent* ces persécuteurs.

Lorsque les Bourguignons, les Goths, les Vandales infectés de l'arianisme, mirent l'Europe et les côtes de l'Afrique à feu et à sang, ils ne faisaient que suivre l'amour du pillage et du carnage qui les avait poussés à sortir de leurs forêts.

Si l'on prit les armes au douzième siècle

contre les Albigeois, on y fut contraint par leurs trahisons, leur perfidie, leurs parjures. L'auteur des questions sur l'Encyclopédie (Art. *Avignon*) dit que la cause de la croisade contre les Albigeois fut l'envie d'avoir les dépouilles de Raymond comte de Toulouse, et le prétexte, son hérésie et celle de ses sujets.

On voit dans les écrits mêmes de Luther la vraie cause des guerres des anabaptistes, des luthériens, des sacramentaires.

Dans les *Essais sur l'histoire générale*, Voltaire lui-même nous a indiqué la véritable origine des troubles de France. Elle est confirmée par Jean-Jacques Rousseau : *Examinez*, dit-il (lettre à M. de Beaumont, pag. 88), *toutes nos précédentes guerres*, *appelées* guerres de religion, *vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la cour et dans les intérêts des grands. Des intrigues de cabinet brouillaient les affaires et puis les chefs ameutaient les peuples au nom de Dieu* (voyez Bayle, *Avis aux réfugiés*). David Hume nous a montré la cause des massacres d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ; l'auteur *du Tableau des Saints*, celle des fureurs de tous les chefs de secte.

L'auteur des Annales politiques vient de prouver à la face de tous les philosophes (tom. III, n.° 18, pag. 103 et suiv.) que le clergé de France n'a eu aucune part au massacre de la Saint-Barthelemi, et cela est exactement vrai.

Mais il est très-faux que dans ce siècle un ecclésiastique ait fait le panégyrique de cette exécrable exécution. (Lettre à M. de Beaumont, page 97.)

Quand les ennemis de la religion ont dit (Quest. sur l'Encyclop. sect. 4) que douze millions d'Américains ont été exécutés *le crucifix à la main*, ils n'ignoraient pas que c'est une imposture grossière. Les brigands espagnols qui ont dévasté l'Amérique étaient animés par la soif de l'or, par l'ambition et la jalousie du commandement ; ils finirent par s'égorger les uns les autres.

Les incrédules ne sont pas mieux fondés quand ils allèguent les schimes pour le siége de Rome, les guerres de papes contre papes, d'évêques contre évêques, les fautes de quelques pontifes qui n'ont pas su se préserver de la corruption de leur siècle. Quelle part peut avoir dans tout cela le zèle de la religion vrai ou faux ?

Nous sommes bien éloignés de faire l'éloge du tribunal de l'inquisition ; mais les ennemis de l'Eglise catholique ont forgé à ce sujet tant d'impostures que nous ne pouvons nous dispenser de rechercher ce qu'il y a de vrai et de faux.

Ce fut vers l'an 1200 que le pape Innocent III établit ce tribunal pour procéder contre les Albigeois, hérétiques perfides, qui dissimulaient leurs erreurs et profanaient les sacremens auxquels ils n'ajoutaient aucune foi. Innocent IV

l'étendit dans toute l'Italie, excepté à Naples. Il fut introduit en Espagne en 1448, et en Portugal en 1557. Les Espagnols l'introduisirent en Amérique, et les Portugais dans les Indes.

L'inquisition n'a été établie dans aucun royaume de la chrétienté que du consentement et même à la réquisition des souverains. Les déclamateurs qui ont tant écrit contre ce tribunal, et qui ont affecté d'insinuer que cette juridiction a été établie par la simple autorité des papes *contre le droit des rois*, n'auraient pas dû dissimuler ce fait essentiel, puisqu'il est avéré que l'inquisition n'a jamais fait aucun exercice que *sous l'autorité des rois.*

En 1255, le pape Alexandre III établit l'inquisition en France du consentement de S. Louis. Cette nouvelle juridiction déplut également au clergé et aux magistrats. Elle souleva bientôt tous les esprits, et si dans les autres états les évêques avaient eu la même fermeté, leur propre juridiction n'aurait reçu aucune atteinte.

Les incrédules ont peint sous les plus noires couleurs les supplices ordonnés par l'inquisition, et que l'on nomme *auto-da-fé*, acte de foi. « C'est, disent-ils, un prêtre en surplis, c'est » un moine voué à la charité et à la douceur, » qui fait dans de vastes et profonds cachots » appliquer des hommes aux tortures. C'est en- » suite un théâtre dressé dans une place publique » où l'on conduit au bûcher les condamnés, à

» la suite d'une procession de moines et de
» confrères. Les rois dont la seule présence suffit
» pour donner grâce à un criminel assistent
» à ce spectacle sur un siége moins élevé que
» celui de l'inquisiteur, et voient expirer leurs
» sujets dans les flammes, etc. »

D'abord il y a une insigne mauvaise foi à insinuer que tous les criminels condamnés par l'inquisition périssent par le *supplice du feu ;* elle n'y condamne que pour les crimes qui, chez les autres nations, sont expiés par la même peine, comme le sacrilége, la profanation, l'apostasie; pour les autres crimes moins odieux, la peine est la prison perpétuelle, la relégation dans un monastère, des pénitences, etc.

Si l'auteur de l'*Esprit des lois* (l. XXV. c. 13) fait paraître beaucoup d'esprit dans la remontrance qu'il fait aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal, il aurait dû la fonder sur la vérité et non sur une *fausseté insigne.* Il suppose que l'inquisition punit de mort les Juifs pour *leur religion*, et parce qu'ils ne sont pas *chrétiens.* Il est cependant certain et incontestable qu'elle ne punit que ceux qui ont professé ou fait semblant de professer le christianisme : elle les traite comme *apostats* et profanateurs de notre religion. La bonne foi exigeait que l'auteur le fît entendre; et l'apologie qu'il fait de la constance et de l'attachement des Juifs à leur religion ne prouve nullement qu'ils aient raison de professer la nôtre à l'extérieur et par hypocrisie.

Chez toutes les nations chrétiennes, les coupables condamnés au supplice sont assistés par un prêtre qui les exhorte à la patience, et sont souvent accompagnés par les pénitens ou confrères de la croix, qui prient Dieu pour le patient, et donnent la sépulture à son cadavre. Qui osera dire que c'est un trait de cruauté de leur part?

Enfin les exécutions *à mort sont très-rares*, soit en Espagne, soit en Portugal, et il n'y en a *aucun* exemple à Rome. Au reste, quand on reproche aux Espagnols les rigueurs de l'inquisition, ils répondent que ce tribunal a fait verser beaucoup moins de sang dans les quatre parties du monde que les guerres civiles occasionées par les troubles de religion n'en ont fait répandre dans le seul royaume de France, et qu'il les a mis à couvert des ravages de l'incrédulité qui désole tant d'autres pays.

5.° Les philosophes modernes et tous les ennemis de l'Eglise catholique ont censuré les croisades avec beaucoup d'aigreur. Ils ont représenté ces expéditions comme des entreprises absurdes, injustes, malheureuses, suggérées par l'ambition des papes ou par un fanatisme insensé; ils ont dit qu'elles avaient été aussi funestes à la religion qu'aux intérêts civils et politiques de l'Europe, etc.

Il est évident que plusieurs motifs divers ont fait entreprendre les croisades. 1.° Le récit

qu'avaient fait Pierre l'ermite et d'autres pélerins des maux que souffraient, de la part des Turcs ou Sarrasins, les chrétiens de la Palestine, surtout ceux que cette nation barbare réduisait à l'esclavage par violence. 2.° La nécessité d'arrêter le cours des conquêtes des Sarrasins, et d'affaiblir une domination qui menaçait l'Europe entière; il n'y avait point de moyen plus efficace que d'aller l'attaquer chez elle. 3.° Le désir d'étendre le commerce, de le faire immédiatement, et non par l'entremise des étrangers. 4.° La misère des peuples qui gémissaient sous le gouvernement féodal, et qui se flattaient de trouver un sort moins malheureux hors de leur patrie. 5.° L'espérance de faciliter le pélerinage de la Terre-Sainte. Ce sont ces derniers motifs qui ont entraîné au voyage d'outre-mer ces troupeaux de gens de la lie du peuple qui allèrent y périr; mais les rois, les princes, les militaires furent certainement déterminés par les trois premiers.

On a tort de dire que ces expéditions furent entreprises par superstition et par un zèle fanatique de religion; si ce motif influa sur le peuple, il y en eut d'autres plus puissans qui firent agir les grands. Plusieurs écrivains, peu favorables même à la religion, sont convenus que les croisades furent moins l'effet du zèle de religion, que de l'intérêt du commerce des Européens dans le Levant. C'est ce qu'a fait voir entr'autres un

savant académicien dans une dissertation sur ce sujet (Mém. de l'Acad. des inscrip. tom. LXVIII. in-12, pag. 429). Il prouve qu'en effet ces entreprises ont infiniment contribué non-seulement au progrès du commerce maritime et aux expéditions qui en ont été la suite, mais encore au rétablissement des sciences en Occident, particulièrement en France.

« Mais il était injuste, disent nos philosophes, » d'aller attaquer une nation parce qu'elle était » infidèle. »

Les croisades n'ont jamais eu pour objet d'attaquer les Mahométans *pour punir leur infidélité;* il était uniquement question d'arrêter leur ambition, leur rapacité, leur brigandage; de leur ôter l'envie de pousser leurs conquêtes en Italie et en France, et de les empêcher de s'y établir, comme ils avaient fait en Corse, en Sardaigne et en Espagne. Serait-il donc injuste aujourd'hui d'aller attaquer les corsaires de Barbarie, pour les forcer de renoncer à leurs pirateries?

6.° Les ordres militaires n'ont pris naissance qu'à la suite des croisades, et ils avaient les mêmes vues. L'objet de leur établissement était louable. Plusieurs dans leur origine étaient hospitaliers, et ne sont devenus militaires que par nécessité; tous ont rendu d'abord de grands services; plusieurs ensuite ont dégénéré; c'est le sort de toutes les institutions humaines. Fabri-

cius, auteur protestant, convient que ceux qui subsistent aujourd'hui ont été institués pour honorer le mérite militaire et non pour propager le christianisme (Salut. lux Evangelii, etc. c. XXXI. pag. 549). Nous ne dissimulerons pas que cet auteur et d'autres protestans n'ont approuvé ni les *croisades*, ni les *ordres militaires*. Ils ont dit que les seuls moyens légitimes de propager le christianisme sont ceux dont les apôtres se sont servis, savoir : l'instruction, les exemples de vertus, et la patience. Ils sont révoltés de ce que la foi chrétienne a été prêchée dans le Nord, l'épée à la main, par les chevaliers teutoniques. « Ces violences, disent-ils, étaient » plus propres à irriter les barbares qu'à les » convertir; elles déshonorent notre religion, » et sont directement contraires à l'esprit de » charité que J. C. a voulu inspirer à tous les » hommes. » Les incrédules ont enchéri sur ces déclamations.

Les uns et les autres confondent deux choses très-différentes, l'objet, l'intention, la conduite des chevaliers et celle des missionnaires. Ils supposent que les croisades et les exploits militaires des chevaliers avaient pour premier objet la conversion des infidèles. Nous avons déjà fait voir que c'est une fausseté. Leur destination était de défendre les chrétiens contre les attaques, les insultes et la violence des infidèles, de prévenir leurs irruptions, de réprimer leur brigan-

dage. La religion chrétienne, aussi bien que la loi naturelle, défendent la violence de particulier à particulier, parce qu'ils sont protégés par les lois; mais elles ne défendent point aux nations d'opposer la force à la force, la guerre à la guerre, les représailles aux hostilités, parce qu'il n'y a point d'autre moyen de se mettre en sûreté.

La vraie religion nous enseigne de même, de concert avec le bon sens, que quand des hérétiques, des incrédules, des infidèles qui se trouvent au milieu de nous, sont paisibles et soumis aux lois, bien loin de les inquiéter et de les persécuter, il faut les tolérer, les plaindre, les instruire avec douceur et charité; mais s'ils sont perturbateurs de l'ordre établi, ambitieux, turbulens, révoltés, il faut les réprimer et les punir, parce que la religion et la tolérance ne doivent nuire ni à la justice ni à la tranquillité publique.

Jamais les chevaliers teutoniques en Allemagne, ni aucun autre ne se sont érigés en prédicateurs, et jamais les missionnaires n'ont été *armés;* les barbares étaient des hommes farouches qu'il fallait dompter par la force, avant de penser à en faire des chrétiens; le premier de ces exploits était l'affaire des chevaliers, le reste était réservé aux missionnaires. « Mais, ajoute-» t-on, ce moyen était plus propre à révolter » les barbares qu'à les convertir. »

Le contraire est prouvé par l'évènement, puisqu'enfin ils se sont convertis, et que tout le Nord est devenu chrétien. Ils ont massacré cent missionnaires, et ceux-ci se sont laissé égorger comme les apôtres.

« J. C., dit-on enfin, n'a point permis à ses » apôtres d'user de violence pour convertir ; il » leur a ordonné au contraire de la souffrir. »

Les apôtres ont prêché l'Evangile dans des pays où il y avait des lois, de la police, des souverains, un gouvernement bon ou mauvais ; mais s'ils avaient été placés sur des frontières infectées par des peuples barbares et farouches, croit-on qu'ils auraient ordonné aux infidèles de se laisser massacrer sans résistance ? Il les auraient plutôt encouragés à se défendre, et lorsque ces ennemis de l'état auraient été domptés et subjugués, les apôtres auraient marché sans hésiter sur la trace des armées pour aller planter la croix dans le pays de ces infidèles. Autre chose est de souffrir patiemment la persécution des magistrats, des officiers, du prince et du souverain lui-même, et autre chose de se laisser égorger par de barbares ennemis, exerçant le brigandage contre le droit des gens.

NOTE XXVI.

Sur les versets 10 *du chapitre treizième de S. Matthieu,* 11 *du chapitre quatrième de S. Marc,* 10 *du chapitre huitième de S. Luc, et* 37 *du chapitre douzième de S. Jean.*

« Les discours de J.C., selon l'historien critique » (pag. 156 et ailleurs), loin de pouvoir ins- » truire les Juifs n'étaient propres qu'à les aveu- » gler : la plupart sont des énigmes inintelligi- » bles, des logogriphes auxquels ses auditeurs ne » pouvaient rien comprendre. Il semble que » Dieu n'ait envoyé son Fils aux hommes que » pour les tromper. Jésus lui-même déclare qu'il » est venu pour être une pierre de scandale, un » piége tendu aux Juifs. Loin de vouloir se faire » reconnaître pour le Messie, il a fait précisé- » ment tout ce qu'il fallait pour n'être pas » connu..... Loin de se servir de ses propres pa- » raboles afin d'être mieux entendu des Juifs, il » a déclaré positivement qu'il en faisait usage, » afin que les Juifs ne l'entendissent point; cela » est formel dans le texte des quatre évangé- » listes. »

Une preuve que les discours de Jésus étaient très-intelligibles, c'est que les Juifs les ont très-bien entendus et qu'ils en ont été souvent for-

tement irrités. Une autre preuve, c'est que pour les rendre obscurs les incrédules sont forcés de les altérer et de falsifier le texte : nous en avons déjà vu plusieurs exemples et nous en verrons encore d'autres.

Pourquoi J. C. a-t-il été *une pierre de scandale?* parce que la malice et l'opiniâtreté des Juifs à rejeter la lumière que J. C. faisait briller à leurs yeux les rendaient plus coupables, comme il arrive encore aux incrédules de nos jours. Si aucun Juif n'avait cru en J. C. ni pendant sa vie ni après sa mort, on aurait peut-être quelque raison de dire *qu'il n'a pas voulu* se faire connaître. Mais de qui donc a été composée l'Eglise de Jérusalem, sinon des Juifs convaincus de la mission et de la divinité de J. C.? Dira-t-on que ceux-ci ont eu moins de raisons de croire que les autres de ne pas croire?

Venons maintenant aux paraboles du Sauveur: voyons ce qu'en disent les quatre évangélistes et comparons-les. Suivant S. Matthieu (XIII. v. 10), les disciples de Jésus lui dirent : « Pourquoi par-
» lez-vous *en paraboles* à ces gens-là? Jésus
» répond : Parce qu'il vous est donné de con-
» naître les mystères du royaume des cieux, et
» cela ne leur est pas donné... Je leur parlerai en
» *paraboles*, parce qu'ils regardent et ne voient
» pas; ils écoutent et ils n'entendent ni ne com-
» prennent. Ainsi s'accomplit à leur égard cette
» prophétie d'Isaïe : *Vous écouterez et vous n'en-*

» *tendrez pas ; vous regarderez et vous ne ver-*
» *rez pas.* En effet le cœur de ce peuple est ap-
» pesanti, ils écoutent malgré eux, et ils ferment
» les yeux de peur de voir, d'entendre, de com-
» prendre dans leur cœur, de se convertir et d'être
» guéris par mes leçons. » Il est donc clair que c'était la faute des Juifs et non celle du Sauveur, s'ils ne comprenaient pas ses discours. Il leur parlait en paraboles, afin de réveiller leur attention et leur curiosité, et afin de les exciter à l'interroger, comme faisaient ses disciples ; mais ces endurcis n'en faisaient rien ; ils semblaient craindre d'entendre et de voir trop clairement la vérité; de là J.C. conclut qu'il était donné à ses disciples de connaître les mystères du royaume de Dieu, puisqu'ils cherchaient à s'instruire, et que cela n'était pas donné aux Juifs, puisqu'ils avaient peur d'être instruits. Il faut s'aveugler comme eux pour ne pas saisir ce sens.

Même langage dans S. Marc (IV. v. 11) et dans S. Luc (VIII. v. 10), lorsqu'on leur fait dire : « Tout est proposé en *paraboles* à ces gens-
» là, *afin* qu'ils regardent et ne voient pas, etc. » On fait une fausse traduction. Le texte dit : *Tout leur est dit en paraboles*, de manière *qu'ils regardent et ne voient pas*, etc. (voyez Réponses critiques à plusieurs questions des incrédules, tom. 4, pag. 282, et Histoire universelle, tom. 5. note XCIV. pag. 171). Enfin quand on examine en elle-même la parabole dont il est question

dans cet endroit, il est évident qu'elle n'est ni obscure, ni captieuse, ni faite exprès pour tromper, et qu'avec une attention médiocre il est aisé d'en prendre le sens; mais comme c'était un reproche que J. C. faisait aux Juifs des mauvaises dispositions dans lesquelles ils écoutaient sa parole, ces opiniâtres n'avaient garde de lui en demander une explication plus claire, comme firent les apôtres.

Ce que dit S. Jean (XII. v. 37) a le même sens. « Quoique Jésus, dit-il, eût fait de si grands » miracles devant eux, ils ne croyaient pas en » lui; de manière que (et non *afin que*) l'on vit » l'accomplissement de ce que dit Isaïe : *Seigneur, qui a cru à ce que nous avons annoncé?* » Ils ne pouvaient pas croire, parce qu'Isaïe a » encore dit : Il a bouché leurs yeux et il a endurci leurs cœurs, de peur qu'ils ne voient, » n'entendent ou ne se convertissent et ne soient » guéris. »

Il est évident 1.° que les miracles de J. C. étaient très-capables par eux-mêmes d'éclairer et de toucher les Juifs, et non de les aveugler ou de les endurcir. 2.° Il est dit *qu'ils ne pouvaient pas croire*, dans le même sens que nous disons d'un opiniâtre : *Cet homme ne peut se résoudre à faire telle chose;* et cela signifie seulement qu'il ne le veut pas et qu'il y a beaucoup de répugnance. 3.° Nous avons fait voir dans notre note X sur l'Exode que les termes *aveugler* et

et *endurcir* signifient seulement que Dieu laisse endurcir ceux qui le veulent, qu'il le permet et ne les empêche point. Nous avons encore fait voir que les mêmes façons de parler ont lieu dans notre langue comme dans celle des Juifs.

NOTE XXVII.

Sur les versets 25 *et suivans du chapitre quatorzième de S. Matthieu et sur le verset* 3 *du chapitre septième de S. Jean.*

L'EXPLICATION que donne M. Eck (pag. 276) du miracle que fit J. C. en marchant sur les eaux, n'est digne ni d'un philosophe, ni d'un homme de bonne foi; il prétend d'abord qu'on a mal traduit le texte original, et que l'expression ἐπὶ τῆς θαλάσσης peut signifier *auprès de la mer* et non *sur la mer*; mais outre que le sens adopté par les traducteurs est autorisé par les bons auteurs grecs: ἐπὶ τῶν ἵππων καθήμενοι, dit Xénophon, les savans qui entendent parfaitement le grec défient M. Eck de citer un seul écrivain de cette nation qui ait employé cette expression, περιπατῶν ἐπὶ τῆς θαλάσσης, pour signifier *marchant sur le bord de la mer.* L'auteur, forcé dans la suite de son explication d'abandonner cette remarque qui ne peut éblouir que ceux qui n'ont aucune teinture de la langue grecque, convient que les apôtres y furent

trompés, et crurent que leur maître marchait sur les eaux. Il prétend que le crépuscule du matin et le brouillard purent le leur persuader. Mais il suffit de jeter les yeux sur le texte des Evangiles pour se convaincre du contraire. Saint Matthieu dit (XIV. v. 24) que *le vaisseau était au milieu de la mer, battu des flots.* Comment donc les apôtres pouvaient-ils du milieu de la mer voir J. C. marchant sur les eaux, quoiqu'il fût sur le rivage? Comment la voix de J. C. qui leur parlait ne les détrompa-t-elle pas? Il y a plus, S. Pierre pria J. C. de lui permettre de marcher aussi sur les eaux; le Sauveur lui accorda sa demande et S. Pierre marcha sur les eaux; mais le vent étant violent il eut peur et commençant à enfoncer, il s'écria : Seigneur, sauvez-moi. Sur quoi J. C. lui tendit la main et lui dit : *Homme de peu de foi, pourquoi craignez-vous?* Ils entrèrent alors dans le vaisseau, le vent s'apaisa, et ceux qui étaient dans le vaisseau se prosternèrent devant Jésus-Christ.

M. Eck ne se rend pas à des observations si pressantes. « Il dit que le vaisseau que S. Mat-
» thieu représente comme étant au milieu de la
» mer s'était déjà rapproché du rivage, car
» S. Jean dit qu'il avait déjà fait 25 à 30 stades
» et la mer n'a que 40 stades de longueur. » Nous n'entrerons dans aucune discussion sur la largeur de cette mer; outre qu'elle n'est pas la même partout, il s'agirait encore de savoir quelle était la direction du vaisseau. Mais en supposant

avec M. Eck que le *vaisseau* s'était rapproché de l'autre bord, J. C. se serait trouvé sur le rivage opposé à celui où il devait être; il aurait donc fallu qu'il eût tourné la mer pour arriver à ce point; ce qui est impossible : il n'en aurait pas eu le temps, puisque le vaisseau allait directement au but et que le détour était considérable; et si le vaisseau était si près du bord, comment concevoir que S. Pierre voulut aller à J. C. en marchant sur les eaux? car l'Ecriture dit expressément que S. Pierre marcha sur les eaux, etc.

Concluons donc que le système des incrédules démasqués est moins insensé que celui de M. Eck.

D'autres incrédules ont osé accuser J. C. d'avoir dit un mensonge. A la veille de la fête des Tabernacles, les parens de Jésus l'exhortèrent à s'y montrer et à se faire connaître. « Allez-y vous-
» mêmes, répondit le Sauveur, pour moi je n'y
» vais point, parce que mon temps n'est pas encore
» venu ; il demeura donc encore quelques jours
» dans la Galilée, ensuite il alla à la fête en secret
» et sans être accompagné. »

Si J. C. avait répondu : *Je n'irai point*, on serait fondé à l'accuser de mensonge; mais il dit simplement : *Je n'y vais point, parce que mon temps n'est pas encore arrivé;* c'est-à-dire nous ne sommes pas encore au moment auquel je veux y aller. Il n'y a là ni équivoque, ni restriction mentale, ni ombre de fausseté.

NOTE XXVIII.

Sur les versets 3 *et suivans du chapitre huitième de S. Jean.*

Les incrédules ont été scandalisés de ce que J. C. ne voulut pas condamner la femme adultère; mais s'il l'avait condamnée, ces censeurs passionnés auraient déclamé encore plus fort. Nous disons 1.° que le Sauveur n'était ni juge ni magistrat; il refusa d'en faire les fonctions, pour accorder deux frères qui contestaient sur leur héritage (Luc. XII. v. 14). 2.° Les scribes et les pharisiens qui accusaient cette femme ne l'étaient pas non plus; ce n'était point le zèle pour l'observation de la loi qui les faisait agir, mais le désir de tendre un piége au Sauveur. Dès qu'ils virent que leur hypocrisie était démasquée ils se retirèrent tout confus. 3.° En usant d'indulgence envers l'accusée, il n'ôtait pas aux magistrats le droit de la punir, si elle était véritablement coupable, et ce n'était point à lui de poursuivre sa condamnation; il était venu non pour perdre les pécheurs, mais pour les sauver. 4.° En disant aux accusateurs : *Que celui d'entre vous qui est sans péché jette la première pierre*, il ne décidait pas qu'il faut être *sans péché* pour juger un criminel, puisqu'encore une fois il n'y avait

point là de juge, et que cette femme n'avait été ni convaincue ni condamnée. Si tel avait été le sens de sa réponse, les scribes et les pharisiens ne se seraient pas tus; mais elle leur fit sentir que J. C. connaissait leurs motifs et leur dessein; c'est ce qui les couvrit de confusion, et les fit retirer l'un après l'autre.

NOTE XXIX.

Sur différens textes des Evangiles.

Nous réunirons dans cette note des réponses à quelques objections des incrédules dont quelques-unes sont si futiles qu'il serait peut-être plus convenable de les passer sous silence, et de se contenter de les mépriser; mais pour qu'on ne nous accuse pas de les avoir supprimées, et pour qu'on juge de la solidité des titres sur lesquels se fondent les ennemis de la révélation, nous en ferons apercevoir le faux et le ridicule en peu de mots.

« J. C., disent les incrédules, assure ses » disciples (Joan. I. v. 51) qu'ils verront les » anges de Dieu monter et descendre sur le » Fils de l'homme. On ne lit point l'accom- » plissement de cette promesse. »

1.° Plusieurs prodiges de J. C. n'ont point été écrits.

2.° Cette promesse a été accomplie à l'ascension du Sauveur. Les apôtres virent alors deux anges descendus du ciel, qui leur annoncèrent le dernier évènement du Fils de Dieu. « Mais, ajoutent les incrédules, cette apparition » ne suffit pas pour vérifier la promesse de » J. C., puisque ces anges ne descendirent point » sur lui, et ne parurent qu'après qu'il eut » disparu. »

Il faut observer que la préposition grecque ἐπὶ que S. Jérôme a rendue par *super*, *sur*, signifie aussi *propter*, *pour*, *à cause*. Les anges sont véritablement descendus du ciel *pour* J. C., pour manifester la gloire de J. C. La particule ἐπὶ est souvent rendue, par l'auteur de la Vulgate, par *super*, quoique le sens exige *propter*. Il y aura plus de joie dans le ciel (Luc XV. v. 7) *pour* un seul pécheur qui fait pénitence, *super uno peccatore*, pour *propter unum peccatorem; nolite flere super me*, pour *propter me* : Ne pleurez point *pour moi*, etc.

Les évangélistes rapportent (Matthieu VII. Marc I. Luc VII) que J. C., à l'entrée d'une ville de Galilée, guérit un lépreux auquel il dit : Ne le dites à personne, mais allez vous montrer aux prêtres, etc.

« Les incrédules observent (Hist. crit. c. XI. » p. 193) que Jésus voulut gagner les prêtres » par cette déférence; que la défense qu'il fait » de publier ses miracles semble prouver ou

» qu'ils ont été faits sans témoins, ou qu'ils
» n'ont point été opérés du tout. »

Elle prouve tout le contraire : n'aurait-il pas été absurde de défendre la publication d'un miracle *non opéré !* La défense du Sauveur prouve uniquement que Jésus ne faisait pas des prodiges par ostentation, mais par charité; qu'il évitait d'aigrir des ennemis qui avaient conjuré sa perte.

Il renvoie le lépreux aux prêtres, parce que la loi l'ordonnait.

« Le même auteur remarque que S. Luc est
» le seul qui rapporte la résurrection du fils
» de la veuve de Naïm ; que si ce miracle
» était bien constaté, on pourrait soupçonner
» que la mère désolée s'entendait avec le
» thaumaturge ; que ce prodige ne convertit
» personne, etc. »

Aucun évangéliste n'a promis de rapporter tous les miracles que Jésus a opérés. Comment ose-t-on dire que celui dont il est question n'a *converti personne*, puisque les assistans s'écrièrent : *Un grand prophète s'est élevé au milieu de nous* (Luc VII) ; *Dieu a visité son peuple ?*

Quant au soupçon de *collusion* entre Jésus et la veuve, il n'est fondé sur rien. Mais comme les incrédules ont souvent recours à cet expédient et à d'autres non moins absurdes, pour éluder des conséquences des miracles de J. C.,

nous répondrons une fois pour toutes en général à leurs déclamations.

Nous disons donc 1.° que Jésus, loin d'avoir jamais donné aucun signe d'imposture, a réuni dans sa personne tous les caractères d'un envoyé de Dieu : il a sévèrement défendu à ses disciples toute espèce de mensonges, de fraudes, de fourberies ; les Juifs n'ont jamais osé lui en reprocher aucune, et il les en a défiés publiquement. (Joann. VIII. v. 48.)

2.° Il ne lui a pas été possible de soudoyer la multitude de malades qu'il a guéris dans les divers cantons de la Judée, il ne possédait rien ; sa pauvreté est incontestable. Les malades apostés auraient couru un très-grand danger d'être punis par les Juifs ; quelques-uns seraient allés dévoiler l'imposture, et en auraient été récompensés. La nature des maladies était telle que la feinte ne pouvait pas y avoir lieu ; une *main desséchée*, des *paralytiques*, dont l'un était reconnu pour tel depuis 38 ans, des *aveugles-nés*, des *maniaques*, redoutés par leur violence, etc. Ce ne sont point là des maladies qu'on puisse feindre, et dont la guérison puisse être simulée au point de tromper le public.

Les miracles de J. C. étaient d'un éclat, d'un caractère et d'une publicité qui ne pouvaient laisser aucun doute aux témoins les plus incrédules. Pour vaincre la plus opiniâtre incrédulité, le Sauveur fit des miracles de toute espèce

en très-grand nombre, et de toutes sortes de manières, tantôt par un simple commandement, pour montrer qu'il était le roi de la nature; d'autres fois en invoquant le secours de Dieu son Père, pour prouver que tout se faisait en son nom, et non par l'assistance des mauvais esprits : tantôt il employait des moyens qui ne pouvaient naturellement avoir l'effet qui en résultait, comme lorsqu'il guérit un aveugle par de la boue et de la salive, pour faire voir que tout pouvait être propre à l'exécution de ses desseins, ou plutôt qu'il pouvait opérer sans instrument : l'imposition des mains, une parole, un simple attouchement suffisait. Souvent il a guéri des malades absens, sans les voir, sans les approcher; il accordait cette grâce à ceux qui la lui demandaient pour leurs parens, ou leurs serviteurs. Nulle ostentation de puissance; il ne cherchait point l'occasion de faire des miracles; il en usait seulement lorsqu'elle lui était offerte; il n'en choisissait et n'en différait point le temps. Il n'y cherchait ni sa propre utilité, ni sa gloire, mais le bien et la conversion des hommes; il n'y mettait ni préparatifs, ni appareils; partout où il rencontrait des malades, dans les villes, dans les campagnes, en plein jour, au milieu de la foule ou à l'écart, il leur rendait la santé; il n'employait ni remèdes, ni mouvemens violens, ni cérémonies capables de frapper l'imagination.

Ses guérisons étaient subites, opérées dans un instant, sous les yeux d'ennemis jaloux et acharnés qui l'observaient. Les malades recouvraient toutes leurs forces, sans avoir besoin de passer par la convalescence. Cette manière de guérir n'est ni naturelle ni suspecte; il n'est pas besoin d'être médecin ou physicien pour en juger.

Recourir comme les Juifs à l'intervention du démon, ou à la prononciation du nom ineffable de Dieu, c'est avouer qu'il y a du surnaturel, et Dieu n'a pas pu permettre qu'il y en eût au point de rendre l'erreur inévitable. Les Juifs pensaient, à la vérité, qu'un faux prophète pouvait faire des miracles, mais c'était une erreur et une inconséquence, puisqu'ils croient encore aujourd'hui, sur la foi des prophéties, que le Messie qu'ils attendent doit faire des miracles pour prouver sa mission. (Galatin *de Arcanis catholicæ veritatis*, l. VIII. c. 5 et suiv.)

Au reste, pour anéantir toute idée de *complot* et de *collusion*, il n'y a qu'à se rappeler la trahison et le repentir de Judas. Ce disciple trahit Jésus; mais il ne peut rien découvrir aux Juifs qui ternisse son ministère et dévoile quelque imposture; il ne révèle rien à son préjudice: au contraire, la honte et le désespoir suivent de près sa trahison : il rapporte aux Juifs l'odieux prix de son crime, en s'écriant : *J'ai péché en*

trahissant le sang innocent (Matth. XXVII. v. 4). Il se pend ensuite pour se délivrer du tourment que lui causaient ses remords. Le fait ne saurait être révoqué en doute : « Le champ » acheté de cet argent même, dit Pluche, » pour la sépulture des étrangers, est un mo- » nument destiné à en instruire toute la » terre. »

Jésus vivant fut trahi, et Jésus mort ne le fut point ; Judas se tua pour avoir trahi son maître, et des milliers de chrétiens sont morts plutôt que de le trahir.

Ajoutons enfin que si les miracles de Jésus avaient été faux, tant de mauvais chrétiens qui, dès le temps des apôtres, troublèrent l'Eglise par leurs hérésies, comme les *judaïsans*, les *nicolaïtes*, les *cérinthiens*, les *gnostiques*, les *valentiniens*, les *basilidiens*, et autres contre lesquels les apôtres et leurs successeurs s'élevèrent avec tant de force, tous ces ennemis secrets ou déclarés, ou tout au moins quelqu'un d'eux n'eût pas manqué de découvrir la fraude et la fourberie.

L'historien critique pour infirmer ce que nous venons de dire, et renouveler son reproche ordinaire, observe (c. XI. p. 202) que les scribes et les pharisiens ayant demandé à J. C. (Matth. XII. v. 40) un miracle dans le ciel, il éluda leur demande en les renvoyant au prophète Jonas, et le critique ajoute : « Jésus ne faisait point de

» miracles sans préparation, ni en présence de
» gens capables d'en juger; un signe dans l'air
» était plus difficile à opérer que sur la terre;
» le refus de contenter les Juifs devait les rendre
» plus incrédules. »

Ce ne fut point par impuissance que le Sauveur refusa un signe dans l'air. Le ciel ouvert sur sa tête, et la descente du S. Esprit sur lui au moment de son baptême; la tempête apaisée, le soleil éclipsé à l'heure de sa mort, ont été des signes dans l'air très-visibles, des signes où il ne pouvait y avoir de *collusion* avec personne. Cependant les Juifs et les incrédules n'en ont pas été plus touchés que des autres; ils font un crime à Jésus des miracles qu'il a faits, comme de ceux qu'il n'a pas voulu faire; ils veulent s'aveugler, et non s'instruire.

Les uns et les autres ont été scandalisés de ce que les disciples de Jésus cueillirent des épis un jour de sabbat, et les mangèrent (Matth. XII. Marc II. Luc VI). Les premiers dirent à Jésus que cela n'était pas permis un jour de sabbat; les autres soutiennent que c'était un vol inexcusable; que l'apologie qu'en fait Jésus est une très-mauvaise leçon.

Examinons d'abord le vol d'après la loi de Moyse. *Si vous entrez* (Deut. XXIII. v. 24 et 25) *dans la vigne de votre prochain, vous pourrez manger du raisin tant que vous voudrez; mais vous n'en emporterez point avec*

vous. Si vous entrez dans ses moissons, il vous sera permis de broyer des épis et de les manger ; mais vous n'en couperez point avec la faux. Les Juifs ne pouvaient donc point taxer de vol l'action des apôtres.

Quant à la violation du sabbat : *N'avez-vous pas lu*, dit Jésus aux Juifs, *ce que fit David avec ses gens lorsqu'il eut faim ? Il leur fit manger les pains d'offrande dont il n'était permis qu'aux prêtres de manger. Les jours de sabbat les prêtres remplissent leurs fonctions dans le temple, sans violer la sainteté de la fête*, etc. Le Sauveur prouva ainsi aux Juifs, par un fait journalier, *que nécessité n'a point de loi*, et que toute loi positive souffre des exceptions.

« C'est à tort, disent les incrédules, que » S. Matthieu appliqua à Jésus cette prophé- » tie (Matth. XII. v. 19 et suiv.) : *Il ne dispu-* » *tera point, ne criera point, on n'entendra point* » *sa voix dans les rues.* Elle fut souvent dé- » mentie par les disputes continuelles de Jésus » avec les docteurs, par le vacarme qu'il fit » dans le temple, dans les rues de Jérusalem et » dans les synagogues des environs. »

Jésus n'a point cherché les disputes : lorsque ses ennemis venaient lui faire des questions captieuses, et lui tendre des piéges, il était forcé de se défendre. On ne lit point qu'il ait disputé dans les rues. Nous avons vu que lorsqu'il chassa les vendeurs du temple il ne fit que ce qu'il avait droit de faire.

« Plusieurs graines, entr'autres celles de » pavot, de sauge, de basilic, etc., sont » moins grosses que celles de sénevé. J. C. » n'a donc pas dû dire (Matth. XHI. v. 32) » que celle-ci était la plus petite de toutes les » semences. »

Il faut suppléer le mot *une* dans les paroles du Sauveur, parce que ce terme est en effet très-souvent sous-entendu dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Ainsi J. C. a dit seulement que le grain de sénevé était *une* des plus petites de toutes les semences. Pour se convaincre de la solidité de cette réponse, qu'on lise le verset 4 du chapitre huitième de la Genèse; le verset 25 du chapitre premier du second livre des Rois; le verset 32 du chapitre vingt-unième de Job; le verset 9 du chapitre neuvième de Zacharie; le verset 46 du chapitre vingt-deuxième de S. Matthieu, etc., etc.

« J. C., continuent les incrédules, avance » encore une fausseté au verset 25 du chapitre » treizième de S. Matthieu : l'ivraie ne se sème » point; elle se forme des grains de froment » même qui s'altèrent dans la terre. »

Si les téméraires critiques de nos Livres saints étaient mieux instruits, ils se garderaient bien de mettre en avant de si pitoyables objections : qu'ils sachent donc qu'il y a deux espèces d'ivraie : une qui est formée effectivement par

les grains de froment qui s'altèrent dans la terre, et se convertissent en ivraie; une autre espèce, qui est une graine particulière qui par sa tige, sa feuille et son fruit, est bien différente du froment (voyez Pline, l. XVIII. c. 17; Théophraste, Hist. des plantes, c. VIII). Ces deux espèces portent le nom d'*ivraie*, parce que le pain de l'une ou de l'autre cause des vertiges de même que l'ivresse. Or la seconde espèce *se sème*, et c'est celle dont le Sauveur parle dans sa parabole.

« S. Marc, rapportant les instructions que » J. C. donne à ses apôtres (VI), dit qu'il leur » permit de porter *un bâton*, et dans S. Luc » (IX) il leur défend expressément d'en porter. » Il y a ici, disent les incrédules, une contra- » diction manifeste. »

Il n'y en a aucune : J. C. défendit à ses disciples de prendre des *bâtons* comme des *armes* pour se défendre; mais il leur permit d'en porter comme de *pauvres voyageurs*.

Le sage nous avertit (Ecc. XLI. v. 15) que nous devons avoir soin de notre réputation, et J. C. nous dit (Luc VI) : *Malheur à vous lorsque les hommes diront du bien de vous!* Quoi de plus opposé que ces deux maximes!

Lorsque le sage nous exhorte à veiller sur notre réputation, il ne prétend pas nous engager à rechercher l'approbation *des méchans et des impies*, par une lâche complaisance

pour leurs erreurs ou leurs dérèglemens; et lorsque le Sauveur maudit ceux dont les hommes parlent avantageusement, cet anathème ne tombe pas sur ceux qui ne sont loués et estimés que par *les gens de bien*. La maxime du sage et celle de J. C. ne regardent donc pas le même objet. La première ne se rapporte qu'à la réputation qui s'acquiert *par la vertu*, et la seconde regarde celle qui s'acquiert *par le vice*. L'une mérite l'approbation, et l'autre la censure.

« Les impies font valoir le texte de S. Mat-
» thieu (XXVII. v. 9) : *Alors* fut accomplie
» cette parole de Jérémie : Ils ont reçu ces trente
» pièces d'argent, etc., comme une difficulté
» contre l'exactitude des évangélistes ; car ces
» paroles ne se trouvent point dans les écrits
» du prophète Jérémie, mais dans la prophétie
» de Zacharie. (9.)

Nous ne nous arrêterons point à la réponse de ceux qui ont dit que S. Matthieu s'était trompé par un défaut de mémoire ou d'attention en citant Jérémie au lieu de Zacharie ; ni à l'opinion de ceux qui ont cru que c'étoit une erreur de copiste ; mais nous disons ou que ce texte se trouvait dans les écrits de Jérémie que nous n'avons plus, et qui subsistaient encore du temps de S. Matthieu, ou plutôt qu'anciennement on avait coutume de citer les écrits des *petits prophètes* sous le nom de *Jérémie*,

Jérémie, parce qu'on les joignait ordinairement à la prophétie de Jérémie. De même J. C. citait indifféremment tous les livres de l'ancien Testament, et même ceux des prophètes, sous le nom de la loi, comme quand il disait : *Il est écrit dans la loi*, et qu'il citait ensuite des paroles qui ne se trouvent point dans les livres de la loi, mais qui sont tirées de quelques-uns des livres de l'ancien Testament.

NOTE XXX.

Sur les versets 17 et suivans du chapitre quatorzième, 34 du chapitre quinzième de S. Matthieu, et 9 et suivans du chapitre sixième de S. Jean.

Les incrédules anciens et modernes ont cherché à anéantir, ou du moins à diminuer l'éclat du miracle de la multiplication des pains. Celse se trouvait tellement pressé par cette histoire que, pour en éluder le résultat et les conséquences, il établit que J. C. était magicien ; il compare ces merveilleux repas dans lesquels N. S. nourrit en deux différens temps, avec quelque peu de pains et de poissons, plusieurs milliers de personnes, à ces festins magiques des enchanteurs égyptiens qui présentaient à leurs convives des mets illusoires qui n'avaient ni substance ni réalité ; ce qui supposerait qu'une multitude affamée et défaillante eût pu être rassasiée par

des chimères, fortifiée et rafraîchie par des ombres. Celse voyait parfaitement que ces miracles avaient eu trop de témoins oculaires pour espérer qu'il lui fût possible d'en réfuter la multitude, et que ces troupes nombreuses en ayant répandu le bruit, il ne lui restait, pour les décréditer, que de les attribuer à la magie. Mais sa solution n'en éludait et n'en affaiblissait en aucune façon l'éclat : rassasier cinq mille hommes sans aliment eût été un fait aussi merveilleux que de les rassasier par le secours de cinq pains et de deux poissons. Cette illusion (si c'en était une) n'eût pu être l'effet que de la toute-puissance divine qui s'exerce par le bien qu'elle produit, et non par le misérable prestige d'un enchantement.

Ajoutons que ces différentes multitudes qui furent nourries dans le désert ne purent pas même douter de la réalité de ces faits dont elles étaient et les témoins, et l'objet. Ce n'est pas ici en effet une personne ou deux à qui on prétendrait peut-être qu'on aurait pu réellement faire illusion en substituant avec subtilité une portion considérable à une petite; ce sont plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfans qui sont nourris par ce prodige, qui ont vu et senti la miraculeuse reproduction des pains. Nous soutenons qu'il est physiquement impossible qu'ils aient été abusés. Nous soutenons, par conséquent, que l'explication de M. Eck (que

ce miracle a beaucoup embarrassé) contredit formellement le texte sacré. Il suppose qu'il existait encore des provisions *dans les poches* de cette multitude, de manière que ceux qui en avaient, partageant avec ceux qui n'en avaient pas, tous se trouvèrent rassasiés. Mais si ce fait avait eu lieu de cette manière, cette multitude, dont une partie se serait nourrie aux dépens de l'autre, aurait-elle cru devoir sa subsistance à un miracle? Les hommes les plus grossiers savent certainement distinguer ceux qui leur donnent du pain.

Lorsque, deux ou trois ans après, les apôtres publiaient ces faits dans toute la Judée, et ensuite les écrivaient et les répandaient par toute la terre, presque tous ces hommes témoins et objets de ces miracles existaient encore. Les prédicateurs évangéliques auraient-ils espéré faire croire à tout ce peuple qu'il avait vu et éprouvé un miracle dont il n'aurait eu aucune connaissance ? auraient-ils osé s'exposer au démenti formel que tous les habitans de Bethsaïde auraient pu si facilement leur donner; et s'ils avaient été assez extravagans pour en courir le risque, n'auraient-ils pas été sur-le-champ confondus par un cri unanime de tout le pays? Peut-on imaginer que les chefs de la synagogue qui, après avoir crucifié le maître, persécutaient avec fureur les disciples, n'eussent pas saisi avec empressement l'avantage que leur eût donné

une imposture aussi grossière et aussi aisée à constater? Les apôtres n'ont pu sur un miracle aussi public être ni *trompés* ni *trompeurs*. Il serait absurde de supposer en eux ou illusion ou fraude; et le silence de tous ceux qui avaient intérêt à les contredire, et les pitoyables subterfuges des ennemis du christianisme, tels que Celse et nos incrédules modernes qui n'ont pas mieux raisonné que M. Eck, comme nous le verrons bientôt, sont des aveux qui achèvent de confirmer leur témoignage. Nous ne craignons donc pas de l'avancer : ce miracle forme à lui seul une démonstration de la mission divine de Jésus-Christ.

L'Evangile observe que cinq pains et deux poissons furent distribués à 5000 hommes, sans compter les femmes et les enfans; que *tous* en mangèrent, que tous furent rassasiés, et qu'enfin on emporta douze corbeilles des morceaux qui en restèrent, c'est-à-dire beaucoup plus qu'on en avait eu d'abord avant d'en avoir mangé. Cette dernière circonstance mérite bien attention; elle fait voir que le but de J. C. fut de rendre le miracle de la multiplication plus sensible et plus indubitable non-seulement par le rassasiement de cette foule affamée, mais de plus en mettant sous les yeux de tout ce peuple un résidu assez considérable de ce pain miraculeux pour que l'on pût en manger encore, le voir et le toucher à loisir, répondre aux diffi-

cultés par le témoignage réitéré de ses propres sens, en sorte qu'il ne fût plus possible de douter un moment de la réalité de ce prodige.

Les incrédules modernes moins instruits, mais plus téméraires que les anciens ennemis du christianisme, ont dit que *sans doute* Jésus avait envoyé ses disciples à la quête dans les environs; qu'ils étaient revenus avec des vivres; que Jésus les fit distribuer, et qu'il n'y a rien là de miraculeux; ils ajoutent que les évangélistes ne s'accordent point sur les circonstances; que *sans doute* la foule n'était pas si nombreuse; enfin, dans l'impossibilité de contester ces deux miracles, ils ont dit qu'il eût été mieux d'empêcher ce grand nombre d'hommes d'avoir faim, ou de les convertir tous sans miracle.

Il n'y a qu'à confronter les Evangiles pour voir que la narration des auteurs sacrés est parfaitement conforme; les uns rapportent une circonstance, les autres une autre, mais aucuns ne se contredisent. Les apôtres ne faisaient ni quêtes ni provisions; J. C. le leur avait défendu; mais quand même vingt disciples seraient revenus chargés de vivres, auraient-ils pu en rapporter assez pour rassasier une si grande multitude de personnes? L'Ecriture prévient encore ce soupçon, en disant que les disciples de Jésus lui représentèrent qu'il était impossible de trouver assez de vivres pour rassasier tant de monde, dont la plus grande partie n'avait pas mangé depuis trois

jours. Le nombre n'en peut pas être exagéré, puisqu'on fit asseoir les personnes par troupes de 50 et de 100.

Quand les critiques ont dit qu'il eût été mieux d'empêcher ce grand nombre d'hommes d'avoir faim ou de les convertir tous sans miracle, ils n'ont pas vu qu'en disputant contre deux miracles ils y en substituaient deux autres, dont le premier n'eût pas été aussi éclatant et aussi sensible que la multiplication des pains, et le second aurait été absurde. Dieu ne convértit point les hommes sans raison, et par un enthousiasme subit qui ne laisserait aucun exercice à la réflexion et à la liberté.

NOTE XXXI.

Sur les chapitres XVII de S. Matthieu, IX de S. Marc et V de S. Luc.

Pour révoquer en doute le miracle de la transfiguration, les incrédules ont dit (Hist. critiq. c. XIII. pag. 250) « que les disciples, Pierre, » Jacques et Jean dormaient; que S. Luc le dit » expressément; qu'ainsi ce fut un rêve. »

Ces critiques auraient dû nous apprendre comment Jésus avait donné à trois disciples un rêve uniforme. Etait-ce par la prédiction qu'il leur avait faite de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection; prophétie dont ils se souve-

naient très-bien, et dont l'idée leur revint à cette occasion? Dormaient-ils lorsqu'ils virent et entendirent parler Moyse et Elie, lorsqu'ils ouïrent la voix du ciel, lorsqu'ils se prosternèrent, lorsque saint Pierre adressa la parole à Jésus, lorsque Jésus les releva et leur parla en descendant de la montagne? Pourquoi enfin le Seigneur leur défendit-il de publier pour lors ce qu'ils avaient vu? Toutes ces circonstances démontrent la réalité de ce miracle : ajoutons que S. Pierre en parle dans ses lettres (II. Petr. c. 1. v. 16) non comme d'un *rêve*, mais comme d'une action réelle dont il avait la mémoire très-présente.

J. C., par ce prodige, voulait non tromper ses disciples, mais les convaincre pleinement de sa mission, et les prémunir contre le scandale de sa passion et de sa mort.

NOTE XXXII.

Sur le chapitre neuvième de S. Jean.

Selon les incrédules, nous ne saurions prouver aucun miracle de J. C. par des preuves qui pussent être admises dans tous les tribunaux; nous réfuterons cette fausse assertion en les renvoyant au chapitre neuvième de l'Evangile de S. Jean, sur lequel nous ferons quelques remarques et observations.

1.° On ne peut soupçonner rien de prémédité ou de concerté dans le miracle qui en fait le sujet. J. C. voit en passant un aveugle qui demandait l'aumône. Ses disciples s'informent des gens du voisinage quel était cet homme, et ils apprennent que c'est un *aveugle de naissance;* là dessus ils demandent à leur maître: *Est-ce cet homme qui a péché, ou son père, ou sa mère pour qu'il soit né aveugle?* Cette question, que la rencontre de l'aveugle et la curiosité des disciples ont fait naître, occasione le miracle; rien ici n'avait été prévu, et l'aveuglement de ce mendiant se trouve déjà attesté par ceux du voisinage.

2.° L'aveugle guéri revient dans son quartier; alors, parmi ceux qui l'avaient connu, les uns disent que c'est lui qui était auparavant aveugle, les autres disent que ce n'est pas lui, mais un homme qui lui ressemble: ces derniers, en disant que c'est *un homme qui lui ressemble*, reconnaissent que celui qui est devant leurs yeux a la taille, les traits du visage, la figure du corps de l'aveugle; ce qui est le reconnaître en grande partie pour cet aveugle: ils ne s'en tiennent là que parce qu'ils lui voient des yeux qu'ils ne lui avaient pas vus jusqu'alors. Mais ils passent bientôt à une reconnaissance pleine et entière. L'assertion de l'aveugle qui leur dit qu'il est bien le même qu'ils ont vu si long-temps sans yeux, le *son* de sa voix qui devait leur être parfaitement

connu, puisqu'ils l'avaient entendu demander l'aumône; son maintien, ses gestes, son habillement, sa manière de s'exprimer, la surprise que marque un aveugle-né qui a reçu la vue lorsqu'il voit les objets pour la première fois, tout cela leva bientôt le doute où quelques-uns étaient sur son compte; et nous voyons, en effet, que tous ses voisins se réunirent pour mener cet aveugle aux pharisiens. Ceux-ci lui demandèrent à leur tour comment il avait vu; il leur raconta naturellement, comme il avait déjà fait à ses voisins, comment il avait été guéri par Jésus. Sur cela les pharisiens se partagent entr'eux; les uns disent : *Cet homme qui n'observe pas le sabbat ne vient pas de la part de Dieu;* d'autres disent : *Comment un pécheur peut-il faire un pareil miracle?* Ils demandent donc à l'aveugle : Que pensez-vous de celui qui vous a ouvert les yeux? Il répondit : C'est un prophète. A cause de cela les Juifs ne voulurent point croire qu'il eût été aveugle ni qu'il eût reçu la vue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son père et sa mère qui leur dirent : C'est véritablement notre fils, et il est né aveugle. Alors, forcés par l'évidence, les pharisiens reconnaissent la vérité de la guérison, et ils en font même publiquement l'aveu, en demandant à l'aveugle ce qu'il pensait de celui qui lui avait ouvert les yeux; et, ne pouvant plus contester la réalité du prodige, ils s'efforcent de donner à l'aveugle une idée désavantageuse de celui qui

l'a opéré. Ils lui disent que c'est *un pécheur ;* mais il leur répond que Dieu *n'écoute pas les pécheurs*. Les Juifs firent venir une seconde fois celui qui avait été aveugle, et ils lui dirent : *Rendez gloire à Dieu*. Cette abjuration avait, chez les Juifs la force du serment ; l'aveugle guéri répète ce qu'il avait dit la première fois. Les Juifs confondus le mirent dehors, et donnèrent par cette violence une nouvelle preuve de l'impuissance où ils étaient de nier ou d'obscurcir la vérité du miracle.

Examinons attentivement la force du témoignage de cet aveugle.

D'abord il est non-seulement le témoin, mais encore le sujet du miracle.

2.° C'est un pauvre qui, paraissant devant une assemblée de gens qui avaient le plus grand crédit dans la nation, et qui étaient les ennemis personnels de J. C., devait être intimidé par leur présence.

3.° Outre que la religion l'obligeait à ne pas attribuer faussement un prodige à Jésus, il avait tout à craindre des Juifs qui étaient convenus entr'eux que si quelqu'un reconnaissait Jésus pour *Christ* ils le mettraient hors de la synagogue. Peut-on, dans de telles circonstances, douter de la vérité de sa déposition ? Est-il dans la nature de l'homme de dire une fausseté, uniquement pour se rendre malheureux et en cette vie et en l'autre ?

L'aveuglement de cet homme n'est pas un fait passager, qui ne soit vu que pendant quelques momens et par un petit nombre de personnes; c'est un état habituel qui dure au moins quinze ans; car on ne peut supposer moins d'âge à l'aveugle lorsqu'il fut guéri; son état était exposé tous les jours aux yeux du public; ce n'est point ici une de ces infirmités qu'on puisse feindre : un enfant au berceau, et dans ses premières années, aurait-il pu s'imposer une pareille contrainte? le pourrait-il même dans un âge plus avancé?

Sa guérison est examinée par des gens éclairés qui jouissaient du plus grand crédit, que la nation regardait comme ses maîtres et ses docteurs, qui avaient l'autorité de chasser des synagogues, c'est-à-dire d'excommunier; qui étaient les ennemis personnels de Jésus, et qui peu auparavant avaient voulu le lapider. Ils interrogent l'aveugle deux fois pour voir s'il ne se coupera point dans ses réponses. Ils interrogent son père et sa mère séparément pour voir s'ils ne diront point quelque chose qui puisse faire soupçonner de la fourberie. Ils sont si acharnés contre Jésus que, lors même que la vérité du miracle leur est connue, ils ne veulent pas l'attribuer à Dieu, mais au démon.

Il y a plus; non-seulement ce miracle était incontestable, mais il était même de notoriété publique; car Jésus, peu de temps après enseignant dans le temple, les Juifs se divisèrent à son occasion (Joann. X); les uns disaient que

c'était un *démoniaque*, et qu'il était hors de son bon sens. D'autres disaient : *Ce n'est pas là le discours d'un démoniaque : est-ce que le démon peut ouvrir les yeux des aveugles ?*

Lorsque le Sauveur se rendit au tombeau de Lazare où grand nombre de Juifs s'étaient rassemblés, quelques-uns dirent (Joann. XI. v. 37) : *Lui qui a ouvert les yeux d'un homme aveugle ne pouvait-il pas empêcher celui-ci de mourir ?*

Dans tous les tribunaux la déposition de deux témoins suffit pour condamner un homme à mort. Ici nous produisons un très-grand nombre de témoins oculaires ; savoir, tous les voisins et ceux qui passaient chaque jour dans l'endroit où mendiait cet aveugle, qui déposent qu'ils l'ont vu aveugle dès sa naissance, qu'ils le voient clairvoyant le jour même qu'ils l'ont vu aveugle : un fait peut-il être mieux prouvé juridiquement ?

« Mais Spinosa, répliquent les incrédules, a » avancé que l'aveugle-né a été naturellement » guéri par la salive que Jésus lui jeta dans les » yeux ; et le fameux oculiste Gendron n'ordon- » nait souvent, pour guérir les maladies des yeux, » que des lotions ou des bains d'eau commune. »

Il faut avoir, comme Spinosa, un esprit capable de dévorer les plus monstrueuses absurdités pour penser ainsi. Et quant à Gendron, nous convenons que dans les inflammations des yeux il ne prescrivait que de l'eau fraîche ; mais a-t-il jamais entrepris de guérir des aveugles-nés avec cette recette ?

NOTE XXXIII.

Sur le chapitre onzième de S. Jean.

Le plus éclatant des miracles de J. C. est la résurrection de Lazare. Woolston, Jean-Jacques Rousseau, l'historien critique, ont employé toute leur sagacité pour la travestir et la rendre suspecte. Pour en attaquer la réalité ils ont supposé ou que Lazare *n'était pas mort*, ou que l'histoire de sa résurrection est une fable inventée par S. Jean. Nous examinerons ces deux hypothèses, et nous ferons voir que la fraude, l'imposture, l'erreur, le hasard n'ont pu y avoir aucune part.

1.° Lazare était un homme riche et considéré chez les Juifs. Cela est prouvé par le grand prix du parfum que Marie, sœur de Lazare, répandit sur le Sauveur (ce parfum était de la valeur de trois cents deniers romains, qui font 150 de nos livres), par la manière dont il fut embaumé après sa mort, par l'attention des principaux Juifs de Jérusalem, qui vinrent consoler Marthe et Marie de la mort de leur frère, etc. Or des personnes distinguées ne prennent pas aisément part à une fourberie; mais personne, de quelque condition qu'il soit, ne se prêtera à une fourberie de la nature de celle-ci: car se trouvera-t-il jamais

quelqu'un qui permette qu'on l'ensevelisse, qu'on lui lie les pieds et les mains, qu'on lui couvre le visage d'un linge qui doit l'étouffer dès le premier jour, qu'on l'enferme dans une grotte, couché sur la terre ou la pierre pendant quatre jours, pour favoriser le dessein d'un imposteur qui veut se donner pour un homme à miracles? De plus, Lazare et ses sœurs croyoient que Jésus était le Messie; Marthe en fit hautement profession. Si Jésus avait proposé à des personnes qui pensaient ainsi de lui d'entrer dans une imposture, ne les aurait-il pas détrompés par cela même sur son sujet, et ne l'auraient-ils pas reconnu pour un séducteur? Enfin que pouvaient espérer Lazare et ses sœurs en se prêtant à une imposture si incroyable? Que n'avaient-ils pas à craindre? Outre qu'il aurait fallu faire entrer et les domestiques, et bien d'autres personnes dans le complot, comment feindre la maladie, la mort, les funérailles, l'embaumement d'un homme de considération, à une demi-lieue de Jérusalem, sans danger d'être découvert. La seule crainte du ressentiment des Juifs ne devait-elle pas déconcerter les complices? Ceux-ci avaient prononcé *une excommunication* contre tous ceux qui reconnaîtraient Jésus pour le Messie; ses ennemis avaient déjà tenté plus d'une fois de l'arrêter. N'était-ce pas accélérer la perte de Jésus et s'y envelopper avec lui que d'essayer une fourberie dans ces circonstances?

Jean-Jacques Rousseau s'y prend d'une autre manière pour combattre ce miracle; il prétend qu'il n'y a rien eu que de naturel dans cet évènement. « Lazare, dit-il (Lettres de la mon-
» tagne, lettre III), n'était pas mort; il était
» seulement tombé en syncope : Jésus qui le
» devina le fit revenir de sa défaillance en l'ap-
» pelant, et on prit cela pour une résurrection.»

Pour faire un évènement naturel de la résurrection de Lazare, Rousseau en a supprimé les circonstances décisives. Telle est la bonne foi des incrédules.

L'évangéliste nous apprend que les sœurs de Lazare avaient pour lui la plus forte tendresse; leur douleur après la mort de ce frère chéri avait toutes les marques possibles de sincérité. Les Juifs venus de Jérusalem croient que Marie, qui sort pour aller au devant de Jésus, va pleurer au tombeau de son frère; le discours qu'elles adressent successivement à Jésus, les larmes que répand Marie, celles que Jésus verse lui-même, la réponse qu'il fait aux deux sœurs, l'étonnement des assistans qui disent: *Cet homme qui a guéri un aveugle-né ne pouvait-il donc pas empêcher son ami de mourir?* tout annonce la sincérité et la bonne foi.

Une observation essentielle, c'est que Jésus n'était pas à Béthanie lorsque Lazare tomba malade et fut enterré; il était au delà du Jourdain, à plus de douze lieues de distance de Béthanie.

On lui envoya un messager pour l'avertir, il se passa au moins cinq jours depuis le départ de cet envoyé jusqu'à l'arrivée de Jésus qui ne voulut pas même se presser. Or si Lazare n'était tombé qu'en léthargie, comment Jésus, s'il n'avait été qu'un homme ordinaire, aurait-il su en arrivant que cet homme *qu'on croyait mort*, et qu'on avait enterré depuis quatre jours, n'était que léthargique, et comment put-il deviner que cette défaillance allait cesser ? Lorsqu'une longue syncope a été précédée par la maladie, reprend-on ses forces tout à coup ? Or Lazare, au moment que sa prétendue défaillance cesse, marche comme lorsqu'il était en pleine santé. Enfin son corps sentait déjà mauvais, lorsque Jésus le rappela à la vie : cette puanteur, qui est l'effet de la putréfaction commencée, est, de l'aveu de tous les médecins, la preuve la plus incontestable de la mort.

Lazare était donc très-certainement mort lorsque Jésus vint à Béthanie. Ce Dieu Sauveur se transporta à son tombeau suivi d'un grand nombre de Juifs qui observaient malignement sa conduite ; leur ayant fait lever la pierre qui fermait le sépulcre afin qu'ils vissent Lazare enseveli, et qu'ils sentissent la mauvaise odeur que son corps exhalait, il commande au mort de sortir du tombeau : au même moment Lazare se lève, marche ayant les jambes liées et serrées l'une contre l'autre ; il se conduit ayant les

yeux

yeux bouchés, les Juifs les délient eux-mêmes, et par là se convainquent de plus en plus de sa résurrection. Terrassés par un prodige si éclatant, la plupart d'entr'eux crurent en J. C.

« Mais tous ne crurent pas, disent les incré-
» dules, et quelques-uns d'eux allèrent raconter
» aux pharisiens ce que Jésus venait de faire. »

Il est vrai; mais que leur dirent-ils? Accusèrent-ils Jésus d'imposture? dénoncèrent-ils quelque trait de fourberie dans ce qui venait de se passer? assurèrent-ils qu'il n'y avait rien eu que de naturel dans cet évènement? que Lazare qui était tombé en défaillance était revenu à lui dès qu'on lui avait donné de l'air? Ils ne dirent rien de tout cela: tout au contraire, ils parlèrent de la résurrection de Lazare comme d'un vrai miracle, puisqu'après les avoir entendus *les principaux sacrificateurs et les pharisiens, ayant assemblé le conseil, dirent : Que ferons-nous? car cet homme fait beaucoup de miracles; si nous le laissons faire, chacun croira en lui.* (v. 47 et 48.)

Réfléchissons un moment sur le procédé de ce conseil. En effet, ou Lazare était réellement ressuscité, ou sa résurrection était une imposture. L'un et l'autre cas étaient trop graves pour qu'il fût permis à des magistrats d'y fermer les yeux; il fallait au contraire tout mettre en œuvre pour le constater, si le miracle était réel, afin de donner gloire à la vérité, ou d'en punir

les auteurs, s'il n'était qu'une fourberie. C'eût été là une belle occasion de se défaire de J. C. qui était l'objet de leur haine, et Lazare eût certainement mérité de partager son supplice, s'il s'était prêté à jouer une résurrection simulée; cependant le conseil instruit des bruits qui courent n'en prend aucune connaissance; il veut d'abord, il est vrai, faire mourir Lazare avec J. C.; mais peu après il se ravise, il laisse tomber la chose, il n'interroge pas même Lazare et ses sœurs, et dans le procès qu'il intenta peu de jours après à J. C., il n'en dit pas un seul mot. Si on suppose le miracle seulement douteux, une telle conduite est inexplicable; mais supposez-le vrai, elle devient très-naturelle. Ne voyant aucun jour à invalider le fait, le conseil dut bien se garder d'en entreprendre un examen juridique qui en aurait augmenté la certitude et la publicité, et qui leur aurait ôté peut-être pour jamais les moyens de perdre un homme qui ressuscitait les morts.

Voici encore de nouveaux témoignages : environ quinze jours après la résurrection de Lazare, Jésus alla de Béthanie à Jérusalem : le peuple qui était avec lui lorsqu'il ressuscita Lazare l'accompagnait et rendait témoignage de ce prodige. Les Juifs qui étaient venus à Jérusalem pour la fête de Pâques, ayant appris qu'il avait fait ce miracle, allèrent au devant de lui avec des branches de palmier, en criant : *Béni*

soit celui qui vient au nom du Seigneur. Les pharisiens, entendant ces acclamations, se dirent les uns aux autres : *Ne voyez-vous pas que ce que nous faisons ne nous sert de rien? Voilà que tout le monde le suit.* VOILA QUE TOUT LE MONDE LE SUIT. Voilà donc, de l'aveu des pharisiens, tout le monde convaincu de la résurrection de Lazare par le récit des témoins oculaires : voilà *tout le monde* qui, frappé de ce miracle, suit J. C. et le regarde comme l'envoyé de Dieu.

« Mais, continue Rousseau (*ibid.*), un mort » peut n'être pas mort. Voyez le livre de M. Bru- » hier. *Lazare était déjà dans la terre.* Serait-il » le premier homme qu'on aurait enterré vivant? » *Il y était depuis quatre jours.* Qui les a comptés? » ce n'est pas Jésus qui était absent. *Il puait* » *déjà.* Qu'en savez-vous? sa sœur le dit : voilà » toute la preuve. L'effroi, le dégoût en eût fait » dire autant à toute autre femme, quand même » cela n'eût pas été vrai. *Jésus ne fait que* » *l'appeler, et il sort.* Prenez garde de mal rai- » sonner. Il s'agissait de l'impossibilité physique : » elle n'y est plus. »

Nous ne doutons point qu'on n'ait quelquefois enterré des personnes vivantes que l'on croyait mortes. Mais nous soutenons que Lazare *serait le premier*, si tous les morts avaient été ensevelis comme Lazare. Avec une pareille sépulture, il était impossible qu'un homme vécût, nous ne disons pas pendant quatre jours, mais pendant

un jour entier. Les Juifs embaumaient les corps. Un philosophe moderne (Recherches philos. sur les Américains, tom. II. cinq. part. sect. 2) a prouvé que les Juifs avaient changé peu de chose à la manière d'ensevelir des Egyptiens. Après avoir enduit et saupoudré d'aromates les membres du mort, ils les liaient avec des bandelettes qui en étaient imbibées; ils environnaient de même la tête, et la couvraient d'un suaire. C'est ainsi que Lazare avait été enseveli; l'évangéliste le fait remarquer en parlant des bandelettes dont ses pieds et ses mains étaient liés, et du suaire qui était sur sa tête.

« Lazare était depuis quatre jours dans le » tombeau. Qui les a comptés? ce n'est pas » Jésus qui était absent. »

Qui les a comptés? ce sont tous les habitans de Béthanie. Enterre-t-on, dans un bourg, un chef de famille, une personne un peu distinguée, que tous les habitans n'en soient instruits?

« Lazare puait déjà. Qu'en savez-vous? sa » sœur le dit, voilà toute la preuve. L'effroi, le » dégoût en eût fait dire autant à toute autre » femme, etc. »

Si *l'effroi* et le *dégoût* ont fait parler Marthe, ce n'était donc pas un *jeu concerté*. Marthe parle devant un grand nombre de Juifs qui pouvaient par eux-mêmes se convaincre de la vérité de son récit, et quand ils levèrent la pierre qui fermait le tombeau, en purent-ils douter?

« Jésus ne fait qu'appeler Lazare, et il sort.
» Prenez garde de mal raisonner. Il s'agissait de
» l'impossibilité physique : elle n'y est plus. »

Quoi ! il n'est pas *physiquement impossible* qu'un mort, enterré depuis quatre jours, sorte du tombeau en vertu de trois paroles !

« Les Juifs, dit un autre incrédule (Hist. crit.
» c. XIV), trouvèrent des caractères de four-
» berie si marqués dans ce miracle, que, loin de
» se convertir, ils prirent la résolution de se
» défaire de Jésus, qui fut contraint de se re-
» tirer. »

L'Evangile dit que *plusieurs* des témoins crurent en J. C., et il ne dit point que ceux qui allèrent avertir les pharisiens soient demeurés dans l'incrédulité. Autre chose est de croire un miracle, autre chose de se convertir. Le motif de la colère des Juifs ne fut point le soupçon de fourberie, mais la crainte d'un soulèvement du peuple et du ressentiment des Romains. Loin de soupçonner de la fraude, ils disent : *Cet homme fait beaucoup de miracles.*

« Ce miracle (*ibid.*) valut à Jésus une pros-
» cription générale. Lazare, depuis sa résurrec-
» tion, ne paraît plus sur la scène. »

Tout cela est faux. Au lieu d'une *proscription générale*, le nombre des disciples de Jésus augmenta. *Voilà*, disent les pharisiens, *que tout le monde le suit.* Dans le repas que Jésus prit chez Simon, *Lazare était du nombre des conviés.*

Plusieurs vinrent exprès à Béthanie pour voir *Lazare* ressuscité.

Après avoir falsifié l'histoire, pour pouvoir argumenter contre un miracle si évident, l'historien critique nous renvoie à Woolston. Celui-ci n'est pas moins ridicule. Il demande 1.° « pour-
» quoi Jésus pleura Lazare, puisqu'il allait le
» ressusciter. »

Jésus pleura pour mêler ses larmes à celles de deux personnes affligées, pour déplorer l'aveuglement des incrédules, pour intéresser plus efficacement la bonté de Dieu son Père.

« 2.° Pourquoi Jésus appela Lazare à haute
» voix. »

Pour ôter aux Juifs le prétexte de dire qu'il l'avait ressuscité par des paroles magiques.

« 3.° Pourquoi Lazare ressuscité n'a rien dit
» de l'autre monde. »

Parce que la révélation nous a suffisamment appris tout ce qu'il nous importe d'en savoir.

« 4.° Pourquoi Jésus ne fit pas ôter le suaire
» de dessus le visage de Lazare avant de le res-
» susciter; les assistans auraient mieux vu s'il
» était véritablement mort, ils l'auraient vu
» passer, comme par degrés, de la mort à la vie.»

Les assistans n'avaient pas besoin de voir Lazare; ils savaient qu'il était mort et enseveli depuis quatre jours. Au reste les incrédules critiquent et censurent toutes les actions du Sauveur, de quelque manière qu'il ait agi. S'il

emploie deux opérations (Marc VIII) pour guérir un aveugle, et s'il ne lui rend la vue que par degrés, ils crient aussitôt que Jésus n'est donc pas tout-puissant, puisqu'il ne guérit pas cet homme dans un moment. S'il ressuscite Lazare dans un moment et par une parole, ils censurent sa conduite, sur ce qu'il ne l'a pas rappelé par gradation à la vie. Mais dans ce dernier cas la résurrection de Lazare eût été moins éclatante. En le voyant passer, comme par degrés de la mort à la vie, ils n'eussent pas manqué de dire que, dès qu'on avait découvert son visage, et qu'on lui avait donné de l'air, sa défaillance ou sa syncope avait cessé, et que la nature, reprenant peu à peu le dessus, l'avait rappelé par degrés à la vie.

« 5.° Puisqu'il est dit que quelques-uns des » témoins allèrent dire aux pharisiens *ce que* » *Jésus avait fait*, cela signifie qu'ils allèrent » leur découvrir la fraude. »

Cela signifie tout le contraire, puisque les pharisiens en concluent que *Jésus fait beaucoup de miracles;* que si on le laisse continuer, tout le monde croira en lui.

« 6.° Si ce miracle eût été incontestable, il » n'est pas possible que les Juifs eussent poussé » la rage jusqu'à vouloir mettre à mort Lazare » aussi bien que Jésus. Il est plus naturel de juger » qu'ils les reconnurent tous les deux coupables » d'imposture. »

Tel est l'entêtement des incrédules. Ils aiment mieux penser que Jésus, ses disciples, Lazare, ses sœurs, ses domestiques, ses amis, ses voisins ont été tout à la fois des fourbes et des insensés qui trompaient au péril de leur vie et sans aucun motif, que d'avouer que les Juifs étaient des forcenés. Mais Josephe leur historien ne les a-t-il pas peints comme tels lui-même? Il n'y a qu'à voir ce qu'ils ont fait pendant le dernier siége de Jérusalem; que dis-je? depuis 18 siècles leur postérité ne porte-t-elle pas encore ce caractère? Hélas! l'opiniâtreté des incrédules de nos jours ne fait que trop voir jusqu'où les Juifs ont pu pousser la leur et ce que produit la passion sur les esprits qui s'y sont une fois livrés.

Secondement, d'autres incrédules voyant bien que la narration de l'Evangile ne pouvait être attaquée, ont pris le parti de soutenir que c'était une fable.

« S. Jean, disent-ils, l'a forgée dans un temps » où il n'y avait plus de témoins oculaires ou » contemporains qui pussent le contredire. Les » trois autres évangélistes n'en ont pas parlé. Il » est évident qu'en fait de résurrection les évan- » gélistes sont allés en augmentant; les deux pre- » miers n'ont parlé que de la résurrection de la » fille de Jaïre, qui venait seulement d'expirer; » S. Luc y a ajouté le fils de la veuve de Naïm » que l'on portait en terre; S. Jean, pour am- » plifier, raconte la résurrection de Lazare mort

» depuis quatre jours et déjà infect. Cette pro-
» gression de merveilleux sent la fable et l'envie
» d'en imposer. Aucun écrivain juif n'a parlé de
» ce miracle, etc. »

Nous n'insisterons point sur le caractère personnel de S. Jean, sur son âge vénérable, sur le ton de candeur qui règne dans tous ses écrits; sur l'inutilité de cette fable pour établir l'Evangile; mais comment un vieillard centenaire, un écrivain juif, auquel les incrédules contesteraient le moindre talent, a-t-il pu forger une narration si naturelle, et si fort circonstanciée, où rien ne se dément, où *tout contribue* à persuader s'il n'a pas été lui-même témoin oculaire du fait et de la manière dont il s'est passé? Avec la critique la plus subtile et la plus maligne, les incrédules n'ont pu y découvrir aucune marque d'imposture.

Il est faux qu'alors il n'y eût plus de témoins oculaires. Quadratus, disciple des apôtres, atteste (Eusèbe, l. IV. c. 3) que plusieurs personnes guéries ou ressuscitées par J. C. avaient vécu jusqu'à son temps, sous Adrien vers l'an 120, par conséquent assez long-temps après la mort de S. Jean. Cet évangéliste était donc environné, soit de témoins oculaires et contemporains, soit de gens qui avaient pu apprendre la vérité de leur bouche.

La résurrection de Lazare n'était point un fait obscur que S. Jean pût forger sans conséquence;

exclus du salut. C'est une accusation fausse. *Tous ceux qui n'ont point participé par leur volonté*, dit Nicole (Traité de l'unité de l'Eglise, l. II. c. 3), et avec connaissance de cause, au schisme et à l'hérésie, font partie de la véritable Eglise. Ainsi l'enseignent S. Augustin (*Lib. de Unitate Ecclesiæ*, c. XXV. n.° 73. lib. I. de Bapt. contr. Donat. c. IV. n.° 5. lib. IV. c. 1 et 16. n.° 23, etc.), S. Fulgence (*Lib. de Fide Petrum*, c. XXXIX), Salvien (*de Gubern. Dei*, *lib.* V. c. 2). Si quelques théologiens se sont exprimés autrement, leur avis particulier ne prouve rien. Nous ne citerons qu'un passage de S. Augustin. « S. Paul a » dit (Epist. 43. ad gloriam) : *Evitez un héré-* » *tique après l'avoir repris une ou deux fois, sa-* » *chant qu'un tel homme est pervers, qu'il pèche* » *et qu'il est condamné par son propre jugement.* » Quant à ceux, continue le S. docteur, qui dé- » fendent un sentiment faux et mauvais, sans » aucune opiniâtreté, surtout s'ils ne l'ont pas » inventé par une audacieuse présomption, mais » s'ils l'ont reçu de leurs parens séduits et tom- » bés dans l'erreur, et s'ils cherchent la vérité » avec soin et prêts à se corriger lorsqu'ils l'au- » ront trouvée, on ne doit pas les ranger parmi » les hérétiques. »

NOTE XXXV.

Sur le verset 12 *du chapitre dix-neuvième de S. Matthieu.*

La virginité a toujours été en grande recommandation dans le christianisme. Dès le second siècle l'Eglise se glorifiait d'avoir plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui professaient la continence, et les apologistes du christianisme le faisaient remarquer aux payens. « Parmi nous, » dit S. Justin (Apologét. I. n.° 15), un grand » nombre de personnes des deux sexes, âgées de » 60 et 70 ans, qui dès leur enfance ont été ins- » truites de la doctrine de J. C., persévèrent dans » la chasteté, et je m'oblige à en montrer de » telles dans toutes les conditions de la société. » Or des fidèles de 60 ans, du temps de S. Justin, et qui avaient été élevés dans le christianisme dès l'enfance, ne pouvaient avoir été instruits que par les apôtres ou leurs disciples immédiats, et ce père prétend que les fidèles ont été déterminés à garder la continence par ces paroles de J. C. : *Il y a des hommes qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux.* « Ou nous nous ma- » rions, ajoute-t-il, seulement pour avoir des » enfans, ou si nous fuyons le mariage, nous » vivons dans une continence perpétuelle. »

Athénagore, qui a écrit dans le même temps, s'exprime de même (*Legat. pro Christ. n.*° 3), ainsi qu'Hermas qui est encore plus ancien (dans le *Pasteur*, *l. II. mandat.* 4. *n.*° 4). Nous pourrions faire voir que la doctrine de S. Paul est sur ce point exactement conforme à celle de J. C.; mais comme nous nous sommes fait une loi de ne traiter aucun article de *controverse*, nous renvoyons aux théologiens qui ont démontré l'excellence de la virginité, de la continence et du célibat ecclésiastique, c'est-à-dire de l'état de ceux qui ont renoncé au mariage par motif de religion, pour voir la réfutation de toutes les erreurs qu'on a enseignées dans ces derniers siècles contre la doctrine et la pratique de l'Eglise catholique sur ce sujet. Voyez entr'autres les articles *célibat* et *virginité* du Dictionnaire théologique de M. Bergier, l'Apologie du célibat chrétien par l'abbé de Villiers, Paris, 1761. Nous nous bornerons donc à répondre aux déclamations des incrédules contre le célibat ecclésiastique, et à examiner si le changement de discipline sur ce point produirait des effets aussi avantageux qu'ils le prétendent.

Les censeurs modernes du célibat chrétien et ecclésiastique ne peuvent contester que tous les peuples anciens ont attaché une idée de perfection à l'état de *continence*, et ont jugé que cet état convenait surtout aux hommes consacrés au culte de la Divinité. Juifs, Egyptiens, Perses,

Indiens, Grecs, Thraces, Romains, Gaulois, Péruviens, disciples de Pythagore et de Platon, Cicéron et Socrate, tous se sont accordés sur ce point. Qui ignore l'excès des prérogatives que les Romains accordaient aux vestales? Il n'est donc pas étonnant que les fondateurs du christianisme aient rectifié et consacré cette même idée. Malgré la haute sagesse dont se flattent nos philosophes et nos politiques modernes, ils auront peine à persuader que leur opinion est mieux fondée que celle de tous les anciens sages. Pour les confondre et les faire rougir, nous nous contenterons de rapporter ce qu'a dit Cicéron dans un dialogue d'Hortensius (*apud. Aug. c. IV. contr. Jul. Pelagian. n.°* 72) : « Comment, dit ce philosophe payen, peut-on aimer la volupté des » sens, que le grave Platon regarde avec raison » comme une séduction et comme la source de » tous maux? N'est-ce pas elle qui ruine la » santé, qui défigure le corps, qui en détruit la » beauté, qui est la honte et le déshonneur de » l'humanité, et qui doit être regardée comme » *la plus grande ennemie de la philosophie*, parce » que plus elle est violente, plus elle est contraire » à la réflexion qui est la plus noble partie de la » pensée? Est-il en effet quelqu'un de moins » propre aux sages réflexions, aux solides raisonnemens et aux sublimes pensées de la philosophie que celui qui gémit sous le dur esclavage » de la volupté? » Quelle différence entre ces

solides pensées d'un auteur payen qui n'avait aucune connaissance de la révélation, et les discours licencieux de nos prétendus sages modernes!

Vainement, pour rejeter sur nous l'odieux de leurs principes, ils accusent le christianisme d'avoir avili le mariage et d'en détourner les hommes, comme si l'excellence de la virginité et du célibat chrétien diminuait en aucune façon l'honneur qui est dû au mariage. Bien loin de là, c'est J. C. qui l'a rétabli dans sa première origine, qui lui a rendu sa sainteté et sa dignité primitives, et qui a aboli les différens désordres que la corruption du genre humain y avait introduits. Ses apôtres se sont élevés contre les hérésies qui le regardaient comme un état impur; et s'ils nous ont représenté la continence comme un état plus parfait, ils n'ont jamais regardé le mariage comme un état criminel ou impur.

Il a paru en 1781 un ouvrage intitulé *les Inconvéniens du célibat des prêtres*, imprimé à Genève. L'auteur de cette brochure a rassemblé tous les sophismes, les reproches, les impostures des ennemis de l'Eglise sur ce sujet; il n'y a rien ajouté que quelques passages qu'il a falsifiés, d'autres qu'il a forgés en citant des auteurs inconnus, et quelques phrases impudiques copiées dans nos philosophes épicuriens. Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à cet ouvrage absurde, la plus grande partie de ses objections est du ressort de la controverse.

Il

Il prétend (I. part. c. 2) « que le célibat peut » nuire à la santé et abréger la vie. » Il exagère l'extrême difficulté de garder la continence. Si cette vertu est si pénible et si meurtrière, il faudra donc permettre par humanité l'adultère aux personnes mariées qui se trouvent séparées pour long-temps, ou dont l'une est tombée dans un état d'infirmité qui lui rend la vie conjugale impossible. Il faudra donc encore permettre la fornication aux personnes qui ne peuvent pas trouver à se marier, malgré le désir qu'elles en ont.

Selon lui, le célibat est un signe certain de la décadence et de la corruption des mœurs. S'il entend parler du célibat voluptueux et libertin des laïques, nous pensons comme lui; mais prouvera-t-il que les mœurs sont plus pures dans les lieux où le clergé n'observe point le célibat? Quand il a dit : *Multipliez les mariages et les mœurs deviendront meilleures*, il devait changer sa phrase et dire : *Purifiez les mœurs et les mariages se multiplieront.*

Il soutient *après tant d'autres* que les paroles de Dieu adressées à nos premiers parens : *Croissez, multipliez, peuplez la terre*, renferment une loi. Cependant le texte dépose que c'est une *bénédiction* et non pas une loi. Quand c'en aurait été une pour les premiers hommes, elle n'a plus lieu dès que le monde est peuplé. Soutiendra-t-on que tout homme qui ne se marie point pèche

contre la loi de Dieu ? On dit que si le célibat devenait général le genre humain périrait ; et nous, nous répondons que si le mariage était général la terre ne pourrait plus nourrir ses habitans.

« Il y a, dit encore le même censeur, des » vœux illégitimes, il y en a de téméraires ; notre » volonté est trop inconstante pour supporter » des chaînes éternelles. »

Nous répondons qu'il y a aussi d'autres engagemens *illégitimes* et encore plus de *téméraires* qui ne laissent pas d'être indissolubles dès qu'ils ne sont pas nuls. Un engagement téméraire peut être commué ; quelquefois on peut en être dispensé, lorsque le bien de la société ne s'y oppose pas.

Selon d'autres incrédules, choisir le célibat et renoncer au mariage, s'y astreindre par vœu ou par promesse, c'est attenter aux droits de Dieu en nous privant de la liberté naturelle qu'il nous a donnée. Mais l'homme est-il donc né avec une liberté naturelle illimitée ? Toute loi quelconque est-elle un attentat contre ce don de la nature ? D'ailleurs si la liberté est un don si précieux, qu'on laisse donc à chacun la liberté de choisir tel état et d'embrasser tel genre de vie qu'il lui plaît.

« Un grand nombre de ceux, dit-on encore, » qui font profession du célibat chrétien et » ecclésiastique, se repentent dans la suite » d'avoir pris ce parti. »

Il s'ensuivrait seulement qu'il y a des hommes naturellement inconstans, et qu'ils n'auraient pas été plus heureux dans un autre état. Combien de ceux qui ont choisi l'état du mariage s'en repentent de même. De là les philosophes de notre siècle ont conclu qu'on doit permettre le divorce; mais très-certainement il n'est pas de l'intérêt de la société de favoriser l'inconstance humaine; il n'y aurait plus rien de stable et de solide dans la vie civile. Voyez notre note XVI sur les quatre Evangiles.

L'auteur de l'article *célibat* dans le Dictionnaire de Jurisprudence a copié les diatribes de l'abbé de S. Pierre, placées dans l'ancienne Encyclopédie, et y a joint ce qu'on lit dans celle d'Yverdun. Nous ne relèverons que quelques-unes des contradictions de cet article.

Après avoir soutenu que le célibat était proscrit chez les Juifs en vertu de la prétendue loi, *croissez et multipliez*, on nous assure qu'Elie, Elisée, Daniel et ses trois compagnons vécurent dans la continence. Voilà donc des prophètes, des amis de Dieu qui ont violé publiquement la loi de Dieu. On nous vante les lois que les Grecs et les Romains ont faites contre le célibat, l'espèce *d'infamie* dont ils l'avaient noté, etc.; et cependant l'on nous fait observer que *tous les peuples* ont attaché une idée de sainteté et de perfection à la continence observée par motif de religion. D'un côté l'on dit qu'il n'y a guère

d'hommes à qui le célibat ne soit difficile à observer, que les célibataires doivent être tristes et mélancoliques ; de l'autre on cite une harangue de Metellus - Numidicus, adressée au peuple romain, dans laquelle il avoue que c'est un malheur de ne pouvoir se passer de femmes, *qu'on ne peut guère vivre heureux avec elles*, etc.

L'auteur des Recherches philosophiques sur le célibat s'écrie : « Voyez les états protestans, » ils fourmillent de bras, et la catholicité de » déserts. » Vingt autres ont répété cette comparaison.

En Suisse, le plus peuplé des cantons est Soleure, et il est catholique. Si la Sicile est pleine de masures, c'est l'effet du gouvernement féodal le plus destructeur de tous. Les Pays-Bas catholiques, les riches républiques d'Italie étaient-elles dépeuplées dans le quinzième et le seizième siècle? Avaient-elles moins de prospérité que la Hollande ? La Prusse est-elle plus peuplée que le Palatinat, et la Suède que la Lombardie ?

Dans le Journal encyclopédique du 19 mars 1786, on a placé une lettre d'Ænéas-Sylvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, dans laquelle on prétend qu'il s'est élevé contre le célibat des prêtres. Mais dans l'*Année littéraire* de cette même année, n.° 15, un savant a justifié ce pontife et dévoilé l'infidélité du journaliste.

Voltaire, quoique obstiné à déclamer contre le christianisme et contre ceux qui font une profession particulière d'en pratiquer les conseils, dans un de ces momens de raison qui ne lui étaient pas ordinaires, n'a pu s'empêcher d'admirer la charité et le courage des *hospitalières:* « Peut-être, dit-il (Essai sur l'histoire générale, tom. 4, in-8.° c. 135), n'y a-t-il rien » de plus grand sur la terre que le sacrifice que » fait un sexe délicat de la beauté, de la jeu- » nesse, souvent de la haute naissance et de la » fortune, pour soulager dans les hôpitaux ce » ramas de toutes les misères humaines, dont » la vue est si humiliante pour l'orgueil humain » et si révoltante pour notre délicatesse. Les » peuples séparés de la communion romaine » n'ont imité qu'imparfaitement une charité si » généreuse. » Ce même philosophe a reconnu et rétracté (*ibid.* Quest. sur l'Encycl. art. *Biens d'église*, etc.) les satires absurdes qu'il a lancées si souvent contre l'état religieux et que tant d'autres écrivains ont copiées. Cela ne les a pas empêchés cependant de renouveler sans cesse les mêmes clameurs. Ils demandent : *Pourquoi des communautés de filles ?* Parce qu'il faut des asiles pour la vertu, et de bons exemples habituels pour soutenir la piété. *Pourquoi les renfermer ?* Pour les mettre à couvert des insultes des libertins, et leur réputation à l'abri des calomnies des méchans. *Pourquoi des vœux?*

Pour fixer l'inconstance naturelle de l'humanité et pour donner plus de mérite aux bonnes œuvres. *Pourquoi un célibat perpétuel ?* Parce que les filles qui pensent à s'établir dans le monde ont d'autres soins que de se dévouer à des devoirs de charité et d'utilité publique. On a si bien reconnu que l'un de ces desseins ne peut pas s'accorder avec l'autre, qu'un décret prescrivait le célibat aux proviseurs et aux censeurs des lycées, aux principaux, aux régens et aux maîtres d'études des colléges dans toute la France.

On ne se lasse cependant pas de répéter que les religieuses sont des sujets dérobés à la société civile, et des filles mortes pour la patrie. Mais on n'invective jamais contre les filles du monde qui vivent dans un célibat volontaire ou forcé. Cependant ces dernières, si elles sont riches, passent pour l'ordinaire leur vie dans un cercle d'amusemens puérils, et meurent sans avoir rendu de services à la société ; si elles sont pauvres, elles n'ont aucune ressource et sont exposées à périr de misère.

Au jugement des politiques réformateurs, la plupart des filles vouées au célibat religieux ont une vocation forcée ; ce sont des victimes de la vanité, de l'ambition, de la cruauté de leurs parens. Cette imposture grossière a été pulvérisée cent fois. Nous ne nous y arrêterons pas. Personne n'ignore, que ceux qui le veulent bien,

que l'Eglise a pris toutes les précautions possibles contre les professions forcées. Dès qu'il est reconnu qu'une fille a manqué de liberté ses vœux sont déclarés nuls. D'ailleurs des parens assez barbares et assez impies pour forcer leur fille à prendre le voile ne seraient-ils pas assez impérieux pour la retenir chez eux dans un célibat prolongé jusqu'à leur mort ? L'inconvénient serait donc à peu près le même quand il n'y aurait point de communautés religieuses.

Une preuve évidente de la liberté avec laquelle les filles se vouent au célibat chrétien, c'est que dans les communautés où l'on ne fait que des vœux simples et passagers, l'on voit très-rarement sortir des sujets pour rentrer dans le monde.

Enfin nos philosophes disent que l'éducation des filles dans les communautés ne vaut rien. Nous soutenons qu'elle est préférable à presque toutes les éducations domestiques. La perversité des mœurs publiques, le luxe, la mollesse, la vie dissipée des mères, les dangers de la part des domestiques, l'ineptie des parens qui ont manqué eux-mêmes d'éducation, leur folle tendresse, etc., seront toujours des obstacles invincibles à une bonne éducation. En général il est utile que les enfans aient une nourriture simple et frugale, beaucoup de mouvemens, d'ébats et de gaîté ; qu'ils soient dans une égalité parfaite avec ceux de leur âge ; qu'ils se reprennent et se corrigent les uns les autres, etc.

Au reste, pour ne pas sortir de notre plan, nous laisserons à d'autres écrivains une apologie plus ample des vœux, de l'état religieux, des communautés de filles, etc., et nous finirons cette note par quelques observations sur ce changement de discipline qu'on voudrait introduire au sujet du célibat chrétien et ecclésiastique, en exagérant les avantages que la société en retirerait.

Dans les Annales politiques de 1782, n.° 21, l'auteur d'une lettre a fait voir par le calcul que la suppression du célibat chrétien et ecclésiastique serait une fausse politique indigne de l'attention d'un grand législateur, et une innovation sans fruit pour la population.

Voici selon cet auteur le résultat des dénombremens les plus exacts.

Sur plus de dix millions d'habitans l'Espagne compte cent soixante mille célibataires religieux, dont un tiers forme le clergé séculier; c'est un et demi pour cent sur le total. En Italie, il y a quatorze millions et demi d'individus, et deux cent quatre-vingt mille ecclésiastiques; ce sont deux hommes par cent sur la totalité des habitans.

Les derniers calculs faits sous l'administration de M. Necker ont porté la population de la France à vingt-trois millions cinq cent mille habitans, en y supposant deux cent mille célibataires religieux, suivant les plus grands exagérateurs, c'est moins d'un centième de la nation.

Il y a plus. Sur le total de six millions et plus de deux cent mille femmes propres au mariage, il y en a un million et quarante mille qui ne sont point mariées, et il y a tout au plus 70,000 religieuses ; c'est le quinzième des femmes célibataires. Sur la totalité des hommes on doit en compter au moins un million qui pourraient être mariés, et ne le sont pas ; sur ce million il n'y a qu'environ cent trente mille célibataires par motif de religion ; ce n'est que le dixième.

Mais quand ces personnes auraient la liberté de se marier, toutes n'auront pas les facultés, le penchant, la fortune nécessaires au lien conjugal. Les vieillards, les infirmes, ceux qui préfèrent la liberté et l'indépendance du célibat au joug du mariage sont à retrancher, et c'est bien la moitié. On gagnera donc sur un million d'habitans qui pourraient être mariés et ne le sont pas, environ trente mille sujets sur lesquels la mort, la pauvreté, la misère prendront tributs. Voilà à quoi se réduisent les romanesques visions des déclamateurs.

La seule capitale renferme plus de domestiques qu'il n'y a dans tout le royaume de personnes vouées au célibat par motif de religion. Le nombre de ces esclaves du luxe dans toute l'étendue de la France est un douzième de la population. Aux domestiques le mariage est interdit en général, comme nuisible à l'intérêt des maîtres ; dans les femmes on tolère le liber-

tinage et non la fécondité légitime. Le célibat forcé des domestiques est un foyer de désordres. Celui des ecclésiastiques est contraint dans son penchant par la sainteté de son institut, par la crainte de la honte, par l'honneur du corps. Un prêtre vicieux a devant lui dix exemples de vertu pour un de dépravation.

Il existe dans le royaume au moins deux fois autant de prostituées que de filles chrétiennes qui se sont vouées au célibat; lesquelles sont les plus funestes à la population? Depuis 1766 jusqu'en 1775, le nombre des enfans trouvés à Paris avait augmenté d'un tiers.

Nous n'ignorons pas que quelques-uns pour soutenir jusqu'au bout leurs préjugés n'ont pas craint d'avancer que les prêtres feraient de meilleurs ménages que les autres pères de famille, parce qu'ils sont par état mieux instruits des devoirs de la religion; qu'ils sont plus laborieux, plus vertueux, plus modérés, plus appliqués à leurs obligations. Mais ces zélés réformateurs ignorent-ils que toutes ces vertus que l'on trouve dans un grand nombre d'ecclésiastiques ne sont qu'une suite du célibat chrétien qu'ils pratiquent; que plus ils l'observent, plus ces qualités éclatent dans leurs personnes; et qu'on ne les y verrait plus de même, dès qu'ils seraient obligés, comme les autres, à s'occuper du soin d'une famille. Livrés à ces sollicitudes indispensables, ils négligeraient le

soin de leur église ; partagés entre les affaires ecclésiastiques et domestiques, ils n'auraient presque plus le temps de vaquer à l'étude, si nécessaire pour connaître les importantes fonctions de leur ministère. Les biens destinés aux indigens de leur troupeau seraient souvent détournés aux besoins de leur famille ; et si l'on a reproché tant de fois à quelques-uns d'enrichir leurs parens éloignés des biens de l'Eglise, que ne feraient-ils pas pour ceux qui leur appartiendraient de plus près ?

NOTE XXXVI.

Sur le verset 31 du chapitre vingt-deuxième de S. Matthieu.

Les incrédules de tous les temps ont fait contre la résurrection future des corps diverses objections. « Comment cela se pourra-t-il, disent-ils » d'abord ? »

Comment ! Est-ce donc à nous à demander à Dieu raison de ses merveilles, et à comprendre les prodiges de sa toute-puissance ? Est-ce que celui qui a su tirer le monde du néant, qui tous les ans fait retrouver les semences dans le sein même de la terre, pour leur faire porter leur fruit dans leur temps, ne pourra pas y retrouver ces corps dont il lui a confié le

dépôt? Quoi! celui qui a su former nos corps dans le sein de nos mères ne pourra pas les former et les ranimer de nouveau? Celui qui fait tous les jours dans la nature les résurrections les plus surprenantes, qui fait succéder le jour à la nuit et la lumière aux ténèbres, qui ressuscite les herbes et les fleurs à chaque printemps, et qui les fait sortir de la terre où elles étaient ensevelies, ne pourra pas ressusciter le monde entier? Quoi! si ce qui n'est fait que pour nous revit ainsi et ressuscite en quelque sorte, ne ressusciterons-nous point, nous pour qui toutes ces choses sont faites?

Mais les incrédules font encore contre ce dogme deux autres objections. 1.° « Les mêmes » atomes de matière, disent-ils, peuvent ap- » partenir à plusieurs corps différens. Les can- » nibales, qui vivent de chair humaine, conver- » tissent en leur propre substance celle des » corps qu'ils ont mangés; au moment de la ré- » surrection, à qui écherront les parties qui ont » été ainsi communes à deux ou plusieurs corps? » 2.° Par les observations qui ont été faites sur » l'économie animale, on a découvert que le » corps humain change continuellement, qu'il » perd un grand nombre des parties de matière » qui le composent, et qu'il en acquiert d'au- » tres; après sept ans il est totalement renou- » velé. Ainsi, à proprement parler, un corps n'est » pas aujourd'hui entièrement ce qu'il était hier.

» De tous ces corps différens qu'un homme a
» eus pendant sa vie, quel est celui qui ressus-
» citera ? »

Il résulte de cette objection qu'un cannibale qui mange un homme ne mange point les parties de matière dont cet homme était composé sept ans auparavant; et lorsque ce cannibale meurt il ne conserve plus aucune des parties du corps qu'il a mangé sept ans avant sa mort. Il n'est donc pas vrai que les mêmes parties aient appartenu à deux divers individus considérés dans la totalité de leur vie. Or il est fort indifférent qu'un homme ressuscite avec les parties dont il était composé lorsqu'il a été dévoré, ou avec celles qu'il avait sept ans avant cette époque.

Les plus habiles philosophes, tels que Leibnitz, Clarcke, Nieuventit, etc., ont observé qu'il n'est pas nécessaire, pour qu'un corps ressuscité soit *le même*, qu'il récupère exactement toutes les parties de matière dont il a été autrefois composé. Le tissu, disent-ils, le moule original, qui reçoit par la nutrition les matières étrangères auxquelles il donne la forme, est, à proprement parler, le fond et l'essentiel du corps humain; il ne change point en acquérant ou en perdant ces parties de matière accessoire. De là vient 1.° que la figure et la physionomie d'un homme ne changent point essentiellement en se développant et en croissant; 2.° que le corps humain ne peut jamais passer une

certaine grandeur, quelque nourriture qu'on lui donne; 3.° qu'il est impossible de réparer par la nutrition un membre mutilé. Ainsi à l'âge de trente ans un homme est censé avoir le même corps qu'à quinze, parce que le moule intérieur et la conformation organique n'ont pas essentiellement changé; chaque corps a son moule propre qui ne peut appartenir à un autre.

D'ailleurs l'identité personnelle d'un homme consiste principalement dans le sentiment intérieur qui lui atteste qu'il est toujours le même individu. Son corps a beau se renouveler vingt fois, il sent à 60 ans qu'il est la même personne qu'il était à 15. Or c'est précisément la personne qui est le sujet des récompenses et des punitions : il lui suffit donc de ressusciter avec un corps tel qu'elle puisse conserver avec lui le souvenir et la conscience de ses actions, pour sentir si elle est digne d'être récompensée ou punie.

Laissons donc à part toutes les questions frivoles qui ne font rien au fond du dogme, qui consiste uniquement à croire que pour rendre la félicité des saints plus parfaite, et le supplice des réprouvés plus rigoureux, Dieu réunira un jour leur ame à un corps qui sera véritablement *le leur*, avec lequel ils sentiront qu'ils sont les mêmes individus qu'ils étaient dans le monde, et se rendront témoignage des vertus qu'ils ont pratiquées et des crimes qu'ils ont commis.

NOTE XXXVII.

Sur les versets 13 *et suivans du chapitre onzième de S. Marc.*

La malédiction que J. C. donna à un figuier stérile a exercé la malignité des incrédules. « Les critiques, dit entr'autres Voltaire (Bibl. » expliq.), s'élèvent avec violence contre le » miracle que fait Jésus en séchant le figuier » qui ne portait pas de figues avant la saison. »

On appelle *la saison d'un fruit* celle où le fruit est en maturité, où par conséquent on doit le cueillir; le miracle rapporté par S. Marc fut opéré peu de jours avant Pâques, le lendemain de l'entrée solennelle du Sauveur à Jérusalem, comme l'évangéliste le dit positivement: *Or ce n'était pas la saison des figues*, ajoute le texte, c'est-à-dire le temps où elles devaient être cueillies, et où l'arbre qui les aurait portées aurait pu être dépouillé; c'était le temps où les figuiers poussaient *leurs figuons*. Si celui-là n'eût pas été stérile il aurait dû en avoir comme les autres; car les figuiers en Judée poussaient leurs premières figues au commencement du printemps. *L'hiver est passé*, dit l'épouse dans le cantique..... *Déjà le figuier a*

poussé ses premières figues. Jésus alla donc à ce figuier dans un temps où les figues devaient y paraître. Cette objection si rebattue n'a pas le moindre fondement.

NOTE XXXVIII.

Sur les versets 24 et 25 du chapitre douzième de S. Jean.

Jésus-Christ dit à ses apôtres : *Si le grain de blé ne meurt pas après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruits.*

« Le grain de froment, disent les incrédules » (Volt. Bibl. expliq.), ne meurt point dans la » terre..... N'est-il pas ridicule, dit Tindal, » d'assurer que le grain de blé meurt? »

L'auteur des questions sur l'Encyclopédie (art. Agricult.) soutient même que le grain de blé semé ne pourrit point.

Nous opposons à ce dernier l'autorité de M. Grew qui a passé sa vie à examiner la nature des plantes. Ce savant enseigne, dans son traité de l'Anatomie des plantes (c. I), que le blé se *corrompt véritablement* en terre avant de reparaître; que sa peau, sa farine, que tout devient pourriture, et qu'il n'y a que le germe qui se développe. Il ajoute qu'il ne connaît

connaît qu'une seule semence qui ait cela de commun avec le blé, et que dans toutes les autres graines on n'aperçoit ni pourriture ni corruption.

Lorsque nous sommes morts, on met notre corps dans la terre, et il s'y corrompt; la même chose arrive au blé quand on le sème. Cette conformité suffit pour que, dans le style figuré, on puisse dire que le froment qui est semé est dans un état de mort, qu'il *meurt* dans la terre. Nous disons tous les jours que *nos alimens se consument*, *qu'ils sont détruits* lorsqu'ils nous nourrissent; qu'un ver *est détruit* quand il est changé en papillon; et pour donner un exemple qui ait un rapport entier au sujet, nous appelons les eaux d'étangs, de lacs, de marais, des *eaux mortes*, parce qu'elles n'ont pas plus de mouvement que les corps morts.

Les censeurs de l'Ecriture sainte demandent : « Comment J. C. a-t-il pu dire à ses apôtres » qu'il a fait *des œuvres*, c'est-à-dire *des miracles* qu'aucun autre n'a faits avant lui, puis- » qu'il n'est pas le seul qui ait ressuscité des » morts, ce qu'on regarde comme le plus grand » des miracles ? »

J. C. a fait plusieurs miracles que d'autres n'avaient pas faits avant lui, tels que ceux de nourrir cinq mille hommes, et une autre fois quatre mille avec quelques pains; celui de marcher sur la mer et d'y faire marcher un de ses

disciples; celui de changer l'eau en vin; celui de guérir un aveugle-né, etc.

Nous convenons que plusieurs saints personnages, tels que Moyse, Elie, Elisée, etc., ont fait avant J. C. des miracles semblables aux siens, et d'autres très-grands prodiges; mais 1.° aucun d'eux ne faisait ces miracles en son propre nom et en preuve de sa divinité comme J. C. 2.° Aucun d'eux, sans en excepter Moyse, n'en a fait autant que J. C. qui parlait et agissait en tout en maître de la nature, qui n'avait qu'à parler et à commander aux vents, à l'air, à la mer, aux tempêtes, aux maladies et à la mort pour être obéi. 3.° J. C. a fait un miracle qu'aucun autre n'avait fait avant lui, et qu'aucun autre ne fera après lui : c'est d'avoir déclaré qu'il *ne mourrait que par sa volonté, et qu'il ressusciterait par sa propre vertu.* Il n'y a qu'un Dieu qui soit en droit *de dire* une telle chose et *de l'exécuter*... Il a donc fait des œuvres qu'aucun autre n'avait faites avant lui.

NOTE XXXIX.

Sur le verset 41 du vingt-cinquième chapitre de S. Matthieu.

Le dogme de l'éternité des peines de l'enfer est depuis long-temps le grand principe de toutes les erreurs philosophiques, et surtout de la

haine que les incrédules ont vouée à la religion. Effacez de la foi évangélique cette éternité désespérante, tous les sages du siècle seront à nous. Les mystères de la religion pourront encore humilier leur esprit, mais, moins intéressés à les combattre, ils conviendront sans peine qu'un être infini peut bien être au dessus de leur intelligence, et exiger l'hommage de leur foi; notre morale même réveillera leur admiration. Mais le dogme menaçant d'un enfer éternel leur fait rejeter le Dieu saint de l'Evangile, parce qu'une sainteté *infinie* suppose une haine infinie de *tout mal*; parce qu'un Dieu mort sur une croix annonce, par la rigueur exercée sur l'innocence même, le supplice étonnant qui attend le coupable endurci. Après avoir secoué le joug de l'Evangile, il ne leur reste plus que leur raison; c'est elle qu'ils invoquent non pour qu'elle leur serve à découvrir le vrai, mais pour qu'elle leur donne des argumens, des armes contre une vérité qu'ils craignent et qu'ils détestent. Leur raison, prévenue par les passions, appelle à son secours tous les sophismes. Pour combattre l'enfer, il faut le rendre impossible. Ce dogme suppose que l'ame vit encore après la mort : tous les raisonnemens de l'incrédule attaqueront l'idée de l'immortalité. La mort qui détruit la matière pourrait bien ne pas anéantir l'esprit : l'incrédule s'attachera au matérialisme. La liberté ne peut se concevoir que dans un être

esprit : l'incrédule combattra la spiritualité de son ame. Enfin l'idée d'un Dieu annonce essentiellement une substance spirituelle : il cherchera à renverser l'idée de ce Dieu même ; il s'élèvera contre son Eglise, contre ses saints, contre ses apôtres, contre leurs successeurs. Hérétique, incrédule, matérialiste, fataliste, athée, ennemi décidé de toute religion, il parviendra au comble de l'erreur et de l'impiété, du fanatisme et du délire philosophiques. Qu'on remonte à la source de toutes ces horreurs, on la trouvera dans les passions de l'impie, et dans l'impossibilité d'en accorder l'empire avec la foi d'un enfer éternel. Mais quelle folie de se boucher les yeux pour ne pas voir l'abîme, d'en nier l'existence pour s'y précipiter plus aveuglément ! Une preuve que c'est le sacrifice qu'il faut faire de ses passions, qui produit chez l'incrédule la haine d'un Dieu vengeur, c'est que l'honnête homme, le vrai chrétien ne réclame point contre le dogme de l'enfer ; c'est le libertin, l'injuste, le méchant qui voudraient tous dans leur cœur qu'il n'y eût ni Dieu ni châtimens. Mais de quoi leur serviront leurs raisonnemens et leurs argumens ? Feront-ils que l'enfer n'existe point ? En préserveront-ils ceux qui le nient pour se livrer plus librement aux vices, aux péchés que l'enfer doit punir ? Ses feux s'éteindront-ils pour ceux qui les méritent davantage, et qui ajoutent aux dérèglemens de leur cœur l'incrédulité et la révolte de l'esprit ?

Ecoutons toutefois les sophismes de la raison et des passions, que les incrédules mettent en avant pour montrer l'injustice d'une éternité de supplices, et pesons leurs argumens.

Celui qui leur parut toujours le plus triomphant se réduit à nous dire qu'il n'y a plus de justice lorsqu'il n'existe aucune proportion entre le délit et la peine; comment prouvent-ils ce défaut de proportion? en nous disant que le crime de l'homme est l'effet d'un instant, que tous les forfaits de la vie la plus longue ne sont rien, comparés aux *supplices* de l'éternité même.

Sans doute qu'il existe, et il doit exister au tribunal de Dieu une proportion entre la peine et le délit; mais n'est-ce pas une absurdité de juger d'un crime par le temps qu'on a employé pour le consommer, au lieu d'examiner le délit et le crime, le péché en lui-même dans sa grièveté, dans sa noirceur, dans sa méchanceté et dans tous les rapports qui constituent l'offense, l'outrage, le forfait?

Qui a jamais suivi dans sa propre cause cette règle inconséquente que l'impie ose prescrire à la Divinité? Quand quelqu'un a été méprisé, insulté, outragé, ou blessé dans ses biens, dans son honneur, dans sa réputation, ou dans son autorité, a-t-on jamais mesuré la peine uniquement sur le temps que le crime a exigé? Qui ne sait qu'un instant suffit au plus grand scélérat

pour concevoir, résoudre et consommer le crime le plus noir? qu'il ne faut qu'un instant au traître, à l'assassin pour broyer le poison et enfoncer le poignard? Le législateur et le magistrat ne condamnent-ils pas à de longues années d'un esclavage affreux, à la captivité qui ne finit qu'avec la vie, souvent même à la mort, tant d'hommes qu'un instant seul a rendus criminels? Que sert à un meurtrier de n'avoir eu besoin que d'un instant pour attenter aux jours d'un citoyen? à un perfide, à un rebelle, ou à un lâche d'avoir un seul instant abandonné son roi ou sa patrie? Leur mémoire en sera-t-elle moins flétrie pour toujours?

Veut-on établir des proportions plus justes entre la peine et le délit? qu'on mette le crime d'un côté avec toute sa noirceur, de l'autre, l'éternité avec toute sa durée; de part et d'autre alors on aura *l'infini;* alors on concevra évidemment que quand la noirceur du crime n'a point de terme, que quand l'outrage est infini, la peine ne doit point non plus avoir de terme, et par conséquent doit être infinie.

En vain l'impie demande comment l'homme, comparé à son Dieu, n'étant qu'un vil insecte peut se rendre envers lui infiniment coupable? Mais c'est précisément la petitesse de l'homme comparé à son Dieu qui rend l'outrage énorme et infini, quand il ose désobéir à Dieu, résister à ses ordres, se préférer à lui, l'offenser, l'ou-

trager, le braver, se révolter enfin, et détruire, autant qu'il est en lui, l'empire de la Divinité.

Puisque les incrédules nous forcent de consulter la raison sur des objets *où seule elle ne peut fixer notre opinion ;* écoutons-la du moins cette raison, et elle nous dira que le crime s'aggrave essentiellement en proportion des droits qu'il a violés, et de la majesté de celui qu'il a outragé. De l'homme qui offense son égal à celui qui outrage son supérieur; de l'homme qui offense le magistrat public à celui qui outrage son souverain, si l'offense s'accroît toujours, que sera-ce donc, si elle attaque Dieu même? N'est-elle pas infinie dans son énormité? *Mais l'homme est si vil :* par cela même il doit donc respecter le plus parfait des êtres. *Il est faible :* il doit donc se soumettre au Tout-Puissant. Sa révolte contre Dieu, qu'on appelle *faute d'un moment*, est le crime d'une créature ingrate qui résiste à l'Auteur même de son existence, à un Dieu dont elle tient tout ce dont elle jouit, et la faculté même d'en jouir; contre un Dieu bienfaisant, patient, miséricordieux; contre un Dieu qui a droit à tout l'amour de l'homme, à l'hommage le plus universel. Ces fautes d'un être qu'on dit *si faible* sont cependant les crimes d'un être qui a la force de résister à Dieu, de braver le souverain législateur, et de lui disputer le droit de régler nos actions, de les diriger toutes

à la vertu; ces fautes d'*un être faible* sont cependant autant de crimes volontaires, délibérés, commis avec réflexion, avec la connaissance de la loi qui doit les punir, avec la liberté d'observer cette loi; elles sont par conséquent des crimes de choix, de préférence; ce sont les crimes d'un esclave qui aime mieux se satisfaire et suivre son plaisir que d'obéir au Dieu de l'univers; il n'est par conséquent aucune espèce de noirceur, de méchanceté, d'ingratitude, de rébellion, que de telles fautes ne renferment.

Qu'importe que l'intérêt du crime aveugle l'incrédule en ce monde, qu'il cherche à s'étourdir, à se cacher à lui-même combien il est coupable; il n'en sera pas moins certain que celui qui *est saint dans toutes ses œuvres* (Ps. CXLIV. v. 17), *et juste dans toutes ses actions*, saura bien prendre lui-même le soin de son honneur; qu'il convaincra au dernier jour toutes ses créatures qu'il n'a rien prescrit de contraire à sa bonté et à sa justice éternelles; *qu'il sera justifié en tout ce qu'il a dit* (Rom. III. v. 4), *et reconnu souverainement juste dans ses jugemens!* Tous les raisonnemens de la philosophie deviendront inutiles quand ce Dieu paraîtra.

« Mais la bonté de Dieu est infinie, ajoute » l'incrédule. »

Nous disons que c'est précisément parce que Dieu est infini dans sa bonté qu'il faut être *infiniment méchant* pour cesser de l'aimer, pour

l'outrager. La bonté est-elle donc un titre à l'infidélité, à l'ingratitude, à la rébellion? Parce que Dieu est bon en est-il moins juste? sa justice n'est-elle pas infinie, aussi bien que sa miséricorde? *Dieu est bon*, mais c'est parce qu'il est souverainement bon qu'il hait souverainement le mal, et qu'il en sera éternellement le vengeur. *Mon œil vous verra sans être fléchi*, dit le Seigneur (Ezéch. VII, v. 4), *et je ne serai point touché de compassion. Dieu est bon*, mais il est véritable dans ses paroles. Quel blasphème de donner le démenti à sa vérité qui est éternelle, immuable, infaillible comme lui-même, pour prétendre justifier sa bonté!

Considérons en outre que le principal but des menaces de Dieu n'est pas de punir ses créatures, mais au contraire de faire en sorte qu'il ne soit pas obligé d'en venir là. Dieu menace les pécheurs afin qu'ils ne pèchent point, et qu'ainsi ils évitent la punition. Si un instant peut rendre un homme coupable et lui ouvrir l'enfer, un instant d'amour, de vrai repentir, de sincère pénitence, peut lui ouvrir les yeux tant qu'il respire. Ou un bonheur suprême, ou un malheur sans fin; le choix est dans les mains de l'homme, tant qu'il est dans ce monde. A qui peut-il s'en prendre? qu'à lui-même, s'il choisit mal. Son juge inexorable dans l'enfer est le meilleur des pères sur la terre. Une larme le touche, et efface à ses yeux toutes sortes de

désordres. Si l'homme s'endurcit, s'il meurt dans le crime, pourquoi alléguer sa faiblesse, puisque l'enfer ne punira jamais que des crimes de choix, des crimes commis avec tous les moyens d'y résister? Que pourra cette excuse auprès d'un Dieu qui offrait au pécheur toute sa puissance, la plénitude de sa force et de ses grâces? Que pourra cette excuse dans celui qui a rejeté la main prête à le fortifier, qui a bien eu *la force* de résister au Tout-Puissant, de braver ses lois, ses menaces, l'enfer même et son éternité?

Les incrédules, au lieu de se rendre à des raisons si convaincantes, ont prononcé d'un ton d'oracle la maxime suivante : *Si la souveraine puissance est unie dans un être à une infinie sagesse, elle ne punit point; elle perfectionne ou elle anéantit.* « Cette vérité, disent-ils (Cod. de » la nature, III. part. pag. 123), est aussi évi- » dente qu'un axiome de mathématiques. »

Il nous paraît, au contraire, que c'est une fausseté très-évidente; cet axiome prétendu supposerait que Dieu ne peut jamais punir, même par un châtiment passager, puisqu'une puissance infinie, jointe à une sagesse infinie, peut perfectionner toute créature autrement que par des punitions.

D'autres ont dit (Tindal, c. IV. page 37) : « Dieu ne peut avoir droit de faire à ses créa- » tures plus de mal qu'il ne leur fait de bien;

» or une éternité malheureuse est un plus grand
» mal que tous les biens dont une créature a
» été comblée : donc Dieu ne peut la condam-
» ner à un supplice éternel. »

Autre sophisme ; il prouverait qu'aucune société ne peut jamais condamner à mort un coupable, quelque criminel qu'il soit, parce que la mort est un plus grand mal que tous les biens que la société peut faire à un particulier. A proprement parler ce n'est pas Dieu qui damne, c'est l'homme qui se plonge volontairement et librement dans une éternité de malheurs ; tout ce que Dieu fait tend à l'en préserver. Il est donc absurde de comparer la damnation au bien que Dieu nous fait ; le bien est son ouvrage, le mal vient de nous seuls.

Rien n'est donc plus faux que la tournure dont se servent les incrédules pour rendre odieux le dogme de la damnation des méchans. « Dieu,
» selon nous, disent-ils, crée un grand nombre
» d'ames dans le dessein de les damner. »

L'Ecriture sainte nous enseigne tout le contraire de cet exécrable blasphème ; elle nous dit (Sap. XI. v. 25) que Dieu n'a donné l'être à aucune créature par un motif de haine ; que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité (1. Tim. II. v. 4) ; qu'il est le sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles (*ibid.* IV. v. 10). Le second concile d'Oránge a prononcé

contre ceux qui disent que Dieu a prédestiné quelqu'un au mal (can. 25), et le concile de Trente l'a répété. (Sess. VI. *de Justificat.* can. 17.)

A la vérité Dieu donne l'être à plusieurs ames, en prévoyant qu'elles se damneront par leur faute et par leur résistance aux moyens du salut; mais *prévoir* et *vouloir* ne sont pas la même chose. Le dessein de Dieu est de sauver toutes ses créatures qu'il a douées d'intelligence et de liberté. Ce dessein, cette volonté sont prouvés par les grâces et les moyens de salut que Dieu donne à tous les hommes. Le dessein au contraire que les incrédules attribuent à Dieu n'est prouvé que par l'évènement, et cet évènement vient de l'homme ingrat et rebelle, et non de Dieu.

Une démonstration plus forte que tous les sophismes des incrédules, et à laquelle ils ne répondront jamais, c'est que leur doctrine n'est capable que d'enhardir tous les scélérats de l'univers, et de leur faire espérer l'impunité. En effet si la croyance d'un enfer éternel n'est pas capable de réprimer leur malice, si malgré cette menace si terrible il est encore tant de vices et de forfaits, que serait-ce de l'homme si tant de débauchés, tant d'avares, tant d'ambitieux, tant de méchans en tous genres n'avaient à redouter qu'un supplice passager? Ce monde ne serait plus habitable, et sans ce frein, seul capable d'effrayer, la plupart des hommes ne se mettraient nullement en peine d'éviter les plus grands crimes et les plus grands excès.

Si l'impie nous demande maintenant comment des ames spirituelles pourront être brûlées par un feu matériel, comment des corps pourront en ressentir continuellement les ardeurs sans se consumer jamais, nous lui demanderons à notre tour comment notre ame est soumise à l'action des sens en cette vie ; et si l'esprit, sujet à l'impression du feu dans le corps qu'il habite, n'est pas une merveille tout aussi étonnante que l'esprit tourmenté par des flammes hors de ce même corps ; nous lui demanderons encore si le Dieu qui a pu établir cette dépendance et de l'ame et du corps ne pourra pas aussi soumettre l'ame dépouillée de ce corps à la même douleur ; nous lui demanderons depuis quand nos conceptions bornées ont fixé les limites du pouvoir suprême de la Divinité.

Enfin les incrédules ont osé nous reprocher que *c'est l'intérêt des prêtres* qui a inventé l'enfer. Mais la calomnie est trop grossière, et ne fera jamais impression que sur des hommes qui ne sont pas moins ignorans que prévenus injustement. Ils sont trop connus ces prophètes qui long-temps avant nous crièrent aux pécheurs (Isaïe, XXXIII et LVI) : *Qui de vous supportera ces flammes dévorantes, ce ver rongeur qui ne meurt point ? qui de vous pourra habiter au milieu de ces feux qui ne s'éteignent pas ?* Quand les prêtres font retentir ces oracles et celui de J. C. : *Allez, maudits, au feu éternel*, quel intérêt

peuvent-ils avoir? Qui peuvent-ils espérer séduire en disant: Celui qui n'aime pas Dieu son créateur, son bienfaiteur; celui qui n'aime pas son prochain; celui qui s'abandonne à l'avarice, à l'ambition, à la vengeance, à la débauche, brûlera dans l'enfer sans espérance de pardon? Qui sont ceux parmi les prêtres qui répètent ces menaces avec plus de zèle, de chaleur et de persuasion? Sont-ce ces prêtres vicieux auxquels la foi annonce que cet enfer est surtout destiné, et non pas ces pasteurs vertueux et respectés de leurs ennemis mêmes, dont la charité connue et toutes les vertus ne laissent pas seulement soupçonner l'intérêt personnel? Ah! si les prêtres cherchaient leurs intérêts dans les dogmes religieux ce seraient les passions qu'ils flatteraient, c'est l'enfer même qu'ils promettraient plutôt de fermer à prix d'argent. Ils trouveraient alors peut-être le vrai moyen de ressusciter le zèle et l'affection des peuples pour l'autel; alors le méchant même engraisserait celui qui le flatterait d'abréger son supplice. Il est donc évident que les prêtres en prêchant l'enfer ne peuvent avoir d'autres intérêts que d'en préserver leurs frères qu'ils aiment mieux effrayer par des vérités tristes mais salutaires, qu'abuser et séduire, comme nos sophistes, par les consolations d'un espoir mensonger.

NOTE XL.

Sur la passion et la mort de J. C. selon les quatre évangélistes, Matth. c. XXXVI et XXXVII. Marc, XIV et XV. Luc, XXII et XXIII. Jean, XVIII et XIX.

CELSE, l'empereur Julien, Porphyre et d'autres philosophes payens ont reproché aux chrétiens, comme un trait de folie, d'attribuer la divinité à un Juif puni du dernier supplice. Après dix-huit siècles ce sarcasme est sans cesse renouvelé par les incrédules.

Nous répondons à tous que l'ignominie de la mort du Sauveur a été pleinement réparée par sa résurrection, par son ascension glorieuse, par le culte qui lui est rendu d'un bout de l'univers à l'autre; que ses souffrances étaient nécessaires pour confirmer les autres signes de sa mission; il fallait que ce divin législateur prouvât, par son exemple, la sainteté et la sagesse des leçons de patience, d'humilité, de soumission à Dieu, de courage qu'il avait données; ses disciples, destinés au martyre, avaient besoin d'un modèle; il n'était pas moins nécessaire au genre humain tout entier. Après avoir enseigné aux hommes comment ils doivent vivre, il restait encore à leur apprendre la manière dont il

faut mourir. J. C. l'a fait, et jamais il n'a paru plus grand que pendant sa passion.

L'histoire en avait été prédite et tracée bien des siècles avant l'évènement (voyez nos observations préliminaires sur les prophéties, § troisième, art. II. n. VIII). Lui-même l'avait prédite plus d'une fois; il en avait désigné le moment (voyez *ibid.* art. III); il avait déclaré d'avance les circonstances et le genre de son supplice; il voulut encore représenter sa mort par une auguste cérémonie, en conserver le souvenir par un sacrifice qui en renfermât l'image et la réalité. Il pouvait se dérober à la fureur de ses ennemis, il pouvait tromper leur attente; il les attend; après avoir médité sur les outrages et les tourmens qu'on lui préparait, il se soumet à son Père; il marche d'un pas ferme vers les soldats, se fait connaître à eux, leur commande de laisser aller ses disciples, et opère un miracle pour montrer ce qu'il est et ce qu'il peut.

Présenté à ses juges, il leur répond avec modestie et avec fermeté; il leur déclare qu'*il est le Christ, le Fils de Dieu;* ce fut l'unique cause de sa condamnation. Livré aux soldats, il souffre les insultes et les outrages dans le silence, sans faiblesse et sans ostentation; il ne dit rien pour fléchir le magistrat romain qui devait décider de son sort; il ne fait rien pour contenter la curiosité d'un roi vicieux et d'une cour impie. En marchant au Calvaire, il prédit la punition de

de ses ennemis avec les expressions de la pitié. Arrivé au lieu du supplice, on l'attache à la croix, on l'y cloue, et les douleurs les plus aiguës consument sa vie : *Mon Père*, s'écrie-t-il, *mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* Rien ne peut épuiser sa bonté céleste, ni lui faire oublier sa grandeur et sa dignité : il ne répond rien aux Juifs qui l'insultent, ni au brigand qui le raille, mais il promet le ciel au malfaiteur qui l'invoque. Après trois heures de souffrances cruelles il dit d'une voix forte, et qui étonne les assistans : *Tout est consommé ;* il recommande sa Mère à son disciple chéri et son ame à son Père ; il rend le dernier soupir.

Tel est le récit qui a été fait par quatre de ses disciples que les incrédules nous peignent comme des ignorans. S'il n'est pas fidèle, qui leur a suggéré une peinture aussi sublime d'un Dieu mourant pour le salut de ses créatures ?

Pour affaiblir l'impression qu'un tel récit doit faire sur tout homme sensé, les incrédules se sont attachés à travestir quelques circonstances, à chercher de prétendues contradictions entre les diverses narrations de ces quatre écrivains. Pour rendre le Sauveur ridicule et méprisable, il a fallu que l'historien critique de sa vie se soit armé de cette rage maligne dont furent animés les Juifs qui le crucifièrent. Altérer des faits, en supprimer d'autres, s'emporter, se contredire,

lancer des plaisanteries sacriléges, c'est le chef-d'œuvre d'impiété dont l'antiquité ne fournit aucun exemple.

Ce prétendu historien avait souvent osé accuser J. C. de crainte, de pusillanimité, de s'être enfui ou caché au moindre danger. Mais est-ce par un trait de *faiblesse* que Jésus s'offrit lui-même à ses ennemis? Nous avons déjà observé qu'il ne tenait qu'à lui de s'éloigner; il savait le dessein des Juifs, il le leur avait reproché dans le temple, et il en avait averti ses disciples (Matth. XXI. Marc, XII. Luc, XX). La Samarie était une retraite, plusieurs Samaritains croyaient en lui; il n'aurait couru aucun danger dans la Galilée, Hérode avait désiré de le voir; il pouvait gagner les confins de la Phénicie, il y avait fait un miracle.

Le critique dit (c. XIV) « que depuis le » jour de son entrée solennelle à Jérusalem nous » ne voyons pas qu'il y soit retourné, sinon » pour subir son jugement. »

Rien n'est plus faux. S. Jean dit (XII. v. 11 et 12) que Jésus vint à Béthanie *six jours avant la pâque*, et que son entrée à Jérusalem se fit le lendemain. S. Luc répète deux fois que *tous les jours Jésus* allait enseigner dans le temple (Luc, XIX. v. 47. XXI. v. 37); que la nuit il se retirait sur la montagne des Oliviers; que dès le matin le peuple allait l'écouter dans le temple. Les évangélistes racontent ce qui se

passa pendant ces six jours ; la malédiction du figuier, l'expulsion des marchands, les disputes de Jésus avec les prêtres et les docteurs, les piéges qu'ils lui tendirent, les questions des sadducéens, la prophétie de la destruction de Jérusalem et du temple, le conseil que tinrent les Juifs deux jours avant la fête, la prédiction de Jésus à ses disciples que dans deux jours il serait livré aux Juifs pour être crucifié ; sont-ce là des marques de crainte, etc. ?

Nous abuserions de la patience de nos lecteurs, si nous mettions sous leurs yeux tous les blasphèmes et tous les travestissemens que la plus insigne mauvaise foi, excitée par toutes les fureurs de l'enfer, a suggérés à l'historien critique. Voici comme il parle de l'institution de l'Eucharistie : « Comme ce Judas, dit-il (c. XV), » était le trésorier de la troupe, et par conséquent chargé de payer les frais du repas, » Jésus, selon les apparences, voulut faire entendre que c'était aux dépens de sa vie et de » son sang qu'ils étaient régalés dans ce moment. » *Prenez*, leur dit-il d'une façon énigmatique, » *car ceci est mon corps*. Il leur donna ensuite » la coupe en leur disant que c'était là *son sang* » *qui allait être versé pour eux*. Judas saisit » très-promptement le sens de l'énigme ; il se » leva de table et sortit sur-le-champ. Les autres » apôtres n'y comprirent rien du tout. C'est » néanmoins sur cet emblème que quelques doc-

» teurs ont depuis élevé le dogme fameux de la
» transsubstantiation. »

L'auteur ajoute dans une note que les protestans ont tort de ne pas y croire, puisqu'ils croient qu'un Dieu a pu s'incarner. « Si le dogme de la
» transsubstantiation, dit-il, est une folie, c'est
» une folie bien ancienne dans l'Eglise, et qui
» ne prouve que la crédulité prodigieuse des
» premiers fidèles. S. Paul, S. Ignace martyr,
» S. Irenée, etc., parlent de ce mystère absurde
» comme les catholiques romains. »

Pour répondre à cet étrange commentateur, nous nous contenterons de quelques réflexions. 1.° Judas, selon l'Evangile, était un voleur ; il aimait l'argent, il vendit son maître par avarice. N'est-il pas ridicule de supposer que ce traître paierait les frais du repas sur une somme qu'il procura par un si grand crime ? 2.° Judas rendit aux Juifs la somme qu'il avait reçue pour le prix de sa trahison, et alla se pendre de désespoir. Comment donc *régala-t-il* les apôtres du prix de la vie et du sang de J. C.? Il n'était plus présent, il sortit immédiatement après avoir reçu le morceau de pain trempé que Jésus lui donna (Joann. XIII. v. 30). Il ne fut donc pas dans le cas de *saisir le sens de l'énigme*. 3.° Jésus dit : *Ceci est mon sang d'une nouvelle alliance, sang qui est répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés*. En quel sens l'argent reçu par Judas pouvait-il cimenter une nouvelle al-

liance et remettre les péchés? 4.° Jésus ajoute à ses apôtres : *Faites ceci en mémoire de moi;* leur donna-t-il un ordre auquel ils ne comprirent rien; mais il avait déjà dit (Joann. VI) : *Le pain que je donnerai est ma propre chair livrée pour la vie du monde. Ma chair est véritablement une viande*, etc. Les apôtres durent le comprendre, ainsi que S. Paul, *puisqu'il en a parlé comme les catholiques romains.* 5.° S. Jean, S. Paul, S. Ignace martyr, S. Justin, S. Irenée, etc., *qui ont parlé de l'Eucharistie comme les catholiques romains*, sont-ils *les docteurs qui ont élevé depuis* le dogme de la transsubstantiation, et qui ont eu *autant de crédulité* que les apôtres et les premiers fidèles?

Il n'entre pas dans notre plan de discuter le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation; nous nous contenterons d'observer que le plus impie de tous les incrédules a été forcé d'avouer que ce mystère n'est *pas plus incroyable que celui d'un Dieu incarné.*

Dans le jardin des Olives Jésus tomba en faiblesse et en agonie; il conjura son Père d'écarter de lui le calice des souffrances; il sua sang et eau. « L'Homme-Dieu, disent les incrédules » (Hist. crit. c. XIV. Celse dans Origène, l. XI. » n.° 23. *Munimen fidei*, II. part. c. 24), fit » voir aux approches de la mort une faiblesse » qu'un grand nombre d'hommes courageux rougiraient de montrer en pareille circonstance. » *Jésus fut attristé*, nous disent les évangé-

listes; *il fut saisi d'angoisses et d'effroi, il sua même du sang.* Mais la nature innocente ne répugne pas moins aux douleurs que la nature corrompue. Ce n'est pas la crainte de les ressentir qui nous rend coupables, c'est de nous y soustraire en trahissant nos devoirs. Loin qu'une vive sensibilité dégrade celui qui les éprouve, elle l'élève au contraire lorsqu'il les surmonte, parce qu'elle prouve d'autant mieux son parfait dévouement à la vertu, et il ne mérite que des éloges et de l'admiration.

Y a-t-il rien de plus touchant et de plus magnanime dans le caractère du Sauveur que cette sagesse douce, humaine, modeste, qui l'éloigne également de l'ostentation et de la roideur? Ce n'est point un philosophe superbe qui dise qu'il se suffit à lui-même; il est bien aise, au contraire, de n'être pas seul: il prie trois de ses disciples de rester et de veiller avec lui. Ce n'est point non plus un de ces stoïciens qui nous assure que la douleur n'est point un mal; c'est le Verbe incarné, sensible aux misères de l'homme pour qui il vient satisfaire; c'est un tendre Rédempteur qui avoue à ses amis ses angoisses; et s'il demande sa délivrance à son Père, c'est avec une douceur et une résignation qui arrachent des larmes d'attendrissement à quiconque sent le grand et le beau.

Représentons-nous cette terrible scène où la prescience du Sauveur lui fit connaître claire-

ment tout ce qu'il devait endurer. « Le voici, » se dit-il à lui-même, le voici arrivé ce jour » effroyable qui éclairera mon supplice ; avant » que le soleil se lève le malheureux Judas m'aura » remis au pouvoir de mes implacables ennemis ; » Jérusalem demandera mon sang à grands cris, » un lâche gouverneur le lui accordera ; fouetté » insulté, maudit, couvert de crachats, cou- » ronné d'épines, je serai suspendu et cloué à un » bois infâme, j'y perdrai goutte à goutte mon » sang et ma vie. » Déjà il entend les clameurs furibondes de la populace : *Qu'il meure, qu'il meure ; crucifiez-le, crucifiez-le.* Dans cet état de désolation dont il n'y eut jamais d'exemple, il s'adresse à son Père ; sa prière ne fut pas même une demande absolue : *S'il est possible*, dit-il, *éloignez de moi ce calice ; cependant que votre volonté soit faite et non pas la mienne.*

Nous n'entreprendrons pas d'expliquer tous les mystères que renferme l'agonie de J. C. au jardin des Olives. Le Fils de Dieu a voulu nous apprendre que la répugnance naturelle de souffrir et de mourir n'est pas un crime lorsqu'elle est jointe à une parfaite soumission à Dieu. Il a voulu instruire les martyrs, leur apprendre qu'il faut attendre la mort et non la provoquer.

Un philosophe même a reconnu qu'il y a un extrême courage à marcher à la mort en la redoutant. Il a fait sur ce point l'apologie du Sauveur : « S'il semble craindre la mort, dit-il

» (Traité de la tolérance, c. XIV); si l'angoisse
» qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une
» sueur mêlée de sang, ce qui est le symptôme
» le plus violent et le plus rare, c'est qu'il daigna
» s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain
» qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, et son
» ame était inébranlable; il nous apprenait que
» la vraie force, la vraie grandeur consistent à
» supporter les maux sous lesquels notre nature
» succombe. Il y a un extrême courage à courir
» à la mort en la redoutant. »

L'auteur de l'Histoire critique est obligé lui-même d'avouer qu'après sa prière Jésus ne montra plus *de timidité ;* il dit que « sentant
» l'impossibilité d'échapper il fit de nécessité
» vertu, et en *poltron révolté* se présenta har-
» diment à la troupe. »

Où était l'impossibilité d'échapper une heure auparavant? Jésus, après avoir reproché avec douceur aux apôtres la persévérance de leur sommeil : *Levez-vous*, leur dit-il, *allons ; celui qui doit me livrer approche.* Si alors il fût sorti du jardin, Judas et son escorte n'auraient su où le trouver. Mais ce Jésus effrayé, tremblant avec ses apôtres, ne voit pas plutôt paraître Judas avec ses satellites qu'il reprend toute sa première grandeur, et ne la quitte qu'en quittant la vie; libre, il avait éprouvé quelques faiblesses nnocentes du Fils de l'homme; arrêté, condamné, sacrifié, il n'est plus que le Fils de Dieu.

Il entend arriver l'apôtre apostat et sa suite; loin de fuir ou de se cacher : *Qui cherchez-vous*, leur dit-il avec dignité? et pour faire comprendre que ses ennemis seraient bien faibles contre lui s'il voulait se prévaloir de ses forces, il les remplit d'une telle frayeur qu'ils tombent tous à la renverse. Après qu'ils se sont relevés, Judas l'aborde et le baise pour indiquer à ses gens leur proie : *Mon ami*, lui dit Jésus, *est-ce ainsi que vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser?*

S. Pierre, indigné de voir saisir son maître, met l'épée à la main, frappe un des domestiques du grand-prêtre, et lui abat l'oreille droite. Jésus approche du blessé, le touche et le guérit. « *Modérez-vous*, dit-il à son » apôtre ; *quiconque* se sert du glaive mérite » de périr par le glaive. Croyez-vous que je » ne puisse obtenir de mon Père le secours de » ses anges? Il faut que je boive le calice qui » m'est réservé, et que les Ecritures s'accom- » plissent. » Est-ce là le discours d'un *poltron révolté?* Jésus se livre ensuite sans résistance à ceux qui viennent le prendre, et ne stipule que la liberté de ses chers disciples.

Les censeurs de l'Evangile disent « que Jésus » parla peu respectueusement au grand-prêtre » Caïphe; qu'il ne déclara pas nettement sa » divinité; que frappé sur une joue il ne tendit » pas l'autre, comme il l'avait ordonné. »

Il suffit de lire le texte des évangélistes pour

voir que la réponse de J. C. à Caïphe n'avait rien du tout de contraire au respect; que c'était une déclaration formelle de sa divinité : le grand-prêtre le somme de déclarer s'il est le Christ, le Fils de Dieu : *Vous l'avez dit*, répond Jésus ; *je vous déclare même que vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite toute-puissante de Dieu, et venir juger sur les nuées du ciel.* Loin donc de nier ce qu'il est, il s'annonce comme le juge futur de tous les mortels et du tribunal même devant lequel il comparaît. N'est-ce pas là déclarer qu'il est Dieu? Aussi le conseil des Juifs ne s'y méprit pas, puisque c'est pour cela qu'il condamna J. C. à la mort comme blasphémateur.

« Jésus frappé ne tendit point l'autre joue » comme il l'avait conseillé à ses disciples. »

Il ne le devait pas. En prédisant à ses disciples les persécutions qu'ils auraient à essuyer, il leur conseille de souffrir plutôt un second outrage que de demander en justice la réparation du premier. Mais Jésus était pour lors en justice, sous les yeux des magistrats assemblés ; il devait donc se justifier, et non provoquer, en tendant l'autre joue, la brutalité d'un valet autorisé par la présence de son maître.

Ces mêmes critiques ajoutent : « On ne conçoit » pas comment Dieu a permis que Pilate, qui » voulait sauver Jésus, ait été assez faible pour » le condamner, quoiqu'innocent. »

Nous ne concevons pas mieux comment les

incrédules se confirment dans l'irréligion, quoiqu'ils s'exposent par là aux plus épouvantables de tous les malheurs, par des raisons ou des réflexions aussi absurdes : cependant le fait est visible.

Mais nous concevons qu'un gouverneur, quoique ennemi du crime, peut être faible, craindre les séditions et le tumulte, redouter les relations infidèles qu'on peut faire à la cour de sa conduite. Nous concevons que Pilate, quoiqu'il répugnât à verser le sang innocent, répugnait encore davantage à courir, pour le sauver, le moindre péril; nous ne sommes point étonnés qu'il ait frémi à la seule idée d'encourir les soupçons du sombre Tibère, et qu'il ait sacrifié le juste à sa politique. Nous concevons enfin que Dieu a permis ce crime comme il permet tous les autres qui se commettent dans le monde.

Les incrédules prétendent que J. C. sur la croix se plaignit d'être abandonné de son Père. Calvin a osé dire que les premières paroles du psaume XXI, que J. C. prononça pour lors, étaient l'expression du désespoir; mais le sens de ces paroles, traduites à la lettre, démontre que ce n'était ni une plainte, ni un reproche, mais une exclamation sur la rigueur du tourment que souffrait le Sauveur : *Mon Dieu, mon Dieu, à quoi vous m'avez délaissé; à quels tourmens vous m'avez réservé!* Y a-t-il là aucun

signe d'impatience, de murmure ou de désespoir? D'ailleurs J. C., en prononçant ces paroles, se faisait l'application de ce psaume, il faisait voir que ses douleurs étaient l'accomplissement de cette prophétie. Aussi, lorsque toutes les circonstances furent vérifiées, Jésus s'écria : *Tout est consommé.*

Nos adversaires soutiennent qu'il y a contradiction entre les évangélistes (Voltaire, Bibl. expl. Hist. crit. c. XV). « Jésus, selon S. Jean, » fut condamné à la sixième heure, et selon » S. Marc, il fut crucifié à la troisième heure. »

Plusieurs anciens manuscrits de l'Evangile de S. Jean, entr'autres celui de Cambridge, portent que Jésus fut condamné *environ à la troisième heure;* on lit même dans la Chronique d'Alexandrie. *C'est la leçon des exemplaires les plus corrects, et de l'original conservé à Ephèse.* Ce sentiment est celui des plus habiles critiques et de dom Calmet, qui citent Eusèbe, S. Pierre d'Alexandrie, etc. Nous nous dispenserons en conséquence de rapporter les autres moyens que de savans interprètes ont employés pour concilier ces écrivains sacrés. (Voyez Bergier, Dict. théolog. aux mots *Heure*, *Crucifiement*; *Passion.* Traité de la vraie Religion, tom. IV. p. 129, 130. Bullet, Répons. critiq. tom. II. pag. 392.)

Autre contradiction prétendue suivant les incrédules; « Selon S. Matthieu et S. Marc les » deux voleurs crucifiés avec Jésus lui insul-

» taient ; selon S. Luc, au contraire, un seul
» injurie le Sauveur. »

Il s'ensuit seulement que la narration de S. Luc est plus circonstanciée que celle des deux premiers évangélistes. Il rapporte la conversion du bon larron, de laquelle ils n'ont pas parlé. S. Matthieu et S. Marc ont mis le pluriel pour le singulier, façon de parler qui se rencontre dans les auteurs profanes aussi bien que dans les Livres saints. (Voyez les Rép. critiq. de Bullet, tom. I. p. 64 et suiv.)

Quant aux ténèbres miraculeuses arrivées à la mort de J. C., *voyez* ce que nous en avons dit dans nos observations préliminaires sur le nouveau Testament, art. III, n.° 15.

Les incrédules disent 1.° qu'il serait contraire à *la justice* qu'un roi destinât son fils unique « à la mort pour le salut de son peuple,
» ajoutant que Dieu traiterait en ce cas les
» coupables comme innocens, et les innocens
» comme coupables. »

1.° Cette comparaison n'est point admissible, parce que le meilleur des rois qui destinerait son fils unique à la mort pour le salut de son peuple ne pourrait, en récompense, le ressusciter pour le faire asseoir à sa droite sur son trône.

2.° Les conséquences que les incrédules tirent de leur comparaison sont d'autant moins applicables à N. S. que, par l'effet d'une charité in-

compréhensible, il s'est offert lui-même à Dieu pour expier nos péchés : *Mon Père m'aime*, disait ce divin Rédempteur (Joan. X. v. 17, 18), *parce que je donne ma vie; mais je la recouvrerai : personne ne me la peut ôter, c'est moi-même qui la donne volontairement ; j'ai le pouvoir de la donner, et j'ai le pouvoir de la reprendre ; c'est l'ordre que j'ai reçu de mon Père.* Bien loin donc que Dieu ait traité son Fils comme *coupable*, le contraire est démontré évidemment et par les textes que nous venons de rapporter, et par sa résurrection glorieuse, et par son élévation au dessus de toutes choses.

3.°. Cette expression de S. Pierre (I. Petr. III. v. 18), lui *juste* pour les *injustes*, prise dans son sens naturel, est si fort éloignée de présenter à la saine raison aucune idée absurde ou contradictoire que notre rédemption n'aurait point été opérée si N. S. avait été moins *juste.*

« 4.° On a peine à comprendre, dit l'au-
» teur de la Religion essentielle (1.re lett.
» introductive, p. 4) comment il peut entrer
» dans l'esprit qu'il y ait quelque chose en
» Dieu qui s'oppose au bonheur de l'homme ;
» cela implique contradiction ; car on ne doute
» pas que le salut de l'homme ne soit une suite
» de ce que Dieu *l'a voulu.* Or dire que Dieu
» veut le salut de l'homme, et soutenir en
» même temps qu'il y a en Dieu un principe
» de *justice* ou soi-disant tel qui s'y oppose,

» c'est dire que Dieu *veut* et qu'il *ne veut*
» *pas*, etc.

» D'un autre côté (pag. 14), n'est-il pas vrai
» que si une justice qui est hors de l'homme
» pouvait lui être imputée pour suppléer à celle
» qui lui manque, la justice de J. C., dont le
» mérite est infini, serait souffrante pour *le*
» *plus* comme pour *le moins;* que la distance
» qu'il y a d'un homme pécheur à un homme
» converti n'étant pas infinie, un mérite infini
» doit tout absorber. »

Dans ces raisonnemens l'auteur s'est donné la torture pour faire trouver de la contradiction où il n'y en a absolument point : parce qu'il s'est persuadé qu'il ne doit rien y avoir d'*incompréhensible* pour lui, il a cru pouvoir rejeter, comme *contradictoire*, tout ce qu'il ne pouvait entièrement comprendre.

La première *contradiction* dont il est question dans son premier raisonnement n'est fondée que sur une équivoque.

Si le salut de l'homme était un effet de cette volonté toute-puissante de Dieu par laquelle il dit *que la lumière soit*, et la *lumière fut;* l'homme serait nécessairement *sauvé*, mais il ne serait plus *libre;* or il l'est certainement, et il n'en est pas moins vrai que Dieu *veut* le salut des hommes, mais c'est d'une volonté relative à l'assemblage de ses perfections et aux facultés libres et intelligentes dont il lui a plu de douer l'homme.

Sa bonté, celui de tous ses attributs sous lequel il a pris le plus de plaisir à se faire connaître aux hommes, lui fit promettre à nos premiers parens un Rédempteur; il a fait prédire l'heureuse époque où s'accomplirait cette promesse; J. C. est venu au temps marqué, et s'est offert lui-même à son Père pour expier les péchés. Voilà véritablement une bienveillance infinie de Dieu pour le salut des hommes. Il est donc incontestable que Dieu *le veut*, parce qu'il est *infiniment bon*. Mais comme il les a créés *libres*, et qu'il leur fournit tous les moyens nécessaires pour acquérir le salut, il est aussi certain qu'il punira les méchans qui, malgré tous ces secours, s'obstinent à faire un mauvais usage de leur liberté, qu'il l'est que cet être suprême est *infiniment juste ;* et quant à ceux qui seront vraiment repentans, il est aussi certain que Dieu leur fera grâce en considération des mérites de J. C., qu'il est certain que cet Être souverainement parfait est *infiniment miséricordieux*.

La seconde *contradiction* qu'on allègue renferme une pétition de principe bien manifeste. Car une justification d'un prix infini n'efface pas nécessairement tous les péchés. Dieu, en employant ce remède, a été libre de restreindre son efficacité à des conditions déterminées par l'accord parfait de sa bonté avec sa sainteté et sa justice. Quelle contradiction y a-t-il que Dieu ait voulu sauver les pécheurs à condition qu'ils

se

se repentent et se convertissent? Le sacrifice de J. C. est sans doute un moyen infiniment puissant pour opérer cet effet; mais la rédemption des pécheurs obstinés étant contraire à la *sainteté* et à la *justice* de Dieu ne peut pas mieux découler de cette source que la condamnation des justes, l'une et l'autre étant aussi réellement contraires aux perfections divines et aux déclarations positives de l'Ecriture sainte; ainsi la distance d'un homme converti à un pécheur sans repentance est infinie à cet égard, puisque l'un est l'objet du sacrifice de J. C., et l'autre ne l'est point du tout. C'est ainsi que Dieu nous a révélé sa volonté : la saine raison y acquiesce et nous fait connaître les absurdités des raisonnemens téméraires de l'impiété.

5.° Les incrédules disent « qu'il aurait été » mieux que Dieu pardonnât le péché d'Adam » que de le punir d'une manière si terrible dans » la personne de son propre Fils. »

Quoique ce soit un mystère incompréhensible à toute la raison humaine que le Verbe éternel qui *était au commencement*, *qui était en Dieu*, *et qui était Dieu* de toute éternité, et qui s'était *fait chair* dans *la plénitude des temps* (Joann. I. Gal. 4), ait souffert les douleurs et la mort non dans sa nature divine, incapable de souffrir, mais dans la nature humaine qu'il s'était unie; cependant quand on considère que ce n'est pas pour lui que le Fils de Dieu est mort, qu'il a

vaincu, qu'il a triomphé; que c'est pour nous rétablir dans les droits de l'immortalité, pour réparer la gloire de son Père, alors on comprend qu'il a *été mieux* que Dieu ait ainsi puni le péché du premier homme, afin de donner à ses descendans une idée de sa justice, de leur inspirer l'horreur du péché, et de les en préserver. Et en effet quel hommage plus digne de la majesté de l'Etre-Suprême que l'anéantissement où son propre Fils s'est réduit pour sa gloire. En entrant dans le monde il s'était dévoué à l'obéissance; il savait que la justice de Dieu voulait être apaisée par une satisfaction proportionnée à l'offense, c'est-à-dire d'une valeur infinie; qu'une telle satisfaction n'était point du ressort des hommes; que Dieu, comme *Dieu*, ne pouvait point satisfaire; mais qu'en réunissant la nature divine et la nature humaine en une même personne, il pourrait souffrir comme *homme*, et donner comme *Dieu* un prix infini à ses souffrances, et satisfaire pleinement, et bien au delà, à la justice de son Père.

« Mais Dieu ne pouvait-il pas, demande » S. François de Sales (premier discours du » Vendredi-Saint), donner aux hommes, pour » leur salut, un autre remède que celui de » la mort de son Fils? sans doute il était en » son pouvoir de leur pardonner par une auto- » rité absolue, par un effet de sa miséricorde, » sans y faire intervenir sa justice, et sans l'en-

» tremise d'aucune créature; et quand il l'eût
» fait, qui serait en droit d'y trouver à redire,
» puisqu'il est le souverain monarque et le créa-
» teur de toutes choses, et qu'il peut tout ce
» qu'il veut? Sa volonté est un moyen suffisant;
» mais l'amour qu'il a pour nous ne se serait
» pas montré comme il l'a fait en la mort de
» son Fils. C'est pour nous prouver combien il
» nous aimait que cet Homme-Dieu est mort,
» et de la mort la plus dure et la plus ignomi-
» nieuse qui se puisse imaginer. »

Au reste, toutes les objections des incrédules ne parviendront jamais à obscurcir les traits de divinité que J. C. a fait paraître pendant sa passion et à sa mort, l'éclat avec lequel il a vérifié les prophéties, le triomphe de sa résurrection, le prodige du monde converti par la prédication d'un Dieu crucifié. Ce prodige subsiste depuis 18 siècles, en dépit de tous les efforts des incrédules, et il subsistera autant que l'univers. J. C. avait dit : *Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi;* il a rempli sa parole; il accomplira de même celle qu'il a donnée d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles.

Avant de démontrer la résurrection de J. C. nous devons faire voir que sa mort sur la croix a été certaine et indubitable.

« J. C. n'est point mort sur la croix, suivant
» l'historien critique : un homme vigoureux et

» à la fleur de l'âge peut aisément résister à
» trois heures d'un supplice qui n'attaque point
» les parties nobles. On en a une preuve dans
» les deux larrons qui furent crucifiés avec lui,
» auxquels il fallut rompre les jambes pour les
» faire mourir; cela paraît aussi par l'étonne-
» ment que Pilate marqua lorsque Joseph d'Ari-
» mathie lui dit que Jésus était déjà expiré.
» Jésus fit donc le mort, pour qu'on ne lui
» cassât point les jambes comme aux larrons,
» et afin que ses disciples Joseph et Nicodème,
» qui avaient du crédit, obtinssent de Pilate
» de l'ôter de la croix. Ceux-ci le mirent dans
» le tombeau, le couvrirent d'aromates pour
» mieux cacher la feinte, et vinrent ensuite
» l'enlever pendant la nuit, car le sépulcre ne
» fut scellé, et on n'y mit des gardes que le
» lendemain, comme le marque expressément
» S. Matthieu. Joseph et Nicodème ayant Jésus
» entre leurs mains en eurent tout le soin pos-
» sible, et le guérirent par de bons remèdes.
» Les apôtres étant assemblés un soir dans
» quelque chambre de la maison de Joseph ou
» de Nicodème, ou de quelqu'autre disciple,
» Jésus y entra par une porte secrète, leur
» parla, leur montra ses plaies qui n'étaient pas
» encore refermées, but et mangea avec eux,
» et mit par là si bien dans la tête de ces bonnes
» gens qu'il était ressuscité qu'ils allèrent le pu-
» blier par toute la terre au péril de leur vie. »

Tel est le roman que l'incrédule que nous réfutons a imaginé pour combattre la vérité de l'histoire de la résurrection de J. C. Mais 1.° n'est-il pas bien étonnant qu'après dix-huit siècles on essaie de jeter du doute sur un fait qui a été cru sans difficulté par tout ce qui a existé jusqu'à nous de chrétiens, de Juifs, de payens, d'hommes de toute religion? Tacite, si prévenu contre les chrétiens, en fait mention (Annal. l. XV. c. 44). Tous les ennemis du christianisme, dans les premiers siècles, nous objectaient de présenter aux adorations du monde un homme mort du supplice le plus ignominieux. N'était-il pas bien plus aisé aux Juifs, si intéressés à anéantir le miracle de la résurrection de J. C., de persuader qu'un homme a demeuré trois heures en croix sans mourir, que de faire croire que des hommes timides, qui n'osaient se montrer, sont venus au milieu d'une troupe de gardes enlever un corps qui était dans une caverne fermée par une grosse pierre et scellée?

2.° Nous ne disconvenons pas qu'un homme puisse demeurer attaché à une croix trois heures sans mourir; mais si l'on fait attention à la longueur et à la variété des tourmens qu'on avait fait endurer au Sauveur, à l'agonie et à la sueur de sang qu'il avait essuyées au jardin des Oliviers, aux coups qu'il avait reçus chez Caïphe, à la flagellation qu'il souffrit chez Pilate, à la défaillance qui lui survint en portant sa croix,

au sang qu'il répandit lorsqu'il y fut cloué, on sera plutôt étonné de ce qu'il put vivre encore trois heures sur la croix.

3.° Jusqu'à ce que le Sauveur expirât, le peuple était là qui le regardait, et les principaux de la nation, les princes des prêtres, les scribes, les anciens qui se moquaient de lui. Les soldats, les voleurs mêmes qui étaient crucifiés à ses côtés lui insultaient aussi. Tous ces gens-là l'ont cru mort. Est-il possible qu'un homme puisse en imposer à toute une multitude qui a demandé sa mort avec fureur, aux yeux des principaux, des savans d'une nation qui sont acharnés à le perdre? Mais accordons pour un moment que Jésus ait pu faire illusion à cette foule d'ennemis, n'aurait-il donné aucun signe de vie lorsqu'un soldat lui perça le côté d'une lance, jusqu'à ouvrir le péricarde et percer le cœur? Quoi! il ne lui sera pas échappé alors involontairement un soupir, un mouvement de quelque partie de son corps? c'est ce que tous les sophistes du monde ne persuaderont jamais à personne. Ajoutons enfin que si J. C. avait fait le mort jusque-là, il le devint alors en effet, puisque le coup qu'il reçut, de l'aveu de tous les chirurgiens, est mortel. Admettant encore que ce coup ne l'eût pas fait périr, pouvait-il rester vivant ayant été opprimé pendant plusieurs heures du poids de cent livres d'aromates, serré de toutes parts dans des linges, et enfermé

dans un sépulcre où il ne devait y avoir presque aucune communication avec l'air.

4.° C'est parce que J. C. *était mort* que les soldats ne lui rompirent point les jambes comme aux deux larrons crucifiés avec lui.

5.° Il est vrai que Pilate fut étonné que Jésus pût être sitôt mort; c'est pour cela qu'il voulut s'assurer du fait : de quelque poids que fût le témoignage d'un officier considérable, tel qu'était Joseph d'Arimathie, Pilate ne voulut point se fier à son récit ; il fit venir le centurion et s'informa de lui s'il était vrai que Jésus fût déjà mort, et ce ne fut qu'après que la chose lui eût été attestée par le centurion qu'il consentit à la demande de Joseph.

6.° Nous avons déjà observé que les Juifs eux-mêmes n'ont jamais douté de la mort de Jésus sur la croix. En effet ils demandèrent à Pilate des soldats pour garder le tombeau, et ils en scellèrent l'entrée; ils ont publié ensuite, il est vrai, que les apôtres avaient dérobé le corps pendant le sommeil des gardes ; mais ils n'ont jamais soupçonné que Jésus ait vécu depuis ce moment.

Une particularité remarquable, c'est que les gardes qui furent placés pour garder le tombeau ne furent pas des Romains, mais des Juifs. Les premiers, supposé que les disciples eussent voulu enlever le corps de leur maître, auraient pu peut-être se laisser corrompre, ne prenant

aucun intérêt à toute cette dispute ; mais il n'y avait rien de pareil à craindre d'une garde de Juifs, que S. Jean appelle (XVIII. v. 3. conf. *cum* VII. v. 32, 45. Matth. XXVI. v. 47. Marc, XV. v. 43. Act. IV. v. 1) une compagnie de soldats et d'officiers de la part des sacrificateurs. Quoique les Romains ne permissent plus aux Juifs de tenir des troupes sur pied, le grand-prêtre avait conservé un corps plus ou moins nombreux qui lui servait de garde.

Toutes ces circonstances tirées de l'histoire évangélique sont irrécusables aujourd'hui, puisqu'elles n'ont pas été récusées dans le temps. L'accord des Juifs avec les apôtres le prouve démonstrativement. Que l'incrédule qui veut révoquer en doute la mort du Sauveur sur la croix nous en cite une dans toute l'histoire qui ait été plus positivement et plus solennellement attestée ?

En vain ajoute-il « que Jésus fut mis dans » un tombeau tout neuf d'où ses disciples eurent » peut-être soin de le tirer à temps. »

Qu'il nous dise donc s'ils l'en ont tiré vif ou mort. Un tombeau neuf est-il plus aisé à percer qu'un tombeau ancien ? S'il y avait eu d'autres morts ensevelis avant Jésus, on dirait que ce n'est peut-être pas lui qui est ressuscité, mais un autre.

Il dit « que ce tombeau pouvait avoir des » issues secrètes et différentes de l'entrée qu'on » avait scellée. »

L'Evangile prévient ce soupçon en avertissant que ce tombeau *était taillé dans le roc.* Ce caveau subsiste encore, et depuis 18 siècles on n'y a point vu d'issue. M. Huet prouve (Démonstr. évang. prop. 9. c. 142. n.° 4), par le témoignage de S. Jérôme et des voyageurs anciens et modernes, que cette caverne est taillée dans le roc vif, qu'il n'y avait point d'autre issue ni d'entrée que celle qui était couverte d'une pierre. Lorsque la résurrection de Jésus fut publiée, se persuadera-t-on qu'aucun Juif, croyant et incrédule, n'ait eu la curiosité de visiter ce tombeau ; il était placé dans un lieu qui ne pouvait être inconnu à personne, dans un lieu public, dans un jardin voisin de Jérusalem et du Calvaire, dans le sépulcre d'un homme riche et distingué ; les Juifs si à portée de l'examiner n'ont point accusé les apôtres d'y être entrés par des ouvertures secrètes, mais d'avoir profité du sommeil des gardes.

« Il a pu se faire, continue le critique, que » le cadavre n'ait point été déposé dans le tom- » beau. »

Nous demandons si les princes des prêtres, les pharisiens qui prirent tant de précautions, qui dirent à Pilate (Matth. XXVII et XXVIII) : *Nous nous sommes souvenus que ce séducteur étant encore en vie a dit : Je ressusciterai au bout de trois jours ; commandez donc qu'on garde le sépulcre jusqu'au troisième jour, de peur que*

ses disciples ne viennent l'enlever et ne disent au peuple : Il est ressuscité ; en ce cas la dernière erreur serait pire que la première. Pilate leur ayant répondu : Vous avez une garde, allez, gardez-le comme vous l'entendrez, eux s'en allant au sépulcre le fermèrent bien, munierunt, *ou selon la force du grec*, s'en assurèrent, *mettant le sceau sur la pierre et y posant des gardes.* Nous demandons, dis-je, si de telles gens ont pu négliger la précaution la plus aisée, celle qui se présente d'abord à l'esprit, savoir, de regarder dans le tombeau si le corps de Jésus y était encore. Sans cette précaution toutes les autres étaient inutiles. Car si le tombeau était vide, si le corps de Jésus n'y était plus, il ne fallait plus ni sceau ni gardes ; il était évident ou que ses disciples l'avaient déjà enlevé, ou que Jésus était un imposteur qui les avait trompés, et qu'ils étaient des dupes. On ne peut donc douter que le corps de Jésus n'ait été dans le tombeau lorsqu'on le scella.

« Mais, dit enfin l'incrédule Basilide, Cerinthe et leurs sectateurs contemporains des » apôtres soutenaient que Jésus n'avait pas été » crucifié et n'était pas mort ; les uns disaient » que Simon-le-Cyrénéen avait été crucifié à » sa place, les autres que c'était Judas. »

Ces hérétiques convenaient que Jésus avait été crucifié, était mort et ressuscité, non réellement, mais seulement *en apparence ;* que les

Juifs, les soldats, les apôtres, tous les assistans avaient *cru le voir expirer sur la croix ;* ils rejetaient sur ce fait la certitude de *l'attestation des sens.* Nos sophistes admettraient-ils un tel principe ?

Concluons donc que si l'histoire de la mort de J. C. sur la croix était fausse, les évangélistes auraient été les romanciers les plus habiles, les imposteurs les plus rusés et les plus prévoyans qu'il y eut jamais. Quand ils auraient deviné tous les doutes et tous les soupçons que les incrédules devaient élever dans la suite des siècles, ils n'auraient pas pu les mieux prévenir. Nous allons démontrer avec une certitude égale que Jésus a reparu vivant trois jours après sa mort, et par conséquent qu'il est vraiment ressuscité.

NOTE XLI.

Sur la résurrection de J. C., selon les quatre évangélistes. Matt. XXVIII. Marc, XVI. Luc, XXIV. Jean, XX et XXI.

Entre tous les faits qui servent de preuve et de base à la religion chrétienne, celui de la résurrection de J. C. tient le premier rang. Une fois établi d'une manière ferme et solide, il devient la preuve de tout ce qui a précédé et de

tout ce qui a suivi. J. C. avait annoncé d'avance cette merveille (Joann. X. v. 17 et 18 , etc.). Il était impossible en effet que celui qui avait donné tant de preuves de sa divinité pendant sa vie ne fît pas succéder une résurrection glorieuse aux bassesses apparentes de sa mort, et n'environnât pas cet étonnant miracle de tous les genres de preuves qui doivent subjuguer tout esprit qui n'est pas décidé à fermer les yeux à la lumière. Aussi de tous les faits qui passent pour indubitables parmi les hommes il n'y en a pas un seul qui puisse lui être comparé pour la certitude.

Ici l'incrédule commence à élever la voix, et m'objecte « qu'un fait ne saurait passer pour » *indubitable*, dès qu'il est contesté par des » contemporains intéressés à son éclaircisse- » ment. Or la résurrection de J. C. a été con- » testée par les Juifs qui venaient de le crucifier, » et qui avaient un si grand intérêt à s'assurer » de la vérité. »

Eh bien ! pour juger de quel côté est la vérité, examinons impartialement ce qu'en ont dit les disciples de J. C., et ce que les Juifs ses ennemis ont opposé à leur narration.

Commençons par le récit des apôtres.

Après que J. C. eut expiré sur la croix le vendredi, il fut enseveli le soir même dans un tombeau. Le lendemain matin les princes des prêtres et les pharisiens allèrent trouver Pilate

qui les autorisa à placer une garde autour du sépulcre, et à le munir d'un sceau qu'ils apposèrent à la pierre. Le lendemain, qui était le dimanche, de très-grand matin un tremblement de terre se fit sentir. Un ange descendu du ciel leva la pierre qui couvrait le tombeau et s'assit dessus. A son aspect qui était effrayant, les gardes saisis de terreur restèrent comme morts. Des femmes attachées à J. C. étant venues quelque temps après, l'ange leur dit que celui qu'elles cherchaient n'était plus dans le tombeau; mais qu'il était ressuscité comme il l'avait prédit, et il leur montra le lieu où il avait été déposé. Cependant quelques-uns des gardes retournés à la ville racontèrent aux princes des prêtres ce qui s'était passé. Ceux-ci assemblèrent le conseil des anciens. Il y fut décidé qu'on donnerait une grosse somme d'argent aux soldats, pour répandre le bruit que pendant qu'ils dormaient les disciples étaient venus, et avaient enlevé le corps de leur maître. Ils ajoutèrent que si le gouverneur romain avait avis de cette manœuvre, ils se chargeaient de le persuader et de les mettre en sûreté. Les gardes reçurent l'argent, firent ce qui leur avait été ordonné, et le bruit de l'enlèvement du corps de Jésus était encore répandu parmi les Juifs au temps où l'évangéliste écrivait. Telle est sa narration, à laquelle les chrétiens de son temps et des siècles suivans ont constamment fait

profession d'ajouter foi. (Matth. XXVII et XXVIII.)

De leur côté les Juifs ont publié, attesté, certifié que le corps de J. C. avait été réellement enlevé pendant le sommeil des gardes. Nous prouvons que c'est la réponse unique qu'ils aient donnée au témoignage des apôtres, 1.° parce que S. Matthieu, en rapportant cette réponse, dit positivement (XXVIII. v. 15) qu'elle était encore, lorsqu'il écrivait, répandue parmi les Juifs. Or cet évangéliste écrivant peu d'années après, au milieu des Juifs et pour les Juifs, aurait-il osé dire qu'ils étaient dans une opinion qu'ils n'avaient pas? Ne se serait-il pas exposé à la risée publique et au mépris de tout le monde?

2.° Nous apprenons de S. Justin (*Dial. cum Tryphone*, n.° 108) que les Juifs de Jérusalem envoyèrent de tous côtés des émissaires pour répandre ce bruit de l'enlèvement du corps de J. C. 3.° Dans les siècles suivans nous voyons d'un côté les ennemis du christianisme, Celse, Porphyre, Julien répéter l'objection de l'enlèvement du corps et ne pas avancer d'autres faits; d'autre part nous voyons les SS. Pères et les apologistes du christianisme uniquement occupés à réfuter cette assertion; ennemis et amis, tous s'accordent sur ce point avec le récit de saint Matthieu. Il est donc certain que le fait de l'enlèvement du corps est le seul que les Juifs con-

temporains aient opposé au témoignage des apôtres sur la résurrection de leur maître.

Quoique les deux relations des apôtres et des Juifs soient opposées entr'elles sur le fait principal, elles s'accordent dans plusieurs points et dans plusieurs circonstances. Il en résulte évidemment que ces circonstances sont véritables. Il n'y a en effet que la vérité clairement reconnue qui puisse réunir deux partis très-contraires l'un à l'autre. Nous examinerons sur ces deux relations ce que l'on doit croire quant au fait sur lequel elles sont opposées, et ce qui s'ensuit des faits sur lesquels elles sont d'accord.

1.° Il est certain, comme nous l'avons prouvé dans notre note précédente, que J. C. est véritablement mort sur la croix, de l'aveu des Juifs et des chrétiens. 2.° Les deux partis conviennent également que J. C. étant dans le sépulcre on y a mis des gardes, et qu'il n'a pu en exister d'autres raison que celle apportée par S. Matthieu, la crainte qu'on ne dérobât le corps pour publier ensuite que J. C. était ressuscité, comme il l'avait prédit.

Il s'ensuit encore de la relation tant des Juifs que des apôtres 1.° que le corps de J. C. était dans le tombeau le samedi au matin; 2.° qu'il n'y était plus le dimanche matin. La précaution prise par les Juifs le samedi, de mettre un scellé et des gardes au tombeau, aurait été ridicule, comme nous l'avons encore observé dans la

même note, s'ils n'avaient pas su que le corps y était. L'assertion répandue par eux le dimanche que le corps avait été enlevé n'aurait pas été moins absurde si le corps y était resté. C'est donc dans l'intervalle du samedi matin au dimanche matin que le corps a disparu du tombeau. La question se réduit donc à savoir si c'est la résurrection racontée par les évangélistes, ou l'enlèvement raconté par les gardes qu'il faut croire. Puisque les ennemis de J. C. n'ont opposé dans le temps au récit des apôtres que l'histoire de l'enlèvement, il s'ensuit qu'on ne peut aujourd'hui en objecter aucune autre. Quelque nouvelle fable qu'on veuille imaginer maintenant, elle est réfutée d'avance par le témoignage unanime de tous ceux qui étaient à portée de rendre un témoignage. Ainsi, quand nous entendrons tout à l'heure l'historien critique dire *qu'il y avait peut-être au tombeau une issue secrète, par où l'on aurait retiré le corps*, cette supposition est évidemment absurde. La preuve que cette *issue secrète* n'a pas existé c'est qu'elle a été inconnue aux Juifs. La preuve que les Juifs ne l'ont pas connue, c'est qu'ils n'en ont point parlé.

Nous avons donc deux moyens de démontrer la vérité de la résurrection. Le premier est de faire voir que le témoignage des apôtres réunit tous les caractères qui peuvent lui imprimer la certitude. Le second est de montrer que le récit des Juifs est une fable absurde. La

La vérité du témoignage des apôtres est incontestable. Un témoignage est certain quand on est assuré que celui qui le rend n'a pu ni être trompé, ni vouloir tromper. Il s'agit donc de savoir si, sur le fait de la résurrection, les apôtres ont été abusés, ou s'ils ont abusé le monde.

Pour prouver d'abord que les apôtres n'ont pas été abusés au sujet de la résurrection, nous commencerons par quelques observations. 1.° Les Apôtres n'avaient pas l'esprit aliéné; ils n'étaient pas des insensés, des fous. Leurs écrits, leurs succès le démontrent assez; et nous en avons déjà donné des preuves (voyez observ. prélim. sur le nouveau Testament, art. III). Ils connaissaient parfaitement J. C., ils avaient passé trois ans dans sa compagnie; pendant tout ce temps ils ne l'avaient pas quitté, et ils avaient vécu avec lui dans une intime familiarité; il était donc impossible qu'ils se trompassent sur sa personne, et qu'ils le confondissent avec un autre. 3.° Si l'on prétend que les apôtres ont été trompés il faut reconnaître par là même qu'ils ont été sincères; en les supposant *abusés*, il faut les croire de bonne foi. S'ils ont été de bonne foi ils ont dit ce qu'ils croyaient véritable. Ils méritent donc qu'on ajoute foi à toutes les choses sur lesquelles ils n'ont pas pu se tromper. Examinons donc d'après leurs rela-

tions s'ils ont pu être abusés sur le fait de la résurrection.

S'ils disaient qu'un d'entr'eux a vu J. C. vivant depuis sa résurrection, on pourrait penser que ce témoin unique s'est fait illusion, et qu'il a pris un homme pour un autre. Mais ils rapportent qu'ils l'ont *tous* vu, qu'il a même apparu à plus de 500 disciples à la fois. Comment se pourrait-il qu'un si grand nombre d'hommes se fussent trompés tous ensemble, tous de la même manière? que sur un si grand nombre, il ne s'en fût pas trouvé un seul qui eût découvert l'erreur et l'eût fait apercevoir aux autres?

S'ils disaient qu'ils ont vu *une seule fois* J. C. de loin, rapidement et en passant, on conçoit qu'ils auraient pu se tromper; mais ils racontent que J. C. s'est montré tantôt aux uns, tantôt aux autres : à Magdeleine, à d'autres femmes, à S. Pierre, à S. Jacques, à deux disciples, aux onze apôtres. Ils nomment les lieux où se sont passées plusieurs de ses apparitions : le jardin où était le tombeau, le chemin d'Emmaüs, le cénacle, le bord du lac de Génézareth, une montagne de Galilée. Ils attestent qu'il leur a apparu fréquemment pendant 40 jours de suite, et qu'enfin ils l'on vu monter dans le ciel. Il n'est pas possible qu'ils aient pu se faire *tous* illusion sur tant d'apparitions répétées pendant un si long temps.

S'ils disaient que dans ces fréquentes apparitions ils n'ont fait que voir J. C., ce serait déjà une chose incroyable qu'ils se fussent trompés *tous*, et aussi souvent. Mais ils ajoutent qu'ils ont conversé avec lui; ils rapportent les discours qu'il a tenus, plusieurs des réponses qu'ils lui ont faites. Ils disent qu'ils ont bu, mangé avec lui; qu'ils l'ont touché à plusieurs reprises; qu'il leur a fait mettre les doigts dans les cicatrices de ses plaies, etc. Soutiendra-t-on qu'ils se sont *tous* imaginés voir ce qu'ils ne voyaient pas, entendre ce qu'ils n'entendaient pas, toucher ce qu'ils ne touchaient pas, etc.? Soutenir une pareille proposition n'est-ce pas détruire parmi les hommes toute certitude physique, qui consiste principalement dans le rapport unanime des sens? Et que deviendrait la société toute entière si, sur une supposition aussi ridicule, on rejetait la déposition de 500 témoins oculaires?

D'ailleurs, si les témoins de la résurrection ont été abusés, leur erreur n'a pu être que l'une de celles-ci: en croyant voir, entendre, toucher J. C., ou ils n'ont rien vu, rien entendu, rien touché, ou ils ont vu, entendu, touché un autre homme qu'ils ont pris pour lui, ou ils ont vu, entendu, touché un fantôme qui avait sa ressemblance, et qui n'avait pas de réalité. Laquelle de ces absurdités les incrédules voudront-ils soutenir?

Diront-ils que les témoins de la résurrection n'avaient aucun objet devant eux, quand tous leurs sens leur présentaient J. C. ? c'est avancer que tous les sens d'un grand nombre d'hommes à la fois peuvent non-seulement faire prendre un objet pour un autre, ce qu'on ne persuadera jamais à des êtres sensés, mais encore donner de l'existence à ce qui n'est pas, de la consistance à rien.

Diront-ils que les apôtres ont pris pour J. C. un autre homme qui lui ressemblait ? quel serait donc cet homme que personne n'avait vu avant la mort de J. C., et que personne n'a revu depuis son ascension ? D'ailleurs les discours que les apôtres rapportent de J. C. depuis sa résurrection ont relation avec ceux qu'il leur avait tenus avant sa mort. Il faudrait donc que l'imposteur qui aurait abusé les apôtres par sa ressemblance avec J. C. eût été habituellement dans sa compagnie ; et, dans ce cas, comment ne l'auraient-ils pas connu auparavant ? comment ne l'auraient-ils pas reconnu alors ?

Diront-ils enfin que les apôtres ont pris un fantôme pour J. C. ? mais pour l'existence de cet être fantastique il faut supposer un miracle dont le but aurait été de tromper le genre humain. La pensée du fantôme vint, il est vrai, d'abord à l'esprit des apôtres lorsqu'ils virent J. C. pour la première fois dans le cénacle ; mais le Sauveur se hâta de les détromper : *Voyez*,

leur dit-il (Luc, XIV. v. 37 et suiv.), *mes mains et mes pieds ; considérez que c'est moi-même : voyez qu'un fantôme n'a point de chair et d'os, comme vous voyez que j'en ai.*

Les incrédules qui ont prétendu que les apôtres ont pu être abusés sur le fait de la résurrection n'ont eu d'autres raisons à en donner, sinon « qu'ils étaient ignorans, grossiers, préoccupés » de l'idée que leur Maître devait ressusciter, » et enfin qu'ils étaient d'une crédulité ex- » trême. »

Ces prétendus *ignorans* sont cependant, selon nos adversaires, les fourbes les plus rusés qu'il y eut jamais. Ils se sont peints comme des incrédules opiniâtres, pendant qu'ils étaient d'une crédulité aveugle ; ils en ont imposé à l'univers, en se donnant pour des hommes simples et grossiers. Ils ont forgé une histoire fabuleuse à laquelle ils ont donné tous les traits de l'ingénuité et de la candeur; ils l'ont écrite de manière que pour y trouver des contradictions et des bévues il faut altérer le texte, pervertir le sens, défigurer les faits, employer toutes les ressources de la mauvaise foi ; ces mêmes *ignorans* ont établi une religion plus pure et plus sage que les savans de toutes les nations et de tous les siècles; ils ont eu des philosophes, les uns pour disciples, les autres pour adversaires, et ils ont réussi à se faire passer pour inspirés.

Quant à la *prévention* qu'on leur impute, en

vit-on jamais de semblable? Elle leur fit voir à *tous*, en *même temps* et de la *même manière*, J. C. vivant et présent, qui, selon les incrédules, était mort et loin d'eux.

Dira-t-on aussi qu'ils avaient *tous* l'esprit prévenu de toutes les circonstances qu'ils rapportent; qu'ils étaient tous *préoccupés* de l'idée que J. C. apparaîtrait à ceux-ci dans un lieu, à ceux-là dans un autre, etc.? D'ailleurs toute leur conduite prouve le contraire de ce qu'on leur impute. Il paraît, par leur propre récit, que le scandale de la croix avait fait évanouir le peu d'espérance qu'ils avaient de la résurrection de leur Maître, et effacé de leur mémoire la prédiction qu'il leur en avait faite. Pendant longtemps les témoignages les plus précis ne firent aucune impression sur eux. Leur conduite, en ces premiers momens, est un prodige d'incrédulité et d'insensibilité. La lenteur avec laquelle ils ont cru, les preuves qu'ils ont exigées pour croire montrent évidemment que, loin d'être persuadés de la future résurrection du Sauveur, ils en avaient à peine conservé la pensée. Comment après cela ose-t-on les accuser de *crédulité*? Certes ce ne sont pas des hommes *crédules* que ceux qui ne se déterminent à croire qu'après les plus grandes précautions. Les apôtres méritèrent et subirent en effet de la part de J. C. le reproche d'être difficiles à croire, et d'y apporter une lenteur coupable (Luc, XXIV. v. 25); et aujourd'hui on leur impute une crédulité facile.

En second lieu, si les disciples et les apôtres n'ont pu être abusés sur le fait de la résurrection de J. C., il n'est pas moins certain qu'ils n'ont pas abusé le monde, et l'on ne peut raisonnablement les accuser d'avoir voulu en imposer. Car s'ils avaient assuré contre leur propre conscience que J. C. était ressuscité, il faudrait leur supposer un projet non moins absurde que pervers; il faudrait croire que tous sont entrés dans cette conspiration; car un seul qui, par un reste de probité ou de pudeur et de bon sens, eût refusé d'y prendre part, aurait décelé la fourberie, et en aurait, dès le premier pas, arrêté tout l'effet. Il faudrait donc croire dans cette supposition, ou que tous ceux qui formaient le collége apostolique, plus de 500 disciples, dont S. Paul invoque le témoignage, furent saisis tout à coup d'un courage frénétique, ou que ce courage leur fut inspiré par quelqu'un d'entr'eux, par Pierre, par exemple, qui leur aurait parlé de la manière suivante :

« Hommes frères, après avoir été abusés par » notre Maître et avoir vainement attendu sa » résurrection, la conduite la plus sage pour » nous est de ne plus faire mention de lui, de » nous en tenir au sentiment de nos docteurs, » de demander pardon au sanhédrin, qui sera » d'autant plus disposé à nous recevoir en grâce » que nous reconnaîtrons notre faute, etc.

» Cependant tout ignorant et tout pauvre que

» je suis, j'avoue que j'aimerais mieux m'ex-
» poser aux plus terribles dangers que de faire
» une démarche si humiliante. Mon projet même,
» si vous voulez y entrer, est de faire précisé-
» ment le contraire. Je prétends faire passer
» pour le Messie ce *Jésus* que nous avons appelé
» notre Maître, soutenir que nous l'avons vu
» *ressuscité*, que nous avons conversé avec lui
» pendant 40 jours, et qu'ensuite il est monté
» au ciel à nos yeux; et pour que ces fictions
» soient plus facilement adoptées, nous ferons
» semblant d'avoir reçu des dons surnaturels,
» et le talent de parler diverses langues.

» Ce projet vous paraît peut-être impossible
» à exécuter, mais je m'engage à lever toutes
» les difficultés, et à vous convaincre qu'il est
» aussi praticable qu'héroïque et glorieux.

» Vous me direz d'abord qu'une pareille en-
» treprise nous expose au ressentiment des Juifs
» et des gentils, à tous les maux les plus ca-
» pables de faire trembler la nature, à terminer
» notre vie dans les plus cruels supplices; qu'en
» soutenant ce mensonge nous ne pouvons rien
» espérer de notre imposture; qu'après avoir vu
» la manière cruelle dont notre Maître a été
» traité nous n'avons pas d'autre sort à attendre,
» en nous rendant encore plus criminels que
» lui, en accusant les principaux de notre nation
» de déicide. Mais c'est à cause de tout cela
» même que je souhaite si fort de venir à bout

» de mon projet. Quel charme de braver tant
» d'obstacles et de périls ! Vous m'objecterez
» aussi qu'en soutenant que nous avons le talent
» de parler plusieurs langues l'imposture sera
» bientôt découverte ; mais qui nous empêchera
» de soutenir que nous avons ces talens, quoi-
» qu'on ne les aperçoive pas ?

» Vous ajouterez peut-être que nous nous
» attirerons non-seulement la haine du monde,
» mais aussi celle de Dieu ; que c'est une ex-
» trême folie de se rendre malheureux pour ce
» monde et pour l'autre, sans espérance et sans
» fruit : cette idée a sûrement quelque chose
» d'effrayant pour des ames communes ; mais la
» mienne est d'une trempe à tout sacrifier pour
» avoir le plaisir d'en imposer au genre humain.
» Au reste, parons-nous seulement d'un exté-
» rieur de piété ; soutenons hardiment que nous
» avons les dons que nous nous attribuons, et
» bientôt le monde entier en sera convaincu.

» Il reste encore un danger dont il est bon
» que je vous avertisse. Vraisemblablement, dès
» que nous serons à une grande distance les uns
» des autres (car la nature de notre entreprise
» exige elle-même cet éloignement), les tour-
» mens forceront quelqu'un d'entre nous à con-
» fesser l'imposture, ce qui détruira tout le fruit
» de nos travaux. La conduite lâche que nous
» avons tous tenue depuis peu, et moi en par-
» ticulier, ne nous donne que trop sujet d'ap-

» préhender qu'il ne se trouve encore un Judas
» parmi nous; mais je présume que vous serez
» plus fermes à l'avenir, et qu'aucun motif ne
» vous rendra infidèles à un projet auquel il
» faut être prêt à sacrifier tout ce que nous
» avons de plus cher dans le temps et dans
» l'éternité.

» Je n'ai plus qu'un petit nombre d'avis à
» vous donner.

» 1.° Des gens de notre sorte s'enorgueillissent
» ordinairement des moindres succès, et sont
» abattus dès qu'ils éprouvent les moindres
» revers. Nous devons agir d'une manière tota-
» lement opposée. Notre joie doit éclater quand
» nous éprouverons du mépris et des mauvais
» traitemens, et il faut que nous paraissions
» humbles quand les hommes se prosterneront
» à nos pieds pour nous honorer comme les en-
» voyés de la Divinité.

» 2.° Les hommes ont coutume de rendre le
» mal pour le mal, injure pour injure; pour
» nous, nous affecterons la patience, la dou-
» ceur et la charité les plus étonnantes envers
» nos ennemis les plus cruels; et au milieu des
» tourmens qu'ils nous feront souffrir, nous
» adresserons des prières au Ciel en leur faveur.

» 3.° Quand vous écrirez l'histoire de celui
» que nous avions reconnu pour notre Maître,
» n'allez pas aggraver tout ce que les Juifs ont
» fait contre lui, ni vous répandre en plaintes

» sur l'injuste condamnation du sanhédrin, sur
» la lâcheté de Pilate, ni sur la cruauté des
» soldats romains. Je vous défends jusqu'aux
» moindres invectives, comme ne s'accordant
» nullement avec cette extrême simplicité que
» je vous recommande dans la narration des
» faits qui doivent être rapportés sans aucune
» autre émotion que celle que peut exciter la
» pitié envers nos plus cruels ennemis, etc., etc.»

Nous terminerons ici cette prétendue harangue qui suffit seule pour démontrer qu'il n'y a que la *crédulité* la plus insensée qui puisse imaginer que douze pauvres artisans aient concerté, et ensuite mis à exécution le plus noir, le plus difficile et le plus dangereux complot dont il soit possible de se former l'idée. Nous nous contenterons d'ajouter à ces raisons quelques considérations.

1.° Si les apôtres ont voulu tromper ils étaient donc bien persuadés que leur Maître n'était pas ressuscité. Mais dès-lors sur quoi pouvaient-ils espérer de faire croire au monde, sur leur seule parole, sa résurrection? Toutes les probabilités étaient contr'eux : la nature du fait difficile à croire, le préjugé que le grand nombre des Juifs avait contre J. C., l'opinion généralement répandue qu'ils avaient enlevé son corps, l'autorité du sanhédrin, et la confiance que la nation avait en lui : quels moyens possédaient-ils pour faire croire, malgré tant d'obstacles, un fait qui aurait été faux?

2.° Quels motifs pouvaient-ils avoir de publier cette fausseté? Que pendant la vie de Jésus ils se fussent attachés à lui, cela est tout simple. Ils le regardaient comme le Messie qui, selon leurs idées, devait être un monarque puissant et glorieux. Ils en espéraient des places avantageuses dans son royaume futur. Ils les lui avaient même déjà demandées. Mais leur Maître condamné, mort, enseveli, et n'étant pas ressuscité, que pouvaient-ils attendre de lui? Dans ce cas toutes leurs espérances ne devaient-elles pas être confondues?

3.° Lorsque les apôtres ont vu leur Maître arrêté par ses ennemis, ils ont pu encore espérer qu'il saurait se tirer de leurs mains. Mais s'ils l'ont cru mort sans ressource, n'ont-ils pas été convaincus qu'il n'était qu'un imposteur qui avait abusé de leur simplicité? n'ont-ils pas dû alors se détacher de lui et abhorrer d'autant plus sa mémoire qu'ils avaient plus chéri sa personne! Quoi! les apôtres ont abandonné leur Maître pendant sa vie, à la première apparition des soldats qui vinrent le saisir, ils s'enfuirent et se cachèrent : et ils lui deviennent fidèles après sa mort! ils ne s'attachent à lui que lorsqu'ils ont vu qu'il les avait trompés!

4.° Les circonstances que les disciples de Jésus joignent à leur récit ne pouvaient être inconnues à ceux à qui ils les racontaient. Ce sont les miracles qui ont accompagné la mort

de leur Maître, les ténèbres répandues en ce moment, le tremblement de terre, le voile du temple déchiré, les tombeaux ouverts, plusieurs morts ressuscités. Il était impossible que les Juifs, à qui ces faits merveilleux étaient racontés, n'en connussent pas positivement la vérité ou la fausseté. Ils sont tellement extraordinaires, tellement éclatans que, s'ils étaient vrais, ils avaient nécessairement frappé tous les habitans de Jérusalem. C'était cinquante jours après leur arrivée; c'était en présence de tous ceux qui doivent en avoir été témoins que les apôtres les annonçaient. Si ces faits avaient été faux auraient-ils osé les rappeler aux Juifs? s'ils l'avaient osé n'auraient-ils pas reçu autant de démentis qu'il y avait de Juifs à la fête? en auraient-ils converti un seul?

Il est donc évident que les témoins de la résurrection de J. C. n'ont pas été des imposteurs, et qu'ils ont été intimement persuadés de ce grand miracle qu'ils ont publié. Nous avons aussi fait voir qu'ils n'ont pu être abusés eux-mêmes. Il est donc démontré qu'ils n'ont pu être ni trompeurs, ni trompés; leur narration par conséquent réunit toutes les qualités qui produisent la certitude, et il ne peut rester à un esprit raisonnable aucun doute sur cette vérité fondamentale.

II. A cette première démonstration nous en ajoutons une seconde. Ce n'est plus du témoi-

gnage des apôtres que nous la tirons, c'est de l'opposition de leurs adversaires, et nous disons que ce que les Juifs y ont objecté donne une preuve aussi forte qu'aurait pu l'être un aveu formel de leur part. En effet, s'ils n'ont opposé au témoignage des apôtres qu'un seul fait non-seulement incroyable et invraisemblable, mais absolument impossible, il en résulte manifestement que le récit des apôtres est véritable. Or la fable de l'enlèvement du corps de J. C., qui est la *seule chose* (comme nous l'avons déjà observé) que les Juifs et les ennemis du christianisme aient opposée anciennement au fait de la résurrection, réunit la double impossibilité, la morale et la physique. Il est *moralement* impossible que les apôtres l'aient tenté; il est *physiquement* impossible qu'ils l'aient exécuté.

Nous avons déjà fait entrevoir qu'il est absurde d'imputer une action aussi hardie à des hommes aussi timides que s'étaient montrés jusque-là les apôtres. Mais supposons pour un moment tout le contraire, et voyons combien *d'impossibilités* auraient nécessairement empêché le coup, quand même ils auraient eu la hardiesse et la témérité de le tenter.

1.° Le nombre seul des complices d'une telle entreprise présente une impossibilité. Il faut comprendre en effet dans ce nombre non-seulement ceux qui auraient exécuté l'enlèvement, mais encore tous ceux qui ont déclaré avoir vu

J. C. ressuscité, tant hommes que femmes. Ils ont dû nécessairement entrer tous dans cette confidence, et quand la leur aurait-on faite? *Avant l'enlèvement?* mais entre la sépulture et le moment où le tombeau s'est trouvé vide, s'est-il écoulé assez de temps pour se concerter avec plus de cinq cents personnes? *Après l'enlèvement?* mais, avant d'exécuter un coup aussi hardi, ne faut-il pas être sûr d'avance de tous ceux qu'on met dans le secret? Un seul qu'on n'aurait pu gagner, ou qui se serait repenti, n'aurait-il pas non-seulement fait avorter l'entreprise, mais de plus livré les auteurs aux plus rigoureux supplices?

« C'est, dit-on, pendant le sommeil des gardes » que l'enlèvement a été effectué. »

Quoi! l'on n'oppose d'autres témoins aux apôtres que *des hommes endormis!* N'est-il pas *physiquement* impossible que dans cet état ils aient vu ce qui avait été fait, et par qui il l'avait été? D'ailleurs il aurait fallu être sûr d'abord de trouver les gardes *endormis;* ensuite de ne réveiller aucun d'entr'eux, de pouvoir rompre le sceau, d'enlever la pierre énorme qui fermait le sépulcre, de retirer le corps si doucement qu'aucun des gardes n'eût été réveillé par le mouvement et par le bruit. Nous avons déjà observé dans la note précédente que ce ne fut pas Pilate, mais les Juifs qui choisirent les gardes qu'ils placèrent au tombeau. Ils prirent

cette précaution précisément parce qu'ils craignaient que les disciples de Jésus n'enlevassent son corps. Ne doit-on pas présumer qu'ils prirent les soldats les plus attachés à leur parti, et les plus propres à empêcher la fraude qu'ils appréhendaient? Leur mission était courte et ne devait durer que jusqu'au troisième jour; en un mot ils n'avaient à garder le tombeau que la journée du samedi et la nuit du dimanche. C'était surtout pendant cette nuit qu'ils devaient être sur leurs gardes. Veiller une seule nuit était-ce une chose pénible pour des soldats? et, à la rigueur même, n'était-il pas suffisant qu'un seul d'entr'eux restât éveillé? et cependant l'on suppose qu'ils s'endormirent *tous* sans exception; qu'ils s'endormirent *tous* si profondément que le grand bruit qu'on dut faire autour d'eux ne put en réveiller aucun!

2.° La manière dont on prétend que les apôtres ont exécuté leur coup suppose en eux deux choses contradictoires : une dextérité étonnante pour enlever subitement le corps, et une extrême maladresse dans leurs mesures. On veut qu'ils aient perdu la nuit du vendredi au samedi, temps où il n'y avait pas encore des gardes au tombeau, et qu'ils soient venus dans la nuit suivante, lorsque le tombeau était entouré de soldats. Il faut de plus dire qu'après être venus à bout d'enlever le corps, au lieu de se retirer promptement, ils se sont amusés à déposer les linges et à les remettre en ordre. Il

Il y a bien d'autres absurdités à dévorer encore pour soutenir la fable de l'enlèvement. Si ce fait eût été véritable, il y avait deux sortes de coupables que les Juifs ne pouvaient se dispenser de punir, les gardes et les apôtres.

Les gardes, en convenant qu'ils avaient laissé emporter le corps, étaient convaincus par leur propre confession d'une faute très-grave et très-punissable. On sait combien sont sévères les peines contre les militaires qui manquent dans le service. Nous voyons, très-peu de temps après, Hérode envoyer au supplice les soldats qu'il avait chargés de la garde de saint Pierre (Act. XII. v. 29), quoique cet apôtre eût été délivré par miracle. L'enlèvement du corps de Jésus était bien d'une autre conséquence; le délit des gardes bien plus grave; le sanhédrin devait être très-indigné contr'eux. Il avait tout pouvoir de leur infliger un châtiment si bien mérité, et cependant il n'en fait rien. Point de punition, pas même la moindre réprimande.

Les apôtres étaient encore plus criminels : on ne leur dit rien non plus; on ne les recherche point; on ne les juge point, on ne les punit point. Qu'on nous dise donc ce qui a empêché de les poursuivre sur un crime aussi capital, aussi intéressant pour le conseil de la nation? Certes il est impossible d'en indiquer une autre cause que la certitude où était ce conseil de la fausseté du bruit qu'il avait fait répandre, et

sa persuasion que l'enquête, si on l'entreprenait, tournerait contre lui-même.

Il y a plus encore. Quelques semaines après, les apôtres prêchent hautement dans Jérusalem la résurrection de leur Maître. Ils font des conversions nombreuses. Le sanhédrin s'effraie de ce prodigieux succès; il se détermine à mander les apôtres. Sans doute ils vont être interrogés sur le crime de l'enlèvement. L'honneur seul des membres du conseil, accusés de déicide, rend indispensable une information juridique. En convaincant les apôtres de ce seul fait, on fait tomber leur prédication, on ramène tous ceux qu'ils ont déjà pu séduire. Mais non : on ne dit pas un mot de ce prétendu délit; on en laisse circuler le bruit dans le public où il ne peut pas être vérifié; il n'en est pas question au tribunal qui avait le droit, les moyens, l'intérêt de le constater.

Mais n'en soyons pas étonnés. Il est évident que le sanhédrin ne croyait pas la fable qu'il avait fait répandre lui-même. Ce conseil assemblé délibère, dans une autre occasion, de faire mourir les apôtres. Le pharisien Gamaliel, homme accrédité, leur oppose cette réflexion (Act. V) : *Prenez garde à ce que vous allez faire; si le projet de ces gens-là vient des hommes il échouera de lui-même comme celui de quelques autres imposteurs ; s'il vient de Dieu il réussira malgré vous, et vous n'aurez commis qu'un crime*

inutile. Le conseil fut de son avis. Si les apôtres avaient été réellement coupables de l'enlèvement du corps de Jésus, Gamaliel aurait-il osé ouvrir cet avis, et le sanhédrin aurait-il été assez insensé pour le suivre? Ce fait est une justification entière, pleine, irrécusable.

Lorsque les Juifs ont lapidé S. Etienne, qu'ils ont fait emprisonner S. Pierre, qu'ils ont mis à mort les deux SS. Jacques et Siméon, qu'ils ont accusé S. Paul au tribunal des Romains, ils ne les ont point taxés d'imposture sur le fait de la résurrection, ni d'avoir enlevé le corps de Jésus.

On nous objectera peut-être que la conduite du sanhédrin envers les apôtres ne nous est connue que par les apôtres eux-mêmes. Mais lorsque S. Luc écrivait ce fait plusieurs membres du conseil vivaient encore. Aurait-il osé sous leurs yeux écrire publiquement un fait faux qui les concernait? S'il l'avait osé n'aurait-il pas été démenti? et s'il l'eût été les écrivains des siècles suivans, ennemis du christianisme, l'auraient-ils ignoré et ne l'auraient-ils pas rapporté? Est-il permis, après dix-huit siècles, de venir nier ce qui a été cru dans ce temps de tous ceux qui étaient intéressés soit à le soutenir, soit à le contester?

La narration des Juifs sur l'enlèvement du corps de J. C. est donc aussi évidemment fausse que le témoignage des apôtres est évidemment vrai. Récapitulons-en les preuves en peu de mots.

Les témoins de la résurrection n'ont été ni des

visionnaires, ni des imposteurs. Ce n'est pas sur des ouï-dire qu'ils ont parlé; ce qu'ils ont annoncé ils l'ont vu, entendu, touché, non pas une fois, mais à plusieurs reprises et pendant quarante jours consécutifs. Ils ont publié la résurrection dans le temps, dans le lieu où elle venait de s'opérer, au milieu d'une multitude nombreuse, à la face de ceux qu'ils accusaient hautement de déicide, qui étaient intéressés à les punir, et qui en avaient les moyens. Il est impossible qu'un si grand nombre d'hommes se soient concertés pour un mensonge auquel ils n'avaient pas d'intérêt; plus impossible encore que dispersés dans différens pays, ils ne se soient jamais ou coupés eux-mêmes, ou contredits entr'eux sur un fait faux ou sur ses circonstances : souverainement impossible que tous, sans exception, aient soutenu constamment une imposture au milieu des contradictions, des persécutions, des humiliations, des tortures. Qu'a-t-on opposé à leur témoignage? une fable mal tissue, dont les témoins ont avoué qu'il étaient *endormis*. Jamais avec tant soit peu de sens les apôtres n'auraient imaginé de tenter le crime dont on les a accusés; jamais ils ne l'auraient osé, et quand ils en auraient eu l'extravagante témérité, jamais ils n'auraient pu l'effectuer. Leurs juges, qui étaient leurs ennemis déclarés, n'ont osé les punir de l'avoir commis, ni leurs soldats de l'avoir laissé commettre. Ils n'ont pas même essayé de le leur reprocher.

Quel fait dans l'histoire réunit tant de motifs de certitude? Y en a-t-il un seul dont on puisse comparer l'évidence à celle de la résurrection?

Cette résurrection est confirmée en troisième lieu par la persuasion de huit mille hommes convertis cinquante jours après par deux prédications de S. Pierre. Ils étaient sur les lieux, ils ont pu interroger les Juifs et les gardes, visiter le tombeau, consulter la notoriété publique, confronter les témoignages des apôtres avec ceux des ennemis de Jésus, prendre toutes les précautions possibles pour n'être pas trompés. Personne n'a pu se faire chrétien sans croire cette résurrection. Ç'a toujours été le point fondamental de la prédication des apôtres et de la doctrine chrétienne. Il est incontestable qu'immédiatement après la descente du Saint-Esprit, il y a eu une Eglise nombreuse à Jérusalem, et qu'elle y a subsisté pendant plusieurs siècles; or elle a été composée d'abord par des témoins oculaires de tous les faits qui concouraient à prouver la résurrection de J. C.

Ce fait est confirmé encore non-seulement par le silence des Juifs, qui n'ont jamais accusé les apôtres d'imposture sur ce point, mais par leur aveu formel. Sans parler du célèbre passage de Josephe, dans *les Vies de Jésus* qui ont été composées par les rabbins, ils disent que le corps de Jésus mort fut montré au peuple par un certain *Tan-Cuma*. Or, *Tan-Cuma*, signifie à la lettre *miracle*, *résurrection*. (Voyez l'histoire de

l'établissement du christianisme, tirée des Juifs et des payens, pag. 82.)

Enfin la manière dont Celse, de concert avec les Juifs, a contesté la résurrection de J. C., est équivalente à un aveu formel. Il dit que les apôtres ont été trompés par un *fantôme*, ou qu'ils en ont imposé. Nous avons déjà fait voir l'absurdité de cette défaite. Un *fantôme* ne fait pas illusion pendant quarante jours à des hommes éveillés; on ne l'entend point converser, on ne le voit point boire et manger, il ne se laisse point toucher, comme a fait Jésus après sa résurrection.

Nous demandons maintenant aux incrédules quelle espèce de preuves plus convaincantes ils exigent pour croire la résurrection de J. C. Dans l'impossibilité d'attaquer directement celles que nous venons d'alléguer, ils se jettent sur les accessoires.

IV. Ils objectent 1.° « que personne n'a vu » J. C. sortir du tombeau. Les femmes, les apô- » tres n'y sont venus qu'après le temps où l'on » dit que J. C. était ressuscité. Les gardes mêmes » ne l'ont pas vu. »

D'abord on ne sait pas si les gardes ne l'ont pas vu, l'Evangile n'en dit rien; en second lieu quand même il y aurait eu des milliers de témoins, ils auraient tous été aussi effrayés que les gardes. Un tremblement de terre, une grosse pierre renversée, un ange assis dessus avec un regard ter-

rible, un mort qui sort du tombeau, ne sont pas des objets qu'on puisse envisager de sang-froid. Or J. C. ne voulait point épouvanter les témoins de sa résurrection; il voulait au contraire laisser l'accès du tombeau libre aux saintes femmes et aux apôtres. Aucun disciple n'eût osé en approcher s'il l'eût vu environné de soldats : il fallait donc imprimer de la terreur à ceux-ci pour les éloigner. Au reste qu'importe qu'on n'ait pas vu J. C. sortir du tombeau, pourvu qu'on l'ait vu, entendu, touché après qu'il en a été sorti? Il n'en résulte pas moins qu'il a été vivant après avoir été mort.

« Ils disent (Hist. crit. c. XVI) que Jésus » avait promis de ressusciter *après trois jours* » *et trois nuits*, au lieu de cela c'est le troisième » jour qu'il ressuscité, n'étant resté mort qu'une » seule nuit. Voilà entre les prophéties et l'ac- » complissement une contradiction manifeste. »

Ces expressions *après trois jours et trois nuits*, *après trois jours*, *le troisième jour*, étaient synonymes dans le langage ordinaire des Juifs. Joseph avait annoncé (Gen. XL) que le rétablissement de l'échanson de Pharaon et la mort de son panetier arriveraient *après trois jours*. Ce fut cependant *au troisième jour* que la chose arriva. Dans le Deutéronome, le Seigneur commande (XXXII) *qu'après sept ans*, dans l'année sabbatique, à la fête des Tabernacles, on lise la loi à tout le peuple d'Israël. L'année sab-

batique était renfermée dans ces sept ans. Cette façon de parler n'est point étrangère à notre langue : qu'un homme attaqué d'une maladie violente expire *le troisième jour*, nous disons qu'il est mort *après trois jours* de maladie.

J. C. annonçant sa résurrection future s'est servi tantôt d'une expression, tantôt d'une autre. Ici (Matthieu, XII. v. 40) il dit que comme Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, de même le Fils de l'homme sera *trois jours et trois nuits* dans le sein de la terre. Là (Marc, VIII. v. 31) il annonce qu'il ressuscitera *après trois jours*. Dans plusieurs autres endroits (Matth. XVI. v. 21. XVII. v. 21, 22. XX. v. 19. Marc, IX. v. 30. X. v. 34. Luc, IX. v. 22. XVIII. v. 33) il prédit qu'il ressuscitera *le troisième jour*. Les Juifs l'ont entendu dans ce dernier sens ; car ils demandèrent à Pilate de faire garder le sépulcre *jusqu'au troisième jour*. Si J. C. ne fût ressuscité qu'au bout de *trois jours* et de *trois nuits*, les Juifs et les incrédules en auraient tiré une objection plus forte. Comme les gardes ne devaient rester au tombeau que *jusqu'au troisième jour*, s'il fût ressuscité après qu'ils se seraient retirés, c'est bien alors qu'ils feraient valoir la fable de l'enlèvement du corps.

J. C. a confondu les précautions, la malice et les subterfuges de ses ennemis. Il est ressuscité *le troisième jour*, comme les Juifs l'entendaient; au lever du soleil, par conséquent en plein jour,

pour donner toutes les facilités de vérifier ce fait important : il n'a pas attendu sur le soir ou à l'entrée de la nuit, afin de ne donner aucun soupçon de supercherie tramée dans les ténèbres.

Il est sorti du tombeau pendant que la garde y était encore, pour ne laisser aux Juifs aucun prétexte de nier ce miracle.

3.° Les incrédules disent « que la narration » des évangélistes est chargée de circonstances » difficiles à concilier ; il y en a même de rap- » portées par tel évangéliste qui détruisent celles » qui sont racontées par les autres, etc. »

Il n'y a ni difficultés ni contradictions lorsque l'on ne cherche pas à en mettre, lorsqu'on n'ajoute rien au texte, et lorsqu'on rapproche les évangélistes l'un de l'autre. C'est ce que nous démontrerons tout à l'heure quand nous discuterons en détail ces prétendues contradictions. Mais les incrédules ne veulent aucune conciliation, ils ne veulent que disputer et s'aveugler.

Lorsqu'un évangéliste rapporte un fait ou une circonstance dont un autre ne parle pas, ils appellent cette différence une *contradiction*, comme si le silence était une dénégation positive. Nous pensons au contraire que s'il y a des variétés dans leurs récits, c'est justement ce qui en prouve la vérité. S'ils les avaient forgés et arrangés de concert, ils les auraient rendus plus clairs. Ils auraient fait sortir du tombeau Jésus resplendissant de gloire ; au lieu de placer un ange

assis sur la pierre, ils auraient supposé J. C. lui-même assis avec un regard menaçant fixé sur les gardes. Ils auraient dit : *Nous y étions, nous l'avons vu;* ce mensonge ne leur aurait pas plus coûté que le reste, et il aurait été plus imposant. S'ils avaient forgé au contraire, chacun en particulier, et sans s'être concertés, une histoire fausse, il serait impossible qu'il ne se fût pas trouvé dans leur narration des circonstances contradictoires et inconciliables; or il n'y en a point, comme nous allons le voir.

Enfin aucun des évangélistes ne s'est attaché à raconter toutes les *apparitions* non plus que toutes les actions et les discours de J. C., à les arranger dans l'ordre selon lequel elles sont arrivées, et à en détailler toutes les circonstances. S. Matthieu n'en a cité que deux; S. Marc fait mention de quatre; S. Luc en a rapporté cinq, et S. Jean quatre; aucun d'eux n'en a fixé le nombre. Ils en parlaient comme d'une chose très-connue, sur laquelle personne ne formait des doutes. Ils ne pensaient pas qu'après un grand nombre de siècles des incrédules éplucheraient toutes leurs paroles, y chercheraient des contradictions, argumenteraient sur la brièveté de leur récit, se plaindraient de ce qu'il n'est pas assez exact, etc. Aucune histoire ne peut être assez claire ni assez précise pour prévenir toutes les objections des opiniâtres.

« 4.° Si les disciples, continuent les incré-

» dules (Hist. critiq. c. XVII), savaient que
» Jésus devait ressusciter au bout de trois jours,
» s'il l'avait publiquement prédit, si les Juifs
» eux-mêmes en étaient informés, de quelle uti-
» lité était-il d'embaumer son corps? D'ailleurs
» il y a à cet égard de la contradiction entre les
» évangélistes. Selon S. Jean, J. C. fut enseveli
» et embaumé par Joseph d'Arimathie et par
» Nicodème. D'un autre côté, S. Matthieu,
» S. Marc et S. Luc disent que cet embaume-
» ment avait été fait en présence de Marie-
» Magdeleine et de Marie mère de Jésus. Ce-
» pendant S. Marc et S. Luc font revenir ces
» mêmes femmes le lendemain du sabbat pour
» embaumer le corps. Il faut que ces deux évan-
» gélistes aient manqué de mémoire. »

Il est vrai que J. C. avait prédit à plusieurs reprises sa résurrection; mais les auteurs sacrés, en rapportant ces prophéties, observent qu'elles ne furent pas comprises par les apôtres. (Luc, XVIII. v. 34); et S. Jean dit (XX. v. 9) que, même après la résurrection, les apôtres ne connaissaient pas encore l'Ecriture d'après laquelle le Christ devait ressusciter. Il n'est pas étonnant que dans la douleur ils aient oublié des paroles qu'ils n'avaient pas comprises. Les prêtres et les docteurs, plus intelligens qu'eux, et éveillés par leur haine, se les rappelèrent pour en empêcher l'effet. Ce fut le motif qui leur fit placer des gardes au sépulcre.

L'embaumement du corps de J. C. servait à deux choses, 1.° à constater la mort de J. C. contre les doutes qui auraient pu s'élever dans la suite; 2.° à détruire d'avance l'objection que les disciples du Sauveur étaient préoccupés de l'idée de sa résurrection.

Les incrédules, pour trouver de la contradiction entre les évangélistes, confondent deux choses différentes : la sépulture faite d'abord par Joseph d'Arimathie *seul*, et l'embaumement fait ensuite par lui, conjointement avec Nicodème, quand celui-ci eut apporté les aromates. S. Matthieu, S. Marc et S. Luc ne font mention que de la sépulture, et c'est à cette action que furent présentes les femmes; S. Jean, le *seul* qui parle des parfums apportés par Nicodème, et de l'embaumement fait alors, ne dit en aucune façon que les femmes y fussent présentes. Ainsi elles savaient bien où J. C. avait été enseveli, mais elles ignoraient qu'il eût été *embaumé*. Au reste, il n'est point question dans le récit de S. Matthieu de Marie, *mère de Jésus* (Matth. XXVI. v. 56. 61), mais de *Marie*, *mère de Joseph*.

« Ces femmes, continuent les incrédules, qui » craignaient l'obstacle de la pierre, ne craigni- » rent pas l'obstacle de la garde que S. Matthieu » fait placer à l'entrée du tombeau. »

Cela n'est pas surprenant, les saintes femmes étaient encore moins informées de la garde placée par les Juifs auprès du tombeau que de

l'embaumement fait par Nicodème. Cette garde avait déjà pris la fuite le dimanche matin avant qu'elles arrivassent au tombeau.

« Les précautions des Juifs étaient fondées » sur la crainte que *les disciples ne vinssent* » *enlever le corps.* Cependant nous voyons des » femmes et des disciples perpétuellement rôder » autour de ce tombeau, aller et venir libre- » ment, se présenter pour embaumer deux fois » le même cadavre. Il faut convenir que tout » cela passe l'intelligence. »

Depuis le moment auquel Jésus fut déposé dans le tombeau et embaumé par Joseph et Nicodème, il est faux que les disciples et les femmes aient rôdé autour, ni s'en soient approchés avant le dimanche matin, soit avant la résurrection. L'Evangile dit formellement (Luc XXIII. v. 56) que les saintes femmes *se tinrent en repos* pendant le sabbat, selon la loi; les disciples consternés firent de même: dès le soir de ce jour et la nuit suivante le tombeau fut constamment gardé par les soldats. Quoique cette garde fût ignorée des disciples et des saintes femmes, aucun d'eux ne fut tenté d'approcher du tombeau. Les Juifs l'ont attesté eux-mêmes; ils ont dit que les disciples, étaient venus *de nuit*, et *pendant le sommeil des gardes* dérober le corps. Ils ne les ont point accusés d'y être venus pendant le jour, ni d'avoir rôdé autour du tombeau. Les incrédules suivent toujours

leur marche perfide de falsifier l'Evangile pour y trouver des difficultés.

« S. Matthieu, ajoutent-ils, rapporte que » ce fut seulement Marie-Magdeleine et une » autre Marie qui allèrent au tombeau. S. Marc » dit qu'il y en eut trois. S. Luc raconte que » ce furent toutes les femmes qui de la Galilée » avaient suivi J. C. Selon S. Jean, il n'y avait » que Magdeleine. »

Il est faux que les évangélistes disent que ce furent *seulement* les femmes qu'ils nomment qui allèrent au sépulcre. Ils disent que *ces femmes y allèrent*, et c'est toute autre chose. Chacun des évangélistes nomme quelques-unes des femmes. Aucun ne les nomme toutes. Nous en avons la preuve dans le récit de S. Jean; il ne fait mention que de Marie-Magdeleine, mais il insinue qu'elle n'était pas seule; car étant allée dire à S. Pierre qu'on avait enlevé le corps de son Maître, elle ajouta (Joan. XX. v. 2) : *Et nous ne savons pas où ils l'ont mis.* Ce mot *nous* suppose évidemment qu'elles étaient plusieurs.

5.° Voici une autre prétendue contradiction. « S. Jean dit que lorsque Magdeleine vint au » tombeau il faisait encore nuit. Mais S. Marc » que le soleil était déjà levé, et S. Luc que » les femmes y vinrent à la petite pointe du » jour. »

Rien de plus aisé à concilier. S. Marc rapporte que les saintes femmes achetèrent leurs parfums

lorsque le jour du sabbat fut passé, c'est-à-dire dans la nuit du samedi au dimanche : elles se disposèrent et se mirent en mouvement avant le jour pour se rendre au tombeau ; mais avant qu'elles se fussent rassemblées, que tout fût préparé, et qu'elles fussent arrivées, le jour avait paru. S. Jean parle du moment où elles partirent, les deux autres de celui où elles arrivèrent.

6.° « On objecte que S. Matthieu et S. Marc » ne font mention que d'un seul ange, appelé » par celui-ci un jeune homme. Selon saint » Matthieu, il était assis sur la pierre ôtée du » tombeau ; selon S. Marc, il était dans l'intérieur. S. Luc et S. Jean assurent positivement » qu'il y avait deux anges. »

S. Matthieu rapporte que l'ange était assis sur la pierre quand il épouvanta les soldats ; S. Marc qu'il était dans l'intérieur du tombeau quand les femmes arrivèrent. Y a-t-il là quelque contradiction ?

Il paraît que les anges tantôt se montraient, tantôt se rendaient invisibles, tantôt se produisaient sous une forme, tantôt sous une autre. Quand l'ange apparaît aux soldats, son aspect est terrible, dit S. Matthieu. Quand il se fait voir aux femmes, c'est, selon S. Marc, sous la figure d'un jeune homme revêtu d'une robe blanche. S. Pierre et S. Jean ne virent point d'anges. Enfin il est possible qu'il s'en soit présenté tantôt deux, tantôt un.

7.° « Saint Marc dit que J. C. défendit à Mag-
» deleine de le toucher, tandis que S. Matthieu
» rapporte que Magdeleine et l'autre Marie lui
» baisèrent les pieds et l'adorèrent. »

Le second verset du chapitre seizième de S. Marc contient deux époques : la première est exprimée par ces mots *valdè manè*, de grand matin ; la seconde par ceux-ci, *orto jam sole*, le soleil étant déjà levé. Ces deux époques doivent être rapportées à deux voyages différens, dont le premier, commencé par Marie-Magdeleine, Marie mère de Jacques et Salomé, ne fut achevé que par Magdeleine seule, et le second ne fut fait que par les deux autres femmes. Cette supposition, dont toutes les parties sont fondées sur le texte même, concilie tout. Les compagnes de Magdeleine, intimidées, n'osent aller jusqu'au sépulcre de si grand matin : S. Matthieu et S. Marc les représentent en effet tremblantes et ayant peur de tout; mais Magdeleine les laisse et va seule jusqu'au tombeau; c'est ce que S. Marc suppose en disant, au verset neuvième, *que le Seigneur lui apparut à elle la première*. Ainsi c'est à elle seule que J. C. dit *de ne pas le toucher*. Magdeleine, après l'apparition de J. C., courut avertir S. Pierre et S. Jean; ainsi elle n'était plus avec les autres femmes lorsqu'elles adorèrent J. C. et lui baisèrent les pieds. S. Marc n'a pas averti que Magdeleine était alors absente, parce qu'il a jugé qu'il y avait suffisamment pourvu au

au verset neuvième, qui suppose nécessairement qu'elle s'était séparée des deux autres qu'il avait nommées au commencement du chapitre, et qu'elle n'était plus avec elles.

J. C. ne voulut pas que Magdeleine le touchât, c'est-à-dire qu'elle l'arrêtât; et la raison qu'il en donne est qu'il *ne remontait pas encore auprès de son Père*, voulant par là lui faire entendre qu'elle aurait le temps de le revoir. Le motif qui l'engagea à ne pas s'arrêter avec Magdeleine fut l'empressement de se montrer aux autres femmes qui étaient en chemin pour retourner à Jérusalem, à qui il voulait se faire voir aussi avant qu'elles y arrivassent, afin qu'elles pussent prévenir les apôtres.

8.° « S. Matthieu et S. Luc disent que les » femmes allèrent rapporter aux apôtres ce » qu'elles avaient vu. S. Marc dit au contraire » qu'épouvantées par l'ange elles s'enfuirent et » ne parlèrent à personne. »

Les saintes femmes effrayées de l'apparition d'un ange s'enfuirent d'abord, et bien qu'elles rencontrassent des personnes de leur connaissance, elles ne leur dirent pas ce qu'elles venaient de voir; mais, lorsque dans la suite de leur route elles eurent vu J. C. lui-même et l'eurent reconnu, remises de leur frayeur, et de plus en ayant reçu de lui l'ordre, elles allèrent trouver les apôtres et les instruire de la résurrection.

9.° « Selon S. Matthieu, J. C. fait dire aux

» apôtres, par les femmes, qu'il va se rendre en
» Galilée, et qu'il leur ordonne de s'y trouver.
» Selon S. Jean il leur fait annoncer par Mag-
» deleine qu'il remonte vers son Père. »

Il n'y a aucune contradiction dans ces deux avis que le Sauveur fait donner successivement aux apôtres. En disant : *Je remonte vers mon Père*, il ne déclare point qu'il y monte dans ce moment même. C'est une façon de parler nullement impropre et admise partout, de dire qu'on va à un tel endroit quand on doit y aller bientôt.

10.° « Que prouvent, poursuivent les incré-
» dules, des apparitions dans lesquelles J. C.
» n'a pas été reconnu d'abord? Magdeleine le
» prend pour un jardinier, et les disciples d'Em-
» maüs voyagent avec lui sans le connaître. »

Il n'est point étonnant que Magdeleine, troublée de l'apparition d'un ange, et prévenue qu'on avait enlevé son Seigneur, ne l'ait pas reconnu à l'instant où elle s'est retournée. Peut-être même ne le regarda-t-elle pas en face ; mais cette erreur d'un moment fut bientôt dissipée, lorsque Jésus l'appela par son nom.

Quant aux disciples d'Emmaüs, l'intention de J. C. était de les instruire, avant de se faire connaître à eux, et de leur montrer par les Ecritures qu'il devait ressusciter, avant de les en rendre témoins.

11.° « S. Marc dit positivement que l'appari-
» tion dans laquelle J. C. se fit voir à tous ses

» apôtres fut la dernière où ils le virent. Mais
» S. Jean, S. Paul et S. Luc font mention de
» plusieurs autres apparitions. S. Matthieu dit
» que cette dernière apparition eut lieu sur une
» montagne en Galilée. S. Marc et S. Luc la
» mettent à Jérusalem, et disent qu'immédia-
» tement après J. C. fut transporté dans les
» cieux. Cependant le même S. Luc dit (Act. 1)
» que Jésus continua pendant quarante jours à
» se faire voir à ses disciples. S. Matthieu et
» S. Marc disent que Jésus fit ordonner à ses
» disciples de se trouver sur une montagne de
» Galilée; S. Luc au contraire dit qu'il leur dé-
» fendit de sortir de Jérusalem. »

Il est faux qu'aucun évangéliste ait dit que la première apparition de J. C. à ses apôtres assemblés fut aussi *la dernière*. Il est vrai qu'en général les écrivains sacrés ne distinguent pas les diverses apparitions du Sauveur; ils mettent ensemble des choses qu'il a dites en différentes occasions. Ils ne s'attachent ni à rapporter tous les faits, ni à les rendre dans l'ordre où ils se sont passés. Il est encore vrai que S. Marc dit qu'*en dernier lieu* J. C. apparut aux onze; mais il parle *de la dernière* apparition qui eut lieu le jour même de la résurrection. C'est après avoir raconté celles faites le même jour à Magdeleine et aux disciples d'Emmaüs, qu'il dit que Jésus se montre enfin aux onze qui étaient à table. S. Matthieu mentionne, en particulier, l'appa-

rition sur la montagne de Galilée. S. Marc et S. Luc rapportent celle faite dans le cénacle; mais aucun ne dit que celle qu'il rapporte ait été l'*unique*. Selon les incrédules trois évangélistes ne parlent que d'une apparition : donc ils contredisent le quatrième qui en mentionne plusieurs. Est-ce là un raisonnement digne de philosophes ?

L'ordre donné aux apôtres de se rendre sur une montagne de Galilée fut du jour même de la résurrection : celui de ne pas sortir de Jérusalem fut du jour de l'ascension. Le premier avait pour objet de faire voir J. C. aux apôtres. L'objet du second était de les réunir pour leur faire recevoir le Saint-Esprit. Le premier était exécuté avant que le second fût donné.

12.° « Les évangélistes disent que l'apparition » du soir de la résurrection se fit les portes fer- » mées. J. C. avait donc un corps incorporel » ou immatériel (Hist. crit. c. XVI). Qu'on nous » explique ce que c'est. Cependant cet esprit » était palpable, avait des plaies, prenait de » la nourriture. Ce ne pouvait donc être qu'un » être fantastique, et ses apparitions de pures » illusions des sens. »

Est-ce que Dieu n'a pas le pouvoir de faire passer un corps à travers d'autres corps d'un lieu à un autre ? Pour expliquer ce prodige il n'est pas nécessaire de recourir à l'idée absurde *d'un corps incorporel*. La toute-puissance de

Dieu, voilà la seule et la vraie raison d'un fait miraculeux. Nous avons déjà fait voir que les apôtres ne virent point un *fantôme*, et s'ils prirent d'abord J. C. pour un *esprit*, ils n'eurent plus cette opinion lorsqu'ils l'eurent touché, qu'il leur montra ses plaies, qu'il mangea et but avec eux.

13.° « Les apparitions dont parle S. Paul (*ibid.*) n'ont pas été vues par lui-même; il ne » les savait que par ouï-dire; aussi en parle- » t-il d'une façon très-peu exacte. Il dit, par » exemple, que J. C. se montra aux douze; » or, depuis la mort de Jésus, il n'y avait plus » que onze apôtres. On est surpris de voir ces » inexactitudes dans un auteur inspiré. Elles » peuvent nous rendre suspect ce qu'il dit en- » core de l'apparition de Jésus *à cinq cents* » *d'entre les frères*. Pour lui on sait qu'il n'a » jamais vu son Maître que dans une vision. » Peut-être en peut-on dire autant des autres » apôtres et des disciples; ils étaient Juifs, en- » thousiastes, prophètes, par conséquent sujets » à rêver, même étant éveillés. »

C'est l'historien critique qui *rêve* en se contredisant grossièrement. Il a voulu nous persuader que les apôtres avaient dérobé le corps de Jésus, et avaient forgé ensuite la fable de sa résurrection. Si cela est, ont-ils pu *rêver* qu'ils le voyaient, le touchaient, conversaient avec lui? Tantôt, suivant ce sophiste, les

apôtres sont des *fourbes ;* tantôt ils *rêvent*, même étant éveillés ; *peut-être* qu'ils nous trompent ; *peut-être* qu'ils ont été trompés. Voilà le résultat de tant d'objections.

S. Paul savait les apparitions de Jésus par l'attestation des autres apôtres qui en avaient été témoins oculaires. S. Paul dit positivement (1. Cor. XV, v. 5) que Jésus se montra *à Cépkas*, ensuite aux *onze* et non *aux douze*. Lorsque cet apôtre vit J. C, et lui parla, il marchait avec d'autres personnes, et il en devint aveugle (Act. IX. v. 8). Ce ne fut donc pas un *rêve*.

Ce seraient aussi de singuliers *rêves* qu'auraient eus à la fois, dans le même moment, dans le même lieu, de la même manière, tantôt une, tantôt deux, tantôt onze, tantôt plus de 500 personnes. La supposition de tant de *rêveries* uniformes n'est-elle pas encore une fois une *rêverie* ridicule?

Cependant l'auteur conclut « qu'il est im-
» possible d'admettre un fait aussi incroyable
» et aussi merveilleux que la résurrection de
» J. C. sur des preuves aussi faibles, sur des
» récits aussi contradictoires, sur des témoi-
» gnages aussi suspects que ceux que nous
» fournissent les évangélistes. »

Sans doute que la résurrection de J. C. est un fait *merveilleux*, mais certainement non *incroyable*. Dieu a pu l'opérer : il est donc

possible, conforme au plan de la Providence, nécessaire pour démontrer la mission de J. C., prédit par les prophètes, par J. C. lui-même, prévu et redouté par les Juifs, préparé par les miracles précédens, confirmés par ceux des apôtres. Que faut-il de plus pour le rendre *croyable?* Il l'est puisqu'il a été cru, et il ne l'a pas été sans preuves.

Ces preuves sont faibles. En connaît-on de plus fortes que l'attestation des témoins oculaires, adoptée par d'autres qui pouvaient vérifier le fait sur les lieux, fortifiée par les reproches mêmes des Juifs, scellée par le sang des témoins? Les faits se prouvent-ils autrement?

Leurs récits ne sont point *contradictoires*, puisque, malgré tous leurs efforts, les incrédules n'ont pu y trouver aucune contradiction. On ne fera jamais voir que ces témoins sont suspects qu'en les supposant intéressés à braver la haine des Juifs, à souffrir la mort, à trahir leur conscience pour la gloire d'un maître qui les aurait trompés. C'est ce qu'on ne persuadera jamais à des hommes sensés.

14.° « S. Paul est un menteur, selon les in-
» crédules, lorsqu'il dit (1. Cor. XV. v. 6) que
» J. C. après sa résurrection apparut à plus de
» 500 personnes en même temps; car S. Pierre
» dit (Act. X. v. 41) qu'il n'a point apparu *à*
» *tout le peuple*, mais aux témoins choisis de
» Dieu, à nous qui avons bu et mangé avec lui
» depuis sa résurrection.

S. Pierre n'a point dit que J. C. n'avait apparu qu'aux apôtres, puisqu'il avait lui-même appris la résurrection du Sauveur par les saintes femmes. Il dit expressément dans l'assemblée où l'on élut S. Matthias qu'il y avait des disciples du Sauveur, distingués des apôtres, qui avaient été à sa suite jusqu'à son ascension, et qui par conséquent l'avaient vu ressuscité. Il est évident par là que *le peuple* qu'il exclut du privilége d'avoir vu le Sauveur ressuscité est le *peuple juif* à qui le Sauveur ne se fit point voir, et non le peuple fidèle, ou ses disciples, auxquels il se montra, dans sa dernière apparition, sur une montagne de Galilée, où il leur avait fait dire de se trouver.

« Mais, répliquent les incrédules, quand J. C. » se serait montré à tous ses disciples, cela ne » pourrait excuser S. Paul de mensonge; car » les disciples du Sauveur n'étaient pas 500. Ils » n'étaient que 120. » (Act. 1. v. 15.)

Ce n'est point par l'assemblée où l'on élut S. Matthias qu'il faut compter les disciples de J. C. parce que, cette assemblée se tenant à Jérusalem, il n'y assista que les fidèles qui demeuraient dans cette ville; c'est par l'assemblée qui fut faite sur la montagne de Galilée, où les disciples du Sauveur se rendirent de toutes les parties de la Judée et de la Galilée, qu'il faut juger de leur quantité. S. Paul avait appris des apôtres qui s'y étaient trouvés qu'il y en avait plus de 500.

15.° « Il n'est pas probable que les princes des » prêtres, et tout le sanhédrin, s'ils avaient été » convaincus du miracle de la résurrection, » n'en eussent pas été touchés.

» En supposant que tout le grand conseil eût » été assez méchant pour agir ainsi contre sa » conscience, il n'est pas croyable qu'il fût assez » sot pour imaginer que les soldats garderaient » le silence.

» On ne peut pas imaginer non plus que les » soldats si effrayés, dit-on, de l'apparition d'un » ange, aient consenti à accepter de l'argent » pour débiter un mensonge. S'ils avaient effec- » tivement vu un ange, ils l'auraient bien craint » plus que le sanhédrin, etc. »

» Voilà donc ce qui sera probablement arrivé. » Les disciples seront venus dans la nuit et » auront effrayé les gardes, et ceux-ci, pour » justifier leur lâcheté, auront eu recours à la » fable de l'ange. »

Il n'est que trop commun de voir des hommes placés entre un intérêt temporel et la voix de leur conscience préférer le premier à tout, surtout s'il y a de grands sacrifices à faire. Qu'on ne soit donc point surpris de l'obstination des princes des prêtres et des autres membres du sanhédrin. En avouant la résurrection du Sauveur, ils s'avouaient eux-mêmes coupables d'une énorme injustice, de la mort du Messie. Ils avaient déjà montré la même obstination à

l'égard des autres miracles dont ils avaient été témoins oculaires, et dont ils étaient certainement convaincus. Quel effet produisit sur eux la résurrection de Lazare? ils résolurent de le perdre avec J. C.

Nous concevons de même que les gardes ont craint davantage la colère des Juifs et du gouverneur que celle de l'ange. L'ange était éloigné; le sanhédrin était devant eux. La punition de la part de l'ange était incertaine, et dans le fait il ne leur avait fait aucun mal. Ils trouvèrent bien plus commode de recevoir de l'argent que de s'exposer au supplice dont ils étaient actuellement menacés.

Le sanhédrin a dû naturellement croire que les soldats qui acceptaient son argent lui garderaient le secret. Il avait réuni les motifs les plus propres à déterminer les hommes au mal: d'un côté, une récompense, de l'autre, de grands châtimens: il avait donc lieu de compter sur eux.

Il n'est pas moins déraisonnable de supposer que les apôtres aient ravi le corps de leur Maître, de *force* et *malgré les gardes*, que de prétendre qu'ils l'ont dérobé subtilement pendant leur sommeil. C'est une défaite absurde, de quelque côté qu'on l'envisage. Du côté des apôtres, leur timidité, le supplice que leur eût naturellement attiré un crime si grave aux yeux des Juifs, un crime dont la preuve eût été si facile, un crime dont les juges eussent été leurs ennemis déclarés, ne

permettent pas de croire qu'ils eussent eu cette extravagante audace. Du côté du Sanhédrin, n'aurait-il pas sévèrement puni cet attentat? Aurait-ce été l'intérêt, ou le pouvoir, ou le désir qui lui aurait manqué? Du côté des soldats, ne se seraient-ils pas rendus bien plus coupables en avouant qu'ils avaient dormi, contre leur consigne, qu'en déclarant qu'une troupe, à laquelle ils n'étaient pas en état de résister, les avait forcés de se retirer. Enfin du côté des incrédules modernes, leur nouvelle invention vient trop tard, comme nous l'avons déjà observé : si elle eût été réelle, elle eût été connue dans le temps.

16.° « Jésus avait prédit en public sa résur-
» rection ; il devait donc ressusciter en public ;
» il fallait se montrer aux prêtres, aux phari-
» siens, aux docteurs juifs, au sanhédrin de
» Jérusalem ; le témoignage de ces gens-là eût
» été d'un tout autre poids que celui d'une poi-
» gnée de disciples séduits, imbéciles, inca-
» pables de raisonner, avides de merveilleux,
» trop bornés pour éviter les piéges qu'on ten-
» dait à leur simplicité. Un gouverneur romain,
» un tétrarque, un grand-prêtre juif, convertis
» par l'apparition de J. C., eussent plus fait
» d'impression sur un homme de bon sens que
» cette populace ignorante que l'on suppose
» avoir été persuadée par la prédication de
» S. Pierre.

» En se montrant publiquement à toute la

» Judée, à tous ceux qui l'avaient vu mourir,
» J. C. aurait rempli son objet; en ne se mon-
» trant qu'à un petit nombre de disciples, il le
» manque absolument. Une résurrection pu-
» blique aurait imposé silence à tous les contra-
» dicteurs, aurait forcé tout l'univers à croire.
» L'objet était de faire croire ceux qui ne
» croyaient pas; c'était donc à eux principale-
» ment qu'il fallait se montrer, et non pas seule-
» ment à ceux qui croyaient déjà. Le peuple juif a
» eu raison de rester dans son incrédulité, puis-
» qu'on n'a pas fait ce qui aurait été nécessaire
» et si facile pour l'en tirer. Tous les motifs en-
» gageaient J. C. à ressusciter publiquement.
» Quelle raison peut-on donner de ce qu'il est
» ressuscité secrètement? En un mot, s'il fût
» ressuscité publiquement, il aurait terrassé
» l'incrédulité des Juifs, leur conversion entraî-
» nerait celle des incrédules; mais comment
» devenir chrétien sur la foi d'un évènement
» qui n'a pu convertir ceux-mêmes au milieu
» desquels on prétend qu'il est arrivé? »

Voilà certainement dans toute sa force la grande objection, l'objection triomphante des incrédules. Anciens et modernes, Juifs et payens, tous l'ont fait valoir.

Nous soutenons 1.° que cette objection porte sur un faux principe; 2.° qu'elle suppose comme sûres deux choses très-incertaines : la première qu'une telle apparition eût converti le sanhé-

drin et tout le peuple juif; la seconde que la conversion du sanhédrin eût entraîné celle des incrédules modernes.

1.° L'objection porte sur ce *faux* principe, que Dieu doit faire absolument tout ce qu'il peut pour amener les hommes à la vérité et à la vertu. Il n'est peut-être point de raisonnement plus absurde que celui-ci : *Dieu pourrait donner de plus fortes preuves de telle et telle vérité : donc celles qu'il a données ne suffisent pas.* Quoi! parce que Dieu en a la puissance on conclut qu'il en a l'obligation? Parce que Dieu a la puissance de nous donner la persuasion de sa religion, sans aucun moyen extérieur, et par une simple inspiration, on prétendra qu'il y est tenu! On rejettera des preuves convaincantes, décisives, sous prétexte qu'il ne tenait qu'à Dieu d'en donner de plus fortes! N'est-ce pas là se ménager un rempart contre toute espèce de preuves, puisque Dieu peut les augmenter à l'infini? On pourra donc toujours se refuser à celles qu'il donnera, en disant qu'il aurait pu en donner de plus fortes encore!

Examinons la force du raisonnement qu'on nous oppose : J. C., après sa mort, ne s'est pas montré en public : donc il n'est pas ressuscité. Il n'a pas été vu par les Juifs : donc il ne l'a pas été par ses disciples. Tel fait n'est pas prouvé par *tels témoins :* donc il n'est pas prouvé. Qui, avant nos incrédules, s'était jamais avisé de ré-

voquer une vérité en doute, parce qu'il lui manque un genre ou un degré de preuves qu'ils imaginent? *Il était*, disent-ils, *facile à J. C. de donner à sa résurrection une plus grande publicité;* nous en convenons. *La résurrection rendue publique serait plus abondamment prouvée;* nous l'avouons encore; mais nous soutenons en même temps qu'elle ne serait pas pour celà plus certaine, puisque les preuves qui existent en donnent une *certitude complète*, et excluent absolument tout doute. De tous les faits que tous les hommes sensés, et même les incrédules, regardent comme *certains*, il n'en est aucun qui soit plus complètement démontré que la résurrection.

C'est un principe incontestable que la sagesse divine prend évidemment les moyens propres à atteindre son but; mais est-elle obligée de prendre la totalité des moyens propres à remplir ses vues? Est-elle obligée d'employer plus de moyens qu'il ne faut pour produire cet effet? Voilà ce qu'il serait nécessaire de prouver et ce qu'on ne prouvera jamais. Dira-t-on qu'un homme manque de sagesse, parce qu'il n'emploie pas dix degrés de force à ce qui n'en exige que cinq? La question est donc de savoir *non pas si la résurrection pouvait avoir de plus nombreux, de plus puissans motifs de crédibilité;* mais si elle en a eu de *suffisans* pour soumettre notre croyance.

En rendant sa résurrection aussi publique qu'elle aurait pu l'être, J. C. *aurait rempli son objet ;* cela est encore évident ; mais en ne la rendant pas aussi publique *qu'il l'ait manqué*, voilà ce qui est très-faux. Pourvu que les témoins de la résurrection réunissent, soit par leur nombre, soit par leur qualité, soit par les circonstances de leurs relations, tout ce qui est nécessaire pour imprimer à leur témoignage la *certitude*, nous devons les croire, quoiqu'ils eussent pu être plus nombreux.

« Mais la résurrection a été secrète. »

Est-ce donc un fait *secret* que celui qui a été vu de plus de 500 personnes ? La résurrection a eu le degré de *publicité* que donnent à un évènement 500 témoins oculaires. L'objection des incrédules se réduit donc à demander pourquoi elle n'en a pas eu une plus grande.

Au reste J. C. a rempli sa promesse dans toute son étendue. Il n'avait pas promis de ressusciter *en public*, et sous les yeux des Juifs. Mais ceux-ci ont résisté au témoignage des gardes, à celui des apôtres confirmé par leurs miracles, à l'exemple de huit mille d'entr'eux convertis par saint Pierre, à l'impression que devaient faire sur eux les vertus des premiers chrétiens, aux fléaux terribles que Dieu fit tomber sur la Judée pour punir la mort du Messie.

2.° L'objection des incrédules suppose qu'une

apparition *publique* du Sauveur eût converti le sanhédrin et toute la nation. Mais comment peut-on prétendre que les chefs de la nation juive se seraient rendus au miracle de la résurrection, s'ils en avaient été témoins, pendant qu'on les a vus résister, pendant trois années consécutives, à tous les autres miracles que J. C. n'avait cessé d'opérer ? Il leur avait déjà donné des preuves triomphantes de sa mission céleste, mais ils en détournèrent constamment les yeux ; ils ne mirent pas même en question si un homme qui les décriait et qui démasquait leur hypocrisie pouvait être envoyé de Dieu.

La passion les maîtrisait à tel point qu'elle leur fit oublier non-seulement ce qu'ils devaient à la justice, mais encore le respect qu'ils se devaient à eux-mêmes. Jésus leur ayant été livré par Judas, ils l'interrogent, le condamnent, et avant que Pilate eût ratifié la sentence, ils prennent sur eux-mêmes le vil emploi de bourreaux, ils lui crachent au visage, l'abandonnant à la brutalité des soldats qui lui donnent des soufflets, etc.

Ce fut trop peu pour assouvir leur rage d'avoir arraché à Pilate l'arrêt de sa mort, de l'avoir fait condamner au supplice le plus lent, le plus infâme, le plus cruel : il faut qu'ils repaissent leurs yeux du spectacle barbare de ses souffrances, il faut qu'ils contemplent J. C. en croix, qu'ils voient son sang couler goutte à goutte,

goutte, qu'ils lisent sur son visage les angoisses déchirantes qui le conduisent au tombeau..... Que dis-je ? dans ces effroyables momens où l'on a compassion des plus grands scélérats, leurs entrailles d'airain ne sont point émues ; ils outragent, ils raillent, ils insultent leur expirante victime. Qu'on pèse ces circonstances, et l'on jugera si une apparition de Jésus-Christ ressuscité eût guéri des esprits si horriblement prévenus.

C'est un *fantôme*, auraient-ils dit, s'il s'était présenté à eux ; c'est un *spectre* produit par le démon pour nous abuser ; ou si J. C. en se laissant palper, manier, leur eût ôté cette défaite, ils auraient prétendu que c'était un fourbe qui ressemblait à celui qu'ils avaient puni, et qui s'était imprimé des stigmatès pour recueillir le fruit de la trame ourdie par J. C., et saisir le sceptre promis au Messie. Qui sait même s'ils n'auraient pas cherché à le faire périr de nouveau ? S'il est vraiment le Fils de Dieu, auraient-ils pu dire, ce Dieu qui l'a déjà ranimé saura bien le ressusciter encore ; nous ne mettrons point autour de sa tombe des gardes capables d'erreur ou de fraude, nous l'environnerons nous-mêmes, et s'il en sort victorieux nous serons les premiers à lui rendre hommage. Les incrédules iront-ils jusqu'à dire que pour leur complaire J. C. eût dû s'exposer à une seconde passion ?

« Mais, ajoutent-ils, l'objet de la résurrec-
» tion était de faire croire en J. C. ceux qui n'y
» croyaient pas. C'était donc à eux principale-
» ment qu'il fallait se montrer. »

Si cette conséquence est juste il faut l'admettre dans sa totalité. La résurrection de J. C. ne devait pas seulement être crue à Jérusalem, elle devait être publiée et crue dans le monde entier. Pourquoi les autres nations auraient-elles été obligées de croire aux témoignages des principaux de Jérusalem ? Il ne tenait qu'à J. C. de mourir et de ressusciter à Rome, à Pekin, à Paris, de se montrer à l'univers entier : le miracle aurait été plus authentique et plus convaincant ; les hommes *de bons sens* auraient cru sur le témoignage de leurs propres yeux.

Nous soutenons donc que J. C. n'a pas dû faire ce que les incrédules exigent de lui, et enfin nous disons que, quand même il l'aurait fait, les incrédules ne seraient pas plus disposés à croire en lui et à sa résurrection.

Plusieurs d'entr'eux posent pour principe qu'une résurrection est un fait *impossible*, qu'aucune preuve ne peut jamais la constater ; d'autres que c'est un fait *incroyable ;* que quand ils verraient de leurs yeux un mort ressuscité ils ne croiraient pas. Donc c'est une absurdité et une dérision pure de leur part d'exiger des preuves auxquelles ils sont résolus d'avance de ne pas croire. D'autres disent qu'un fait miraculeux ne

peut être cru tout au plus que par ceux qui le voient, et qu'aucun témoignage ne peut en donner la certitude. Quelque *publique* qu'eût donc été la résurrection ils ne la croiraient pas, puisqu'ils n'auraient pour y ajouter foi que des relations de témoins.

Quand même donc les principaux Juifs et le sanhédrin auraient cru la résurrection, leur témoignage n'aurait fait aucune impression sur les Romains et sur les incrédules modernes. Les Romains ont dit, et les incrédules répètent que les Juifs étaient des *rêveurs*, des *ignorans*, des *fanatiques* avides du merveilleux, incapables de discerner le vrai d'avec le faux, un miracle d'avec un prestige. Selon le principe des incrédules, les Juifs de la Grèce ni ceux de Rome n'étaient pas obligés de se fier au témoignage de ceux de Judée, sur un fait aussi merveilleux et aussi incroyable que la résurrection de Jésus; les payens encore moins; tous pouvaient dire: Est-il raisonnable d'exiger que nous croyions, sur la parole d'autrui, un fait dont Dieu pouvait nous convaincre par nos propres yeux?

« Mais, continuent les incrédules, les témoins » de la résurrection étaient les disciples, les » amis de J. C.; il n'était pas nécessaire qu'il » se montrât à ceux-là. »

Nous pourrions observer que la foi des disciples avait été fort affaiblie et peut-être éteinte dans quelques-uns, par la mort ignominieuse

de leur Maître, et conséquemment qu'il n'était point inutile qu'il la ranimât par la vue de sa résurrection. Mais nous avons une raison plus forte à donner, c'est que ce n'est pas seulement pour eux que J. C. leur a apparu, c'est pour tout l'univers, c'est pour toutes les générations. J. C. a voulu des témoins qui attestassent sa résurrection et qui la fissent croire au monde. On ne considère dans l'objection que des disciples à persuader, et il faut envisager dans eux des *apôtres chargés de convaincre les autres.* Le grand point de la question est de savoir si ces disciples ont été des témoins *suffisans* pour rendre certain le fait qu'ils ont annoncé ; s'ils l'étaient, comme nous l'avons démontré, il n'est pas vrai que les Juifs dussent rester dans *l'incrédulité*, puisque J. C. se montrant à un grand nombre de disciples avait fait tout ce qu'il fallait pour les en retirer.

Si les incrédules s'obstinent à nous demander les raisons pour lesquelles J. C. n'a pas donné à sa résurrection une plus grande publicité, nous n'en avons qu'une à donner, c'est *qu'il ne l'a pas voulu.* Dieu ne peut-il pas avoir dans sa sagesse des raisons que nous ignorions ? est-ce à nous à lui demander compte de ses motifs ? Ses pensées sont incompréhensibles et ses voies impénétrables.

Et après tout, à qui prétend-on que J. C. était obligé de se manifester avec évidence ? à

ce lâche gouverneur qui l'avait livré contre sa conscience ? à cet Hérode scandaleux qui l'avait indignement raillé ? à ces prêtres, à ces pharisiens qui n'avaient cessé de le calomnier et de le persécuter jusqu'à son dernier soupir, comme nous venons de le voir ? à ces Juifs furieux qui, comblés de ses bienfaits, avaient demandé sa mort à grands cris, et souhaité que son sang retombât sur eux et sur leurs enfans ? N'est-il pas déraisonnable de prétendre que J. C. devait forcer la résistance de pareils forcenés ? qu'il devait répandre ces grâces plus abondamment sur eux à mesure qu'ils s'en rendaient plus indignes, et multiplier les preuves de sa mission à proportion qu'ils lui résistaient avec plus de malice et d'opiniâtreté ?

« J. C. aurait, disent enfin les incrédules, » forcé la croyance universelle. »

C'est précisément ce qu'il n'a pas voulu. Son intention a été que sa résurrection fût crue, mais *volontairement*. Il a voulu que nous fussions obligés *de la croire*, mais il n'a pas voulu que nous y fussions *contraints*. Il nous en a fait un devoir, et en même temps il l'a fondé sur des preuves non-seulement suffisantes, mais surabondantes. Il a voulu que notre foi fût tout à la fois motivée et méritoire. Il connaît dans sa sagesse infinie le degré de lumière nécessaire pour nous imposer l'*obligation* de croire ; le degré convenable pour qu'il reste à la foi *un*

mérite ; et c'est dans lui une miséricorde digne de toute notre reconnaissance, de nous faire de la foi une vertu qu'il récompense en la rendant si facile par les démonstrations dont il l'environne.

NOTE XLII.

Sur l'Ascension de J. C. Marc, XVI. v. 19. *Luc, XXIV. v.* 51. *Act. I. v.* 10 *et suiv.*

Les incrédules n'ont pas fait de fortes objections contre l'ascension du Sauveur. « Selon » l'historien critique, les évangélistes ne sont » pas d'accord sur le temps et le lieu où J. C. » monta au ciel. S. Marc, dit-il, et S. Luc nous » apprennent que le Christ après s'être montré » aux onze apôtres tandis qu'ils étaient à table, » et leur avoir parlé, monta au ciel. S. Luc » ajoute néanmoins qu'il les conduisit hors de » Jérusalem jusqu'à Béthanie ; que là il les bénit » et fut transporté dans le ciel. S. Marc con- » tredit S. Luc, et fait monter J. C. au ciel en » Galilée. S. Matthieu et S. Jean ne parlent » point de cette ascension. Le premier même » fait dire à Jésus qu'il restera avec ses dis- » ciples jusqu'à la fin des siècles. S. Luc nous » dit que Jésus monta au ciel le soir même de » sa résurrection ; et dans les Actes il le fait

» demeurer avec ses disciples 40 jours après sa
» résurrection. S. Jean finit le roman plato-
» nique qu'il a fait de son Maître, en disant que
» si l'on rapportait tout ce que Jésus a fait, le
» monde même ne pourrait contenir tous les
» livres que l'on écrirait. » Il finit par comparer malicieusement l'ascension de J. C. à l'apothéose de Romulus, pour insinuer que l'une n'est pas mieux prouvée que l'autre.

1.° *Il est faux* que S. Marc et S. Luc fassent monter Jésus au ciel *immédiatement* après avoir parlé à ses disciples lorsqu'ils étaient à table. Il a bu et mangé plusieurs fois avec eux depuis sa résurrection. Dire qu'il est monté au ciel après leur avoir parlé à table, ce n'est point *déterminer le temps ni le lieu de l'ascension.* C'est saint Luc qui en fixe le lieu (XXIV. v. 51), savoir, à Béthanie, sur le mont des Oliviers; et le temps (Act. I), savoir, quarante jours après sa résurrection.

2.° *Il est encore faux* que S. Marc fasse monter Jésus au ciel en *Galilée;* il ne dit rien du temps ni du lieu. Il dit bien que Jésus monta au ciel *après avoir parlé à ses disciples*, mais il ne dit point combien de temps il leur a parlé. Si l'on joignait ces deux faits, comme cet incrédule, il faudrait en conclure que J. C. monta au ciel dans le lieu même où ses disciples étaient à table; or c'était à Jérusalem et non *en Galilée.*

3.° Selon S. Matthieu, Jésus dit à ses disciples : *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle.* Cela signifie que J. C. a promis de n'abandonner jamais son Eglise, et que cette promesse n'a point été faite aux seuls *apôtres* qui devaient mourir comme les autres hommes, mais aussi à leurs successeurs dont la suite ne doit finir qu'avec le monde

4.° S. Luc n'a dit nulle part que Jésus monta au ciel le *soir même du jour de sa résurrection.* Il ne contredit point dans les Actes ce qu'il avait dit dans son Evangile, au contraire il le rappelle.

5.° L'expression de S. Jean est sans doute une hyperbole, mais elle n'est pas outrée, comme le critique l'insinue. Il ne faut pas entendre par le mot de *monde* qu'il emploie, le globe de la terre : ce mot désigne souvent *les hommes* dans les écrits de cet évangéliste ; il dit de J. C. qu'il efface les péchés *du monde*, qu'il n'est pas venu pour juger *le monde*, mais pour sauver *le monde*, etc. Cette façon de parler est même en usage parmi nous : nous disons qu'on ne change pas *le monde ;* que tout *le monde* se moque d'une personne, qu'il faut laisser parler *le monde*, etc.

Le terme grec χωρέω, et le latin *capio*, qui en est la traduction dans la Vulgate, ne signifient pas seulement *contenir*, mais encore *concevoir*, *comprendre*, *imaginer* et en les prenant dans

cette dernière signification, voici ce qu'a dit S. Jean : Si l'on rapportait en détail toutes les actions que Jésus a faites, je ne pense pas qu'on puisse *imaginer* le nombre de livres qu'il faudrait écrire pour exécuter ce dessein. Qu'est-ce que cette hyperbole a de répréhensible ou de révoltant ? Serait-on choqué si quelqu'un bien instruit de l'histoire disait que si l'on voulait écrire en détail tout ce que *Jules - César ou Louis XIV* ont fait, on ne *conçoit* pas, on *n'imagine* pas la multitude de volumes qu'il faudrait pour cela ?

Quant à l'apothéose de Romulus, selon l'histoire romaine (voyez Tit. Liv.), *un seul homme* a dit que ce prince lui était apparu, et l'avait assuré de son transport dans le ciel. L'inventeur de cette fable ne courait aucun risque. Douze apôtres et une multitude de disciples ont assuré qu'ils avaient vu J. C. ressuscité s'élever au ciel, et ils ont répandu leur sang pour sceller la vérité de leur témoignage. L'apothéose de Romulus n'avait été ni prévue ni prédite; elle fut imaginée pour écarter le soupçon d'un régicide commis par les sénateurs ; la résurrection et l'ascension de J. C. avaient été annoncées par les prophètes et par lui-même. On pouvait croire sans conséquence, ou ne pas croire la fable de Romulus : on ne pouvait pas être chrétien sans croire la résurrection et l'ascension de J. C., et l'on ne pouvait embrasser le christianisme sans s'ex-

poser à la haine des Juifs et des payens. Enfin personne n'a eu intérêt de contester l'apothéose de Romulus; mais les Juifs en ont eu un très-grand à démontrer la fausseté du récit des apôtres.

ACTES DES APOTRES.

NOTE I.

Sur les miracles des apôtres en général.

Jésus-Christ avait prédit que ceux qui croiraient en lui opéreraient, ainsi que lui, des miracles. Ses apôtres après son ascension ont ouvert leur carrière en annonçant qu'ils avaient reçu de lui ce pouvoir. Ils ont consigné cette déclaration dans leurs Evangiles, et en la publiant universellement ils contractèrent d'avance l'engagement formel de faire aussi des miracles. Ils prirent cet engagement envers leurs ennemis si acharnés contr'eux et si puissans pour les punir; en prenant cet engagement, ils donnèrent aux Juifs et aux payens un moyen certain et facile en même temps de reconnaître s'ils étaient véritablement des envoyés de Dieu. En promettant des miracles, ils attiraient sur eux les regards et l'attention de tout le monde. Il ne fallait que des yeux pour voir s'ils guérissaient les malades par la seule imposition des mains; que des oreilles pour s'assurer s'ils parlaient toutes sortes de langues. Il fallait donc qu'ils fussent bien sûrs de leur puissance pour l'annoncer si hautement. Nous avons fait voir qu'il eût été souverainement absurde qu'ils eussent prétendu

en imposer en racontant les miracles de leur Maître ; mais qu'ils eussent imaginé de tromper le monde entier sur leurs propres miracles, sur des miracles encore une fois annoncés d'avance et sévèrement examinés, c'eût été une extravagance sans exemple. Tels sont cependant les prodiges absurdes que les incrédules ont substitués à ceux de l'Evangile, et qu'ils débitent avec emphase à leurs crédules sectateurs.

Voyons maintenant si les apôtres ont tenu leur promesse et accompli la prophétie de leur Maître.

Le premier miracle opéré après l'ascension de J. C. est la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Si ce miracle se passa dans le cénacle loin des regards du public, et n'eut qu'environ 120 personnes pour témoins, ce qui le suivit immédiatement fut connu de tous les Juifs réunis à Jérusalem à l'occasion de la fête de la Pentecôte. Ces faits publics c'est la sortie des apôtres du cénacle qui annoncent hautement la résurrection de J. C. ; c'est le don de parler toutes sortes de langues ; c'est le succès prodigieux des deux premières prédications de saint Pierre ; c'est la guérison soudaine d'un paralytique, à la seule parole de saint Pierre ; c'est le courage avec lequel les apôtres répondent aux princes des prêtres et aux magistrats.

L'auteur d'un livre intitulé : *Addition à un manuel du nouveau Testament*, imprimé à

Hambourg en 1803, a expliqué la descente du Saint-Esprit *par un coup de tonnerre* (c'est le grand cheval de bataille des nouveaux interprètes philosophes), qui persuada aux chrétiens que la Divinité était présente au milieu d'eux. Cet auteur aurait dû nous dire pourquoi les chrétiens attachèrent une si grande importance *à ce coup de tonnerre*, plutôt qu'à tant d'autres; mais en revanche il explique parfaitement le don des langues. Selon lui « ce ne furent pas les » apôtres qui parlèrent diverses langues, ce fut » *toute l'assemblée des chrétiens*, dans laquelle » se trouvaient beaucoup d'*étrangers*. » Jusqu'à cet auteur, tout le monde avait ignoré que le christianisme eut à cette époque des sectateurs chez tant de nations. Ce furent cependant ces étrangers qui, s'étant contentés jusqu'alors d'écouter le service que les apôtres faisaient en hébreu, se hasardèrent enfin à parler dans leur langue naturelle, etc. Nous demandons seulement si une personne de bon sens trouvera le moindre rapport entre ce commentaire et le texte si clair de S. Luc (Act. II. v. 8) : *Tous étaient étonnés et disaient : ces gens-là ne sont-ils pas Galiléens ? comment donc les entendons-nous parler chacun dans notre langue ?*

Laissons ces imaginations ridicules et revenons aux incrédules démasqués. Que ceux-ci ne nous disent pas que les Actes des apôtres qui nous détaillent les merveilles de la descente

du Saint-Esprit et les miracles opérés par ces disciples de J. C. sont *une fausse histoire.*

Avant de démontrer le contraire, nous ferons observer que par la loi de Moyse (Exod. XXIII. v. 17) tous les Juifs étaient obligés de se rendre à Jérusalem, lorsqu'ils pouvaient le faire, à Pâques, à la Pentecôte, à la fête des Tabernacles. Josephe atteste (Antiq. Jud. l. IV. c. 8) que cette loi était encore observée de son temps. Le même historien rapporte (*ibid.* l. XIV. c. 17. XX. c. 4) deux décrets du sénat romain, qui accordent aux Juifs la liberté de continuer ces assemblées. Alors les Romains redoublaient la garnison qu'ils entretenaient à Jérusalem pour prévenir les émeutes. Il dit que dans une pâque célébrée sous le règne de Néron, l'on y compta plus de deux millions de Juifs; qu'il s'en trouva de même un nombre prodigieux à la dernière, lorsque la ville fut assiégée et prise, etc.

Cela posé, nous disons 1.° que les miracles des apôtres contenus dans les Actes sont indubitablement véritables; 2.° qu'ils ont été l'effet de la descente du Saint-Esprit.

En premier lieu, lorsque S. Luc écrivait ces faits, ils étaient crus unanimement *par les chrétiens;* il fallait donc que les apôtres les eussent publiés dès les temps voisins de ceux où ils s'étaient passés. Auraient-ils osé, devant un si grand nombre de témoins oculaires, attester des faits aussi publics, aussi frappans, aussi im-

portans s'ils avaient été faux? s'ils l'avaient osé, auraient-ils trouvé la moindre croyance? N'auraient-ils pas, dès le commencement, décrédité leur mission, leur prédication? Auraient-ils pu faire recevoir leur fausse narration? S'ils avaient eu l'ineptie de le tenter, l'indignation et le mépris n'auraient-ils pas excité une réclamation générale? Une seule circonstance convaincue de faux, qui se fût jamais fait chrétien? Pour soutenir que le récit de ces faits miraculeux est une fable, il faut prétendre que les apôtres et tous leurs associés ont été des fous de les publier; que tous les premiers chrétiens ont été des imbéciles de les croire; que tous les habitans de la Judée ont été des sots de ne pas les contredire. En un mot, il faut prétendre qu'on en a imposé à des nations entières sur des évènemens qui se sont passés sous les yeux de douze ou de quinze cent mille hommes.

En second lieu, nous disons que ces faits merveilleux ont été et n'ont pu être que les effets de la descente du Saint-Esprit. S. Pierre le déclare formellement à tout le peuple juif étonné des choses extraordinaires qu'il voyait. Après avoir rapporté la prophétie de Joël qui annonçait ce grand évènement (Act. II. v. 16 et suiv.), il dit que c'en est l'accomplissement, ainsi que de la promesse que J. C. en avait faite (*ibid.* v. 33). Ou cette assertion de S. Pierre est vraie, ou les faits dont le peuple à qui il parlait était témoin

doivent être attribués à une cause naturelle. Il n'y a pas de milieu. Or quelle cause naturelle a pu si subitement transformer les apôtres en d'autres hommes ? donner subitement à de pauvres pêcheurs ramassés sur les bords du lac de Génésareth, sans lettres, sans instruction, d'un esprit jusque-là des plus simples, des plus épais, des plus bornés, cette force de paroles que saint Pierre déploie dans ses premiers discours, et qui convertit un si grand nombre de Juifs; *force de paroles* qu'ils vont porter de Jérusalem dans les villes les plus célèbres, qu'ils annoncent avec fruit aux savans les plus éclairés d'un siècle de lumières? Quelle cause naturelle a pu dans un moment faire de ces hommes, auparavant si timides, des héros intrépides qui répondent avec courage et fermeté aux meurtriers de J. C., revêtus de la puissance de les traiter comme lui, et soutenir la même audace devant tous les tribunaux, et jusque sur les échafauds où on les fait expirer? Si l'on rejette le miracle de la descente du Saint-Esprit, un tel changement est incompréhensible, ainsi que les autres succès des apôtres parmi les nations et hors de la Judée. Mais en reconnaissant la vérité du récit de S. Luc dans les Actes, tout cela n'a plus rien d'étonnant. Les Juifs de toutes les contrées rassemblés à Jérusalem le jour de la Pentecôte, témoins des effets de la descente du St-Esprit, des miracles de S. Pierre, de la conversion des

Juifs

Juifs qui avaient crucifié Jésus, frayèrent en retournant chez eux le chemin à l'Evangile. Les apôtres en arrivant dans les villes de l'Egypte, de l'Asie-Mineure, de la Grèce, de l'Italie, y ont trouvé des témoins déjà instruits, et capables d'attester une partie des faits arrivés à Jérusalem.

Et les autres prodiges racontés par S. Luc, ces dons qu'on n'avait jamais vus dans le monde de parler tout à coup toutes sortes de langues qu'on n'a jamais apprises; la guérison d'un paralytique par une seule parole, sont-ce là de même des effets naturels? N'est-il pas évident que ces merveilles sont l'accomplissement des promesses faites par J. C. à ceux qui croiraient en lui? Que faut-il de plus pour démontrer la vérité de la descente du Saint-Esprit?

Voyons maintenant si les autres miracles des apôtres sont aussi bien prouvés.

1.° Nous avons une preuve générale que les apôtres ont réellement fait des miracles *dans les diverses Eglises* qu'ils ont fondées. Que ces envoyés de J. C. aient fondé des Eglises partout où ils ont prêché, c'est un fait si incontestable, si clairement attesté par tous les auteurs chrétiens et payens, que les incrédules mêmes ne le révoquent pas en doute. Mais, nous le demandons, *sans miracles* ces Eglises auraient-elles pu se former? comment les apôtres auraient-ils pu trouver croyance auprès de tant de peuples, leur faire adopter une doctrine incompréhen-

sible, pratiquer une morale si austère, s'ils n'avaient pas donné des preuves de la divinité de leur mission? De plus, dans l'Évangile qu'ils annonçaient, il était formellement prédit qu'ils feraient *des miracles*. S'ils en opéraient, cette prophétie favorisait leur mission; mais s'ils n'en opéraient aucun, elle la contrariait et devait même la faire échouer. Allons plus loin : dans toutes les Eglises fondées par les apôtres on était persuadé qu'ils avaient fait *beaucoup de miracles;* mais comment aurait-on pu persuader en même temps à tant de peuples divers, si éloignés les uns des autres, si différens de langage, que leurs pères avaient vu des miracles qu'ils n'avaient jamais vus, ou dont leurs pères ne leur auraient jamais parlé? Cette foi unanime de tant d'Eglises forme une preuve complète des miracles de leurs fondateurs, surtout si on la lie à l'impossibilité de la formation de ces Eglises, autrement que par les miracles.

Le livre même des Actes des apôtres est une preuve des miracles qui y sont rapportés. Outre les prodiges arrivés le jour de la Pentecôte, S. Luc en rapporte beaucoup d'autres; la punition soudaine de Saphire et d'Ananie, les guérisons de toutes sortes de maladies, opérées par l'ombre seule de S. Pierre, les apôtres tirés de prison par un ange, les miracles de S. Philippe à Samarie, la conversion de S. Paul, et une infinité d'autres prodiges. La simplicité avec la-

quelle tous ces faits sont rapportés, les circonstances dont ils sont accompagnés, les conversions dont ils sont suivis, suffisent pour en prouver la vérité. L'auteur joint toujours aux miracles dont il parle l'indication du lieu où ils ont été opérés, la désignation souvent des personnes qui en ont été les objets. Il donne par là un moyen simple et facile de vérifier les faits. Si on nous rapportait qu'à Paris ou à Rome il s'est passé, il y a 10, 15, 20, 30 ans, un fait du plus grand intérêt pour nous, un fait en même temps très-extraordinaire, très-public, très-frappant, ne nous assurerions-nous pas de la vérité de ce fait auprès de ceux qui ne pouvaient manquer d'en avoir connaissance? Si on prétend que S. Luc nous a débité des fables, il faut qu'il ait été tout à la fois le plus maladroit et le plus heureux des imposteurs. *Le plus maladroit*, en fournissant lui-même le moyen de découvrir la fourberie; et *le plus heureux*, puisque malgré une si énorme bévue il est parvenu à faire croire ce qu'il débite et à ses contemporains, et aux générations suivantes.

Voici un autre témoin du plus grand poids: c'est l'apôtre S. Paul. Il était né juif, élevé à l'école des pharisiens, très-entêté des opinions de sa secte, et il avoue lui-même qu'il fut un des plus ardens persécuteurs du christianisme. Comme il allait de Jérusalem à Damas, bien accompagné, pour faire emprisonner et punir

tous les chrétiens qu'il y trouverait, J. C. lui apparut sur le chemin, lui parla, le renversa par terre, le rendit aveugle. Conduit à Damas, il se fit instruire et baptiser, et devint apôtre. Les incrédules n'ont rien omis pour rendre sa conversion suspecte. Nous réfuterons dans une note suivante ce qu'ils ont dit à ce sujet. Nous ne voulons faire mention ici que des *miracles* qu'il a attesté lui-même avoir opérés, et qu'il a rappelés à ceux qui en avaient été les témoins. *Notre prédication de l'Evangile*, dit-il écrivant aux Thessaloniciens (Thess. I. v. 5), *n'a pas été seulement en paroles, mais aussi en miracles, et dans le Saint-Esprit, et dans une grande abondance.* Il répéta la même déclaration aux Corinthiens (I. Cor. II. v. 4 et 5). Il leur dit ailleurs (II. Cor. XII. v. 12) que les preuves de son apostolat ont été ses *prodiges*, ses *miracles*, etc. Il tient le même langage aux Romains. (Rom. XV. v. 15.)

Nous demandons s'il pouvait entrer dans l'esprit de S. Paul de dire à ces différens peuples qu'il avait fait *des miracles* parmi eux, et d'invoquer leur témoignage sur ces miracles, si effectivement il n'en avait fait aucun? Nous demandons quel effet aurait produit une déclaration aussi insensée? Comment regarderait-on un écrivain qui oserait faire un mensonge aussi impudent, aussi visiblement reconnu de tout le monde aussitôt qu'il aurait été produit? On ne

le regarderait pas seulement comme un imposteur qui ne mérite aucune croyance, on le regarderait comme un fou. Or nous voyons les lettres de cet apôtre, dans lesquelles il relate les miracles qu'il a faits chez ces peuples, reçues avec respect, et lues dans leurs assemblées comme des écrits inspirés. Ce n'est pas tout encore; si on disait que S. Paul a persuadé à ses disciples qu'il avait fait devant eux *des miracles*, quoiqu'ils n'en eussent vu aucun, ce serait déjà une grande absurdité; mais une autre bien plus révoltante serait qu'il fût venu à bout de leur faire croire, contre la vérité, qu'eux-mêmes avaient le pouvoir de faire *des miracles*, et qu'ils en faisaient réellement tous les jours. C'est cependant ce qu'il faut soutenir, si l'on ne veut pas convenir que non-seulement les apôtres, mais les simples fidèles mêmes opéraient des miracles. En effet S. Paul en parle dans ses Epîtres (I. Cor. XII et XIV) comme d'une chose publique et connue de tout le monde. Il n'en établit pas la vérité; il la suppose comme un fait constant, et qui n'a pas besoin de preuve. Tout son discours aux fidèles de Corinthe serait insensé, s'il n'y avait rien de surnaturel parmi eux, si aucun d'eux ne faisait *des miracles*, si aucun ne guérissait les malades par l'invocation du nom de J. C., si personne parmi eux ne parlait des langues étrangères sans les avoir apprises.

Ces dons miraculeux étaient communiqués

avec la même abondance aux autres Eglises naissantes. Les reproches vifs et sévères que S. Paul fait aux Galates (III. 1-5) sont une preuve sensible que ces dons étaient parmi eux aussi communs que publics et notoires. Pourrait-on en effet, sans renoncer à la raison, prêter à saint Paul le ridicule dessein d'en imposer aux chrétiens, et de leur faire accroire qu'ils ont reçu ce qu'on ne leur a pas donné? qu'ils font des miracles étonnans et en grand nombre, quoiqu'il n'y ait rien parmi eux que de commun et de naturel? Puis donc que les écrits de cet apôtre sont reçus de ces Eglises avec un profond respect, il est évident que les dons miraculeux que S. Paul suppose au milieu d'elles sont très-réels, très-publics et très-communs.

Une dernière preuve des *miracles* des apôtres et des disciples de J. C., c'est qu'attestés et donnés en preuve de la religion par les saints pères, ils n'ont été contestés ni par les Juifs, ni par les payens, quoiqu'ils eussent le plus grand intérêt à les nier, et la plus grande facilité à en démontrer la fausseté.

D'abord les apologistes de la religion ont attesté ces *miracles*, non-seulement ceux qui ont été opérés par les apôtres et les premiers chrétiens, mais ceux qui s'opéraient encore de leur temps; car les dons miraculeux se sont prolongés dans l'Eglise pendant plusieurs siècles. Les savans chrétiens de ces siècles en ont parlé très-

souvent, et comme d'un motif puissant de croire en J. C.; ils ont invité les payens à venir les contempler; ils les ont défiés de leur présenter un possédé du démon qui ne fût aussitôt délivré par un chrétien quelconque; ils leur ont allégué la connaissance qu'ils avaient eux-mêmes de ces merveilles. Qu'on lise ce qu'en disait au second siècle S. Justin (*Apol.* II. c. 6. *Dialog. cum Tryphone*, c. XXX. LXXVI. LXXXII); S. Irenée, (*Contr. hæres.* l. II. c. 31. n. 2, 32. n. 4); Tertullien (*Apol.* XXIII. *ad Scapulam*, c. II); au troisième siècle Origène (*contr. Cels.* l. I. n. 46, n. 67; l. VIII, n. 8; *in Joann.* tom. XX. n. 28); S. Cyprien (*Epist. ad Demetr. de idolorum vanitate*); Minutius Félix Octavius (c. XXVII); Lactance (*Divin. institut* l. V. c. 22); et S. Jérôme au quatrième siècle (*adv. Vigilant.*); et jusque dans le cinquième, S. Cyrille d'Alexandrie (*Contr. Julian.* l. VI); on verra combien ils étaient certains des miracles dont ils font mention, combien peu ils craignaient d'être démentis. Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les prodiges des premiers siècles, qui ont eu pour témoins ou pour historiens les écrivains les plus érudits et les plus véridiques.

D'un autre côté, les ennemis du christianisme n'ont jamais nié ces faits. S'ils avaient été contestés, on en trouverait quelque trace; les apologistes de la religion n'auraient pu se dispenser

de répondre à la dénégation de ces faits; mais bien loin de les nier, les Juifs et les payens les ont plutôt confirmés en les attribuant au démon. Nous avons vu que Porphyre les attribuait à la magie. Julien (Œuvres de Julien, l. VI. pag. 19. Colon. 1688. Cyrill. *contr. Cels.* l. VI et X) reconnaissait qu'après la mort de J. C. les apôtres avaient aussi fait des enchantemens; il convenait des miracles de S. Pierre, et il regardait S. Paul comme le plus habile des faiseurs de prestiges. Celse avait déjà été de la même opinion (Orig. *contr. Cels.* l. I. n. 6). Or attribuer à la *magie*, à des *enchantemens* un fait, c'est convenir formellement de la *réalité* de ce fait.

Dans nos observations préliminaires sur le nouveau Testament, article troisième, nous avons répondu à toutes les difficultés des incrédules contre les miracles de J. C. et des apôtres. Voyez aussi notre note treizième sur l'Exode, où nous avons traité des miracles en général. Il ne nous reste plus qu'à satisfaire à quelques objections contre la réalité des miracles des apôtres, que nous avons réservées pour la fin de cette note. 1.° Les incrédules prétendent que ces *miracles* ne furent d'abord crus que par la plus basse populace, crédule et incapable de tout examen.

Quoique nous ayons déjà fait voir dans l'article troisième de nos observations préliminaires que

nous venons de citer, que les miracles de J. C. et de ses apôtres ont été crus par une multitude de grands hommes, de savans, de philosophes qui vivaient dans un siècle très-éclairé, où les arts et les sciences étaient à leur plus haut période, nous ne laisserons pas de revenir sur cette question, et de réfuter plus directement l'objection que les incrédules ont renouvelée si souvent.

Du vivant de J. C. on comptait parmi ses disciples plusieurs personnes de considération : *Nicodème*, un des chefs des Juifs (*Joann.* III. v. 1); *Joseph d'Arimathie*, homme riche, noble décurion (Matth. XXVII. Marc, XV); le *centenier*, dont il avait guéri le serviteur à Capharnaüm (Matth. VIII); au même endroit, un *autre officier*, dont il avait guéri le fils (*Joann.* IV); beaucoup des principaux de la nation, que la crainte des Juifs empêchait de se déclarer (*Joann.* XII): il n'est donc pas vrai que sa doctrine ne fut *d'abord* embrassée que par le *petit peuple, crédule et incapable d'examen.*

Nous ne savons point de quel état étaient les huit mille personnes qui furent converties par les deux premiers discours de S. Pierre; mais les possessions qu'ils vendirent pour en distribuer le prix aux pauvres montrent qu'il y en avait parmi eux qui n'étaient pas de la dernière classe du peuple (Act. II). Avant que l'Evangile fût annoncé aux payens, une troupe de *prêtres*,

c'est-à-dire des hommes les plus éclairés du peuple juif, avaient embrassé la foi. (Act. VI.)

Quand les apôtres allèrent prêcher l'Evangile hors de la Judée, ils se rendirent dans les villes les plus grandes et les plus célèbres, où se trouvaient les personnages les plus distingués par leurs talens et leurs connaissances. Voyons le résultat de leur zèle et de leurs travaux. Nous trouvons sur le chemin de Gaza *l'eunuque de la reine d'Ethiopie*, homme puissant et surintendant de ses trésors (Act. VIII); à Césarée *Corneille*, centurion d'une cohorte (Act. X); à Paphos *Sergius Paulus*, proconsul romain (Act. X); à Athènes *Denis*, membre de l'aréopage (Act. XVII); à Ephèse *Appollo*, homme éloquent et puissant dans les Ecritures (Act. XVIII); à Corinthe, *Eraste*, trésorier de la ville (Rom. XVI); à Rome plusieurs saints *dans la maison de César* (Philipp. IV.) : tous ces personnages étaient-ils de la lie du peuple ? Et *ces Juifs de Bérée*, *les plus nobles de ceux de Thessalonique*, si instruits dans les Ecritures (Act. XVII), crurent-ils sans examen ? et *ces fidèles d'Ephèse*, livrés autrefois à l'étude des curiosités de la nature, et qui brûlèrent, après leur conversion, pour cinquante mille deniers de livres frivoles et dangereux (Act. XIX), étaient-ils des hommes sans connaissances ? et *ces nouveaux chrétiens de Colosses*, que S. Paul avertit (Coloss. II) de ne pas se laisser séduire par une vaine et fausse philosophie,

étaient-ils des ignorans? et *ces femmes*, à qui les apôtres interdirent les frisures élégantes (I. *Petr.* III; I. *Timoth.* II), les parures magnifiques, étaient-elles de la populace grossière? Les incrédules soutiendront-ils aussi que les *Clément*, les *Ignace*, les *Polycarpe*, formés par les apôtres, étaient des hommes sans esprit et sans lumières? Nous ne finirions pas si nous voulions suivre la recherche des personnes au dessus du vulgaire, converties à J. C. au delà du temps de la prédication des apôtres. Si donc S. Paul a dit (I. Cor. I) qu'il n'y avait pas parmi les fidèles un grand nombre de sages selon la chair, de puissans et de nobles, c'est que 1.° il reconnaît qu'il y en avait quelques-uns; 2.° c'est qu'il y avait alors, comme il y a eu et il y aura toujours, plus de chrétiens de la classe du peuple que d'autres, par la raison toute simple que cette classe est en tout temps et en tout lieu la plus nombreuse et la plus considérable de toutes.

2.° Selon les incrédules, l'amour des hommes pour le merveilleux les a induits en erreur sur les miracles du christianisme. « Le peuple, » disent-ils, n'aime pas à douter; il préfère de » croire, et plus une chose est extraordinaire, » plus il la croit facilement. Il n'y a peut-être » pas eu, depuis le commencement du monde, » un fripon annonçant des merveilles, et ayant » l'air d'en faire, qui n'ait trouvé des dupes. » C'est surtout en matière de religion qu'il est

» le plus facile de tromper le monde. Un homme
» qui professe une religion peut être enthou-
» siaste, au point d'imaginer qu'il voit ce qu'il
» ne voit point. Il est même possible qu'avec
» les meilleures intentions du monde il raconte
» ce qu'il sait être faux. Ceux qui l'écoutent,
» ou n'auront pas assez de jugement pour appré-
» cier la vérité de son rapport, ou s'ils en ont
» ils y renoncent dès qu'il s'agit d'objets aussi
» sublimes. Toutes les religions vantent leurs
» miracles, etc.

» Pour établir une religion sur des miracles,
» il faudrait discuter tous les miracles que pro-
» duisent toutes les religions; or cet examen
» est impraticable au plus grand nombre des
» hommes. Puis donc que les hommes sont si
» souvent trompés par de fausses relations de
» miracles, on doit juger que tout miracle qu'on
» allègue pour preuve de religion est déjà une
» preuve de fraude, et l'on doit, sans autre
» examen, rejeter le miracle. »

Voici en quoi consiste cette objection si souvent répétée. Il a été raconté souvent de faux miracles : donc il ne faut ajouter foi à aucun miracle.

Toutes les religions vantent leurs miracles : donc aucune n'en a de véritables.

L'enthousiasme fait croire trop facilement aux miracles d'une religion qu'on professe : donc on croit de même trop facilement des miracles qu'on propose pour établir une religion nouvelle.

L'examen des miracles de toutes les religions est impraticable à la plupart des hommes : donc tous les hommes doivent rejeter sans examen tous les miracles de toutes les religions.

Reprenons ces diverses propositions, et faisons-en sentir le ridicule et l'absurdité.

1.° Le *merveilleux* qui séduit les peuples est celui qui flatte leurs goûts et leurs pensées. Tous les fripons qui trouvent des dupes promettent des choses agréables : l'un, la pierre philosophale; l'autre, des sources d'eau ; la plupart, la santé et une longue vie. Mais en a-t-on jamais vu qui aient fait des partisans comme les apôtres, en exigeant de grands sacrifices, en exposant aux plus grands dangers, aux tourmens et à la mort ?

Que faut-il donc conclure de l'amour du peuple pour le merveilleux? c'est qu'il faut être très-circonspect à croire des miracles. Il en est à cet égard des faits miraculeux comme des évènemens naturels. Parce qu'il y a un grand nombre d'histoires fausses, faut-il pour cela ne croire aucune histoire ?

2.° « C'est l'enthousiasme religieux qui égare » le jugement. »

L'enthousiasme, sans doute, peut effectivement faire croire à un homme *qu'il voit ce qu'il ne voit pas*, s'il est éloigné de l'objet, s'il n'y apporte pas une grande attention, si la fraude est tissue avec beaucoup d'art. Mais ce n'est pas

là la question : il s'agit de savoir si un homme peut être tellement emporté par son imagination exaltée qu'il croie voir près de lui, comme les apôtres l'ont vu, ce qu'il ne voit pas, entendre ce qu'il n'entend pas, toucher ce qu'il ne touche pas; qu'il croie tout cela sans aucun fondement non pas une fois, mais souvent, mais continuellement, mais pendant une longue suite de temps. Il s'agit de savoir si une multitude de personnes, jouissant toutes de leur raison et de leur bon sens, ont pu être toutes dans la même illusion, de la même manière, et y rester de même pendant long-temps.

Nous convenons qu'il est possible que *l'enthousiasme* d'une religion, *quand on est persuadé de la vérité*, fasse croire trop légèrement des miracles allégués en faveur de cette religion; mais il est absurde de prétendre que *l'enthousiasme* fasse de même admettre des miracles en faveur d'une nouvelle religion à laquelle on ne croit point encore. Qu'on vienne annoncer parmi nous un miracle fait pour accréditer le mahométisme : un tel miracle sera-t-il cru légèrement et sans examen? Nous concevons parfaitement que *l'enthousiasme* peut être l'effet de la persuasion des miracles, mais il n'en saurait être la cause.

3.° « Un homme peut assurer de faux miracles » avec de bonnes intentions. »

Il est possible qu'un homme soit assez incon-

séquent pour concilier une telle imposture avec les sentimens de religion qu'on lui suppose; mais un tel mélange de vertus et de crimes se trouvera-t-il jamais dans une grande multitude d'hommes jouissant de leur raison? Comment se persuader que beaucoup d'hommes qui croient une religion qui condamne le mensonge, qui croient un Dieu qui le punit, inventent et soutiennent, jusque dans les tourmens, une fourberie, sans jamais se démentir, et avec les meilleures intentions du monde? Peut-on présenter une idée plus invraisemblable?

4.° Selon les incrédules, ceux qui écoutent des *enthousiastes*, ou n'ont pas assez de jugement pour apprécier la vérité des faits qu'ils veulent leur faire croire, ou ils y renoncent dès qu'il s'agit d'objets aussi sublimes. La première assertion pourrait être vraie, s'il s'agit d'un imposteur qui choisit ses auditeurs. Mais quand un fait est annoncé publiquement, comme l'ont été les miracles des apôtres, il y a nécessairement dans la multitude beaucoup de personnes en état d'examiner les choses, et qui s'en donnent la peine. La seconde proposition est entièrement fausse. Quoi! des hommes qu'on suppose judicieux refuseront tous d'examiner les preuves d'une religion qu'on leur annonce comme divine, comme prouvée par des prodiges incontestables, contre laquelle ils n'ont encore aucun préjugé raisonnable.

5.° Les incrédules disent que « la discussion » de tous les miracles de toutes les religions est » impraticable à la plupart des hommes. »

Cette discussion ne leur est pas nécessaire. S'il était besoin pour être assuré d'une vérité de réfuter toutes les objections qu'on y oppose, il n'y aurait rien dont la plus grande partie des hommes pût être persuadée. Il en est de la question des miracles comme de beaucoup d'autres. Il ne faut pas de grandes lumières pour voir que ceux du christianisme sont aussi bien prouvés qu'ils puissent l'être. Le commun des hommes n'a pas besoin d'en voir davantage. Faut-il d'ailleurs de grandes lumières pour voir la différence des miracles des apôtres et de ceux des autres religions ? Toute personne légèrement instruite est en état de juger que les uns n'ont pas été, comme les autres, prédits d'avance, opérés publiquement, attestés unanimement, constamment, par beaucoup de témoins oculaires, irréprochables, que tous les intérêts humains détournaient de les publier, et avoués par ceux qui étaient intéressés à les contester.

Au reste l'on peut consulter notre note treizième sur l'Exode, et l'article troisième de nos observations préliminaires sur le nouveau Testament, où nous avons examiné les faux miracles que les incrédules nous opposent.

6.° Les incrédules concluent « de ce que l'on » a été trompé quelquefois par de faux mira- » cles,

» cles, qu'il faut les rejeter tous sans exception
» et sans examen. »

Nous disons au contraire que lorsqu'un fait miraculeux est donné en preuve d'une religion, on doit l'examiner avec plus de soin; d'abord parce que c'est alors qu'il a le plus d'importance, ensuite, parce que c'est alors que nous le regardons comme possible. Nous concevons en effet, sans peine, que Dieu intervertisse l'ordre de la nature *pour notre instruction;* mais un miracle *sans motif* est vraiment une chose incroyable.

7.° Selon les incrédules « ce n'est que chez
» les peuples ignorans, grossiers et superstitieux que l'on voit beaucoup de miracles;
» aujourd'hui que les hommes sont plus éclairés on n'en parle plus. Cependant la religion,
» si violemment attaquée, en aurait plus besoin
» que jamais. »

Nous avons déjà fait voir (*ibid.*) que le siècle des apôtres a été le siècle le plus éclairé, le siècle par excellence des lettres et de la philosophie. Certes, les Grecs et les Romains auxquels leurs miracles furent annoncés, et dont un si grand nombre y crurent, n'étaient ni *ignorans* ni *grossiers*. Les Juifs eux-mêmes, quoi qu'en disent nos philosophes modernes, n'étaient nullement un peuple ignorant. Chaque Juif était obligé de savoir et de copier la loi de sa main; il y avait outre cela parmi eux plusieurs

personnages très-savans, témoins Josephe et Philon.

« Mais pourquoi, répètent sans cesse les in-
» crédules, ne se fait-il plus de miracles? pour-
» quoi ces dons miraculeux, que l'on nous dit
» avoir été si communs dans la primitive Eglise,
» ne se voient-ils plus? »

Nous répondons qu'ils ont cessé, parce qu'ils devaient cesser. S. Paul en a annoncé lui-même la fin (I. Cor. XIII. v. 8). Ils ont cessé d'exister, parce qu'ils ont cessé d'être nécessaires. Avant que le monde ne crût, dit saint Augustin (*de Civit. Dei*, l. XXII. c. 8. n. 1), ils étaient nécessaires pour que le monde crût. Mais l'univers converti, leur objet a été rempli, et leur terme arrivé. Il n'est pas dans l'ordre de la suprême sagesse de multiplier les prodiges sans nécessité. S'ils devenaient communs, ils cesseraient d'être frappans. Et pourquoi Dieu les renouvellerait-il? En avons-nous le même besoin que les premiers chrétiens?

« La religion, ajoute-t-on, est violemment
» attaquée. »

Est-ce donc que les preuves démonstratives qu'elle présente de sa vérité ne suffisent pas à sa défense? Dieu est-il tenu de les multiplier à mesure qu'on y résiste? Il a voulu que les preuves multipliées qui nous persuadent de la vérité des miracles rendissent notre foi raisonnable, et que l'éloignement de ces miracles la rendît méri-

toire. Ce n'est pas que son pouvoir soit diminué, et il nous en donne encore des témoignages lorsqu'il le juge nécessaire. C'est pourquoi, en donnant avec S. Augustin les raisons pour lesquelles les miracles sont devenus plus rares, nous sommes bien éloignés, ainsi que lui, d'avouer qu'il ne s'en fait plus. Dieu daigne encore en faire, soit pour manifester la sainteté de ses serviteurs, soit pour confondre les sectes hérétiques, soit pour d'autres motifs dignes de sa sagesse éternelle.

NOTE II.

Sur le verset trois du chapitre cinquième des Actes des apôtres.

« Un simple mensonge, disent les incrédules, » n'était pas un crime assez grave pour mériter » la peine de mort. S. Pierre agit dans cette » circonstance, suivant eux, avec une cruauté » peu digne d'un apôtre. »

Si ce raisonnement était juste, ce ne serait pas à S. Pierre, mais à Dieu même que les incrédules devraient s'en prendre; la parole de cet apôtre n'a pas eu certainement par elle-même la force de faire mourir subitement deux personnes; il faut donc que Dieu les ait punies lui-même. Mais il est faux que le crime d'Ananie et

de Saphire ait été un *simple mensonge*. Comme les fidèles de Jérusalem avaient mis leurs biens en commun, personne n'avait droit de subsister aux dépens de cette communauté, que ceux qui s'étaient réellement dépouillés de leurs possessions. Ananie et Saphire, après avoir vendu un champ, donnèrent une partie du prix et gardèrent le reste ; c'était une fraude : il fallait un exemple de sévérité pour prévenir un tel abus.

NOTE III.

Sur le verset 29 du cinquième chapitre des Actes des apôtres.

Les incrédules se sont récriés à l'envi contre cette réponse des apôtres : *Il est plus nécessaire d'obéir à Dieu qu'aux hommes*. « Elle n'est propre » disent-ils, qu'à renverser l'ordre public et à » troubler la société. Armé de ce bouclier, tout » fanatique se croit inspiré de Dieu, et en droit » de braver l'autorité légitime. *Obéir à Dieu*, ce » n'est jamais dans le fond qu'obéir aux prêtres » qui se donnent pour les organes et les inter- » prètes de la volonté de Dieu ; toutes les sectes » ont justifié par ce faux principe leur résis- » tance aux lois civiles. »

1.° Cette maxime, dont les incrédules se scandalisent, a été adoptée par les philosophes les

plus célèbres: Socrate, Platon, Epictète l'ont enseignée (voyez le Phédon de Platon et la vie d'Epictète, page 58). Celse, quoiqu'il blâme les chrétiens de résister aux lois qui autorisaient l'idolâtrie, juge cependant (*Orig. contr. Cels.* l. 1. n. 8.) que l'on ne doit pas trahir la vérité par la crainte des tourmens. *Si l'on commande*, dit-il (*Ibid.* l. VIII. n. 66.), *à un adorateur de Dieu de dire une impiété, ou de faire une mauvaise action, il ne doit jamais obéir; il doit plutôt souffrir les tourmens et la mort.*

2.° Les apôtres, en refusant d'obéir au sanhédrin ne suivaient pas l'avis des *prêtres*, puisque ce conseil était principalement composé de prêtres.

3.° Les apôtres prouvaient leur mission divine par les miracles qu'ils opéraient. Où sont les imposteurs et les fanatiques qui donnent de telles preuves de leur inspiration prétendue? Lorsqu'une *fausse religion* est établie chez un peuple par les lois, ou il faut soutenir que Dieu ne peut envoyer personne pour en détromper les hommes, ou il faut convenir que ses envoyés ont droit de résister à l'autorité publique.

L'auteur des *Pensées philosophiques* a eu donc très-grand tort de dire, n.° 42 : « Lorsqu'on » annonce au peuple un dogme qui contredit » la religion dominante, ou quelque fait con- » traire à la tranquillité publique, justifiât-on » sa mission par des miracles, le gouvernement

» a droit de sévir, et le peuple de crier : *Cru-*
» *cifige.* Quel danger n'y aurait-il pas à aban-
» donner les esprits aux séductions d'un im-
» posteur ou aux rêveries d'un visionnaire? »
Comme si les *imposteurs* et les *visionnaires* pouvaient faire des miracles en preuve de leur mission. Le sophiste aurait dû citer ceux qui en ont fait.

Nous disons, en conséquence, que lorsque des peuples auxquels les lois défendent l'exercice de leur religion se croient en droit de les braver et de s'autoriser de cette réponse : *Il est plus nécessaire d'obéir à Dieu qu'aux hommes ;* il faut qu'ils commencent par prouver que Dieu leur ordonne cette résistance, de même que les apôtres ont prouvé que Dieu leur avait commandé de prêcher, malgré toutes les puissances de la terre. Nous observerons de plus que les premiers chrétiens, quoique bien convaincus de la divinité de leur religion, n'ont point entrepris d'en obtenir par violence l'exercice public.

Les incrédules eux-mêmes qui ont violé si souvent les lois qui défendaient de parler, d'invectiver, d'écrire contre la religion de l'état, et qui n'ont point allégué un ordre de Dieu, auquel ils ne croient pas, n'ont pas laissé de soutenir qu'ils y étaient autorisés par le droit naturel; mais les envoyés de Dieu, les apôtres, leurs successeurs, n'ont-ils pas aussi *le droit*

naturel de prêcher leur croyance, quand même ils n'en auraient pas d'ailleurs un droit divin si bien prouvé? C'est ainsi que les ennemis de la religion se percent de leurs propres traits.

NOTE IV.

Sur les chapitres neuvième et suivans des Actes des apôtres.

Nous avons déjà observé (Note I, sur les actes des apôtres) que les incrédules n'ont rien omis pour rendre suspecte la conversion de S. Paul; ils en ont forgé des motifs peu honorables; ils ont nié le miracle; ils ont noirci toute la conduite de cet apôtre, contesté ses miracles, travesti sa doctrine, etc., etc. Nous devons justifier sa personne et ses écrits.

I. Littelton, célèbre déiste anglais, revenu au christianisme, a fait un ouvrage exprès pour démontrer la vérité du miracle de la conversion de S. Paul (*la Religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de S. Paul*). Après avoir exposé la manière simple et naïve dont cet apôtre rend compte de cet évènement, il fait voir que S. Paul n'a pu se tromper lui-même, ni en imposer aux autres, ni avoir aucun motif pour forger un mensonge. S'il l'avait fait il n'était pas seul, ses compagnons de voyage

auraient pu dévoiler l'imposture. Lui-même aurait-il cité des témoins, s'il avait inventé une fable? les Juifs de Damas, contre lesquels il se déclarait hautement, ne l'auraient-ils pas convaincu de mensonge? Ce n'est pas seulement devant une assemblée de Juifs qu'il relate le miracle de sa conversion, c'est encore devant le roi Agrippa et devant Festus; il dit que cela ne s'est point passé dans le secret. (Act. XXII et XXVI.)

Saint Paul n'était ni un esprit faible, ni un visionnaire, ni un enthousiaste. Un homme peut-il pousser l'enthousiasme jusqu'à croire faussement qu'il a été aveugle pendant trois jours, qu'il a fallu le conduire par la main à Damas, que ses compagnons de voyage ont entendu une voix qui lui parlait, qu'un disciple de Jésus, nommé *Ananie*, est venu le baptiser et lui rendre la vue? Sont-ce là des circonstances qu'on puisse rêver ou forger impunément?

La chaleur de l'imagination peut bien mettre dans l'esprit d'un homme des visions conformes à ses inclinations, à ses intérêts, à ses projets; le désir violent qu'on a d'une chose peut aider à croire qu'elle est en effet : mais l'apparition de J. C. à S. Paul, sur le chemin de Damas, était contraire aux projets, aux passions qui animaient ce persécuteur des chrétiens. L'accusera-t-on de crédulité? il avait résisté jusqu'alors

aux miracles de J. C., qu'il ne pouvait ignorer; à ceux des apôtres, qui étaient publics et récens; au martyre de S. Etienne, dont il avait été témoin. Prétendra-t-on le faire passer pour un ignorant? ses écrits, ses raisonnemens, sa conduite prouvent le contraire, ses calomniateurs mêmes n'osent lui refuser de l'esprit, de l'étude, des talens; quelque parti que l'on prenne, il faut admettre en lui un changement miraculeux. En effet, ou il y a eu du surnaturel dans sa conversion, ou les motifs auxquels les incrédules l'attribuent ont opéré en lui une métamorphose inconcevable. Paul *converti*, Paul *apôtre*, n'est plus *Juif* dans ses préjugés, dans son caractère, dans sa conduite: donc il s'est opéré en lui un miracle. « Point du tout, dit M. ...eck (p. 109), » qui explique à sa façon ordinaire la conver- » sion de S. Paul, cet apôtre fut frappé de la » foudre en allant de Jérusalem à Damas, c'est- » à-dire que la foudre tomba si près de lui et » de ses compagnons qu'ils furent renversés et » privés de sentiment. Cet accident changea » absolument les idées de S. Paul. L'impression » fut si forte qu'il se trouva comme désorga- » nisé. Les idées qui l'occupaient dans ce moment » tournaient toutes à la destruction des chré- » tiens. Tout à coup il imagina que ce coup de » tonnerre était un avertissement de J. C., pour » le détourner de son dessein. Cette *idée* fut équi- » valente à une *voix* du ciel. Il se releva bien

» résolu de renoncer à ses projets, et cet acci-
» dent ayant tellement affaibli ses yeux qu'il
» ne pouvait plus voir, il se fit conduire à
» Damas, etc. »

Observons d'abord que M. ...eck altère le récit de S. Luc et celui de S. Paul lui-même. S. Paul fut renversé, ses compagnons n'éprouvèrent point le même sort. Il est assez singulier que la foudre tombant près d'un groupe d'hommes un seul en soit affecté. Si la foudre était tombée directement sur S. Paul, il aurait été tué ou grièvement blessé; il ne fut ni l'un ni l'autre, il ne fut qu'ébranlé : ses yeux se rétablirent d'eux-mêmes peu de temps après. Il fallait donc que S. Paul fût un être pusillanime, ou que ses nerfs fussent mauvais. Or l'Ecriture nous le représente comme un jeune homme ardent, actif et plein de vigueur. De plus, les coups de tonnerre sont si communs dans les pays chauds qu'on y fait peu attention. Enfin, si cet évènement s'était réduit à un *coup de tonnerre*, pourquoi S. Luc et S. Paul ne l'auraient-ils pas dit? Toutes les circonstances du récit sont donc altérées par M. ...eck, et si l'on s'en tient à l'Ecriture, rien de plus forcé que son explication. Ce novateur incrédule fait à chaque pas violence au texte sacré, tord les expressions, mutile les passages, et tout son système nous représente les fondateurs du christianisme comme des fanatiques imbéciles, ou comme des fourbes plus imbé-

ciles encore, puisque leurs impostures les conduisaient évidemment à leur perte.

Nous raisonnons d'après des principes plus solides. Nous disons : pour changer de religion, il faut un motif. Or quel motif humain a pu engager S. Paul à se déclarer disciple de J. C. dans les circonstances où il se trouvait? Serait-ce l'intérêt? le christianisme était alors violemment persécuté; Paul lui-même exécutait contre les chrétiens l'ordre du grand-prêtre. Selon toutes les apparences et les conjectures humaines, la religion du Christ devait être bientôt exterminée; il y avait plus à gagner à demeurer *juif* qu'à se faire *chrétien*. Quel crédit, quelle réputation, quelle autorité S. Paul pouvait-il espérer dans une secte dont le chef avait été crucifié, dont les disciples étaient poursuivis à mort, dont les dogmes révoltaient les Juifs et les payens, et que les plus incrédules prétendent n'avoir été embrassée que par *la lie du peuple?* Quels dangers cet apôtre ne courut-il pas en changeant de parti? Les Juifs voulurent le tuer, et il fut obligé de s'enfuir en Arabie. (Act. IX. v. 23.)

Serait-ce l'ambition? mais s'il eût été dominé par cette passion, il se serait fait chef d'une secte particulière; il aurait prêché une doctrine différente de celle des apôtres : les incrédules l'en ont accusé, il est vrai; mais nous verrons bientôt que c'est une calomnie.

Serait-ce mécontentement ou ressentiment contre les Juifs ? il ne se plaint pas d'eux ; poursuivi à mort par eux, il les plaint, il les excuse, il ne cherche point à aigrir contr'eux les magistrats romains, il désire ardemment leur salut, il espère qu'ils se convertiront un jour.

Ce n'est pas non plus l'esprit d'indépendance : personne n'a commandé plus étroitement que lui la soumission et l'obéissance envers toutes les puissances établies de Dieu ; les incrédules mêmes lui en font un crime. Il dit qu'il est le dernier des apôtres ; qu'il ne mérite point ce nom, parce qu'il a persécuté l'Eglise de Dieu, etc.

Dira-t-on que, touché de la sublimité de la morale chrétienne, S. Paul a cru qu'il était permis de forger un faux miracle pour la faire valoir ? il déclare que si la résurrection de J. C. est fausse, la foi des chrétiens est vaine, que les apôtres et lui sont des blasphémateurs et des faux témoins. Il n'approuvait donc aucune espèce de mensonge, même en faveur de la morale.

Les incrédules prétendent qu'il a fait *un complot* avec les autres apôtres. Mais les autres apôtres se seraient-ils fiés à un homme qui les avait persécutés ? Dans ce cas, il n'était pas besoin de forger un miracle ; les apôtres avaient droit de prendre des collègues, et déjà ils avaient adopté S. Matthias. Il suffisait de dire que par une étude profonde des Ecritures, Paul avait

découvert que Jésus était le Messie; qu'en conséquence il s'était réuni aux apôtres pour prêcher cette vérité : en supposant un faux miracle, il se serait exposé à être confondu par les Juifs et méprisé par les payens.

« Il y a, ajoutent les incrédules, des contra-
» dictions dans le récit que S. Paul fait de sa
» conversion : dans un endroit il dit que ses
» compagnons de voyage entendirent la voix
» qui lui parlait ; dans un autre, qu'ils ne
» l'entendirent pas. Il dit, *dans les Actes*,
» qu'après sa conversion il retourna de Damas
» à Jérusalem ; et dans *l'Epître aux Galates*,
» qu'en sortant de Damas il alla en Arabie, et
» ne vint à Jérusalem que trois ans après. Dans
» cette même Epître il ajoute qu'il n'a vu que
» Pierre et Jacques ; et dans *les Actes* on lit
» qu'il a vécu à Jérusalem avec les apôtres. »

Ces narrations ne se contredisent point. Il est dit (Act. IX. v. 7) que ceux qui accompagnaient S. Paul furent étonnés d'entendre une voix et de ne voir personne. Au chapitre XXII. v. 9, S. Paul dit : Ceux qui étaient avec moi virent une lumière, mais ils n'entendirent point *la voix de celui qui me parlait.* Ils virent une lumière, et entendirent une voix ; mais ils n'entendirent ni ce que disait cette voix, ni qui était la personne qui parlait, parce qu'ils étaient à quelque distance de Paul.

S. Luc (Act. IX. v. 16) après avoir parlé du

séjour de S. Paul à Damas, fait mention de son voyage à Jérusalem, mais il ne dit pas que Paul y alla immédiatement en sortant de Damas; il passe sous silence le voyage de l'apôtre en Arabie, mais il ne le contredit pas; c'est dans l'Epître aux Galates (I. v. 17) que S. Paul nous apprend qu'immédiatement après sa conversion il ne vint point de Damas à Jérusalem, mais qu'il alla en Arabie; qu'il retourna à Damas au bout de trois ans, qu'il vint ensuite à Jérusalem. Supprimer ce qui s'est passé entre ces deux sorties de Damas, ce n'est pas le nier.

L'apôtre ajoute qu'il ne vit point à Jérusalem d'autres apôtres que Pierre et Jacques, frère du Seigneur. Lors donc que S. Luc dit (Act. IX. v. 27) que Paul *fut conduit aux apôtres* par Barnabé, cela ne s'entend que des deux apôtres qui y étaient pour lors.

II. Les succès de S. Paul sont un crime irrémissible aux yeux des incrédules. Dans l'impuissance de contester ses lumières et ses talens, ils ont fait tous leurs efforts pour noircir sa conduite. L'*Histoire critique de J. C.*, le *Tableau des Saints*, l'*Examen critique de la vie et des ouvrages de S. Paul*, le *Dictionnaire philosophique*, *article* Paul; l'*Examen important de milord Bolingbrooke*, les *Questions sur l'Encyclopédie*, *article* Eglise, sont autant de libelles diffamatoires contre l'apôtre des nations. Ces écrivains impies ont puisé leurs traits satiriques

et leurs calomnies dans les auteurs *juifs*, *manichéens*, dans *Porphyre*, dans *Julien*, dans *Toland*, etc.

« Il a voulu, disent-ils d'abord, être chef » de parti; il a divisé le christianisme en deux » sectes. L'intention de J. C. et des apôtres » n'était point de détruire le judaïsme, mais » de le réformer. Aussi les premiers chrétiens » joignirent la pratique des lois de Moyse à la » foi en J. C. Il paraît que c'était l'intention de » J. C. même, qui avait déclaré qu'il était venu » pour accomplir la loi, et non pour l'abolir : » tous les apôtres l'entendaient de même. Mais » S. Paul ne tarda pas de prêcher une doctrine » différente, il voulut détruire le judaïsme, » abolir les lois de Moyse, et il en est venu à » bout. Ses partisans appelèrent *ébionites* et » *nazaréens* ceux qui tenaient encore pour le » judaïsme. Les autres disciples des premiers » apôtres avaient un Evangile différent de celui » de S. Paul; ils le regardaient comme un hé- » rétique et un apostat. Ils envisageaient Jésus- » Christ comme un pur homme, fils de Jésus » et de Marie, à qui l'on ne donnait le nom de » *Fils de Dieu* qu'à cause de ses vertus; c'est » Paul qui l'a déifié : ainsi le christianisme tel » que nous l'avons est la religion de Paul, et » non celle de J. C. »

1.° *Il est faux* que l'intention de J. C. ait été de faire observer les cérémonies de la loi mo-

saïque par les chrétiens. J. C. dit (Joann. IV. v. 21) à la Samaritaine : *L'heure vient à laquelle on n'adorera plus le Père sur la montagne de Samarie ni à Jérusalem.* Or de l'aveu des Juifs leur culte tenait essentiellement à Jérusalem. Il décide (Matth. XV. v. 11) que *l'homme n'est point souillé par ce qu'il mange ;* ainsi il abolit la distinction des viandes. Il dit (Matth. XII. v. 8) qu'il est *le maître du sabbat*, et les Juifs ne le lui ont jamais pardonné. Il appelle le sacrement de son corps et de son sang *une nouvelle alliance ;* l'ancienne ne devait donc plus subsister. J. C. n'a certainement pas contredit les prophètes qui annonçaient la cessation de la loi juive sous le règne du Messie, ni les autres preuves par lesquelles nous avons fait voir que cette loi devait finir. Ce qu'il appelait le *royaume des cieux*, le *royaume de Dieu*, n'est pas le règne de la loi mosaïque, mais le culte universel du vrai Dieu.

S. Jean dit (I. v. 17) que la loi a été donnée par Moyse, que *la grâce et la vérité ont été données par J. C.* S. Pierre, en baptisant Corneille et toute sa maison, ne lui ordonne point de se faire *circoncire ;* dans le concile de Jérusalem, il appelle la loi de Moyse *un joug que nous ni nos pères n'avons pu porter*, et il ne veut pas qu'on l'impose aux gentils convertis ; S. Jacques opine de même ; ce sont eux et *non pas S. Paul*, qui dictent la décision. S. Pierre (II. c. 3. v. 15) loue la sagesse et les écrits de S. Paul, *son très-*

cher

cher frère. S. Barnabé (dans sa lettre, n. 2) enseigne que J. C. a rendu inutile la loi judaïque. S. Clément, disciple de S. Pierre (*ad Magnesianos, n.* 8 *et seq.*), et S. Ignace, disciple de S. Jean (*ad Philad. n.* 6), tiennent la même doctrine. Il n'y a donc aucune opposition entre la doctrine de S. Paul et celle des autres apôtres.

2.° *Il est faux* que le nom de *nazaréens* ou d'*ébionites* ait désigné les disciples des autres apôtres pour les distinguer de ceux de S. Paul. Ce nom désignait les Juifs opiniâtres qui, malgré *la décision unanime des apôtres*, s'obstinaient à soutenir la nécessité de la loi judaïque pour *tous* ceux qui croyaient en J. C. Aucun apôtre n'a enseigné leurs erreurs; aucun n'a regardé comme eux J. C. comme *un pur homme*, né de Joseph et de Marie. S. Matthieu a professé aussi clairement que S. Luc la virginité de Marie. S. Pierre et S. Jean n'ont pas enseigné moins formellement que S. Paul la divinité du Christ. Julien regardait S. Jean comme auteur de ce dogme.

3.° Comment S. Paul et ses disciples auraient-ils prévalu sur les autres apôtres ? Dispersés dans l'Asie-Mineure, dans la Grèce, dans l'Italie, auraient-ils pu avoir quelque autorité sur les chrétiens répandus dans la Judée, dans l'Egypte, dans la Perse, dsns l'Arménie et sur les côtes de l'Afrique? S. Jean a vécu plus de trente ans après S. Paul ; S. Pierre a écrit aux fidèles du Pont, de l'Asie-Mineure et de la Bi-

thynie. Ces apôtres n'ont pas contredit S. Paul sur un seul dogme.

4.° Pendant qu'un incrédule (*Examen critique de la vie et des ouvrages de S. Paul*) soutient que S. Paul a introduit un christianisme nouveau, un déïste anglais (Morgan, Moral. philos.) prétend que le parti de S. Paul a eu *le dessous*, que les judaïsans ont prévalu, que ce sont eux qui ont introduit dans l'Eglise l'esprit judaïque, la hiérarchie, les cérémonies superstitieuses, etc. C'est ainsi que s'accordent les incrédules, en reprochant aux apôtres de ne s'être pas accordés.

5.° S. Paul dit lui-même (Gal. II. v. 2 et 9) qu'il a comparé son évangile et sa doctrine avec celle des apôtres qui étaient à Jérusalem, de peur d'avoir travaillé en vain ; qu'ils sont convenus avec lui qu'il prêcherait particulièrement aux gentils pendant qu'eux instruiraient les Juifs. Loin de vouloir *faire secte à part*, il réprimanda les Corinthiens qui disaient : *Je suis disciple de Paul, moi d'Appollo, moi de Céphas, moi de Jésus-Christ. Jésus-Christ est-il donc divisé ? Paul a-t-il été crucifié pour vous ? avez-vous été baptisé en son nom*, etc. ?

6.° « Mais, disent les incrédules, la conduite » de S. Paul se contredit manifestement. Après » avoir prêché contre la loi de Moyse, après » avoir reproché à S. Pierre qu'il judaïsait, il » judaïse lui-même pour se réconcilier avec les » Juifs ; il accomplit le vœu du nazaréat, il

» fait circoncire son disciple Timothée qui était
» fils d'un payen ; tantôt il enseigne que la cir-
» concision ne sert de rien, tantôt qu'elle est
» utile si l'on accomplit la loi. Il dit qu'il a vécu
» Juif avec les Juifs, pour les gagner à Jésus-
» Christ, et il trouve mauvais que S. Pierre
» fasse de même. Tout cela ne saurait s'ac-
» corder. »

S. Paul n'a point prêché contre la loi de Moyse ; il a enseigné qu'elle ne sert de rien *aux gentils convertis ;* qu'ils sont justifiés par la foi en J. C., suivant la décision du concile de Jérusalem. Mais il n'a jamais dit que la loi fût *inutile aux Juifs*. Au contraire, il dit (I. Cor. XVII. v. 19 ; I. Timoth. IV. v. 10) que la circoncision ne sert de rien aux payens convertis ; mais qu'elle est utile *aux Juifs* (Rom. II. v. 25), s'ils observent la loi : y a-t-il là ombre de contradiction ?

La conduite de S. Paul a été de même parfaitement d'accord avec sa doctrine. Né Juif, il a continué de pratiquer les cérémonies juives, surtout à Jérusalem, pour ne point scandaliser ses frères ; mais il n'a jamais voulu que l'on y assujettît les payens convertis ; il a vécu comme eux, parmi eux, parce qu'il ne devait plus y avoir de séparation entre les Juifs et les payens, dès que les uns et les autres croyaient en J. C.

Voilà ce qu'il voulait que fît S. Pierre, ou Céphas à Antioche, et il avait raison. Celui-ci,

après avoir fraternisé d'abord avec les gentils convertis, se séparait d'eux pour ne pas déplaire à quelques Juifs qui arrivaient de Jérusalem (*Gal.* II. v. 12). C'était, comme le remarque S. Paul, *forcer des gentils à judaïser*, et autoriser les Juifs opiniâtres à mépriser la décision du concile de Jérusalem.

Il fit circoncire son disciple Timothée parce qu'il était fils d'une Juive, et qu'il devait travailler à la conversion des Juifs qui n'auraient jamais voulu écouter un prédicateur incirconcis (Act. XVI. v. 3). Cette condescendance pour des *Juifs* qui n'étaient encore ni *chrétiens* ni instruits, ne pouvait produire à Lystres le même effet que produisait celle de S. Pierre à Antioche.

Au reste, les apôtres jugeaient que la *loi* cérémonielle était encore nécessaire ou utile aux Juifs, non *pour le salut*, puisque les Juifs aussi bien que les gentils étaient justifiés par la foi en J. C., mais *pour la police extérieure*, parce que les lois morales, civiles et cérémonielles étaient intimement liées entr'elles dans la république juive. Mais les apôtres avaient appris de J. C. que cette police serait bientôt anéantie par la destruction de Jérusalem, du temple et de la république. Il n'y a donc eu ni erreur, ni inconséquence, ni inconstance dans la conduite des apôtres, et encore moins de division entr'eux.

7.° « Une autre inculpation très-grave, c'est

» que S. Paul, accusé par les Juifs, se défend
» par des mensonges. Frappé par ordre du
» grand-prêtre, il ne tend point l'autre joue,
» suivant le conseil de J. C.; il outrage même
» le pontife en l'appelant *muraille blanchie.*
» Repris de sa faute, il s'excusa en disant qu'il
» ne savait pas que ce fût le grand-prêtre.
» Pouvait-il l'ignorer? Il ajouta qu'il était ac-
» cusé, parce qu'il était pharisien, et parce qu'il
» prêchait la résurrection des morts; c'était une
» fausseté : il était accusé de prêcher contre la
» loi. Il n'était plus pharisien, mais chrétien;
» il trahissait *donc* sa religion; il se rendait
» coupable de mauvaise foi, de lâcheté et
» d'apostasie. »

La justification de S. Paul est fort simple. Le conseil de J. C. de tendre l'autre joue lorsqu'on est frappé ne doit point avoir lieu en justice ni devant les magistrats; un accusé y est conduit non pour y souffrir violence, mais pour y être condamné ou absout. C'est ce que S. Augustin répondit aux manichéens. (l. XXII. *contr. Faust* c. 79.)

S. Paul pouvait très-bien ne pas connaître le grand-prêtre. Depuis sa conversion, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans, il n'avait fait que deux voyages à Jérusalem, et il y avait demeuré très-peu de temps. Pendant cet intervalle, les grands-prêtres avaient changé au moins sept à huit fois. Nous le voyons dans

Josephe (l. XX. c. 8 et l. XVII. c. 8). Ils étaient institués et destitués à volonté par les Romains. Ils n'étaient distingués par aucune marque extérieure de dignité hors du temple. Dans le lieu où se tenait le sanhédrin, il y avait sans doute une place affectée pour le grand-prêtre ; mais il ne s'en trouva point chez le tribun, où se tint le conseil dont il est ici parlé. Le pontife n'était donc point distingué dans cette assemblée, ni par ses habits, ni par son rang. Il pouvait donc aisément être méconnu.

Nous avons dit que ce conseil se tint *chez le tribun*, puisque cet officier y assista ; car il n'aurait pu le faire étant *payen*, s'il se fût tenu dans le temple qui était le lieu ordinaire des assemblées du sanhédrin.

En se faisant chrétien, S. Paul n'avait pas cessé d'être *pharisien*, ou de professer les dogmes qui distinguaient les pharisiens des sadducéens. *Il ne mentit* donc pas en disant qu'il était pharisien de naissance et de croyance.

Mais, disent ses critiques, il ne s'agissait pas de cela.

Nous soutenons qu'*il s'en agissait*. Pour en être convaincu, qu'on lise (Act. XXIV et XXVI) l'apologie que S. Paul fit de sa croyance et de sa conduite devant Félix et devant Festus; elle est la même que celle qu'il voulait faire devant le conseil des Juifs, et que le tumulte qui s'éleva dans l'assemblée empêcha d'écouter. En voici la

substance: « Je suis né Juif, de la secte des pha-
» risiens; en cette qualité j'ai toujours cru la
» vie future et la résurrection des morts; con-
» séquemment je crois que Jésus est ressuscité,
» *parce qu'il m'est apparu et m'a parlé sur le*
» *chemin de Damas;* qu'il est le Christ et le
» Messie, *parce que les prophètes ont prédit que*
» *le Messie ressusciterait;* je prêche ces vérités
» partout, parce que je les crois. Au reste, je n'ai
» péché en rien, ni contre ma nation ni contre
» la loi de Moyse. » Cette apologie est-elle équi-
voque ou hors de propos ?

8.° Les ennemis du christianisme attribuent à S. Paul un caractère orgueilleux, altier, emporté, turbulent. « Il se vante, disent-ils, de
» ses travaux, de ses succès, de la prééminence
» de son apostolat. Il ne peut point souffrir de
» contradictions; il livre à Satan ceux qui lui
» résistent; il menace, il tonne, il déclare qu'il
» ne fera grâce ni à ceux qui ont péché, *ni aux*
» *autres.* Il emploie même la violence; s'il rendit
» aveugle le magicien Elymas, ce fut sans doute
» à force de coups. Il parle continuellement du
» droit qu'il a de vivre de l'évangile, d'exiger
» des fidèles sa subsistance, etc.; aussi ne fit-il
» que rebuter les Juifs; il causa du tumulte
» dans plusieurs villes, et s'attira de mauvais
» traitemens par son imprudence. »

S. Paul, contredit par de *faux* apôtres qui voulaient décrier sa doctrine et déprimaient son

apostolat, était forcé de prouver l'authenticité de sa mission ; il n'alléguait pour preuves que des faits dont l'Asie-Mineure, la Grèce, la Macédoine étaient témoins. *Ce n'est pas moi*, dit-il (I. Cor. XV. v. 10), *qui ai fait tout cela, mais la grâce de Dieu qui est en moi.... Je suis le dernier* (*ibid.* v. 9) *des apôtres, indigne de porter ce nom, puisque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.* Lorsqu'il se préfère aux *grands apôtres*, aux apôtres par excellence, il désigne clairement ceux qu'il entend par là : *Ce sont*, dit-il (II. Cor. XI. v. 23), *de faux apôtres, des ouvriers artificieux, qui prennent le masque d'apôtre de J. C., comme Satan prend la figure d'un ange de lumière.* Après avoir cité ses travaux pour rendre son apostolat respectable, il fait aussi mention de ses tentations et de ses faiblesses, pour montrer qu'il ne veut tirer aucune vanité des grâces que Dieu lui a faites. (*ibid.* c. XI et XII.)

Livrer un pécheur à Satan, c'est le retrancher de la société des fidèles, et S. Paul déclare (I. Cor. XII. v. 21, I. Tim. I. v. 20) que c'est pour faire mourir en lui la chair, afin de sauver son ame. Il craint de trouver parmi les Corinthiens des disputes et des séditions, et des hommes qui n'ont point fait pénitence de leur impudicité ; il déclare qu'il ne fera grâce ni aux uns ni aux autres, c'est-à-dire ni aux séditieux, ni aux impénitens ; mais cela ne signifie nullement

qu'il ne veut faire grâce ni aux coupables, ni aux pénitens.

Lorsque S. Paul frappa d'aveuglement le magicien Elymas *par une parole* à Paphos, le proconsul Sergius Paulus se serait-il converti à la vue de ce miracle, si l'apôtre eût rendu aveugle cet homme *à force de coups ?* ce magistrat l'eût-il souffert ?

En soutenant qu'un ministre de l'Evangile doit recevoir des fidèles du moins la nourriture et le nécessaire, l'apôtre déclare qu'il n'a jamais usé de ce droit, qu'il a travaillé de ses mains, afin de n'être à charge à personne ; il reproche même aux Corinthiens (*ibid.*) leur facilité à se laisser dépouiller et duper par de faux apôtres.

Il a rebuté les Juifs. Mais comment ? en travaillant à la conversion des gentils. Les Juifs voulaient que toutes les grâces de Dieu fussent *pour eux seuls.* S. Paul les a condamnés hautement dans son Epître aux Romains ; les incrédules eux-mêmes leur ont reproché cet injuste préjugé, et cependant ils font un crime à S. Paul d'avoir voulu les en corriger.

Chez un peuple léger, curieux, disputeur, tel que les Grecs, il a été impossible d'établir sans bruit et sans contestation l'Evangile ; ce caractère des Grecs avait brouillé anciennement les écoles de leurs philosophes. Sous le christianisme il enfanta les hérésies ; mais ce n'est la faute ni de S. Paul ni des autres apôtres.

III. Les miracles de saint Paul ont été trop publics, trop évidens et trop multipliés pour que l'on puisse y soupçonner de l'illusion ou de la fourberie. Il ne les a point opérés en faveur de gens prévenus, ni en présence de témoins disposés à se laisser tromper: c'étaient des Juifs ou des payens qu'il fallait convertir; ni sous la protection d'un parti déjà puissant et déterminé à favoriser l'imposture; circonstances nécessaires pour faire accréditer de faux miracles. Un magicien rendu subitement aveugle en pré-présence d'un proconsul romain qui se convertit; un jeune homme qui était tombé du faîte d'une maison, ressuscité à Troade; un boiteux de naissance, guéri à Lystres, à la vue de tout un peuple qui prend Paul pour un dieu; un nombre de prisonniers dont les chaînes se brisent à Philippes, sans qu'aucun soit tenté de s'enfuir; des malades guéris à Ephèse par le seul attouchement des suaires de l'apôtre; il n'est point blessé par la morsure d'une vipère, et il guérit tous les malades qui lui sont présentés dans l'île de Malte ou de *Melite*, etc.; dans tout cela, il n'y a ni préparatifs, ni collusion avec personne, et la force de l'imagination ne produit pas de tels effets.

Qu'ont opposé à tout cela les incrédules, et en particulier l'auteur de l'Examen critique de la vie de S. Paul? rien de positif, mais un simple préjugé: « Si ces miracles avaient été réels, disent-

» ils, Paul aurait sûrement converti l'univers
» entier; cependant on ne voit pas que les Juifs
» y aient cru, ni que les payens en aient été fort
» touchés: souvent ces prétendus miracles n'ont
» abouti qu'à exciter des tumultes, des sédi-
» tions, à faire emprisonner, fustiger ou chas-
» ser le thaumaturge. »

Ce préjugé pourrait peut-être faire quelque impression, si les incrédules ne nous en donnaient eux-mêmes la raison. Ils ont déclaré, au moins la plupart, que *quand ils verraient des miracles ils ne croiraient pas* (voy. notre note XIII sur l'Exode), sous prétexte qu'ils sont plus sûrs de leur jugement que de leurs yeux. Serait-il étonnant qu'il se soit trouvé parmi les Juifs et parmi les payens des opiniâtres qui aient pensé comme eux?

Nous avons déjà observé qu'autre chose est de croire la réalité d'un miracle, et autre chose de renoncer aux erreurs, aux pratiques, aux habitudes dans lesquelles on a été nourri dès l'enfance. Les Juifs croyaient qu'un faux prophète pouvait faire des miracles, et les payens étaient persuadés que les magiciens en opéraient.

Au reste, il est faux que ceux de saint Paul n'aient pas opéré une infinité de conversions. Saint Luc, qui les rapporte et qui en avait été témoin oculaire, n'aurait trouvé croyance nulle part, s'il avait débité des miracles faux ou douteux. Cet historien nous instruit des effets qu'ils

ont opérés, des Eglises que S. Paul a fondées dans les villes mêmes où il avait trouvé de la résistance. Les épîtres que S. Paul a écrites à ces Eglises nombreuses sont une preuve démonstrative des merveilles qu'il avait opérées parmi eux, comme nous l'avons déjà dit.

IV. Enfin les incrédules n'ont rien négligé pour défigurer les écrits de S. Paul. S. Pierre avait déjà observé (II. *Petr.* c. III. v. 16) qu'il y a dans les écrits de cet apôtre des choses difficiles à entendre; il se plaignait que des hommes ignorans et légers en abusaient comme des autres Ecritures. Il en est de même de nos jours; la plupart de ceux qui les censurent ne les ont jamais lues, et peu sont en état de les comprendre. C'est un style mêlé d'hébraïsmes et d'hellénismes, mais qui était très-bien entendu par ceux à qui S. Paul écrivait. Nous laissons aux théologiens et aux commentateurs l'explication de tant de passages de S. Paul, dont on a abusé. Nous nous bornerons à éclaircir ceux que les incrédules nous ont objectés, et ce sera le sujet de nos dernières notes.

NOTE V.

Sur le verset 29 *du chapitre vingt-deuxième des Actes des apôtres.*

L'AUTEUR de l'*Examen important*, imprimé sous le nom de milord Bolingbrooke, s'exprime ainsi sur ce verset :

« Quel est donc ce Paul qui fait encore tant » de bruit, et qui est cité tous les jours à tort » et à travers? Il dit qu'il était citoyen romain; » j'ose affirmer qu'il ment impudemment : aucun » Juif ne fut citoyen romain que sous Décius » et les Philippes. S'il était de Tharsis (pag. 75), » Tharsis ne fut colonie romaine, cité romaine, » que plus de cent ans après Paul; s'il était de » Giscale, comme le dit Jérôme, ce village » était en Galilée, et jamais les Galiléens n'eu- » rent assurément l'honneur d'être citoyens » romains. »

Il est prouvé par les monumens les plus certains, par plusieurs décrets des villes et des proconsuls, qu'il y avait des Juifs qui étaient déjà *citoyens romains* du temps de César.

On lit dans Josephe (*Ant. jud.* l. XIV. c. 10) : *Lucius Lentulus*, *consul*, a dit : J'ai exempté les Juifs *citoyens romains*, qui demeurent à Ephèse, et qui y pratiquent leur religion, de servir dans les troupes, à cause de leur loi.

On lit un décret de ceux de Délos, conçu en ces termes : « Sous l'archontat de Boïotus, le » vingtième du mois de thargélion, rescrit des » préteurs :

» Lorsque Marcus Pison, député, demeurait » dans notre ville, et qu'il était chargé de faire » des levées de soldats, il nous assembla avec » plusieurs autres citoyens, pour nous ordonner » que s'il y avait quelques Juifs qui fussent » *citoyens romains*, on ne les inquiétât point à » cause de la milice.

» Lucius Antonius (Josephe, *ibid.*), fils de » Marc, proquesteur et propréteur, aux ma- » gistrats de Sardes, au sénat et au peuple, » salut : Les Juifs *nos citoyens* me sont venus » trouver et m'ont exposé, etc.... J'ai cru devoir » les maintenir dans ces priviléges.

» Marcus Publius, fils de Spurius; Marcus, » fils de Marcus; et Lucius, fils de Publius, ont » dit : Nous avons été trouver le proconsul » Lentulus, pour l'instruire des choses dont » Dosithée d'Alexandrie, fils de Cléopatride, » demande qu'il lui plaise d'exempter, à cause » de leur religion, les Juifs *citoyens romains*, » qui observent les cérémonies prescrites par » leur loi, et il leur a accordé, etc. »

Non-seulement il y eut des Juifs à qui les Romains donnèrent le droit *de cité*, il y en eut encore qu'ils placèrent dans le second ordre de l'état, et qu'ils créèrent *chevaliers*. (Josephe, *de Bell. jud.* l. II. c. 25.)

Alexandre-le-Grand avait déjà accordé aux Juifs le droit *de cité* à Alexandrie. Enfin ils jouissaient de ce droit à Rome même, sous Auguste. (Voyez Philon, dans sa légation à Caïus, pag. 785.)

ÉPITRES DE S. PAUL.

NOTE I.

Sur les versets 18 et suivans du premier chapitre de l'Epître aux Romains.

« Les incrédules modernes prétendent que saint » Paul a condamné les anciens philosophes avec » trop de rigueur. »

Nous convenons que l'arrêt qu'il a prononcé contr'eux est très-sévère.

« Du haut du ciel, dit-il, la colère de Dieu » éclate contre l'impiété et l'injustice de tous » ceux qui retiennent injustement la vérité di- » vine; car ce qui peut être connu de la divi- » nité leur a été manifesté, et c'est Dieu qui le » leur a fait connaître. En effet, depuis la créa- » tion du monde, les attributs invisibles de Dieu, » sa puissance éternelle, sa providence sont » devenus sensibles par ses ouvrages, de manière » que l'on doit juger inexcusables tous ceux qui, » ayant connu Dieu, ne lui ont point rendu de » culte ni d'actions de grâces, mais se sont » livrés à de vaines pensées et aux ténèbres de » leur cœur. En se donnant pour sages, ils sont » devenus insensés, ils ont transformé la majesté » d'un Dieu incorruptible en statues et en images » d'hommes mortels et de vils animaux; c'est

pour

» pour cela que Dieu les a livrés aux désirs de
» leur cœur, à des passions impures par les-
» quelles ils ont déshonoré leur propre chair....
» Ils ont été remplis de malignité, de jalousie,
» querelleurs..... trompeurs..... superbes..... al-
» tiers.... sans prudence, sans modération, sans
» affection, sans foi, sans miséricorde, etc. »

Il nous serait aisé de montrer, par le témoignage même des *auteurs profanes*, que ce tableau est très-fidèle. Les philosophes ont été assez éclairés pour connaître Dieu par l'inspection des ouvrages de la nature; mais ils ont défiguré les attributs de la Divinité, en supposant, contre toute évidence, que Dieu ne se mêle point des choses de ce monde; qu'il en a laissé le soin à des esprits inférieurs; que c'est à eux, non à lui, que le culte doit s'adresser : premier crime.

Les philosophes n'ont point fait connaître Dieu au peuple; ils ont même confirmé l'erreur publique par leur suffrage : second crime.

Le dérèglement de leurs mœurs est incontestable; Cicéron, Quintilien, Lucien, Aulu-Gelle, etc., en sont témoins. Où est donc l'*injustice de la censure* de S. Paul?

« Mais cet apôtre, disent les philosophes mo-
» dernes, a décrié *la philosophie* même : il la
» nomme *la sagesse de ce monde*, et il prétend
» que Dieu l'a réprouvée. »

Ce que S. Paul appelle *la sagesse de ce monde* n'est point la *vraie philosophie*, mais l'abus que

les philosophes en ont fait. Puisqu'il dit que l'étude de la nature fait connaître les attributs de Dieu, il ne la condamne donc pas, et puisqu'il traite les philosophes d'*insensés*, il ne les aurait pas blâmés, s'ils avaient été véritablement *sages*. Mais il les voyait déjà fermer les yeux à la vérité de l'évangile, et s'élever contr'elle : troisième crime.

Dès l'origine du christianisme, les philosophes furent partagés sur son sujet comme sur tous les autres. Les uns, frappés de sa divinité, des vertus qu'il faisait pratiquer, des prodiges sur lesquels il était fondé, l'embrassèrent sincèrement, et en devinrent zélés défenseurs : tels furent S. Justin, Tatien, Hermias, Athénagore, S. Théophile d'Antioche, Quadratus, Aristide, Méliton de Sardes, Apollinaire d'Hiéraples, Miltiade, Apollonius, sénateur romain; Panthænus, S. Clément d'Alexandrie, etc.

D'autres, moins sincères et moins courageux, ne se convertirent qu'à moitié. Ils reconnurent l'excellence du christianisme, mais ils voulurent l'entendre à leur manière, et le faire cadrer avec leurs opinions philosophiques. Ils enfantèrent ainsi les premières hérésies. Tels furent Cerinthe, Ménandre, Saturnin, Marcion, Basilides, etc.

Un bon nombre encore plus pervers, préférèrent les erreurs et la corruption du paganisme aux lumières de la révélation; ils s'en déclarèrent les ennemis, l'attaquèrent non-seulement par

leurs écrits, comme Celse, Lucien, Porphyre, Julien, Hiéroclès, mais de plus ils enflammèrent la haine des persécuteurs.

D'autres enfin employèrent l'astuce et la perfidie pour nuire plus efficacement au christianisme; ils rapprochèrent leurs dogmes des nôtres; ils rectifièrent une partie de leurs opinions; ils épurèrent leur paganisme, et prétendirent l'accorder avec la doctrine de J. C. Tel fut l'artifice de la secte des éclectiques, ou nouveaux platoniciens. D'après ce simple exposé, nous demandons si S. Paul a eu tort de condamner les anciens philosophes.

Quant aux *philosophes* modernes, ils sont certainement plus coupables que les anciens prétendus sages de l'Orient et de la Grèce. Non-seulement ils ont pu connaître Dieu par la lumière naturelle qui a fait de grands progrès dans ces derniers siècles, mais ils ont été éclairés dès leur enfance par la révélation; ils ont volontairement fermé les yeux à tout ce qui pouvait les éclairer. Autrefois ceux qui ne croyaient point de Dieu respectaient du moins la religion publique; les athées modernes voudraient bannir de l'univers la notion de Dieu même. Combien, parmi les philosophes de nos jours, qui n'ont pas rougi de donner aux religions les plus fausses la préférence sur le christianisme! Nous leur avons vu faire successivement (Observat. prélimin.) l'apologie de la religion de Zoroastre,

de celle des Indiens, du mahométisme, etc. Ils avaient avoué, lorsqu'ils se donnaient pour *déistes*, que le christianisme était la plus sainte et la meilleure de toutes les religions; depuis qu'ils sont devenus *athées*, ils ont soutenu que c'est la plus mauvaise. Après avoir fait semblant de rendre hommage à la sagesse, aux vertus, aux bienfaits de J. C., ils ont fini par vomir contre lui des torrens de blasphèmes.

Dieu, dit S. Paul, *a livré les anciens philosophes en punition de leur infidélité à des passions impures et honteuses.* Ce sont encore ces mêmes passions qui multiplient parmi nous le nombre des incrédules. C'est au milieu du luxe, des plaisirs, de la corruption des grandes villes, que la philosophie et l'incrédulité à sa suite se sont montrées plus à découvert. La plupart de ces sages du siècle ont souillé leur plume par des écrits si licencieux qu'ils sont capables d'étouffer toute honte chez les hommes déréglés.

Selon l'apôtre, *les philosophes d'autrefois ont été pleins de jalousie et de malignité, trompeurs*, etc. Ceux de nos jours n'ont pas cessé de déclamer contre les biens, les honneurs, les priviléges accordés au clergé, jusqu'à ce qu'ils soient venus à bout de le supplanter. Ils continuent de le noircir par des invectives, des railleries sanglantes, des calomnies de toute espèce. Y en a-t-il un seul parmi eux qui se fasse scrupule de mentir et de tromper, pour étayer ses systèmes?

Tous moyens leur paraissent légitimes : fausses histoires, livres supposés, citations de passages tronqués ou altérés, traductions infidèles, témoignages d'auteurs justement décriés, calomnies cent fois réfutées, etc.

Quel a été le vice général de tous ces philosophes anciens et modernes? S. Paul l'a indiqué, *l'orgueil.* Ce sont des hommes *superbes* et *vains*, enflés de leur prétendu mérite. Ils se donnent pour *illuminateurs*, *maîtres*, *bienfaiteurs*, *réformateurs des nations*, et ils n'en sont réellement que le fléau et l'opprobre. Ils croient se signaler en affrontant le Ciel, échapper à l'obscurité et se donner du relief en foulant aux pieds ce que l'univers a révéré jusqu'à eux; ils ont osé dire que la religion est le partage des ames *crédules* et *serviles.* Mais tant de vrais savans, de profonds génies, d'hommes éminens par la supériorité de leurs lumières, les Origène, les Ambroise, les Augustin, les Léon, les Grégoire, les Basile, les Chrysostôme, etc., parmi les anciens; et parmi les modernes, les Bacon, les Descartes, les Leibnitz, les Newton, les Pascal, les Bossuet, etc., éclipseront toujours ces pygmées ridicules, ces frondeurs et ces conjurés qui, dans leur impuissante fureur, lancent de la poussière contre la religion, et qui d'un ton triomphant viennent nous répéter les plaisanteries impies ou impures de Voltaire et les sophismes de Bayle.

Nous finirons ces parallèles par une réflexion

de d'Alembert (tom. III. p. 39) : « La liste des » grands hommes, dit cet auteur qui ne doit » pas être suspect à nos philosophes, la liste des » grands hommes qui ont regardé la religion » comme l'ouvrage de Dieu est bien capable » d'ébranler, même avant l'examen, les meilleurs » esprits; elle est au moins suffisante pour im- » poser silence à une foule de conjurés, ennemis » impuissans de quelques vérités nécessaires aux » hommes, que Pascal a défendues, que Newton » croyait, et que Descartes a respectées. »

NOTE II.

Sur quelques passages des chapitres VII et IX de l'Epître de S. Paul aux Romains, etc.

« La doctrine de S. Paul, disent les incrédules, » se contredit : il dit (Rom. 7) qu'il y a en lui » l'homme spirituel et l'homme charnel; l'homme » juste et l'homme de péché : et il dit ailleurs » (*Gal.* II) qu'il est délivré de la loi du péché, » etc. Tantôt il enseigne que l'homme est jus- » tifié par les œuvres, et tantôt qu'il l'est par la » foi sans les œuvres. Il assure que Dieu veut » sauver tous les hommes, et en même temps » il affirme que ceux qui n'ont point été choisis » ont été aveuglés; que Dieu fait miséricorde à » qui il veut, et endurcit qui il lui plaît. »

Il est vrai que si l'on s'en tient à l'écorce des termes, sans en rechercher le vrai sens, il semblerait que la doctrine de S. Paul se contredit. Mais on voit évidemment le contraire, quand on cherche sincèrement la vérité. S. Paul enseigne que par nature, par naissance, en qualité *d'enfant d'Adam*, il est *homme de péché*, *sous la loi du péché*, sous le joug d'une concupiscence impérieuse qui l'entraîne *au péché;* mais que par la grâce du Rédempteur il est *affranchi* de cette loi du péché; que J. C. vit en lui; qu'il en est de même de tous ceux qui ont été baptisés et régénérés en J. C., et qui ne vivent plus selon la chair, etc. (Rom. VII. v. 24 et 25; VIII. v. 1 et 2). Il n'y a là aucune contradiction.

S. Paul dit (Rom. II. v. 13) que ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux qui l'accomplissent. Or il est question dans ce passage *de la loi morale*, puisque l'apôtre parle des gentils qui la connaissent naturellement, et qui en ont les préceptes gravés dans leur cœur. Au contraire il dit (III. v. 28): Nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres *de la loi*. Mais ici il entend *la loi cérémonielle* des Juifs, puisqu'il parle de la justification d'Abraham, qui a précédé de longtemps la publication de la loi cérémonielle. Il est évident que l'apôtre par *la foi d'Abraham* (IV) entend non-seulement la croyance de ce patriarche, mais sa confiance aux promesses

de Dieu et sa fidélité à exécuter les ordres de Dieu; fidélité qui emporte nécessairement l'obéissance à *la loi morale*, par conséquent *les œuvres*. Rien de plus suivi que cette doctrine.

Non-seulement S. Paul dit (I. Tim. II. v. 4) *que Dieu veut* que *tous les hommes soient sauvés*, mais il le prouve, parce que J. C. s'est livré pour la rédemption *de tous;* et c'est pour cela qu'il veut qu'on prie *pour tous* sans exception. Le mystère de la prédestination n'est point contraire à cette vérité. Voyez-en les preuves dans notre note XLIV sur la Genèse.

Quand l'apôtre ajoute (*Rom.* IX. v. 18) que quelques Juifs ont été *élus*, que d'autres ont été *aveuglés* (XI. v. 7), il entend qu'ils se sont aveuglés eux-mêmes, puisqu'il dit (v. 23) que s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, ils seront *entés* de nouveau sur l'arbre qui les a portés; et il ajoute (v. 32) que Dieu a laissé d'abord les gentils, aussi bien que les Juifs dans l'incrédulité, afin d'avoir pitié de *tous*. Dieu ne veut donc ni les aveugler, ni les endurcir, ni les réprouver.

NOTE III.

Sur le verset 21 *du chapitre premier de la première Epître de S. Paul aux Corinthiens.*

Saint Paul dit aux fidèles : *Comme le monde n'avait point connu la sagesse divine par la philosophie, il a plu à Dieu de sauver les croyans par la folie de la prédication.* De ce passage et de quelques autres semblables, les incrédules anciens et modernes ont pris occasion de dire que S. Paul a condamné la sagesse et la raison pour canoniser l'enthousiasme et la *folie.*

Les philosophes payens, avec toutes leurs lumières, n'avaient pas su voir dans la structure et la marche de l'univers un Dieu créateur, attentif à régler son ouvrage, et à régler le cours de tous les évènemens. Les uns avaient attribué tout au hasard, les autres au destin. Tous avaient divinisé les parties du monde, les supposaient animées par des intelligences, et leur adressaient le culte qui n'était dû qu'au souverain Etre. Non contens d'autoriser l'idolâtrie et tous les abus dont elle était accompagnée, ils s'opposèrent, comme nous l'avons déjà observé (note I sur les Epîtres de S. Paul), à la prédication de l'Evangile qui annonçait un seul Dieu. Leur prétendue *sagesse* n'avait donc servi qu'à les égarer.

Dieu, pour confondre ces *faux sages*, fait annoncer le mystère d'un Dieu fait homme et crucifié pour la rédemption du monde : cette doctrine leur parut *une folie ;* mais cette prétendue *folie* a éclairé et converti le monde : plusieurs philosophes mêmes l'ont embrassée, et en sont devenus les défenseurs. De là S. Paul conclut que ce qui vient de Dieu, et paraît d'abord une *folie*, est dans le fond *plus sage* que tous les raisonnemens des hommes. Les égaremens des philosophes modernes justifient cette conséquence.

NOTE IV.

Sur le verset 6 *du chapitre cinquième de la première Epître de S. Paul aux Corinthiens.*

« Saint Paul assure qu'un peu de levain cor-
» rompt toute la masse. Quelle ignorance! dit
» un incrédule. Loin de corrompre la pâte, le
» levain la bonifie; il donne au pain un goût et
» une saveur qui en augmentent la qualité, etc.»

L'original, soit le texte grec, ne parle point de corruption. Le voici : *Un peu de levain fait lever toute la pâte.* Les versions syriaque, arabe, éthiopienne sont conformes au grec.

La Vulgate ne mérite pas pour cela la censure des incrédules. S. Jérôme, en appelant

corruption l'altération que le levain cause dans la pâte, s'est exprimé de la même façon que Plutarque. Cet auteur (*Traité des questions romaines, quest.* 109) dit: « Pourquoi n'est-il pas » permis aux prêtres de Jupiter de toucher du » levain? c'est parce que le levain se forme de » corruption, et qu'étant mêlé avec la pâte, il » la *corrompt;* car la fermentation et la putré- » faction sont entièrement semblables. »

NOTE V.

Sur divers textes de S. Paul : verset 1 *du chapitre troisième de l'Epître aux Philippiens; verset* 19 *du chapitre cinquième de l'Epître aux Ephésiens; verset* 16 *du chapitre troisième de celle aux Colossiens, etc.*

Un des reproches les plus communs que les incrédules font au christianisme, est « que ses » dogmes, sa morale, ses pratiques semblent » faites pour nous attrister, pour nous interdire » toute espèce de joie et de plaisirs; que la piété » ou la dévotion n'est dans le fond qu'un accès » de mélancolie; qu'un chrétien régulier et » fervent doit être le plus malheureux des » hommes. »

Rien n'est plus opposé au langage de l'Ecriture que cette injuste prévention. Elle exhorte conti-

nuellement par la bouche du roi prophète les adorateurs du vrai Dieu à se réjouir, à se livrer aux plus doux transports de la joie; elle invite tous les hommes *à goûter et à éprouver combien le Seigneur est doux*. S. Paul exhorte de même les fidèles à se réjouir dans le Seigneur, comme on peut s'en convaincre en consultant les textes que nous expliquons. Il dit, il est vrai (Rom. XIV. v. 17), que le royaume de Dieu en ce monde ne consiste point dans les *voluptés sensuelles;* mais on trouve le bonheur dans *la joie et la paix du St-Esprit*. Il proteste (II. Cor. VIII. v. 4) qu'au milieu des travaux et des peines de l'apostolat il est comblé et transporté de joie.

Les serviteurs de Dieu, dans tous les siècles, ont répété la même chose. Ceux qui s'étaient livrés d'abord aux plaisirs du siècle ont attesté, après leur conversion, qu'ils jouissaient d'un sort plus heureux, qu'ils goûtaient une joie plus douce et plus pure que lorsqu'ils contentaient leurs passions déréglées.

Les dogmes fondamentaux du christianisme ne sont certainement pas destinés à nous effrayer et à nous attrister, mais à nous réjouir. Est-il rien de plus consolant qu'un Dieu aît donné son Fils unique pour nous sauver; que nous ayons pour juge un Dieu qui a voulu être notre frère, afin d'être miséricordieux (Hebr. II. v. 17); que les souffrances auxquelles la nature humaine a été condamnée puissent devenir pour nous le

principe d'une éternité de bonheur et de félicité?

Il est vrai que, pour établir le christianisme, il a fallu que les apôtres et les premiers chrétiens aient été exposés aux plus rudes épreuves, même à perdre la vie dans les tourmens : ce sont là les sujets de *tristesse* et de *larmes* que J. C. leur avait annoncés; mais il leur avait prédit en même temps (*Joann.* XVI. v. 20) que leur *tristesse* serait changée en *joie.*

Un philosophe payen, qui n'était ni enthousiaste, ni insensé, ni un esprit faible, Plutarque (contre les épicuriens) s'est attaché à prouver que l'on ne peut pas vivre heureux en suivant la doctrine d'Epicure; qu'il y a *de la folie* à se priver des consolations que donne la religion, soit pendant la vie, soit après la mort, etc.

S. Paul, disent enfin les impies, enseigne « que » Dieu *veut que tous les hommes soient sauvés* » (I. Tim. II. v. 4) *et arrivent à la connaissance* » *de la vérité.* Cependant Dieu ne donne aucun » moyen de salut au plus grand nombre des » hommes, comme, par exemple, aux payens » qu'il laisse dans les ténèbres de l'idolâtrie, » aux enfans qu'il laisse mourir sans bap- » têmé, etc. »

Saint Paul dit que Dieu veut sauver tous les hommes *sans en excepter un seul.* Mais il ne nous dit pas *comment* il veut les sauver et quels sont les moyens de salut par lesquels il veut les sauver, suivant les différentes circonstances où

ils peuvent se trouver. Nous devons croire fermement ce qu'il nous dit, et ne pas rechercher curieusement ce qu'il ne nous dit pas. Nous connaissons les moyens de salut qu'il nous a donnés; ainsi nous ne pouvons douter qu'il ne veuille sincèrement notre salut; c'en est assez pour animer notre confiance. Nous ne connaissons pas tous les moyens de salut prochains ou éloignés qu'il donne aux payens qu'il laisse dans l'idolâtrie, ni aux enfans qu'il laisse mourir sans baptême. C'est ce qui doit exercer notre foi; mais notre ignorance à l'égard des moyens de salut qu'il donne ou qu'il refuse à ces payens ou à ces enfans, ne doit pas nous empêcher de croire *que Dieu veut les sauver*, parce qu'une vérité qui nous est clairement connue ne peut jamais être détruite par un objet qui nous est totalement inconnu. C'est le raisonnement du P. Griffet (Ann. chrét. décemb. pag. 154). Voyez les notes XXI et XLIV sur la Genèse.

Nous terminons ici nos notes et nos réponses aux difficultés des impies contre la sainte Bible. Nous ne prétendons pas avoir réfuté toutes les objections que les incrédules de nos jours ont puisées dans les anciens écrivains juifs ou payens, ennemis du christianisme, ou qu'ils ont imaginées de nouveau contre les saints Livres; mais nous croyons avoir répondu à toutes celles qui pouvaient faire quelque impression. Quant aux objections minutieuses, dont l'absurdité paraît

aux yeux de tout le monde aussitôt qu'on les présente, nous avons cru devoir en épargner à nos lecteurs l'inutile et ennuyeuse discussion. Nous avons surtout jugé indigne de la cause sacrée que nous nous sommes efforcés de défendre, de repousser les railleries et les injures dont les ennemis de la religion ont si souvent assaisonné leurs blasphèmes. Nous nous sommes bornés à les mépriser et à les laisser tomber dans le souverain mépris qu'elles méritent.

Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua. Ps. 118. v. 85.

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.